NOTRE-DAME DE SOULAC

Imprimerie Rivet.

NOTRE-DAME DE SOULAC

OU DE

LA FIN-DES-TERRES

LE TOMBEAU ET LE CULTE

DE SAINTE-VÉRONIQUE

A SOULAC par [MEZURET abbé]

Résurgens, non moritur.
« Ad Rom. vi. 9. »

....

Sacrum
Divesque fanum; quin & civitas
Stetisse fertur his locis, priscâ die,
Quæ præliorum absumpta tempestatibus
Famam atque nomen sola liquit cespiti.
« Avienus... ora maritima. »

LESPARRE
J. RIVET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
rue J.-J.-Rousseau, 28.
A BORDEAUX, CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

1865

A NOTRE-DAME DE LA FIN-DES-TERRES

A SAINTE-VÉRONIQUE

HOMMAGE DE DÉVOUEMENT FILIAL ET DE RECONNOISSANCE.

A SON ÉMINENCE LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE
DE BORDEAUX.

ÉMINENCE,

L'œuvre de Soulac est Votre œuvre. Tout ce qui traite d'elle Vous revient. Sûres d'avance du bon accueil qui leur est réservé, ces petites pages se présentent avec simplicité devant Vous. Elles viennent au nom de la reconnaissance et de la justice.

Il était réservé aux pontificats les plus féconds de notre archidiocèse de se rattacher à Notre-Dame de Soulac par de généreux souvenirs. C'est Martial, l'apôtre de l'Aquitaine, l'évêque-missionnaire des âges apostoliques. C'est Léonce, le grand archevêque du sixième siècle, qui renouvelle la face du Bordelais et du pays de Saintes. C'est Pey-Berland, le plus illustre des enfants du Médoc. C'est le cardinal Donnet, venu, lui aussi, à une époque où le Bordelais avait besoin d'un évêque-missionnaire.

Nos vieilles légendes nous représentent l'apôtre de l'Aquitaine parcourant en tout sens les campagnes, les bourgades et les villes, catéchisant au pays de Médoc, évangélisant Bordeaux, portant la bonne nouvelle aux Bazadais, jetant partout la semence sacrée.

Léonce, héritier du zèle apostolique, arrive sur un vaste champ couvert d'immenses ruines. Sa main hardie relève les autels, les oratoires et les basiliques.

Pey-Berland embellit les monuments du passé et dote de chefs-d'œuvre nouveaux la ville métropolitaine et son diocèse.

D'autres archevêques signalent glorieusement leur pas-

sage sur le siége primatial; mais on peut dire que les œuvres diverses des pontificats écoulés sont résumées dans cette période d'années qui commence à 1837 et arrive jusqu'à nous. L'évêque-missionnaire a parcouru dans tous les sens son immense diocèse. Pas une paroisse, grande ou petite, qui ne doive à sa munificence un embellissement, une restauration ou une création nouvelle. Sous les pas de l'apôtre, le désert lui-même a fleuri. Dans les coins naguère les plus déshérités de nos landes, le pâtre a vu de près son évêque : il l'a salué, il lui a parlé... Plus de soixante paroisses créées à nouveau, des titres acquis par centaine, des écoles, des asiles sans nombre, des œuvres de tout genre, des missions qui ébranlent régulièrement les paroisses et assurent à la pratique religieuse des conquêtes nouvelles; des maisons religieuses ferventes, utiles, multipliées; six maisons ecclésiastiques maintenant, sous un auguste patronage, la dignité et la santé des bonnes études, tels sont, Eminence, les titres vivants de Votre Episcopat à la reconnaissance de l'Eglise et de la patrie.

Notre-Dame de la Fin-des-Terres vous doit tout. Naguère encore, Votre Eminence venait bénir Elle-même une charmante cloche, don de sa générosité. Après cent-vingt ans de silence, la vieille tour de Notre-Dame envoie aux échos des dunes une voix d'argent et ses ondulations harmonieuses. Pour chaque pélerin, la cloche dira toujours : Prière et gloire à Marie; mais pour les heureux témoins de la fête du 19 octobre 1864, elle ajoutera sans cesse : reconnaisance au Cardinal Donnet.

Au saint autel, le prêtre pélerin prendra le plus beau calice de Notre-Dame, et ce calice est aussi un don du Cardinal. A son retour, il pourra Vous réciter ces vers de Fortunat à Saint-Léonce, auteur d'un semblable don :

> Muneribusque tuis, dotasti altaria Christi
> Cum tua vasa ferunt viscera sancta Dei;
> Nam cruor et corpus Domini libamina summi
> Ritè ministerio te tribuente venit.

Quand le temple sera restauré, les pélerins liront encore le nom du généreux Cardinal sur les murailles sacrées. Ils

admireront; puis, se souvenant des autres temples de l'archidiocèse, ils s'écrieront, avec le même Fortunat :

Nec solùm hic sed ubique micant tua templa sacerdos...

Enfin, Eminence, à ces causes et à toutes celles que nous venons d'effleurer, le diocèse et le pays reconnaissants vous placeront avec les Delphin, les Amand, les Seurin, les Paulin, les Ausone, les Pey-Berland, les Sourdis et autres, parmi les bonnes gloires de la noble cité.

Tu quoque dicendus Burdigalense decus.

Soulac, 25 Mars 1865.

En la fête de l'Annonciation de la Très-Ste-Vierge.

PROLOGUE

Interroga majores tuos et dicent tibi.
(Deut. 32, 7.)

Depuis son exhumation jusqu'à l'heure présente, la vieille basilique de Soulac a joui sans conteste du bénéfice de sa gloire passée. L'habitant du Médoc interroge les aïeux et les aïeux lui répondent. A l'étranger qui s'enquiert des titres, on peut réciter les légendes du foyer :

« En ce temps-là, il y a long-temps, bien long-temps... Dieu envoya dans cet endroict, qui est doncques la fin du monde, une grande saincte qui estoit la Dame Véronique... Une barque fragile conduite par le souffle de Dieu la déposa sur ce rivage... Vous voyez cette église, comme elle est grande et belle !... elle est vieille aussi... et pourtant elle estoit bien plus vieille la petite cabane qui estoit aultrefois la chapelle... La Dame Véronique portait elle-même dans son tablier l'argile et le gazon qui servirent à la bastir... Et Dieu aussy vouleut y demourer... C'est pourquoy il envoya sainct Marsau, un grand sainct, qui consacra un autel de pauvre bois et dict la messe dans la chapelle ; et ceste messe feut la première de

toutes... Or ladicte Sainte aymoit Nostre-Dame, et elle l'avoit servie et nourrie en Hierusalem, et avoit apporté, pour mémoire d'icelle, des pièces de vestements et aultres choses qui avaient esté de la benoîte Vierge.

» Et parcoureut la saincte beaucoup de pays, preschant avec sainct Marsau et revint en cent ans en cestuy endroict de Solac qu'elle aymoit le premier et moureut... et nos anciens nous ont faict le récit comme quoy elle est enterrée dernier l'autel, et comme quoy on voyait encore la fontaine d'eau doulce qui estoit en dedans l'eglise iouxte le pilier, et comme quoy les gens venoient boyre, et qu'il n'y avoit pas d'eau doulce ès autres endroits parce que la mer salée estoit proche...

» Et doncques la benoîte Vierge et la Dame Véronique demouroient tousiours ès ladicte eglise;... et arrivoient les grands Chrestiens au revenir de Hierusalem et de sainct Iaques, audict Solac, en recognoissance à la Madone;... et viennent aussy les gens en la procession de la grande mortalité, laquelle Nostre-Dame cessa... Et disent les anciens comme quoy les âmes bonnes sont plus bénies dedans ladicte eglise et comme quoy les pêcheurs sont aussy les amys de Nostre-Dame et de Madame Saincte Véronique. »

Qu'il suffise de citer ces traits naïfs, cueillis çà et là dans les champs fleuris de nos vieilles légendes. On voit déjà quelle place occupe dans les cœurs le culte traditionnel de Notre-Dame de Soulac, et la part que Marie s'est réservée dans les souvenirs et la reconnoissance de son beau pays de Médoc.

Mais, se peut-il que des faits si étranges et si im-

portants n'aient traversé les temps et les siècles que sur les ailes tremblantes de la légende populaire? Quoi! les annales d'une immense diocèse qui saluait dans Soulac la plus antique de ses gloires, n'auront rien à nous dire sur ce point historique? Quoi! les enfants de saint Benoît, pendant huit siècles, et de jour et de nuit, auront monté une garde fidèle auprès d'un tombeau, et pas un n'aura écrit sur les gloires de ce tombeau et sur le sort des précieuses reliques? De ces géants de la science, qui ont écrit toutes les gloires générales et particulières de l'Eglise et des Saints, pas un n'aura pris soin de transmettre à la postérité quelques notes précieuses, une esquisse au moins sur le tombeau de Véronique et sur le pélerinage dont il fut l'objet?

Oui, certes, ils ont écrit, et les saintes harmonies de leur prière sous les voûtes de Soulac ne sont pas le seul tribut qu'ils aient préparé en ce lieu pour les échos de l'avenir.

Ils ont écrit, et nous avons eu le bonheur, pendant deux mois, de secouer la poussière de bien des titres précieux qu'ont épargné les grands orages.

Nous venons offrir au public le fruit de nos recherches. Nous le faisons avec simplicité. Ce n'est pas nous qu'on va lire, ce sont nos anciens. Nous rapprocherons seulement et nous coordonnerons selon l'ordre des temps les matériaux de même nature. Aussi bien, ce langage naïf des âges passés est celui qui convient le mieux à la naïveté même des souve-

nirs. Ce genre, encore, sied mieux que tout autre à l'œuvre qui nous occupe. L'histoire de Notre-Dame de Soulac sera comme la basilique, comme le culte de Marie et de la sainte femme, une simple résurrection.

Une résurrection! Nous avons dit toute notre pensée.

Ressusciter le monument; en respecter toutes les traditions liturgiques, archéologiques, architectoniques; par là rendre à l'art chrétien un des plus beaux types qu'il nous ait laissé sur la vieille terre de Guienne.

Ressusciter les fêtes et les usages d'autrefois; ramener les pèlerinages des anciens jours; rendre ainsi aux enfants les droits acquis par la piété de de leurs pères.

Faire de la terre de Soulac une terre sainte comme elle le fut pendant dix-huit siècles.

Arborer de nouveau, sur le donjon de Notre-Dame, l'étendard de la Rédemption, afin que, dominant les montagnes mobiles et la forêt de pins, il protége à la fois et les habitants du Médoc qui vivront à son ombre, et les enfants de la Gironde qui vont affronter les orages et les tempêtes de l'Océan.

En un mot, ressaisir, sauver, faire revivre tous les droits de l'auguste suzeraine.

Tel est notre but.

Nous garderons aussi le tombeau de Véronique, et nous le garderons avec un saint orgueil.

Il y a peu de semaines, nous considérions sous le dôme des Invalides le tombeau d'un demi-dieu de l'histoire. Des vieux de la vieille garde étaient là, fiers et heureux devant les cendres héroïques. Nous comprenions leur gloire et nous aimions ces braves.

Toutefois, nos pensées s'élevèrent naturellement vers les hautes régions où ne sauraient monter les vapeurs de la gloire mortelle.

Certes, à n'interroger que les jugements humains, il y a loin d'une humble femme à l'étonnant capitaine qui serrait dans sa main puissante et terrible les destinées de l'Europe; mais autres sont les jugements de Dieu. Faisons comme Dieu : laissons au brave sa gloire ; mais travaillons à nous rendre dignes devant Dieu d'une gloire plus pure et plus sainte.

Prêtre de Jésus-Christ, que ta part est belle ! Ministre divin à l'autel, messager de Dieu auprès des peuples, plénipotentiaire du Rédempteur auprès des âmes, tu formes encore, devant mille tombeaux, la garde d'honneur des meilleurs amis de ton Dieu, les martyrs et les saints !

AVANT-PROPOS

Depositum custodi.
(2 Tim. 1. 14.)

C'est une chose précieuse qu'un titre de propriété! Les titres font partie du patrimoine : c'en est la part la plus religieusement gardée. Il n'y a pas que le savant et l'héritier de famille qui en sachent le prix; le paysan qui ne sait pas lire garde les papiers avec un soin jaloux. Il sait qu'ils peuvent parler au besoin.

Un titre, c'est un témoignage du passé, c'est la justification du présent, c'est la sauvegarde de l'avenir. Sacrifier un titre, c'est être mauvais économe de l'héritage reçu; c'est ouvrir une carrière où l'ignorance pourra impunément s'obstiner et où se rueront bientôt, avec orgueil, l'injustice et la mauvaise foi.

Ces réflexions nous sont suggérées par les lignes suivantes que nous lisons au début de la plus ancienne notice historique écrite sur Soulac, par un Bénédictin de Sainte-Croix : « Quoyque ie n'escrive ceci que pour donner quel» que petit mémoyre à nos sçavants qui continuent les an» nales de l'ordre, ie me garderay bien pourtant de rap» porter tout ce que la tradition du pays en dict, ny ce » qu'on en treuve dans quelques mémoyres manuscripts de » Saincte-Croix et chez quelques autheurs, bien qu'ils » semblent dignes de foy, *parce que nous sommes dans un » temps que cela passerait pour une fable.* » Et plus loin : « A toutes les authoritez susdites, s'accordent celles de » plusieurs autres autheurs que ie ne rapporte pas, non » plus que plusieurs aultres belles choses que l'on dit sur

» ce subiect, tant pour abréger que pour ne pas les expo-
» ser à passer pour incroyables. »

En vérité, Révérend Père, vous eûtes trop de complaisance pour les incroyants de votre siècle. Prenez-y garde, vous leur sacrifiez le merveilleux dans les légendes de nos saints. Mais voici que le merveilleux de l'Evangile sonne mal aussi à leur oreille sceptique. Ils l'avouent maintenant, ils l'écrivent. Vous ne céderiez pas sur ce terrain, pourquoi cédiez-vous sur l'autre? Vous avez faibli sur une partie de nos droits. Vous avez anéanti des titres qui nous revenaient. Je ne sais point quel bien vous avez pu faire à la raison du philosophe, mais je sais de quel trésor d'édification vous privez les âmes vraiment chrétiennes.

La science elle aussi a son recours contre une pareille faiblesse. Car, voyez! notre siècle qui a nié, plus que tout autre, l'ordre surnaturel, l'admet du moins comme titre et comme souvenir. La science historique ou ce qui en prend le visage, accueille avec une bienveillance marquée les exhumations originales du passé. On a fait du moins ce progrès, qu'une pièce ancienne est jugée chose sacrée. Que voulez-vous? dit-on, c'est de l'histoire; c'est ainsi que les choses se pratiquaient autrefois; c'est naïf, c'est original.

Cette disposition des esprits est un des bons côtés de notre temps. Sans doute, elle a sa source dans une étrange manie du siècle. Il se croit savant. La science! C'est le mot fortuné du jour. A elle les paroles de la vie présente pour le bonheur des peuples. L'Eglise immortelle de Jésus-Christ croyait en avoir le secret et le monopole. Fi donc! la période scientifique va devenir la plus radieuse de toutes dans l'histoire de l'humanité. Les nations reconnoissantes auront à prononcer entre les principes surannés de l'Eglise et les données de la science moderne. L'Eglise elle-même, si elle veut vivre, devra demander à la science ses conditions de vie. Encore quelques heures, et le moment sera venu. En attendant

La chétive pécore
Envieuse s'étend, et s'enfle, et se travaille.

Cependant l'Eglise laisse dire et profite de l'éclaircie. Elle exhume les titres de ce passé qu'on calomnie et qu'on maudit. La foi, la piété des amis de Dieu y trouvent leur aliment; la vanité scientifique des ennemis ne leur permet pas de s'en priver. Parmi ces derniers, ceux qui ont une science

réelle, étudient d'abord et respectent ensuite. La semence est jetée. Dieu la fera croître en son temps.

Ce qui arrive dans le domaine de l'histoire, pour les grands travaux d'apologétique chrétienne, nous osons l'attendre de notre faible travail dans une petite mesure.

Nous allons raconter des faits et citer des usages qui paraissent étranges au premier abord. Mais bientôt la chaîne traditionnelle et historique, un culte populaire immémorial, l'étude d'un monument qui parle à sa manière, tout vient se ranger dans un ensemble admirable dont les parties se correspondent et s'éclairent mutuellement. On ignorait d'abord, on était prévenu peut-être, on eut souri volontiers; maintenant on est frappé par la dignité de l'ensemble et par la raison des détails. On sent que le pied foule une terre sainte entre toutes. L'esprit est satisfait; le cœur est bientôt gagné; les genoux fléchissent avec un respect plus particulier devant la madone de Soulac.

Notre récit ne devant être qu'un tissu de notes recueillies sur mille fragments divers, dont les phrases s'intercalent à chaque instant selon l'ordre chronologique et la nature du récit, nous allons faire connaître tout d'abord les sources où nous avons puisé. Cette manière de grouper les indications nous paraît offrir un double avantage : 1° Elle diminue les frais d'impression en ne reproduisant qu'une seule fois les noms des auteurs des pièces ou des numéros qui reviendraient plusieurs fois à chaque page du livre.

2° Elle fournit à l'érudit et au curieux un catalogue de toutes les pièces où il trouvera, avec la justification des faits avancés, le moyen de nous être utile pour une prochaine édition, ou de nous donner, en y travaillant lui-même, un meilleur exemple.

Sources principales où l'on a puisé pour le présent écrit.

1° Les textes des autorités citées par les Bollandistes;

2° Diverses notices et travaux historiques sur saint Martial de Limoges, et sur Notre-Dame-de-Roc-Amadour, confrontées avec les sources originales;

3° Le *Baptista Salvatoris* écrit dans la première moitié du XIIe siècle par un chanoine de Bazas;

4° Une notice manuscrite sur la ville épiscopale de Bazas et ses antiquités chrétiennes;

5° Quatre notices historiques sur le Prioré de Solac, par Dom Abadie et par trois autres bénédictins de Sainte-Croix. (Ces notices sont faites sur des documents originaux transportés de Soulac à Sainte-Croix après les ravages des Calvinistes);

6° Divers martyrologes et missels manuscrits des bibliothèques de Sainte-Geneviève, Mazarine et Impériale;

7° Les collections de cartes géographiques anciennes et modernes, manuscrites et imprimées, marines et autres. (Bibliothèques Impériale, Sainte-Geneviève, etc.);

8° Manuscrits, cartulaires, fragments divers des abbayes de Sainte-Croix, de Saint-Sever, de Saint-Germain-des-Prés, de la Sauve et autres non désignées, conservés en partie aux bibliothèques Impériale et Mazarine sous les numéros 38, 181, 183, 184, 545, 546, 577, 580, 632, 657, 1011, 1012, 1041, 1066, 5554, 9135, 11637.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

Sacrum
Divesque fanum ; quin et civitas
Stetisse fertur his locis, priscâ die,
Quæ præliorum absumpta tempestatibus
Famam atque nomen sola liquit cespiti.
« AVIENUS... ORA MARITIMA. »

Noviomagus. — Soulac sur Gironde. — Un port à l'embouchure de la Gironde. — Modifications du littoral de l'Océan et de l'embouchure du fleuve.

PLUTON.

— Qu'es-tu, toi? As-tu jamais été?

ASTRATE.

— Oui-dà j'ai été, et il y a un historien latin qui a dit de moi en propres termes : *Astratus vixit,* Astrate a vécu.

PLUTON.

— Est-ce là tout ce qu'on trouve de toi dans l'histoire?

ASTRATE.

— Oui[1].

[1] Boileau, les *Héros de roman,* dialogue à la manière de Lucien.

Il faut convenir que l'antique Noviomagus des Bituriges Vivisques, cité au tribunal de l'histoire, ne peut guère alléguer d'autre titre que l'affirmation écrite de son existence.

Nommé avec Burdigala par le géographe Ptolémée, nous ne le retrouvons plus que comme souvenir sur la route des siècles. Un des traducteurs et commentateurs les plus célèbres de Ptolémée, Francesco Berlinghieri, se contente de citer Noviomagus en des termes qui rappellent les quatre mots du poète, devenus l'épitaphe de la divine Ilion :

> Biturige Vibisci et hora Berri
> Sobto a chostoro et queste cittati hanno
> Burdigala et Bordeo e detta alsi
> Noviomago qui fu.

C'est pourquoi quelques touristes amateurs, qui se piquent de lecture et qui savent juste d'histoire ce que l'écrivassier du jour prend soin d'en glisser pour donner à son roman une couleur de science devenue de mode, vous disent avec un certain quant à moi : Noviomagus! Mais c'est une fantaisie! Noviomagus n'a jamais existé. Ils vous somment de leur produire les témoignages de l'histoire, de leur montrer des ruines, de citer des souvenirs. Ils ont des mots heureux, spirituels dans toutes les causes, et certaines phrases qu'on lit ailleurs. Ce type, qui abonde partout, est venu nous trouver jusque sur la plage de Soulac, à deux pas de ce que nous croyons être l'emplacement de Noviomagus.

Catéchiser de telles gens serait peine perdue. Ces oracles s'obstinent à refuser à la ville gréco-romaine la terre ferme de l'histoire; c'est à peine s'ils consentent, en souriant, à lui créer une place indéfinie sur les terres nébuleuses de la géographie des légendes.

Ce n'est donc pas à eux qu'il convient d'en appeler en pareille matière; c'est à l'autorité et à la raison historique, c'est au témoignage des siècles, c'est aux écrits authentiques, c'est aux études officielles.

Et d'abord, voici Ptolémée, le célèbre géographe d'Alexandrie, qui vivait dans la première moitié du second siècle de notre ère, sous le règne d'Adrien et d'Antonin-le-Pieux, un siècle et un quart après Strabon. Au moment où il écrit, les limites du monde connu ont été reculées; la Gaule, et en particulier son littoral, ont été mieux explorés. Ptolémée s'aide des travaux antérieurs d'Eratosthène, d'Hipparque et des autres mathématiciens de l'école d'Alexandrie; il étudie et corrige Marin de Tyr, son prédécesseur; il compulse et discute les voyages d'un certain Diogène, de Dioscore, de Théophile, d'Alexandre le Macédonien, de Philémon, qui visita l'Irlande, et de bien d'autres. Plusieurs de ces écrivains ayant été contredits par le témoignage des voyageurs et des navigateurs plus récents, Ptolémée consulte lui-même ces témoignages. De plus, et ce point est notable, Ptolémée ne fait pas comme Strabon une géographie descriptive, il fait une géographie

mathématique. Il s'applique à fixer le plus exactement possible la position astronomique de chaque lieu, et l'on peut avec ses cartes déterminer cette position, en tenant compte de l'erreur matérielle dont nous parlerons plus bas.

Eh bien, Ptolémée, arrivé à cette partie de la Gaule Aquitanique habitée par les Bituriges ou Berruyers Vivisques, assigne à ce peuple deux villes principales dont il détermine immédiatement la position : *Sub his Bituriges Vivisci quorum civitates Noviomagus Burdigala*[1].

Nous connaissons Burdigala. Cette ville peu considérable alors et « de laquelle Ausoine n'eust par adventure tant loué la situation s'il eust esté d'ailleurs[2], » était appelée à une fortune glorieuse.

Reste à trouver la seconde ville des Berruyers Ubisques.

Ni Strabon, ni Pline, ni Pomponius Méla ne citent Noviamagus. Nous en essaierons les motifs. « Mais Ptolémée, au second livre de la géographie, nous fait ces premiers Bourdelois plus grands seigneurs que ne fait Pline ni Strabon. Il leur baille une autre ville avec Bourdeaus, laquelle il nomme Noviomagos en son grégeois[3].

Des critiques de valeur diverse se sont étudiés à fixer la position géographique de Noviomagus. L'un d'eux, Jérôme Surita, dans ses notes

[1] *On poleis Noviomagos Bourdigala*. Ptolémée, liv. 2.

[2] Élie Vinet, l'*Antiquité de Bourdeaus*.

[3] Elie Vinet, l'*Antiquité de Bourdeaus*.

sur l'itinéraire d'Antonin, a trouvé commode de le confondre avec Royan, autrefois appelé Novioregum. Cette opinion a été adoptée par les auteurs de l'*Histoire des Gaules et des conquêtes des Gaulois.*

L'abbé Beaurein leur répond : « Une réflexion bien simple, mais fondée sur des autorités incontestables, suffit pour démontrer le peu de fondement de cette opinion. Ptolémée place Noviomagus chez les Bituriges Vivisques. Cette ville ne pouvait donc se trouver que dans leur territoire; or, celui-ci était séparé du territoire des Sanctons par la rivière de Garonne. C'est ce que nous apprenons de Strabon dans le texte suivant : *Garumna tribus auctus fluminibus effluit inter Bituriges Joscos et Sanctones.* Personne n'ignore que Novioregum ou Royan est placé de l'autre côté de la rivière, sur la rive droite de l'embouchure de la Garonne dans la mer; Royan qui, appartenant par sa position aux Sanctons et non aux Bituriges Vivisques, ne saurait représenter une ville qui appartenait à ces derniers et qui était placée dans leur territoire[1].

Corneille, dans son dictionnaire géographique, au mot *Noviomagus Bituricum Viviscorum,* dit que c'était une ancienne ville des Gaules que plusieurs géographes croient être celle de Souillac en Quercy[2].

Quels sont ces géographes, et surtout quelle

[1] Beaurein, *Variétés Bordelaises,* 1784, t. I, p. 106.
[2] *Ibidem.*

est leur autorité? La similitude des noms explique sans l'excuser la méprise de ces auteurs. Au moment où ils écrivent, la tradition leur apprend qu'un bourg appelé Soulac remplace, ou à peu près, l'antique cité des Bituriges Visques. Or, Soulac était pour lors abandonné et tellement oublié, que des chroniqueurs, ainsi que nous verrons dans la suite, écrivent que l'église et son prieuré dorment depuis longtemps sous les eaux. Corneille ne trouve plus que Souillac en Quercy et s'en contente. Le bon sens suffit pour confirmer le jugement de Beaurein sur cette opinion : « On ne saurait s'arrêter à une pareille ineptie [1]. »

« On ne s'arrêtera pas à réfuter l'opinion du P. Briet qui, dans ses *Parallèles de la géographie ancienne et moderne* (part. 2, liv, 6, p. 351), prétend que Bourg est le Noviomagus dont parle Ptolémée. Il suffit d'observer que le territoire dans lequel Bourg a été construit longtemps après cet écrivain, était situé dans la Gaule Celtique, séparée par le fleuve de Garonne de l'Aquitaine, dans laquelle était placé le territoire des Bituriges Vivisques. *Gallos ab Aquitanis,* dit César, *Garumna flumen dividit* [2]. »

Danville, dans sa *Notice des Gaules,* s'exprime ainsi : « Quoique on n'ait aucune notion particulière de ce lieu (Noviomagus), j'avoue que le motif d'éviter une omission dans ce que Ptolémée fournit de détail sur la Gaule, me porte à

[1] Beaurein, *ibidem*.
[2] Beaurein, *ibidem*.

conjecturer que cette position chez les *Meduli*, habitants du Médoc, représente la ville principale de leur canton, et qu'elle pourrait être la même qu'un lieu dont il est mention sous le nom de *Metullium* dans l'article *Meduli*. J'avertis du moins que c'est la place que j'ai cru devoir donner à ce Noviomagus dans la carte. »

Beaurein cite en entier le texte de ce savant géographe « pour établir que Noviomagus, ville de nos anciens Bituriges, était placé dans le Médoc, et pour contrebalancer l'autorité, d'autres savants qui prétendent que Noviomagus était situé en toute autre part. »

« Quant à son local particulier, était-il le même que celui de Metullium, ancienne ville du Médoc, détruite par les Normands, au neuvième siècle? C'èst ce que Beaurein examine dans l'article *Metullium*, afin, dit-il, de ne pas confondre des objets entièrement différents[1]. »

« Dans quelle partie du Médoc était placé Metullium? On serait porté à croire que c'était dans le territoire de la paroisse de Saint-Germain d'Esteuil, par les raisons suivantes : en premier lieu, si l'on rendait en français le mot *Metullium*, on dirait selon les apparences Méteuil; or, ce mot aurait d'abord beaucoup d'analogie avec celui d'Esteuil, surnom de cette paroisse; en second lieu, Saint-Germain est placé dans le fond d'une baie, où des barques entraient aisément, quoique ce lieu ne soit plus à présent

[1] Beaurein, *ibidem*.

qu'un marais, connu sous la dénomination de marais de Vertheuil; il n'était donc pas difficile aux Normands d'y entrer et d'y faire une descente; en troisième lieu, on assure qu'on voit encore dans cette paroisse les ruines d'une ancienne ville ou lieu considérable, détruit depuis très-longtemps.

Danville qui, dans sa *Notice de la Gaule*, au mot *Medulli*, pense que *Metullium* ne peut être attribué qu'à ces anciens habitants du Médoc, est porté à croire que « Castelnau pourrait « avoir succédé à *Metullium* comme ayant été « réédifié ; et, en qualité de lieu principal chez « les Meduli, il tiendrait vraisemblablement la « place d'un *Noviomagus* que Ptolémée indique « chez les *Bituriges Vivisci*, et dont il est fait « mention dans un article particulier. »

« On voit par là que ce savant soupçonne : 1° que Metullium pourrait être la même ville que Noviomagus; 2° que Castelnau pourrait avoir succédé à *Metullium*, comme ayant été réédifié sans doute en son lieu et place.

On est très-disposé à rendre aux lumières de ce savant toute la justice qui leur est due ; mais qu'elle qu'en soit l'étendue, il faut en convenir, elles ne peuvent se passer en cette matière du secours des connaissances locales. C'est leur défaut qui le porte à conjecturer que *Metullium* pourrait être la même ville que *Noviomagus*, et que *Castelnau* pourrait avoir succédé à cette première. Noviomagus avait certainement disparu avant le ravage des Normands. A l'égard

de Castelnau, dont l'existence ne remonte guère plus haut que le douzième siècle, il n'y subsiste aucune tradition, ni le moindre vestige, qu'il ait été réédifié sur les ruines de *Metullium*.

« Il ne faut pas confondre celui-ci ni avec Noviomagus ni avec Castelnau; ce sont trois lieux différents, qui n'ont existé ni dans le même temps, ni dans le même emplacement[1]. »

On voudra bien nous rendre cette justice, que nous exposons le débat avec simplicité. En mettant ainsi sous les yeux du lecteur la partie négative de la question, nous ne croyons pas omettre une seule ligne importante écrite sur cette matière.

Pour établir la question positive, nous aurons recours à la même méthode, et nous citerons toujours.

Nous ferons observer d'abord que Ptolémée, en admettant la méthode de projection d'Hipparque pour la construction d'une carte qui s'accordât mieux avec la forme sphéroïdale de la terre a commis, dans la représentation des longitudes, une erreur matérielle, de sorte que tout les lieux sont placés trop à l'Est.

C'est pourquoi Gosselin, à la fin de son grand ouvrage, la *Géographie des Grecs analysée*, a fait imprimer des tables qui donnent la différence entre les positions véritables et celles assignées par Ptolémée. Ses rectifications et celles du *Ptolémée corrigé*, qui avait préludé au travail

[1] Beaurein, t. II, *Metullium*.

dont nous parlons, amènent à cette conclusion pour ainsi dire mathématique, que la vieille cité des Bituriges Vivisques se confond avec l'embouchure de la Gironde, dont la latitude aussi bien que la longitude sont indiquées par les mêmes chiffres et les mêmes fractions que Noviomagus.

Aussi Élie Vinet, après avoir fait le calcul ci-dessus énoncé, conclut-il ainsi :

Cete ici (Noviomagus) estoit en Médouc : laquelle Ptolémée approche plus de l'occident et septentrion que Bourdeaus; mais il la met sous même midi et même occident que la ville de Saintes..... Cete ville était donc en Médouc, vers Soulac, bourg assés beau en la pointe du Médouc, faicte de la grand mer et Garonne entrant en la mer [1].

Delurbe à son tour, appuyé sur les jalons traditionnels, dit à la page quatrième de sa *Chronique Bourdeloise* : « Aussi du temps d'Antonin, en Médoc et sur le bord de l'Océan, il y avait une ville nommée par Ptolémée Noviomagos, laquelle par l'iniure du temps ayant esté desmolie et réduite en village, est aujourd'hui, selon l'opinion de feu Élie Vinet, appelée Soulac. »

« Cette ville, dit à son tour Beaurein, était située à l'extrémité du Médoc. » « Ptolémée, dit « M. Danville, dans sa *Notice des Gaules,* nomme « deux villes chez les Bituriges Vivisques, « Noviomagus et Burdigala ; et la raison qu'on

[1] Élie Vinet, l'*Antiquité de Bourdeaus.*

« peut donner de ce qu'il nomme Noviomagus « en premier lieu, c'est de devancer par sa po- « sition celle de Burdigala dans le compte de « la longitude, en procédant d'Occident en « Orient. Il fait aussi cette position plus sep- « tentrionale, en l'approchant de la latitude « qu'il attribue à l'embouchure de la Garonne. »

« Le P. Labbe, dans ses tableaux méthodiques de la géographie (p. 48), prétend que Soulac est le Noviomagus Medulorum. Adrien de Valois paraît incliner vers cette opinion. *Noviomagus*, dit-il, *intercidit, nisi forte est Solacum, locus ostio Garumnæ proximus.*

« Il ne faut donc pas chercher ailleurs le Noviomagus des Bituriges Vivisques, que dans l'ancienne étendue du Médoc. On dit l'ancienne étendue, car l'Océan en a couvert une partie considérable. C'est ce pays qui faisait principalement et à proprement parler, le territoire de ce peuple. Nos Bituriges étaient placés, selon Strabon, ainsi qu'on l'a déjà vu vis-à-vis les Sanctons, dont ils n'étaient séparés que par la Garonne. Il fallait donc nécessairement qu'ils habitassent le Médoc; aussi Élie Vinet, le P. Labbe, Adrien de Valois, Hauteserre [1] et plusieurs autres savants placent-ils Noviomagus vers l'extrémité du Médoc, et c'est en effet l'unique endroit où il puisse être placé [2]. »

[1] Magis assentior Eliæ Vineto, qui ex situ Noviomagi, quem describit Ptolemæus, colligit versus ostium Garumnæ hanc sitam fuisse, circà quem locum est Solacus, vicus nobilis, aliis sanctæ Mariæ de Solaco (Hauteserre).

[2] Beaurein, *Variétés Bordeloises*, t. I, p. 106 et suiv.

Les annales de la vieille basilique gardaient la mémoire de la cité disparue. Aussi, lorsque après avoir abandonné le sanctuaire de la Fin-des-Terres, les enfants de Saint-Benoît voulurent envoyer à leurs frères de Paris, qui rédigeaient les Annales de l'Ordre, quelques notes sur l'histoire des abbayes et prieurés du Midi, on recueillit avec soin les titres, registres et pièces diverses apportées de Soulac à Sainte-Croix. Par ordre de l'abbé, un des religieux écrivit sur les dites pièces, une notice historique qu'on peut lire dans les fonds bénédictins de Saint-Germain-des-Prés (manuscrits de la Bibliothèque Impériale), et au début de laquelle nous copions ces lignes : *Monasterium Beatæ Mariæ de Solaco situm est ad littus oceani maris, non longè à turri Corduanâ insigni, scopulisque quibus circumsepta est nominatissima, et in suburbio civitatis medulorum olim Noviomagi, ut tradunt, quam quidem civitatem et circumvicinas plagas occupavere aquæ maris et arenæ ita ut ne maceriæ quidem appareant.*

Au sujet de la disparition de Noviomagus, Du Chesne copie à peu près Vinet dans les lignes suivantes :

« Au-dessous de Bourdeaus, et ioignant la coste de la mer est le cap Sainte-Marie [1], Ptolémée donne aux Bourdelois une autre ville avec Bourdeaus, en ce païs de Médouc, qu'il

[1] C'est ainsi qu'on désignait souvent, il y a deux siècles, ou la Pointe-de-Grave, ou une espèce de promontoire qui s'avançait dans la mer devant Soulac.

met vers Soulac, bourg assez beau en la pointe que fait la grande mer avec la Garonne, et la nomme Noviomagos en son grégeois. On ne la trouve aucunement pour le jourd'hui, soit, ou que la terre à quelque tremblement l'aie engloutie, ce qui est autrefois advenu à de grandes et beles villes, et mesmes à des montaignes, ainsi que vous conteront Pline, Eusèbe et autres, ou que quelque guerre l'aie rasée, comme de faict encore il y a en ce quartier-là de Médoc, un grand lac où l'on dit qu'il se veoid des murailles quand quelque esté se porte un peu sec et que les eaues sont basses; ou que la grande mer ou Garonne l'aie noyée; comme aussi trouve l'on bien à dire auiourd'hui en ce quartier même l'île d'Antros, si ce n'est d'adventure le rocher de Cordan; ou finalement que les sables l'aient couverte, comme tout ce païs-là est fort sabloneux et la mer ne fait que vomir sable, lequel séché et mené par le vent fait de merveilleuses montaignes et encombre non-seulement les maisons, mais aussi les plus hauts chênes et pins du païs. »

Ce n'est pas d'hier, en effet, c'est depuis des siècles que l'Océan poursuit le cours de ses usurpations victorieuses sur le littoral médocain.

La génération actuelle, plus accoutumée que la précédente à parcourir et à visiter la plage, a pu constater de ses yeux la marche constamment progressive des flots. Qui de nous n'a escaladé il y a vingt ans les derniers talus du fort

de la Pointe-de-Grave, et ne s'est assis sur les vieux canons rouillés, gardiens endormis de la côte et du fleuve.

Le gouffre a tout dévoré. Consultez les cartes officielles. En 1818, la ligne de la basse mer, à la Pointe-de-Grave, était à 720 mètres de l'extrémité actuelle de la jetée. En 1825, après sept ans, la mer avait dérobé, sur ce point, 240 mètres au continent. En 1837, au bout de douze années, 300 mètres avaient disparu de nouveau. En 1842, toujours sur le même point, la terre ferme avait encore perdu 80 mètres, et deux ans après, en 1844, l'embouchure du fleuve était de 100 mètres plus voisine de nos plaines.

Vis-à-vis l'ancien port de Saint-Nicolas-de-Grave, le génie, après avoir tâtonné longtemps, semble enfin devoir immobiliser un rivage que l'action des courants a reculé de 250 mètres dans l'espace de 40 ans. Aux bains actuels, la ligne de la haute mer, qui était en 1744 à 950 mètres de la vieille église, s'était rapprochée de près de 300 mètres en 1818, et n'est plus aujourd'hui qu'à 560 mètres du seuil de la basilique.

Nous devons à la courtoisie de M. l'Ingénieur de la Pointe-de-Grave la communication d'un rapport dont nous donnons ici quelques extraits. Ils confirment la tradition :

« Les envahissements de la côte du Bas-Médoc par la mer sont fort anciens. Déjà, en 1580, Montaigne les signalait et faisait remarquer qu'ils étaient précédés par la chaîne des dunes.

Nous avons nous-même trouvé, dans les archives du département de la Gironde, un rapport qui semble être de 1740, où il est dit : « *Qu'avant peu la mer coupera entre le Verdon et Soulac; par ce moyen le Verdon demeurera isle entourée d'eau.* » La tradition dit même qu'autrefois le rocher de Cordouan était réuni à la côte du Bas-Médoc.

« Il est certain que Cordouan se trouve à peu près sur le prolongement de la côte presque rectiligne qui va de la Pointe-de-Grave au bassin d'Arcachon, et que la passe dite du Sud, située entre Cordouan et le rocher de Saint-Nicolas, s'est notablement approfondie depuis 1825 jusqu'à 1853. Cet approfondissement ressort très-nettement de la comparaison des deux cartes hydrographiques de l'embouchure de la Gironde de 1825 et de 1853. Or, la passe du Sud n'est pas tellement profonde qu'on ne puisse concevoir le moment où elle a commencé à se creuser. »

« Si on examine l'état actuel de la langue de terre qui sépare la Gironde de l'Océan, on voit que des dépôts d'alluvions augmentent progressivement sa largeur du côté de la Gironde aux dépens du fleuve, tandis que les érosions de l'Océan la diminuent du côté opposé. Ainsi le Bas-Médoc se déplace depuis longtemps en marchant de l'Ouest vers l'Est. On comprend d'ailleurs qu'avant leur fixation, les dunes devaient se déplacer parallèlement dans le même sens, et précéder les empiétements de l'Océan. »

« Ce mouvement est fort ancien, comme plusieurs faits le démontrent. On sait, en effet, qu'Henri III d'Angleterre s'est embarqué au vieux Soulac vers le milieu du treizième siècle, pour se rendre à Porsmouth. Or, maintenant, le vieux Soulac est situé sur le bord de la mer, et il est invraisemblable d'admettre qu'il ait pu exister sur les bords de l'Océan, le long de la côte du Bas-Médoc, un port assez sûr pour permettre à une flotte de s'y abriter et d'y prendre la mer. Cet embarquement s'explique parfaitement, au contraire, si on admet que d'après le mouvement de translation que nous avons indiqué, Soulac devait se trouver au treizième siècle sur les bords de la Gironde, et que toute la largeur existant actuellement entre *les ruines du vieux Soulac* et la Gironde, est le produit d'alluvions qui se sont déposées depuis cette époque. »

« Voici les principaux faits qui justifient notre opinion : pendant chaque tempête, la mer jette sur la plage des blocs de tourbe et d'argile qui proviennent évidemment d'anciens dépôts de la Gironde. Sous le sable de la plage, on trouve sur beaucoup de points de la côte, un plateau d'argile, identique avec celle qui forme les marais salants actuels de la Gironde, et qui a sa surface tantôt sillonnée de fossés analogues à ceux des marais salants, et tantôt couverte de troncs de saules et d'autres essences marécageuses. Enfin, nous avons vu enlever par la mer, dans l'anse des Huttes, une couche

d'argile de plus de 80 centimètres d'épaisseur, sur laquelle on distinguait quelques fossés et de nombreux troncs de saules. Sur la nouvelle couche d'argile qui fut mise à nu apparaissaient deux abreuvoirs circulaires, formés chacun par un trou, ayant des parois revêtues de piquets verticaux dépouillés de leur écorce, reliés entre eux par des clayons horizontaux entrelacés avec la plus grande régularité. Non loin de ces abreuvoirs étaient des empreintes assez profondes de pieds de bœufs et d'hommes non chaussés, des moëllons épars, quelques débris de briques et de nombreuses écailles d'huîtres. De pareils vestiges démontrent bien que la plage actuelle de l'Océan est formée par les anciens marais qui bordaient la Gironde; et du dernier fait, il ressort même que ces marais, après avoir été utilisés une première fois, ont été envahis par les eaux de la Gironde qui y ont déposé une nouvelle couche de vase de 80 centimètres. Il est utile d'ajouter que le vaste estuaire qui composait d'après cet aperçu l'entrée de la Gironde, était parsemé d'îles que l'examen géologique de la contrée permet de limiter. Ces îles ont été soudées par des dépôts de vase qui ont constitué les marais. Le dessablement de la plage qui a eu lieu pendant le mois de janvier 1865, a permis de constater dans le sous-sol, près de Soulac, une partie qui devait constituer une île, parce qu'elle était plus élevée que les parties environnantes, et qu'elle était exempte de vases. »

Nous avons en main l'original d'une pièce écrite dans le dernier siècle, et qui témoigne à la fois des traditions anciennes sur le port de Soulac et de l'envahissement successif du littoral médocain. On y lit : « Soulac, localité célèbre autrefois par son port et son mouvement commercial, et qui, dévoré par les sables, n'offre plus aujourd'hui que des dunes solitaires battues par l'Océan, au-dessus desquelles s'élève le clocher d'une élégante église, etc...» Et plus loin : « A la fin du quinzième siècle, Soulac avait encore une population assez nombreuse, et la mer n'avait pas encore emporté tout-à-fait les jetées pavées qui longeaient une partie de la ville. »

En 1748, une requête représente à la chambre ecclésiastique de Bordeaux que « les sables de la mer ont couvert la *majeure partie* de la paroisse de Soulac. » On fait valoir « la perte qu'on a faite de plusieurs marais salants et d'un four entièrement enseveli sous les sables, qui portait annuellement au-delà de 200 livres de revenu. »

De ces détails et de tout ce qui précède, il résulte :

1° Que le Noviomagus des Bituriges Vivisques mentionné par Ptolémée, n'a pas de place plus traditionnelle, plus historique, et pour ainsi dire plus mathématique que la pointe du Médoc, au sud de l'embouchure du fleuve.

2° Que l'étude des envahissements successifs de l'Océan, et en particulier celle des modifications de l'embouchure de la Gironde, livre

à la science et aux données historiques un immense triangle à peu près équilatéral de 10 kilomètres de côté, qui faisait autrefois partie du continent, qui est aujourd'hui couvert par les eaux et les dunes, dont le sommet est au rocher de Cordouan et dont la base est assise d'une part à la *Pointe de la Négade*, et de l'autre à l'ancienne *Pointe de Grave*, c'est-à-dire au nord du rocher de Saint-Nicolas.

C'est dans la partie méridionale de ce triangle que nous placerions l'antique cité, entre Notre-Dame-de-Soulac et Saint-Pierre-de-Lilhan, et plus encore vis-à-vis Saint-Pierre-de-Lilhan.

Voici nos raisons :

Nous savons pertinemment que « vers l'an 1092, le moine Etienne, ermite et abbé de l'île de Cordouan, et Ermenald, prieur du même lieu, fuyant le tumulte des tempêtes, construisirent au lieu de *la Grave*, en face de l'Océan, *dans une île* qui dépendait de Cluny, du consentement de l'abbé Hugues, une abbaye qu'ils dédièrent à Saint-Nicolas[1]. »

Cette donnée positive confirme l'opinion émise dans le rapport officiel précité, que le vaste estuaire qui composait l'entrée de la Gironde était parsemé d'îles, lesquelles soudées

[1] Stephanus eremita et abbas de Corduanâ insulâ huic cœnobio præerat anno MXCII. Hic cum Ermenaldo, ejusdem loci Priore, tumultuosas procellas vitare cupientes, in loco de Grava, juxtà Oceanum, in insulâ juris cœnobii Cluniacensis, volente Hugone abbate, construxere abbasiadam quam sancto Nicolao dedicavere. (Fonds bénédictins de Saint-Germain-des-Prés. Manuscrits de la Bibliothèque Impériale.)

par des dépôts de vases, ont constitué les marais.

D'après les fouilles et les observations officielles, l'état du sous-sol, en deçà des dunes, présente les mêmes caractères géologiques que le sous-sol de la plage jusqu'aux limites de la commune de Soulac, c'est-à-dire jusqu'au Mont-de-Lilhan, sous lequel la tradition fait dormir l'ancienne église de Saint-Pierre, depuis longtemps disparue.

N'est-ce point là, d'ailleurs, ce que nous fait comprendre le passage suivant, de Pomponius Méla :

« Près de l'Océan, lorsque la Garonne, après avoir reçu dans son lit la marée montante, roule ses eaux avec la marée descendante, on la voit se grossir et s'élargir de plus en plus à mesure qu'elle s'approche de la mer, de sorte qu'à son embouchure on la prendrait pour un large détroit [1]. »

Aussi les plus anciennes cartes, non seulement ne présentent aucun rétrécissement à l'embouchure de la Gironde, mais y dessinent au contraire un élargissement brusque et très-considérable.

C'est donc un fait scientifiquement démontré qu'à une époque reculée, bien reculée sans doute, tous les marais de Soulac jusqu'à la

[1] At ubi obvius Oceani exœstuantis accessibus adauctus est, iisdemque retro remeantibus, suas illiusque aquas agit; aliquantum plenior, et quantò magis procedit, eò latior fit, ad postremum magni freti similis.

(Pomponius Méla. Descriptio orbis, lib. 3, cap. 2.)

dune actuelle de Lilhan, étaient baignés par les eaux du fleuve, étaient le fleuve lui-même. L'Océan, qui s'avance depuis des siècles à la conquête du continent, et qui dirige ses courants les plus actifs du sud-ouest au nord-est, a dû engloutir d'abord l'ancienne ville, déplacer successivement et rétrécir l'embouchure du fleuve, détruire ou pourchasser devant lui les anses diverses et les abris des navires.

Tant que la rive méridionale du fleuve était encore vis-à-vis la dune actuelle de Lilhan, c'est-à-dire bien avant l'ère chrétienne, c'est là que devaient stationner les navires, s'élever les comptoirs et les établissements commerciaux.

Dès la plus haute antiquité, l'histoire nous représente les navires de l'Orient visitant nos côtes, et des comptoirs établis à l'embouchure de nos fleuves. C'est, avant toutes les autres, Tyr, hardie, puissante, glorieuse, connue sur toutes les mers. Le Phénicien, enfant de Chanaan, a inventé la navigation[1] et la voile, cette aile au loin blanchissante du navire audacieux.

Les traces de ces premières apparitions se retrouvent dans les anciens chroniqueurs. Voici un fragment de Timogène, cité par Strabon et commenté par l'auteur d'*une colonie grecque dans les landes de Gascogne :*

« Les premiers habitants de la Gaule, nous « dit Timogène, furent des indigènes appelés « Celtes, *et des Doriens*, qui sous la conduite

[1] Prima ratem ventis credere docta Tyros.
(Tibulo. In diem natalem Messalæ.)

« d'un ancien Hercule, vinrent peupler les bords « de l'Océan[1]. »

« Hercule fut un nom commun à plusieurs héros de l'antiquité. Les historiens en comptent six et, parmi eux, un Hercule crétois. »

« Hercule est aussi la personnification des premiers navigateurs qui franchirent le détroit de Gibraltar et furent visiter l'Espagne et la Gaule. Ces explorateurs étaient, dit-on, Phéniciens d'origine, et quelques érudits prétendent suivre leurs traces jusqu'au pays des Aquitains[2]. »

On ne doit pas s'étonner de l'obscurité qui règne sur des souvenirs si reculés. On sait que les Phéniciens s'imposaient la loi de cacher leurs voyages maritimes, de peur d'en voir partager le profit. Par une exception unique dans leurs annales, nous voyons un de leurs rois, Hiram, apprendre à Salomon l'art de la navigation. Mais ce que l'histoire atteste d'une manière indubitable, c'est que les Phéniciens possédèrent longtemps le monopole du commerce dans les trois parties de l'ancien continent. Nous les voyons, hardis navigateurs, et sans autre guide que les étoiles du pôle, étendre partout leurs relations. Ils ont des comptoirs jusque sur la côte occidentale

[1] Ammiani Marcillini rerum gestarum lib. XV, cap. IX.

[2] Potuit et è Gadibus Hercules per Oceanum in Galliam navigare. Atque id sibi volunt qui apud Timogenem affirmant *Dorienses* antiquiorem secutos Herculem, Oceani locos habitâsse confines. (Samuel Bochart. *Geographia sacra*, p. 659).

des Gaules, et surtout à l'embouchure des fleuves. De là ils trafiquent avec Albion et les îles Cassitérides, où ils vont chercher l'ambre jaune et l'étain. On sait même que surchargés d'argent dans un de leurs voyages, ils furent obligés d'en mettre à leur ancre au lieu de plomb.

Plus tard Carthage, assise au centre du monde alors connu, absorbe à son profit exclusif le commerce de Tyr. Les colonies d'Heric, en particulier, gardent le monopole du commerce avec Albion. C'est alors que la colonie phocéenne, et peut-être phénicienne d'origine, qui avait fondé Massilie (Marseille), se met, par des routes de terre, en communication avec l'Océan et la mer du Nord, afin d'éviter le détroit de Gadès (Gibraltar), et d'attirer à elle le commerce de l'étain et de l'ambre.

Les Massiliens remontent le Rhône, puis la Saône, jusqu'à un portage à dos de cheval qui communiquait à la Loire. Un autre portage était établi entre la Saône et la Seine. Un troisième entre l'Aude et la Garonne. La plus grande distance était de trente jours.

C'est ainsi que depuis la plus haute antiquité jusqu'à l'occupation romaine, le commerce de l'Orient et du Midi venait camper sur nos côtes, où il cherchait naturellemeut deux choses : un abri pour ses navires, et le moyen d'établir ses comptoirs. Quand la voie de mer est interceptée, il cherche à se rallier par terre à l'Océan en descendant jusqu'à l'embouchure des grands fleuves de Loire, de Seine et de Garonne.

Mais voici venir le peuple-roi et la grande unité romaine.

Très-peu d'Etats, avant Rome, avaient donné aux routes une attention spéciale. L'antiquité ne nous représente guère que Sémiramis et Xerxès qui dépensent des sommes énormes pour en créer. Carthage passe pour avoir pavé la première ses grands chemins. Quant aux Grecs, jamais ils ne s'occupèrent essentiellement de cet objet. Leur silence et l'absence de monuments en donnent la preuve; et l'on ne s'en étonnera pas pour peu qu'on songe à ce défaut de centralisation et de généralisation qui causa leur ruine.

Dès 313 avant J.-C., au contraire, au plus fort de la lutte contre les Samnites, Rome s'avoue la nécessité d'avoir des routes fortes et indestructibles, pour être toujours à même de jeter ses légions au cœur du pays ennemi. Une fois l'élan donné, ces utiles constructions se continuèrent d'abord par toute l'Italie, puis dans les provinces lointaines dont les armes forçaient l'entrée. Ainsi la conquête travaillait à son insu pour le commerce; la violence pour la civilisation. Dès l'époque de César, les principales villes de l'Italie étaient ainsi liées à Rome par de belles routes. La monarchie impériale mit ses soins à les entretenir et à les perfectionner. On voit Vespasien, pour rectifier un infléchissement de la voie Flaminienne, percer dans un rocher une galerie de mille pieds de long. Avant Auguste, une voie romaine partait d'Em-

porium et se dirigeait au travers de l'Aquitaine. Auguste lui-même, secondé par Agrippa, en fait ouvrir beaucoup de nouvelles, surtout en Gaule. Lyon devient, comme une autre Rome, le point de départ des grandes voies militaires ou commerciales; la première d'entre elles se dirigeait vers l'Océan à travers l'Aquitaine et en coupant les Cévennes.

« Plusieurs voies romaines, dit Jouannet, traversaient jadis le département de la Gironde et passaient à Bordeaux. . . . .

. . . .

« Une autre voie romaine, connue sous le nom de *la Lebade,* conduisait de Bordeaux dans le Bas-Médoc, probablement au port de *Noviomagus* mentionné par Ptolémée. Elle passait à Parempuire, commune où quelques lignes désignées sous le nom de *Camp de César* ont été aplanies il y a peu d'années; au village de *Louens,* dans la commune du Pian; au lieu des Ormes, dans les landes d'Arsac; à Moulis, à Saint-Laurent, etc., sur tous ces points, elle a conservé son nom de *Lebade* et laissé des traces. C'était par cette voie qu'on se rendait à Lesparre avant que le célèbre intendant Aubert de Tourny eût ouvert une nouvelle route. On ne la trouve plus au-delà de Lesparre; mais on connaît dans cette partie deux anciens chemins, dont un, peut-être, fit partie de la voie romaine. De ces deux routes, l'une connue sous le nom de *Chemin Castillonnais,* aboutit à Soulac;

l'autre, appelée *Chemin du Roi,* conduit à la pointe du Verdon[1]. »

Le Chemin du Roi (la Lebade porte aussi ce nom de Lesparre à Bordeaux), arrive par Vensac et Grayan au territoire de Saint-Pierre-de-Lilhan, c'est-à-dire à l'ancienne rive du fleuve. Son extrémité, aussi bien que la courbe qui conduisait à Soulac, est depuis longtemps couverte sous les sables et les eaux.

C'était là la voie romaine aboutissant à ces établissements commerciaux qui avaient succédé dès le cinquième siècle à Noviomagus, lequel pouvait bien lui-même n'être qu'un *emporium,* et dont l'existence paraît avoir été de courte durée.

Ou bien il n'existait pas encore comme ville au temps de Pline et de Strabon; ou il n'était pas encore assez important pour être mentionné par ces auteurs. Rien d'étonnant que cent vingt-cinq ans après Strabon, l'embouchure du grand fleuve, reliée à Burdigala par une voie romaine, ait vu se former rapidement une ville de commerce à côté des anciens comptoirs. Rome ne pouvait négliger ce point important; et la grande quantité de médailles romaines qu'on y trouvait encore dans la première moitié du dernier siècle, prouve l'importance de cette station.

Mais, déjà au temps d'Ausone, de Paulin, de Sidoine Apollinaire, la cité n'est plus.

[1] Jouannet. *Statistique de la Gironde*, t. I. Voies antiques.

« Où retrouver aujourd'hui, dit Jouannet, le Domnotonum qu'habitait Théon? Que sont devenus et le port de Noviomagus, et tant d'autres lieux dont il subsistait encore quelques souvenirs au moyen-âge? »

Sans vouloir affirmer ni créer une étymologie, nous ferons observer que la *Pointe de la Négade* marque le point de départ des érosions successives de l'Océan et de la partie *noyée* de l'ancien continent. C'est donc dans cette partie, au sud, que sommeille pour toujours, sans doute, la vieille cité des Bituriges Vivisques.

Quant à Domnotonum, les diverses observations proposées jusqu'ici nous permettent de conjecturer qu'il devait se trouver au nord de l'ancienne ville, sur la rive déplacée du fleuve. Le poète Théon habite en ce lieu, qui pouvait être gouverné à la façon des colonies romaines. Théon y exerce l'autorité au nom de César[1].

Il n'est pas loin de ces étangs doux où l'on engraisse les huîtres de Médoc. Il en envoie à Ausone, et celui-ci l'en remercie :

> Ostrea Baianis certantia quæ Medulorum
> Dulcibus in stagnis reflui maris æstus opimat,
> Accepi dilecte Theon, munerabile munus (2).

[1] Ausone plaisante sur l'intégrité du juge :

> An majora gerens totâ regione vagantes
> Persequeris fures? Qui te, postrema timentes,
> In partem prædamque vocent. Tu mitis et osor
> Sanguinis humani, condonas crimina nummis,
> Erroremque vocas, pretiumque impensis adactis
> Bobus et in partem scelerum de judice transis.
> (AUSONIUS AD THEONEM.)

[2] Plus loin il ajoute :

> Parcamus vitio Domnotinæ domûs
> Ne sit charta mihi carior ostreis.

Sur quoi Scaliger fait cette réflexion : Clementinum

Il est à la fin des terres, en face de l'Océan :

> Extremis telluris in oris
> Oceani finem juxtâ solemque cadentem.

Le sol est sablonneux, mais livré à la culture :

> Cultor arenarum vates, cui littus arandum.

On y cueille des fruits qui valent mieux que les vers de Théon :

> Aurea mala Theon, sed plumbea carmina mittis.

Il est également sur le fleuve et, par conséquent, à la pointe du Médoc :

> Unus Domnotoni te à littore perferet æstus
> Condatem ad portum.

On fait le commerce à Domnoton, et on peut supposer que Théon s'y livre; qu'il achète à bon marché pour revendre à des prix fous, soit sur place, soit sur d'autres marchés :

> Mercatusne agitas, leviore nomismate captans
> Insanis quod mox pretiis gravis auctio vendat ?

On sait quelques détails sur les denrées indigènes ou étrangères dont ce port étoit le rendez-vous :

> Albentis sevi globulos et pinguia ceræ
> Pondera, Naryciamque picem, scissamque papyrum
> Fumantesque olidum, paganica lumina, tædas (1).

Telle est, en dehors des souvenirs chrétiens, la fortune historique de cette extrémité de la péninsule médocaine, sur laquelle la vie et le

Theonem poetam Medulum ad Domnotinum, in colonicâ villâ morantem mirâ libertate exagitat et stuporem Medulum Vivisco sale perfricat.

Nos compatriotes voudront bien nous pardonner de citer ce dernier trait, si peu gentil pour nous, pauvres Médocains.

[1] Ausonius ad Theonem.

mouvement s'apprêtent à ressaisir leurs antiques droits.

On le voit, il n'y a pas que les origines chrétiennes qui embellissent Soulac de leur mystère et de leur auréole légendaire. L'histoire profane, elle aussi, revendique à son profit des titres qui se perdent dans la nuit des âges. Nous n'avons évoqué ces titres que pour nous rendre compte du séjour de nos premiers apôtres sur ce point reculé de la terre sainte de Médoc. Un port dont l'activité romaine faisait déjà le rendez-vous de tant d'intérêts, où devait affluer tout le commerce des Méduli, d'où l'on pouvait entretenir des relations faciles et pour ainsi dires quotidiennes avec tous les cantons des Bituriges Vivisques, convenait à merveille pour les débuts de l'œuvre apostolique. Aussi allons-nous voir les porteurs de la bonne nouvelle fixer en ce lieu leur quartier général. De là ils rayonnent sur les alentours. Par là s'expliquera mieux le culte traditionnel de nos pères pour le Sanctuaire de Notre-Dame et pour ce coin de leur pays ému le premier sous des pas apostoliques.

CHAPITRE PREMIER.

Visitavit nos oriens ex alto.
(CANTIQUE DE ZACHARIE.)

La question des origines chrétiennes. — La Gaule évangélisée au premier siècle. — Les apôtres du Médoc, du Bordelais et du Bazadais.

§ 1er.

LA QUESTION DES ORIGINES CHRÉTIENNES.

En cette matière, comme en toutes les autres, nous ne nous servirons pas des autorités, nous les citerons :

« Jusqu'au milieu du dix-septième siècle, dit M. Ravenez [1], les principales églises de France, se basant sur des traditions immémoriales, faisaient remonter leur origine aux temps apostoliques, et nul n'était jamais venu contester cette croyance. »

« A cette époque, deux hommes se rencontrèrent qui s'imaginèrent de renverser les traditions. Le premier est le chanoine Descordes, une des illustrations scientifiques du Limousin,

[1] Ravenez. *Essai sur les origines religieuses de Bordeaux.*

qui, étudiant la vie de Saint-Martial, crut devoir rejeter au troisième siècle l'époque de la mission de cet apôtre. Le second est le trop célèbre Launoy. Launoy, le *dénicheur de Saints,* ce fougueux novateur, qui eut le triste honneur de recevoir d'un pape l'épithète de *impudentissimè mentitus.* »

« Ie le salue (Launoy) du mot de critique, dit Jean Bondonnet[1], tant parce que c'est son unique occupation qu'une critique chicanière, qu'aussi ce nom de critique signifiant un homme iudicieux, lui est fort bien deub, parce qu'à la distribution des iugements qui devoit estre égale, il croit en avoir bien eu sa part et quelque chose de celle des aultres, auxquels il en reproche le défaut. »

Un article, fort élogieux d'ailleurs à l'endroit de Launoy, s'exprime ainsi :

« Launoy avait une immense érudition. Malheureusement il ne demeura pas exempt de l'esprit partial et exclusif dans lequel tombent souvent les théologiens, lorsque ne prenant aucune part à la vie active et réelle de l'Eglise, ils se plongent tout entiers et uniquement dans la lettre morte de leur savoir de cabinet. — Du Pin remarque que Launoy joignait beaucoup d'érudition, de persévérance et d'application à une grande légèreté[2]. »

[1] Dom Jean Bondonnet, bénédictin de Saint-Vincent-du-Mans. Réfutation des trois dissertations du docteur Jean de Launoy contre les missions apostoliques dans les Gaules au premier siècle.

[2] Goschler. *Dict. encycl. de la Théol. cath.*

« Quant au docteur Launoy, dit Rohrbacher[1], nous avons déjà appris, et en son temps, nous apprendrons encore mieux à le connaître comme un esprit téméraire, d'un catholicisme pour le moins douteux, et qui pour soutenir ses nouveautés, ne craignait pas de falsifier les textes des Pères et des Conciles. »

« Je ne saurais discuter, dit M. de Mazenod, évêque de Marseille, dans sa lettre à M. l'évêque d'Orléans[2], les arguments employés contre nous par le docteur Launoy, auteur condamné, dont tout le monde connaît l'esprit frondeur, et qui d'ailleurs était mû à ce sujet par un sentiment d'hostilité contre l'ordre de Saint-Dominique, dépositaire des reliques de Sainte-Marie-Madeleine; mais j'affirme sans crainte que les arguments de Launoy ne résistent pas à un examen impartial et éclairé. Il n'y en a pas un seul qui conserve sa force, bien qu'ils aient été souvent répétés. »

Tel fut Launoy.

Launoy attaqua hardiment les traditions; il affirma que l'origine des principales églises de France ne remontait pas au-delà de la seconde moitié du troisième siècle, et il rejeta comme fabuleuses, apocryphes et falsifiées, toutes les légendes qui contredisaient sa doctrine. Il n'avait en faveur de son opinion que deux textes : l'un emprunté à Grégoire de Tours, l'autre à Sulpice Sévère. Mais il était très-érudit;

[1] Hist. univ. de l'Egl. cath. Liv. XXVII.

[2] Faillon. *Monuments inédits*. Migne. T. II, p. 1666.

il éleva sur cette base si frêle un tel édifice de preuves, qu'il rallia autour de lui la majorité des savants de son époque. Ce fut en vain que les Millet, les Du Saussay, les de Marca, les Noël Alexandre, les Jean Smith, les auteurs de l'*Art de vérifier les dates,* firent entendre d'énergiques protestations; leur voix fut couverte par celle de Descordes, d'Ellie du Pin, de Tillemont, de Baillet, de Ruinart, de Fleury, de Longueval... Bientôt chacun fut convaincu que les traditions léguées par nos pères n'étaient qu'un amas de fables ridicules; l'origine de tous les documents fut niée; on contesta la valeur des martyrologes; les chartes scrutées à la loupe furent entachées de faux, et l'on assigna au règne de Charlemagne l'époque de la falsification des titres et des légendes.

Un certain nombre d'évêques, frappés de ce déluge de preuves, se hâtèrent de réformer leurs Bréviaires, et, malgré les réclamations qui s'élevèrent de toutes parts du fond de leur diocèse, ils adoptèrent l'opinion des novateurs[1].

Remarquons avec Faillon que tous les partisans du système de Launoy s'en sont rapportés à Launoy lui-même, sans examiner autrement la question. C'est ce qui est démontré jusqu'à l'évidence dans le chapitre second du tome Ier des *Monuments inédits*.

Or, l'unique fondement des prétendues preu-

[1] Ravenez, *ibidem*.

ves de Launoy, ce sont les deux textes de Grégoire de Tours et de Sulpice Sévère. Nous allons donc lés reproduire avec la critique victorieuse qu'en fait M. Ravenez dans la brochure déjà citée.

Voici le texte de Grégoire de Tours :

« Du temps de Dèce, sept personnages ordonnés évêques furent envoyés pour prêcher dans les Gaules, comme le raconte l'histoire du martyre de Saint-Saturnin, car elle dit : « Sous « le consulat de Dèce et de Gratus, comme on « s'en souvient par une tradition fidèle, la ville « de Toulouse commença à avoir Saint-Saturnin « pour évêque. »

Le texte de Sulpice Sévère est ainsi conçu : « Après Adrien, sous le gouvernement d'Antonin-le-Pieux, il y eut paix pour les Eglises. Ensuite, sous Aurélien, fils d'Antonin, s'éleva la cinquième persécution : alors seulement il y eut des martyres dans les Gaules, *Seriùs trans Alpes Dei religione susceptâ.* »

Certes, ces deux textes sont précis. Ils sont, il est vrai, en contradiction formelle l'un avec l'autre, puisque Grégoire de Tours fait arriver ses évêques en 250, et que la cinquième persécution eut lieu en 177. Il est vrai aussi que Sévère est démenti par Orose, son contemporain; car ce dernier nous assure que la première persécution dont furent frappées les Gaules, eut lieu par ordre de Néron. Puis, en parlant de Domitien, il nous apprend que la foi chrétienne avait jeté de son temps de très-

profondes racines sur toute la terre, et qu'il entreprit de l'arracher partout. Mais il paraît que malgré ces contradictions, les textes de Grégoire de Tours et de Sulpice Sévère ont une grande valeur intrinsèque, car ils sont le champ de bataille sur lequel déjà tant de flots d'encre ont coulé et couleront encore.

Depuis que Descordes et Launoy ont commencé la querelle, leurs adversaires ont entassé les textes pour démontrer l'inanité de leurs prétentions. Ils en ont trouvé partout : dans les actes des apôtres, dans les Pères de l'Eglise, dans les brefs des papes, dans les conciles, dans les procès que se sont suscités diverses Eglises à propos de la suprématie, et dans les historiens du temps. Ces textes se sont reproduits dans une foule d'ouvrages biens connus. Ils ont été publiés par Bondonnet, par le Père Mathoud, par Labenazie, par Millet, que sais-je encore. — De nos jours, l'abbé Arbellot en a semé son ouvrage; je les ai recueillis moi-même. Le Père Van Hecke, un des illustres successeurs de Bollandus, a fait précéder la vie de Saint-Florentin d'une dissertation qui est un chef-d'œuvre. Enfin, l'abbé Faillon a élevé en l'honneur de la tradition ce magnifique travail, l'ouvrage le plus érudit qui ait paru depuis 200 ans, et qui a pour titre : *Dissertations sur l'apostolat de Sainte-Marie-Madeleine.*

Ce n'est donc pas le lieu de les reproduire. Je veux essayer de démontrer par une autre voie, que les deux textes précités ne sup-

portent pas l'examen. Je veux prouver par Grégoire de Tours et par Sulpice Sévère eux-mêmes qu'ils se sont trompés, et je n'emploierai dans ce but que des documents dont personne ne pourra contester l'origine.

§ 2.

LA GAULE ÉVANGÉLISÉE AU PREMIER SIÈCLE.

S'il est un fait historique dont l'authenticité soit bien démontrée, c'est l'existence de l'Eglise de Lyon, en 150, alors que Saint-Photin en était l'évêque. Admettons même, ce qui n'est pas, avec certains contradicteurs, que Photin ait été le premier évêque de Lyon, et Saint-Irénée, son successeur, le second.

Pendant la durée de son épiscopat, Saint-Irénée a présidé deux conciles, l'un contre les hérétiques, l'autre pour fixer le jour de la célébration de la Pâque, et Sismond reconnaît qu'il fut assisté dans le premier par douze évêques, et par treize dans le second.

Mais si la religion de Dieu a été accueillie tardivement au-delà des Alpes; si les principaux évêques dont s'honore l'Eglise de France n'ont été envoyés dans les Gaules qu'au troisième siècle, d'où venaient-ils, les Pères de ces conciles? Venaient-ils de l'étranger? Est-il probable que des évêques d'Espagne et d'Italie se soient dérangés de leurs siéges pour répondre à l'appel d'un humble prêtre grec?

Venaient-ils de la Gaule? Il y avait donc au moins treize Eglises, puisque treize évêques ont signé les actes du concile.

Je demande alors où ces Eglises étaient situées?

On me répondra que peut-être on vit figurer à cette réunion l'évêque de Saintes, car Grégoire de Tours nous apprend que Saint-Eutrope, le premier de ces évêques, fut envoyé dans cette ville par Saint-Clément. Peut-être aussi l'Eglise de Narbonne y fut-elle représentée, car, malgré le texte de Grégoire de Tours, les auteurs de l'*Art de vérifier les dates,* Fleury, le P. Longueval, les écrivains de l'histoire du Languedoc, penchent à croire que le premier apôtre des Narbonnais est arrivé dans ces provinces longtemps avant le consulat de Dèce et de Gratus. Mais si Eutrope est contemporain de Saint-Clément, le texte de Sulpice Sévère n'est pas exact.

Ainsi la première brèche faite au texte de l'historien des Francs a été ouverte par ses défenseurs eux-mêmes. Voyons si nous ne trouverons pas encore quelque côté faible.

Saint-Irénée, en arrivant, reconnaît avec effroi qu'une hérésie formidable s'étend sur lès rives du Rhône. Mais tout schisme suppose une Eglise, comme tout fruit véreux rappelle l'arbre qui l'a porté. Il y avait donc des églises sur les bords du Rhône.

Or, d'après ce que nous apprend Hincmar, archevêque de Rheims, les premiers apôtres

qui ont été envoyés par les papes dans les Gaules ont reçu pour résidence les villes les plus importantes. Mais Arles était une de ces villes; elle renfermait donc une Eglise qui florissait à la fin du deuxième siècle. Son premier évêque, Trophime, n'a donc pu lui être envoyé au milieu du troisième.

Et cela est si vrai, qu'au temps de Dèce et de Gratus, le siége d'Arles était occupé par un évêque hérétique du nom de Marcius, que Saint-Cyprien flétrit en termes énergiques.

Voici donc Grégoire de Tours encore une fois convaincu d'erreur. Si l'on prenait un à un chacun des évêques qu'il fait venir dans les Gaules au troisième siècle, on pourrait en vérité parodier les vers de Virgile :

Uno avulso... deficit alter.
Si l'on arrache l'un... tous les autres tombent... [1].

Telle est l'autorité de Grégoire de Tours et celle de Sulpice Sévère sur ce point capital.

Le fondement réduit en poussière, l'édifice qu'il porte doit logiquement, fatalement crouler.

La critique s'étonnerait aujourd'hui de la révolution opérée par le novateur Launoy, si elle ignorait les causes de son facile succès. Nous renvoyons pour les détails et développements historiques relatifs à ces causes, au chapitre premier de la seconde partie du premier vo-

[1] Ravenez, *ibidem*.

lume des *Monuments inédits,* p. 342 et suivantes.

Une cause, remarquable entre toutes, est celle que signale M. de Mazenod dans sa lettre à l'évêque d'Orléans, c'est-à-dire la tendance d'une foule d'esprits du dix-huitième siècle à faire à l'incrédulité toutes les concessions rigoureusement compatibles avec la foi.

Les Jansénistes abusèrent outre mesure de cette coupable complaisance, et l'on sait que Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, prélat plus remarquable par sa piété que par sa doctrine, qui *réforma* la croyance et la pratique de son Eglise, fut, toute sa vie, la dupe et le jouet de la secte jansénienne.

Héritiers de ces tendances maudites, trop d'écrivains, sans s'en douter peut-être, ont continué à faire à l'Eglise un mal profond. Ils n'ont pas seulement, dit M. Ravenez, ébranlé et relâché les liens qui nous attachent au Saint-Siége apostolique, ils ont fourni encore à l'hérésie et à l'impiété le moyen d'accuser l'Eglise de vivre de fourberie et de mensonge.

Heureusement le moment est venu où Dieu a résolu de borner le cours de tant d'erreurs si honteuses et si humiliantes pour nos Eglises de France. Nous avons la ferme confiance que le moment n'est pas éloigné où clergé et laïques seront également étonnés d'avoir ignoré si longtemps ou négligé leurs meilleures gloires. La lutte gigantesque de l'erreur contre la vérité a singulièrement réveillé, au siècle où nous sommes, les forces vives de l'Eglise. Les fonde-

ments de toutes les sciences, et en particulier de la science historique, ont été plus curieusement scrutés, à la grande gloire de l'Eglise de Dieu. Les grands nuages amoncelés pendant deux siècles par le vent du scepticisme à l'horizon de nos origines chrétiennes, se dissipent chaque jour. Sur ce point, comme sur tant d'autres, l'Eglise de France, après deux siècles d'oubli fatal, revient à l'unité romaine et retrouve aux sources apostoliques l'histoire dix-huit fois séculaire de ses origines. Les arguments tant fameux de Launoy et de ses adeptes aveugles ou intéressés, se volatilisent successivement dans la balance à son tour justement sensible de la critique sérieuse et de la science chrétienne. Nos plus éminents prélats sont revenus, reviennent chaque jour à la tradition antique. Sur les traces souvent corrigées des Bollandistes, l'abbé Faillon, le P. Piolin, l'abbé Chaussier, le chanoine Lotin, l'abbé Arbellot, M. Ravenez, l'abbé Cirot de la Ville, tant d'autres encore, ont démontré qu'elle présentait seule les caractères de la vérité.

Reprenons donc nos droits, reprenons-les tous. Proclamons avec nos pères que le soleil de l'Evangile nous illumina dès son aurore. *Visitavit nos oriens ex alto.* Disons aux adversaires arriérés de nos souvenirs apostoliques ce que disait, aux adversaires de son temps, un de nos plus célèbres défenseurs :

« Et vrayment, c'est merveille comme les Eglizes de Paris, de Toloze, de Bourdeaus,

d'Auchs, de Xaintes, de Périgueux, de Limoges, de Rhodez, du Puy, d'Arles, d'Aix, de Marseille, de Narbonne, de Lyon, de Dijon, de Vienne, de Châlons, de Sens, de Bourges, du Mans, de Rouen et tant d'aultres, disent unanimement qu'elles ont reçeu leurs premiers évesques au premier siècle, et que, néanmoins, il se treuve des sçavants hommes qui s'arrestent à ce que Sainct-Grégoire dict, non de soy, mais selon le sens de quelques aultres qu'il ne nomme pas, ce que ie ne treuverois pas si estrange, si quelque aultre ancien d'autorité passable le disoit; mais n'y en ayant pas un et Sainct-Grégoire estant singulier et luy-mesme disant l'un et l'autre, et estant autheur de nostre opinion aussy bien que de l'opposite, ie m'esmerveille qu'on choque de gayeté de cœur une tradition tant affermie. Ainsy nous avons de nostre costé les martyrologes, plusieurs bréviaires, l'ancienne créance de ceux qui vivoient avant Sainct-Grégoire, Sainct-Grégoire mesme, innombrables Eglises de France et des provinces voysines, et des récents, Baronius, Bellarmin, Delrio, Lessius, Lamelyn et plusieurs aultres, pour cete bande glorieuse de missionnaires, de sorte que nostre doctrine est suffisamment establie et prouvée [1]. »

[1] Alteserra. *Rerum Aquitanicarum.*

On nous permettra de citer les lignes suivantes du même auteur, et de transcrire ses colères naïves contre Joseph de Lescale, qui le méritait bien, il faut en convenir :

« Or, ie me suis grandement esmerveillé de veoir en quelques-uns une si grande foiblesse, qu'ils viennent à suc-

Nous terminerons en citant avec M. Ravenez quelques lignes du savant Fréret et de Labenazie, sur le caractère et la valeur des traditions historiques, et par les réflexions proposées sur le même sujet par M. de Mazenod, déjà cité :

« Par traditions historiques, dit le savant Fréret[1], j'entends ces opinions populaires en conséquence desquelles toute une nation est persuadée de la vérité d'un fait sans en avoir d'autre preuve que sa persuasion même et celle des générations précédentes, et sans que cette persuasion soit fondée sur aucun témoignage contemporain, subsistant séparément de la tradition même. Pour que ces traditions aient une autorité suffisante, on demande que les faits dont elles déposent aient été publics et éclatants, qu'elles soient anciennes, qu'elles remontent jusqu'au temps des événements mêmes, et que du moins on ne puisse en montrer le commencement; qu'elles

comber tout-à-fait et dire contre toute apparence de raison que la Gaule ne receut pas la foy qu'en ce temps, qui est marqué par le consulat de Décius et de Gratus, c'est-à-dire l'an 252. — Mais Joseph de l'Escale abuse à bon escient de nostre patience, en ce que, non content de loger le mesme sainct Sernin beaucoup plus bas, il le dégrade tout-à-faict, et d'un évesque, voire d'un apostre, en faict un magister de rhétorique, métamorphosant la chaire épiscopale que Sidonius lui donne en une chaire d'eschole, pour laquelle impertinence il mériteroit que la ville de Toloze, voire tout le clergé du royaume, le fit condamner à faire réparation ou amende d'honneur par une réparation authentique. » (*Ibidem.*)

[1] *Mémoire de l'Académie des inscriptions*, t. VI.

soient constantes et générales, qu'elles s'accordent avec les témoignages positifs de l'histoire, qu'au moins elles ne lui soient pas opposées, qu'elles ne soient point détruites par d'autres traditions mieux prouvées, ou plus anciennes, et par des coutumes ou pratiques religieuses ou politiques, établies en conséquence. »

« Les traditions locales, ajoute Labenazie, tirent leur origine d'une foule de témoins oculaires, qui ont transmis de père en fils les faits qu'ils ont vus. Leurs descendants les confirment par les monuments que leurs pères leur ont laissés. Les églises, les pierres gravées, les peintures anciennes, sont des monuments réels, qui publient à la postérité les faits que les premiers chrétiens nous attestent par leur zèle et leur piété; les traditions sont autorisées par le consentement général de tous les savants et des fidèles chrétiens des Eglises particulières. Elles sont approuvées par les évêques des lieux. Les actes de leurs Saints ont été publiés dans le service divin et dans les canons de chaque Eglise, où ils n'ont été insérés que de l'autorité et de l'approbation des évêques contemporains ou voisins de ces faits. Les églises dédiées aux Saints, les châsses de leurs reliques sont de sacrés dépositaires de la certitude des faits que les Eglises publient. »

« Si vous doutez que les traditions des Eglises particulières soient légitimes, il faut vous convaincre par l'usage de cette Eglise. Il

n'était permis en pas un lieu d'honorer un saint martyr ou un confesseur sans le consentement des évêques et sans une attestation authentique de leur martyre et de leur sainteté; il n'était pas permis de bâtir des églises sous leur nom, ni d'ériger des autels à leur mémoire sans la même formalité; il n'était non plus permis de lire au sacrifice de la messe les actes des Saints, qu'ils n'eussent été vérifiés par les évêques. Sur ce fondement, concluez que toutes les églises dédiées à des Saints particuliers, martyrs ou confesseurs, ont eu l'approbation des évêques; que les faits de leurs patrons sont vérifiés. Concluez encore que la créance des peuples sur le fait de leur martyre et sur leur tradition vient de ce que les actes approuvés par les évêques ont été lus et publiés dans les Eglises et reçus de tous les fidèles, qui nous en ont conservé la vérité depuis l'origine de leurs Eglises jusqu'au siècle où nous vivons. »

« L'apostolat de Saint-Lazare, à Marseille, — dit M. de Mazenod, et l'on peut en dire autant de l'apostolat de chaque fondateur de nos églises particulières, — appartient à un ensemble de faits qui se rattachent à la Provence entière, et sont l'objet de sa tradition constante. Des monuments qui ont survécu aux siècles, rappellent, sur divers points de notre province, ces faits, dont le souvenir nous est justement cher. Un culte spécial et dont l'origine remonte à l'époque la plus reculée, y est fondé, etc., etc.

« Comment, s'ils sont faux, les faits dont il

s'agit ont-ils pu être également admis avec un caractère religieux en tous ces endroits différents? Comment est-il arrivé qu'en se présentant sous un aspect particulier à chaque lieu, ils s'accordent parfaitement entre eux pour ne former qu'une même tradition? On ne pourrait dire avec preuve à quelle époque on a commencé à y croire, de manière à ce qu'une erreur pratique ait prévalu à leur égard dans toutes les parties d'une grande province. L'argument de prescription a lieu pour eux dans toute sa force, aussi bien que dans d'autres questions; mais il n'est pas, tant s'en faut, le seul qui existe pour prouver que si on a pu les embellir dans leurs circonstances, ils ne sont pas, quant au fond, une pure imagination conçue par l'amour du merveilleux, et accréditée par la crédulité populaire[1]. »

§ 3.

LES APÔTRES DU MÉDOC, DU BORDELAIS ET DU BAZADAIS.

Bordeaux fut-il initié dès le premier siècle aux mystères de la foi?

« Aussitôt que nous abordons cette question, dit M. Ravenez, nous nous trouvons en face d'une tradition qui, depuis dix-neuf siècles, proclame que Saint-Martial, l'un des soixante-

[1] Lettre à M. l'évêque d'Orléans, ut suprà.

douze disciples de Jésus-Christ, fut désigné par Saint-Pierre pour évangéliser l'Aquitaine. En vain les novateurs ont-ils essayé de l'affaiblir par leurs protestations, la grande voix des peuples a étouffé la leur, et jamais, peut-être, à aucune époque, l'Aquitaine n'a proclamé avec autant d'unanimité sa foi dans la mission de son apôtre et dans l'époque où elle a eu lieu. »

. . . .

« Quelques Eglises ont bien pu, dans un premier moment d'ardeur, modifier les leçons du bréviaire et reculer jusqu'au milieu du troisième siècle l'époque de sa mission; mais l'opinion publique n'a jamais souscrit à ce sentiment; et partout on retrouve cette conviction profonde, inébranlable, que Saint-Martial est contemporain des apôtres; et, bien plus, qu'il était l'un des soixante-douze disciples. »

« Cette croyance, cette doctrine, n'est pas propre seulement aux lieux qu'il a évangélisés, elle ne s'est pas concentrée dans les cités qui possèdent ses précieux restes, elle s'est répandue dans toutes les parties du monde; et les Eglises de l'Orient l'ont adoptée comme celles du rite latin. L'abbé Arbellot fournit sur ce point des témoignages complets et irrécusables. »

« Aux dixième et onzième siècles, des conciles se sont occupés de cette question. On a douté si Saint-Martial était réellement un des disciples de Notre-Seigneur; mais on n'a jamais contesté qu'il eût été envoyé dans les Gaules par les apôtres. »

« De nos jours, lorsque l'Eglise de Limoges a présenté à l'approbation du Saint-Siége le nouveau propre des Saints à l'usage du Diocèse, la sacrée Congrégation des rites a cru devoir refuser à Saint-Martial le titre d'apôtre. Un procès s'est engagé devant la Congrégation même, et après des débats aussi savants qu'approfondis, il est intervenu un bref apostolique, portant que de temps immémorial l'Eglise de Limoges avait été en possession d'accorder à Saint-Martial le titre d'apôtre, et qu'il y avait lieu de maintenir cette prérogative. »

« Ainsi, en ce qui concerne Saint-Martial, la tradition a tous les caractères d'authenticité et de vérité qu'on peut exiger. Elle remonte aux temps les plus éloignés, nul ne peut en indiquer l'origine; les populations l'acceptent et repoussent toute opinion contraire; divers monuments la consacrent, elle ne saurait donc être rejetée et remplacée. »

« Mais comme cette tradition porte que Saint-Martial est venu évangéliser l'Aquitaine, elle doit être crue sur ce point comme sur tous les autres. En effet, comme il est certain que l'Aquitaine est aujourd'hui chrétienne, elle a dû nécessairement recevoir à un moment donné la semence de la foi. Si Saint-Martial n'est pas celui qui a fécondé le sol, qu'on nous dise quel est l'ouvrier actif, ardent, qui a ouvert le sillon; — quand et comment il est venu et qui l'a envoyé? »

« Tout se tait; les voix qui nient l'apostolat

de Saint-Martial gardent le silence quand il s'agit de désigner celui qui est venu à sa place.»

En ce qui concerne le Médoc, le Bordelais et le Bazadais, plusieurs échos redisent fidèlement le nom de l'apôtre Martial. Ce sont les voûtes saintes de Notre-Dame-de-Soulac ou de la Fin-des-Terres; c'est l'antique oratoire de Saint-Seurin-Hors-les-Murs; c'est la noble cathédrale de Saint-Jean de Bazas.

Mais en pas un de ces lieux, Martial n'apparaît seul. A Soulac, la légende dès longtemps acclimatée sur une terre sainte, compte les pas de *Véronique*. Les fragments des titres bénédictins rappellent la gloire de son tombeau. Si, à l'approche de l'infidèle, les ossements sacrés, fuyant la profanation, ont dû chercher un abri plus sûr, le ciseau bénédictin, gardien fidèle de l'histoire, a pris soin de sculpter sur les chapiteaux du onzième siècle le tombeau de la Sainte et la châsse traditionnelle. Jusqu'en 1745, un cénotaphe abrité sous une crypte derrière l'autel, et surmonté de l'image de Véronique, a plaidé devant la piété des pélerins la cause des antiques droits. Un autre monument de la tradition sourdait des dalles profondes du temple [1]. On se souvient de la fontaine de Sainte-Véronique devenue, par mi-

[1] Les fouilles du mois d'août 1864 ont découvert le massif de l'ancien autel de Sainte-Véronique, et sur la droite, attenant à l'autel, la fontaine devenue un puits par le surhaussement intérieur du sol. Les gonds qui tenaient la porte sont encore scellés dans la pierre. La maçonnerie du puits descend au sol primitif.

racle de Dieu, un puits « d'eaue doulce en dedans l'église iouxte le pilier. » Tous ces faits, tous ces détails n'ont cessé d'habiter la mémoire des familles patriarchales du Médoc; aussi quand les vastes nefs de Notre-Dame se sont rouvertes à nos populations empressées, quelques vieillards, témoins blanchis des dernières fêtes, ont pu reprendre après soixante-douze ans, le bâton de pélerin, ou du moins, appuyant une main sur la tombe des ancêtres qui les conduisirent à Soulac, indiquer de l'autre à la seconde et à la troisième génération la route bénie qui conduit au manoir de la Vierge et au tombeau de Véronique.

A Bordeaux, le pieux visiteur et l'archéologue descendent sous les dalles de l'insigne basilique de Saint-Seurin dans la crypte de Saint-Fort, et trouvent, en place d'honneur, adossés à un autel antique, d'une part le *cercueil levé de Sainte-Véronique apporté de Soulac,* et, de l'autre, celui de la sainte femme Bénédicte, dont la mémoire se rattache par des liens intimes aux souvenirs apostoliques de notre archidiocèse.

A Bazas, l'église cathédrale de Saint-Jean-Baptiste appuie sur un trésor sacré sa gloire dix-huit fois séculaire. C'est Martial qui fonde l'Eglise; mais, à côté de Martial, la sainte femme débarquée à Soulac et fondatrice de Notre-Dame de la Fin-des-Terres, dépose dans l'autel une relique célèbre dont nous suivons l'histoire depuis avant Grégoire de Tours, depuis Grégoire lui-même, jusqu'aux orages de 1792.

L'illustre solitude du Quercy, Roc-Amadour, répète, elle aussi, dans sa légende et dans ses monuments, le nom de Soulac et la gloire de Véronique.

C'est en interrogeant ces divers échos, en empruntant aux savants écrits qui ont ressuscité nos gloires apostoliques leur témoignage autorisé, en étudiant surtout dans les documents bénédictins et dans l'histoire du Médoc les souvenirs du sanctuaire commis à notre garde, que nous venons plaider devant la piété, aussi bien que devant le bon sens et la critique, la cause de Notre-Dame-de-la-Fin-des-Terres et de la sainte femme Véronique.

Il y a vingt ans, la carrière eut été difficile à fournir. Aujourd'hui, les difficultés de la route sont aplanies. Dans la grande lutte engagée sur le champ de bataille de l'histoire, la victoire est restée aux défenseurs des origines chrétiennes. Augustin Thierry écrivait à l'un d'eux : « Je crois que vous avez pleinement raison, et qu'en ce point la tradition locale prévaut réellement contre l'histoire [1]. »

Aux savants donc, aux intrépides joûteurs tout le mérite. Ils ont ouvert le sillon. Ils ont arrosé de leurs sueurs la terre ingrate de la critique. Nous entrons dans les champs qu'ils ont défrichés... Nous moissonnons... Qu'on n'oublie pas, pour nous juger, d'étudier avec un soin scrupuleux les maîtres que nous suivons.

[1] Lettre d'Augustin Thierry à M. l'abbé Arbellot.

Si la légéreté suffisante, l'ignorance ou la paresse, sa complice, se surprennent à prendre en pitié nos récits merveilleux, qu'elles daignent du moins, pour donner quelque valeur à leurs jugements, parcourir avec une patiente attention, le travail gigantesque de l'abbé Faillon : *Monuments inédits sur l'apostolat de Sainte-Marie-Magdeleine*, les savantes dissertations de l'abbé Arbellot sur l'apostolat de Saint-Martial et l'antiquité des Eglises de France, les origines religieuses de Bordeaux, par M. Ravenez, les origines chrétiennes de Bordeaux, par M. l'abbé Cirot de la Ville, une foule d'autres études citées dans les mêmes écrits. Toutes ces données sont indispensables pour formuler un jugement digne d'être pris au sérieux.

Nous savons d'avance que justice nous sera rendue par tous ceux qui, au lieu de juger l'œuvre sans motif et sans la science compétente, auront pris la peine de sonder curieusement la base de l'édifice auquel nous venons apporter une modeste pierre.

Et maintenant, après avoir invoqué le secours et la protection de l'auguste madone de la Fin-des-Terres et de Sainte-Véronique, l'autre Dame de nos ancêtres médocains, nous allons entreprendre le récit des divers souvenirs d'un pélerinage antique et glorieux.

Nous commencerons par la préparation même de sa gloire sur la voie sanglante du Calvaire. Nous accompagnerons rapidement Véronique dans ses diverses pérégrinations jusqu'à la Fin-des-Terres, que Dieu lui fixa pour dernière demeure. Nous ouvrirons des yeux pleins de reconnaissance à la douce aurore des jours évangéliques sur notre terre prédestinée; nous verrons Notre-Dame-de-Soulac resplendir, au plein midi de sa gloire, pendant les beaux siècles de l'occupation bénédictine; enfin, nous interrogerons les titres épargnés pour retrouver encore la trace du culte antique à la lueur crépusculaire de sa décadence.

CHAPITRE II.

Sainte-Véronique à Jérusalem. — Sa maison. — Sainte-Véronique à Rome.

§ Ier.

SAINTE-VÉRONIQUE A JÉRUSALEM[1].

Véronique, Véronne, Véronce, Bérénice, Bernice, Béronique, Séraphia, tels sont les noms historiques et mystiques de la sainte femme dont nous entreprenons de résumer l'histoire.

Quelques autorités, entre autres le savant Lucas de Bruges, la prétendent d'origine païenne ou prosélyte, et affirment que c'est la même femme que l'hémorroïsse syro-phénicienne guérie dans l'évangile, au chapitre huitième de Saint-Luc.

Il est vraisemblable, dit le P. Ventura, que celle qui reçut du Sauveur la faveur insigne de pouvoir essuyer de ses propres mains la sueur et le sang de sa face divine, est cette même femme qui toucha ses habits avec une foi hé-

[1] Dans ce chapitre, nous résumons en général ou nous copions textuellement le savant travail de M. l'abbé Cirot de la Ville : *Origines chrétiennes de Bordeaux*, chap. 2.

roïque et donna ainsi le plus beau témoignage à sa divinité.

Julien, dans sa chronique, raconte que Véronique vivait tantôt à Césarée de Philippe, tantôt à Jérusalem.

Eusèbe dit avoir vu de ses yeux le monument que l'hémorroïsse avait élevé à Césarée en mémoire de sa guérison. Elle était représentée aux pieds de son bienfaiteur. Julien l'apostat détruisit ce souvenir en haine de la foi chrétienne.

Véronique était du nombre de ces femmes *que Jésus avait guéries de leurs infirmités,* qui *le suivaient et l'assistaient de leurs biens,* tandis qu'il *allait de ville en ville et de village en village, prêchant l'évangile et annonçant la parole de Dieu.*

Tous les chroniqueurs, tous les historiens sacrés appellent Véronique *disciple de Jésus-Christ, amie familière et de cœur de la vierge Marie.*

La poésie, héritière des traditions sur Véronique, les fleurit et en perpétue le souvenir.

Joseph et Marie ont perdu Jésus à Jérusalem. Elisabeth vient annoncer qu'on l'a retrouvé. C'est donc au temple ou chez Véronique, reprend Marie.

La sainte famille descend chez Elisabeth. Jésus, du plus loin qu'il peut, salue avec joie la vieille Elisabeth ainsi que Véronique, Marthe et Salomé.

Joseph fait la prière accoutumée pour la bénédiction des dons : Jésus rompt le pain et

le bénit; Véronique promène la corbeille et distribue le pain aux convives[1].

Catherine Emmerich, dont la mystique chrétienne ne saurait dédaigner le témoignage, nous peint Véronique âgée de dix ou douze ans, élevée déjà dans le temple quand Marie s'y présente. Elle se lie étroitement avec la Mère de Dieu et assiste à son mariage. Pendant les trois jours où Jésus échappe à la tendresse de ses parents pour enseigner au milieu des docteurs, Véronique lui donne la nourriture et l'hospitalité dans une maison près de la porte de Béthléem, où elle le nourrit encore avant sa passion. Elle le suit dans ses courses apostoliques et se trouve parmi les témoins de ses merveilles à Ainon, à Azanoth, à Dothan, à Jesrael. Elle voyage ou s'arrête comme lui tantôt à Hébron, tantôt à Capharnaüm. Elle veille particulièrement aux besoins des saintes femmes. Aux noces de Cana, elle prépare pour la table une corbeille de fleurs.

Mais c'est surtout la gloire du divin maître, le succès de sa prédication dont elle prend souci. Elle harcelle Marie-Madeleine de ses visites, afin de la retirer de sa vie désordonnée et de la rapprocher de Jésus. Lors de l'entrée triomphale du Sauveur à Jérusalem, Véronique recueille de toutes parts des vêtements pour les jeter sous ses pas[2].

[1] *La Sainte Famille*, poème polonais, par Bohdan Zaleski, chant I.

[2] *La douloureuse Passion.*

Véronique faisait partie des saintes femmes à qui Jésus, sur la voie douloureuse, adressa ces paroles : « Filles de Jérusalem, ne pleurez pas sur moi, mais pleurez sur vous et sur vos enfants. » C'est l'opinion de la plupart des commentateurs. Ce mot, dit le P. Le Jeune, *nolite flere,* il le dit à des saintes, à Sainte-Madeleine, à Sainte-Véronique, à Sainte-Marie Salomé, aux autres femmes dévotes qui le suivaient. Le docteur Sepp ajoute : « Une grande foule de peuple suivait Jésus, entre autres des femmes qui le plaignaient et le pleuraient. L'une d'elles, nommée Bérénice ou Véronique, comme le rapporte une tradition très ancienne, s'avança vers lui d'un air compatissant, lui essuya avec son mouchoir son visage ruisselant de sueur, de sorte que l'empreinte de sa face adorable y resta imprimée en traits sanglants. »

« Le cortége, dit Catherine Emmerich, et son récit s'adapte merveilleusement à la trame évangélique, le cortége entra dans une longue rue qui déviait un peu à gauche et où aboutissaient plusieurs rues transversales. Beaucoup de gens bien vêtus se rendaient au temple et plusieurs s'éloignaient à la vue de Jésus, par une crainte pharisaïque de se souiller, tandis que d'autres marquaient quelque pitié. On avait fait environ deux cents pas depuis que Simon était venu porter la croix avec le Seigneur, lorsqu'une femme de grande taille et d'un aspect imposant, tenant une jeune fille par la main, sortit d'une belle maison située à gauche, et

se jeta au devant du cortége. C'était Séraphia... appelée Véronique.

« Séraphia avait préparé chez elle d'excellent vin aromatisé, avec le pieux désir de le faire boire au Sauveur sur son chemin de douleur. Elle s'avança voilée dans la rue : un linge était suspendu sur ses épaules; une petite fille d'environ neuf ans, qu'elle avait adoptée, se tenait près d'elle et cacha, à l'approche du cortége, le vase plein de vin. Ceux qui marchaient en avant voulurent la repousser, mais elle se fraya un passage à travers la populace, les soldats et les archers, parvint à Jésus, tomba à genoux, et lui présenta le linge qu'elle déploya devant lui en disant : « Permettez-moi d'essuyer la face de mon Seigneur. » Jésus prit le linge, l'appliqua contre son visage ensanglanté, et le rendit avec un remerciement. Séraphia le mit sous son manteau après l'avoir baisé, et se releva. La jeune fille leva timidement le vase de vin vers Jésus, mais les soldats et les archers ne souffrirent pas qu'il s'y désaltérât. La hardiesse et la promptitude de cette action avait excité un mouvement dans le peuple, ce qui avait arrêté le cortége pendant près de deux minutes, et avait permis à Véronique de présenter le suaire. Les Pharisiens et les archers, irrités de cette pause, et surtout de cet hommage public rendu au Sauveur, se mirent à frapper et à maltraiter Jésus, pendant que Véronique rentrait en hâte dans sa maison.

« A peine était-elle rentrée dans sa chambre,

qu'elle étendit le suaire sur la table placée devant elle et tomba sans connaissance; la petite fille s'agenouilla près d'elle en sanglotant. Un ami qui venait la voir la trouva ainsi près d'un linge déployé où la face ensanglantée de Jésus s'était empreinte d'une façon merveilleuse, mais effrayante. Il fut très frappé de ce spectacle, la fit revenir à elle et lui montra le suaire devant lequel elle se mit à genoux en pleurant et en s'écriant : « Maintenant je veux tout quitter, car le Seigneur m'a donné un souvenir. »

Nous joignons volontiers à ce récit les commentaires d'une piétié éclairée autant que naïve.

« O Sainte-Véronique! s'écrie le capucin Verruchino, laissez-moi, de grâce, voir un peu le saint suaire pour la consolation de nos âmes. »

« Et, je vous prie, dit Molinier, quelle âme tant soit peu dévote et pieuse ne se sent esmeuë et touchée de considérer ces particularités... la foy de la Véronique qui, compatissant aux souffrances de Jésus et voulant essuyer le sang et la sueur qui nageoit sur son visage, a mérité de recevoir sur le linge qui luy servoit à cet office, la figure sacrée de la face qu'elle essuyoit, et le vif pourtraict des douleurs du Rédempteur, dont nous devons tous porter empreinte l'image en nostre poictrine. »

Un auteur du même siècle contemple Jésus portant sa croix et lui adresse ces paroles :

« Que ne m'est-il permis, aimable Jésus, de ramasser tout le sang que vous versez allant au Calvaire, ou que ne puis-je du moins recueillir dans mon sein celuy que la pieuse Véronique recueillit dans son voile... O heureuse Véronique! que vous avez esté bien récompensée de la compassion que vous eustes de mon divin Sauveur. A peine eustes-vous essuyé le sang, la sueur et les larmes qui couloient sur son visage, qu'il laissa sur vostre voile tous les traicts de ce visage adorable, pour vous témoigner qu'il se donnoit à vous en reconnoissance de vostre zèle, et pour nous apprendre qu'il se donne à ceulx qui, à vostre imitation, l'assistent en la personne des affligés. Heureuse Véronique! dont le secours officieux n'a pas esté moins agréable à Jésus-Christ que celuy de Simon, quoy qu'il parut luy estre moins utile, parce qu'il ne regarde que nostre intention en tout ce que nous faisons pour luy.

« Que vous estes bon, ô divin Rédempteur! vous avez voulu estre assisté par une femme aussi bien que par un homme, pour nous montrer que personne n'estoit exempt de participer à vostre Passion; mais aussi pour nous enseigner que vous aviez égard à la délicatesse et à la foiblesse des plus infirmes, et qu'il suffisoit, pour vous plaire, de compatir à vos peines et de les ressentir dans le cœur avec Sainte-Véronique, lorsqu'on ne pouvoit pas les partager avec Simon de Ciréne, ny en porter les marques sur son corps comme Saint-Paul. Ce

fut vostre amour, ô mon Dieu! qui peignit vostre visage sur le voile de Véronique, afin de gagner son cœur; ce fut vostre amour qui, pour récompenser et contenter en mesme temps la tendresse qu'elle avoit conçue pour vous, lui donna pour ainsi dire vostre cœur avec vostre visage, afin qu'elle connust que vostre charité étoit la cause de vos souffrances, et qu'elle pust satisfaire son amour en vous regardant mesme pendant votre absence.

« Oui, mon Sauveur, vous vous donnâtes à Véronique dans son voile afin qu'elle pust jouir de vous malgré vostre éloignement, de mesme, à peu près, que vous vous donnez aux âmes fidelles par la foy, qui, comme un voile sacré, couvre les yeux de la raison, afin que par cette foy ils vous voyent et vous considèrent comme en figure durant cette vie, jusqu'à ce qu'ils vous possèdent véritablement dans l'éternité [1] .»

Véronique, dit Martinelli, « pour aller à la rencontre du Sauveur, égale l'élan de sa marche à l'ardeur d'une âme qui compte la mort pour rien. »

Indè ingens studium Berenice passibus æquat,
Quæ mentem ac Dominum neglictà morte requirit.
(MARTINELLI, Roma ex ethnica sacra.).

Le P. Parvilliers la compare aux plus grands exemples de la Passion : « Voici la plus belle action qui ait jamais été faite en faveur de Jésus-Christ souffrant. La dévote Véronique

[1] Les sentiments du véritable chrétien sur la Passion de J.-C. 1679.

était dans sa maison lorsqu'elle entendit le tumulte et les clameurs d'une multitude infinie de peuple et de soldats qui conduisaient le Sauveur au supplice; elle se lève vîtement, met la tête hors de sa porte, jette les yeux au milieu de la foule, et aperçoit son Rédempteur qui laisse échapper un rayon de son visage et lui fait connaître par la lumière de la foi qu'il est le Fils de Dieu. A cette vue, transportée, hors d'elle-même, elle prend son voile, se jette en pleine rue au travers des officiers de justice et des soldats, sans se mettre en peine des injures et des coups qu'on lui donne. Arrivée auprès du Seigneur, qui avait le visage tout couvert de sang et de sueur, elle l'adore, malgré toutes les oppositions qu'on lui fait, et avec son voile plié en trois doubles, elle essuye et nettoye ce divin visage obscurci sous les nuages des péchés du monde. Va, brave créature, tu es l'incomparable; tu n'as pas ta pareille sur la terre : en un temps où tout l'univers se conjure contre la vie de ton Sauveur, en un temps où Dieu son Père l'a abandonné entre les mains des pêcheurs; en un temps où les anges de paix pleurent amèrement, sans lui pouvoir donner aucun secours; en un temps où ses apôtres l'ont quitté, trahi et renié; en un temps où sa bonne Mère, la sainte Vierge, par sa pamoison, l'a infiniment affligé; en un temps où toute la ville de Jérusalem poursuit sa mort et son crucifiement; en un temps où c'est un crime et un sacrilége parmi les Juifs de le reconnaître

pour homme de bien, tu le révères comme ton Messie, tu l'adores comme ton Dieu, tu lui donnes du rafraîchissement et de la consolation au milieu de ses plus grands ennemis. En vérité, tu mérites une immortalité de gloire dans le temps et dans l'éternité, et aussi le Sauveur t'a fait le plus riche présent qu'il ait jamais fait à aucune créature du monde : il t'a donné son portrait imprimé par trois fois sur les trois doubles de ton voile. Etends ce voile devant les quatre parties de l'univers; fais voir à tous les hommes la face pitoyable et hideuse d'un Dieu souffrant. Prêche par tes images la Passion de Jésus-Christ, plus loin et en plus de lieux que ne l'ont prêchée les apôtres. Pour moi, je te promets que j'aurai de la vénération pour toi toute ma vie, à cause de l'acte héroïque de ta charité, et, ou en vivant ou en mourant, j'aurai toujours dans l'esprit le souvenir, et dans ma bouche le nom de l'incomparable Véronique[1]. »

Et moi aussi, je te salue dès maintenant, noble Véronique. Gardien de la terre sainte qui recueillit tes restes glorieux, agenouillé chaque jour au même lieu où tu apprenais la prière à nos anciens Médules, je te salue! Je te salue recevant sur la voie douloureuse la grâce et le feu sacré d'un apostolat lointain. Je te vois d'avance prêcher, par tes images, la Passion de Jésus-Christ; mais je vais aussi te voir

[1] P. Parvilliers. *La dévotion des prédestinés ou les stations de Jérusalem et du Calvaire.*

en personne, à côté de l'apôtre Martial, faire briller aux yeux de nos pères le premier rayon du soleil évangélique sur ce point extrême de l'ancien monde. J'entends déjà ta voix bénie parlant à Dieu dans l'oratoire de notre Fin-des-Terres. *In fines terræ verba eorum.* Moi aussi, à l'exemple de la piété d'autrefois, je te promets que j'aurai de la vénération pour toi toute ma vie, à cause de l'acte héroïque de ta charité, et aussi pour le bien que tu fis, que tu veux faire encore à mon pays. Moi aussi, en vivant et en mourant, j'aurai toujours dans l'esprit le souvenir, et dans ma bouche le nom de l'incomparable Véronique.

MAISON DE SAINTE-VÉRONIQUE.

L'histoire et la piété nous parlent de la maison de Véronique.

Bernard de Breydenbach, doyen de Mayence, « parcourut le 14 juillet 1483 cette longue voie par laquelle le Christ fut conduit du palais de Pilate au lieu du crucifiement et passa devant la maison de Sainte-Véronique, éloignée de cinq cent-cinquante pas du palais de Pilate. »

Adrichomius de Cologne est encore plus précis : « La maison de Véronique occupait l'angle d'une rue... depuis l'endroit où elle vint au devant de lui jusqu'à la porte judiciaire, où il tomba pour la seconde fois sous sa croix, le Christ parcourut trois cent trente-six pas et onze pieds. »

En 1530, le franciscain Espagnol Antoine de Aranda, décrit ainsi les lieux : « En continuant un peu par cette rue qui est plane, bientôt, à main droite, se présente une autre rue dans laquelle, à main gauche, est une église en ruine. C'est là, dit-on, le lieu où la sainte femme Véronique reçut la face précieuse et sanglante du Christ imprimée sur le voile qu'il avait reçu d'elle pour essuyer son visage. »

Antoine Regnault, bourgeois de Paris, racontant son pélerinage exécuté en 1549, s'arrête aux mêmes monuments : « Le lundy, treizième iour d'aoust, partîmes du Mont-Sion pour aller visiter les saintz lieux de la ville de Iérusalem. Allâmes... après en la maison de Véronique, près de laquelle est le lieu où les filles de Iérusalem ploroyent voyant Nostre-Seigneur porter sa croix et où se rencontra Cimon Cyrénien, qui aida à porter la croix, et en ce mesme, la Vierge Marie tomba pasmée, voyant en tel estat son Filz. »

Le chevalier Zuallardo, dans son voyage à Jérusalem, grave deux fois la maison de Véronique et la mentionne avec ses alentours : « Du mesme costé, après avoir passé un petit arceau semblable à une porte, on trouve la maison vieille et tumbante (dont la petite entrée est précédée de trois ou quatre degréz usés qui y conduisent) de la bonne et pieuse Véronique. »

Surius revient à la maison de Véronique dont il a déjà fait l'histoire. Doubdan, chanoine de Saint-Paul, à Saint-Denis en France, a conservé

dans ses pages comme dans ses planches de grande dimension, tous les traits de la même histoire : « Ladite maison a une petite porte ronde à laquelle on monte par cinq degrés qui sortent en la rue. Descendus après en l'autre rue qui, commençant à la porte de Damas, traverse devant le bout de celle de la Véronique, nous vîmes en face la maison du mauvais riche, belle, grande, etc. »

Cotovic : « A cent pas de là environ, dans une rue à pente douce, on nous montra, à droite, la petite porte d'une maison dont le mur a subi une restauration récente, et où l'on monte par quatorze marches de pierre. C'est là, dit-on, qu'habita autrefois la pieuse Bérénice, vulgairement Véronique. »

Lengueraut : « Tenant à la porte pour venir au mont Calvaire, est la maison de Sainte-Véronique, dont Nostre-Seigneur imprima sa sainte face; et il y a à ladite maison des chevilles de fer. A la saluer il y a sept ans et sept quarantaines de pardons. »

Roger : « De ce lieu (où Cimon aida Notre-Seigneur), il y a deux cents et cinq pas jusques à la maison de Véronique, laquelle est en une rue estroite, devant laquelle passa Nostre-Seigneur. »

Ainsi des autres témoignages.

Aussi est-ce avec grande raison que M. l'abbé Cirot de la Ville, auquel nous en empruntons le recueil, ajoute : « On ne peut exiger, je crois, une description plus authentique et mieux

suivie à travers les ravages des temps. Les auteurs qu'on vient d'entendre se recommandent par la science et par le caractère. La plupart de leurs voyages, parus à la naissance de l'imprimerie, sont illustrés de plans et de gravures. Ils écrivent ce qu'ils ont vu, ce qu'ils ont recueilli sur cette terre « où les chrétiens, a dit Gibbon, tout à la fois si instruit et si hostile à la religion, fixèrent par une tradition non douteuse, la scène de chaque événement mémorable. » Que faut-il de plus en faveur de la maison de Véronique. L'Eglise elle-même, on l'a vu, la compte au nombre des lieux saints. »

« Dans le silence des livres saints, il ne nous reste donc qu'à écouter la voix universelle qui, de siècle en siècle, a transmis l'acte religieux d'une femme et l'acte de bonté d'un Dieu laissant à son Eglise un signe de grâce et de consolation.

§ 2.

SAINTE-VÉRONIQUE A ROME.

Tous les auteurs qui ont retracé les souvenirs primitifs du christianisme à Rome s'accordent à constater la présence de Véronique dans la ville éternelle.

Mais comment y est-elle venue? Telle est la question qui se présente naturellement à la pensée. Les récits légendaires vont jeter quelque jour sur ce fait.

Philippe de Bergame, dans son supplément

aux chroniques, sous l'année 44, raconte que « Véronique, femme de Jérusalem, disciple du Christ, d'une grande sainteté et pureté, fut appelée dans ce temps-là de Jérusalem à Rome par ordre de Tibère César et par les soins de Volusien, vaillant soldat et familier de la cour. L'empereur était retenu au lit par une grave maladie. Aussitôt qu'il eut reçu cette très-sainte femme et touché l'image du Christ, il se trouva complètement guéri. Par suite de ce miracle, Véronique fut en grande vénération auprès de ce prince. »

Sandini nous transmet le même récit dans l'*Histoire de la sainte Famille*, et nous apprend que l'empereur était atteint de la lèpre.

On lit le même miracle dans le *Catalogue des saints d'Italie*, par Ferrarius.

Catherine Emmerich le décrit ainsi : « Dans la troisième année qui suivit l'Ascension du Christ, je vis l'Empereur romain envoyer quelqu'un à Jérusalem pour recueillir les bruits relatifs à la mort et à la résurrection de Jésus. Cet homme emmena avec lui à Rome Nicodème, Séraphia, et le disciple Epaphras, parent de Jeanne Chusa. Celui-ci, qui avait été attaché au service du temple, avait vu Jésus ressuscité dans le cénacle et ailleurs. Je vis Véronique chez l'empereur. Il était malade; son lit était élevé sur deux gradins. La chambre était carrée, pas très grande. Il n'y avait pas de fenêtres, mais le jour venait d'en haut. Véronique avait avec elle, outre le suaire, un des

linceuls de Jésus, et elle déploya le linceul devant l'empereur qui était tout seul. La face de Jésus s'y était imprimée avec son sang. Cette empreinte était plus grande qu'un portrait ordinaire, parce que le linge avait été appliqué autour du visage. Sur l'autre drap était l'empreinte du corps flagellé de Jésus. Je ne vis pas l'empereur toucher ces linges, mais il fut guéri par leur vue. »

« La guérison miraculeuse de Tibère, ajoute M. Cirot de la Ville, expliquerait ce qu'Eusèbe, Paul Orose et plusieurs autres historiens racontent de la conduite de cet empereur à l'égard de Jésus-Christ et de sa religion. Informé par Pilate de la mort, de la résurrection et des miracles de cet homme extraordinaire, il voulut le faire admettre au nombre des dieux. Le Sénat, irrité de ne pas avoir été d'abord consulté, repoussa la proposition et décréta l'extermination des chrétiens. Tibère s'en vengea en menaçant du dernier supplice quiconque les dénoncerait, et en frappant de mort ou d'exil tous les sénateurs, deux seuls exceptés. Il se borna à élever une statue du Sauveur dans son palais. »

Des mystiques, tels que Lansperge, dans une homélie de la Passion, et Mallonius, dans son interprétation des stigmates, attribue à Véronique elle-même la translation à Rome du voile mystérieux. Il en est de même des théologiens Gretser et Suarez, des historiens Stengel et Paléoti, des hagiographes ou des archéo-

logues comme Galésinius, Gervais et Biondo.

« Dans l'église de Sainte-Marie-des-Martyrs, dit Baronius, on garde précieusement les restes vermoulus d'un coffre de bois qui servit au transport de la sainte relique. »

La sculpture, la peinture, l'épigraphie consacrent, dans la basilique vaticane, les divers souvenirs de cette translation[1]. Il en est de même des drames naïfs du moyen-âge[2]. Dans ces derniers, c'est Vespasien qui est guéri et non pas Tibère. Vespasien reconnaissant, jure de venger la mort de Jésus, et Tibère en fait le serment avec lui. C'est l'origine de l'expédition contre les Juifs et de la ruine de Jérusalem.

De ces divers récits, de cette tradition conservée par tant de monuments, nous ne concluerons qu'une chose : la présence de Véronique à Rome. Tous les auteurs sont d'accord sur ce point.

Mais Véronique est-elle morte à Rome? « Si Véronique est morte à Rome, dit toujours M. Cirot de la Ville, comment n'y montre-t-on ni son corps ni son tombeau? La basilique de Saint-Pierre conserve tout d'elle : sa statue élevée au lieu le plus éminent, son autel, son ciborium, son histoire écrite et peinte, son suaire surtout. Et elle aurait laissé perdre le corps et le tombeau dont elle avait reçu le dépôt? Elle aurait laissé s'effacer toute trace

[1] Voir l'abbé Cirot de la Ville, p. 31 et suivantes.

[2] *Ibidem.*

de la place qu'ils occupaient? Rome si jalouse de la gloire de ses saints, Rome qui conserve comme ses plus riches joyaux les moindres souvenirs de ses Martine et de ses Agnès, se serait laissé dérober par le temps, et sans en tenir compte, le corps d'une femme glorifiée par un éclatant miracle, comblée d'honneurs par Tibère; d'une femme que ses rapports intimes avec le Sauveur rendaient si chère et si vénérable à l'Eglise primitive! »

Cette supposition est inadmissible. Aussi, sur ce point les assertions sont-elles timides et embarrassées faute de monuments. Ce sont des conjectures, des *peut-être*. On ne la voit plus, mais on l'y suppose encore. « Elle chercha *sans doute*, dit-on, à y mener une *vie cachée* et y mourut *peut-être* administrée par Saint-Pierre [1].»

Chez nous, au contraire, la tradition et les monuments positifs que nous allons étudier donnent, au moyen des faits, des titres et de l'histoire, un éclatant commentaire à ces lignes du martyrologe de France, aussi formelles que tout texte opposé : « En Aquitaine, Sainte-Véronique, qui présenta son mouchoir à Notre-Seigneur portant sa croix, pour essuyer le sang qui coulait de son divin visage, et fut assez heureuse pour le voir imprimé de sa sainte face. »

C'est donc en Gaule, c'est en Aquitaine, c'est au rivage de Notre-Dame de la Fin-des-Terres

[1] Lettre pieuse, mais très faible du cardinal de Villecourt.

que nous allons attacher la barque mystérieuse qui porta jusqu'à nous la sainte dame Véronique, et avec elle la fortune chrétienne de nos aïeux, précieux héritage qui fait encore, après dix-huit siècles, notre plus belle gloire et notre plus douce espérance.

CHAPITRE III.

Sainte-Véronique à Soulac.

Le séjour de Véronique à Soulac nous est attesté par un immense concours de témoignages que nous allons rappeler ici.

Tous s'accordent à la faire arriver sur une barque au rivage Médullien. Seulement, les uns font partir cette barque de la Palestine et l'amènent par la Méditerranée et Gibraltar dans le golfe de Gascogne et à l'embouchure de notre fleuve; les autres la font venir en la compagnie de Saint-Martial. Elle s'embarque avec lui à Mortagne et arrive en peu d'heures en ce lieu prédestiné qui de son fait porte le nom de *Soulac.*

Les premiers, croyons-nous, séduits par le récit traditionnel d'une tempête essuyée par le frêle navire, ont revêtu la légende de Soulac des couleurs poétiques qui fleurissaient déjà les traditions de la Provence.

Nous ne dédaignerons pas de les citer :

Le P. Odon de Gissey a recueilli tous les détails relatifs à la légende de Roc-Amadour. Il

atteste lui-même qu'il en avait vu le manuscrit d'Hugues, évêque d'Angoulême, mort en 991. Ce manuscrit fut cité au Concile de Limoges en 1031 comme une copie d'un écrit bien antérieur et comme une partie de la légende même de Saint-Martial. Adoptée par Robert du Mont au douzième siècle, cette légende devait l'être encore par le pape Martin V et par la Congrégation des rites, qui l'a restituée au bréviaire de Cahors.

« Saul, persécutant l'Eglise de Dieu, voulut, par les tourments, forcer Amateur et Véronique à revenir à la rigueur de l'ancienne loi. Mais le Seigneur, les couvrant de sa protection miséricordieuse, les conduisit par son ange au lieu qu'il leur destinait. A l'ordre du messager céleste, ils montèrent sur une barque qui s'offrit à eux. L'ange leur avait ainsi ordonné : Au lieu où cette barque abordera, servez fidèlement le Seigneur et sa sainte Mère. La barque étant donc ainsi partie de là et dirigée, ils parvinrent sous la conduite du Seigneur au lieu appelé *Pas-de-Grave,* dans les régions de l'Occident. »

Remarquons en passant que cette délivrance miraculeuse de la prison où Véronique *était condamnée à mourir de faim pour le nom de Jésus,* explique l'opinion de Catherine Emmerich qui la suppose morte à Jérusalem, *lors de la persécution contre les chrétiens, qui réduisit à la misère et à l'exil Lazare et ses sœurs.*

De la légende précitée, nous tirerons les don-

nées suivantes, qui s'accordent avec le courant général de la tradition.

Véronique est venue de Jérusalem en Gaule.

Elle y est venue sur un navire.

Elle a débarqué au *Pas-de-Grave*.

Des traits analogues sont conservés dans un écrit fort ancien et fort rare connu sous le nom de *Baptista Salvatoris,* rédigé vers l'an 1140 par Garcias, d'abord chanoine, puis évêque de Bazas, et dans le *Chronicon Vasatense*, que nous allons livrer au public, ouvrage de Géraud Dupuy, archidiacre de Bazas.

Garcias et Dupuy font l'histoire de la relique de Saint-Jean-Baptiste, apportée l'an 50 de l'ère chrétienne en la ville de Bazas par une sainte femme qui l'avait recueillie elle-même dans la prison de Machéronte. Tous deux, comme Grégoire de Tours, font de cette femme une noble dame des Gaules, de Bazas même, attirée à Jérusalem par le bruit des miracles du Sauveur. La manière dont ladite dame recueille le sang de Saint-Jean, sa venue par mer dans les Gaules, la tempête, le débarquement à Soulac, la fondation par la sainte femme de l'église de Notre-Dame de la Fin-des-Terres, les reliques qu'elle y dépose, son apostolat par le pays de Médoc et de Bordeaux jusqu'à Bazas, sa réapparition à Bazas vers l'an 70 où elle paraît faire ses adieux aux premiers chrétiens, tout, dans les récits bazadais, répète le nom de Véronique. Nous transcrivons le pieux et savant auteur du *Baptista Salvatoris :*

De la Dame Bazadaize. — Chap. v[e] [1].

« Or, sur ces entrefaites, une dame fort distinguée, originaire de la ville de Bazas, se trouvait par hasard à Jérusalem. Cette dame, selon le témoignage de Grégoire de Tours, était venue en ce temps de la Gaule à Jérusalem dans un but de dévotion. Ce qui ne doit pas paraître surprenant. . . . .

. . . « Une dame, dit Grégoire de Tours, dans son livre de la *Gloire des Martyrs,* était allée des Gaules à Jérusalem par pure dévotion, pour jouir de la vue de Notre-Seigneur et Sauveur. Apprenant qu'on allait décapiter le bienheureux Jean-Baptiste, elle accourt en grande diligence, donne de l'argent au bourreau et le conjure de ne pas l'écarter et de lui permettre de recueillir le sang qui va couler. Au moment où le bourreau frappe, la dame prépare une conque d'argent, et, quand la tête du martyr est tranchée, elle reçoit le sang avec dévotion, le met avec grand soin dans une ampoulle, et le porte dans sa patrie à Bazas. Là, elle bâtit

[1] *De Basatensi matronâ. — Capitulum quintum.*

Dum hæc autem agerentur, quædam satis egregii nominis matrona Basatensis urbis indigena Hierosolymis fortè degebat; quæ sicut beatus Turonicus attestatur Gregorius à Gallis illò eâ tempestate, piâ causâ devotionis tetenderat. Nec verò præter opinionem videri debet.. . . . .

. . . Quædam, inquit, matrona hierosolymam à Galliis abierat pro devotione tantùm ut Domini et Salvatoris nostri præsentiam mereretur. Audivit autem quod beatus Johannes Baptista decollaretur; illùc rapido tendens cursu, datisque muneribus, supplicat percussori, ut eam sanguinem defluentem colligere liceret, non arceret. Illo autem percutiente matrona concham præparat argenteam truncatoque martyris capite, cruorem devota suscepit. Quem

une église en l'honneur de Saint-Jean, et place la relique dans le saint autel. Telles sont les paroles remarquables de Grégoire, qui néglige d'indiquer le lieu du martyre....... Mais, quel que soit le lieu où Hérode ait célébré ce festin sacrilége, il est permis de croire que la vénérable dame s'y trouvait alors. Une tendre dévotion, la divine Providence disposant ainsi les choses, avait pu l'amener pour voir Jean-Baptiste, dont elle connaissait déjà le nom très doux. Et voilà qu'elle s'y trouvait encore lorsqu'elle apprit qu'on allait décapiter Saint-Jean. C'est alors qu'elle accourut promptement et eut le bonheur tant désiré de recueillir le sang glorieux. En possession de ces reliques plus précieuses que l'or et la topaze, aussi bien que d'un très grand nombre d'autres gages sacrés (car on dit qu'elle porta avec elle des vêtements du Sauveur et du lait précieux de sa très sainte Mère), pleine d'une grande joie, elle se mit en mesure de regagner sa patrie *accompagnée d'un très grand nombre des siens.*

diligenter in ampultâ positum in patriâ detulit, et apud Basatensem urbem (ædificatâ in ejus honore basilicâ), in sancto altari collocavit. Hæc ille memorabilis Gregorius, licet obtruncationis locum declarare supersedeat...... sed sive...... seu etiam alibi Herodes has sacrilegas epulas exercuerit, opinari fas est venerabilem matronam in eodem castello tunc temporis affuisse quò se piæ devotionis obtentu, superno etiàm disponente provisore contulerat ad Johannem videndum, cujus mellifluum nomen jampridem acceperat; ubi etiam adhùc constituta cùm eum necandum didicisset, pernici cursu protinùs eò devolavit, atque cruorem gloriosum suscipiendo, felicis voti compos effici meruit. Quæ videlicet exenia super aurum et topazion preciosa, cum aliis quampluribus sacro sanctis pignoribus

Comment elle échappe aux périls de la mer. — Chap. VI[e] [1].

« Or, pendant quelque temps, le navire alla sur la grande mer, poussé par un vent à souhait. Mais voici que l'ennemi du genre humain entreprend de détruire ces précieux et inestimables trésors qui doivent être si utiles aux chrétiens. Que tardé-je à le dire? Le démon appelle les vents, soulève la mer et déchaîne contre la frêle barque toutes les fureurs de la tourmente. Tantôt l'esquif est porté aux nues, tantôt il est présenté aux profondeurs de l'abîme. La masse effrayante des vagues, les tourbillons dévorants interdisent à l'équipage tout espoir de salut. L'image de la mort aux ailes affreuses, plane partout et sur tous. Alors la dame vénérable, au milieu de si grands périls, se souvenant des gages saints qu'elle porte avec elle, sent naître en son âme un courage au-dessus de son sexe. Pleine d'une foi céleste, elle saisit la conque qui renferme le sang sacré, l'élève bien haut en invoquant Dieu et lutte avec ce trésor contre les fureurs de

adepta (nam et de Salvatoris indumentis ac beatissimæ Genitricis ejus lacte pretioso secum fertur detulisse, cum ingente tripudio, manu suorum plurimà comitante, repatriare aggreditur.

[1] *Qualiter evaserit pericula maris. — Capitulum sextum.*

Cùmque aliquandiù equoreâ erectatione per immensum pelagus navis ad votum secundis uteretur flabris, hostis humani generis tantas tamque inœstimabiles gazas Christiano sœculo profuturas auferre de medio molitus est, sed quid diutiùs morer? Concitat ventos, commovet maria, multiplicesque procellarum furias carinæ illidit. Quæ dùm nunc ad sidera, nunc verò ad baratri concava per immanes undarum moles ac voragines ferri videtur, spe salutis jam

la tempête. Tout à coup (chose admirable), le tumulte cesse, et l'orage se calme promptement. . . . .

. . . .

Cependant les nautonniers, conduits par une brise favorable, poursuivent avec joie leur course et abordent enfin sur la côte occidentale de la Gascogne, en un port que les habitants du pays appellent *Solac,* sans doute parce qu'il est en face du soleil couchant. Là, selon l'antique tradition, la sainte femme bâtit comme elle peut une église en l'honneur de la bienheureuse et glorieuse vierge Marie et y dépose avec beaucoup d'honneur, comme il convient, les très saintes reliques de Notre-Dame. . . .

. . . .

« O jour heureux, où un si grand et si précieux trésor est arrivé sur les côtes de Gascogne! O jour de joie! jour glorieux! dont le

funditus explosâ, plurima mortis imago cunctis qui aderant tetris circumvolat alis. Tunc venerabitis matrona, inter tot discrimina rerum, sanctorum reminiscens pignorum, virile concepit robur, et longè magis quàm gentilis mens patitur, cælicâ fide induta, concham quà sacer sanguis continebatur arripit; altiùsque libratam cum divinâ invocatione austris furentibus opposuit. Extemplò mirum in modum totus pelagi concidit fragor, et quæ penitùs exitiale minabatur naufragium citissimè sedata quievit tempestas.

. . . .

Intereà nautæ prosperis spirantibus auris, cursu jocundo, tandem in occiduâ Gasconniæ parte portui appulerunt quem Solacum à solis accubitu, ut arbitror accolæ nuncupant. Ubi etiam, ut vetustas asserit, ædificatâ pro tempore basilicà in honore beatæ et gloriosæ virginis Mariæ, religiosa virago sacrosancta ejusdem virginis pignora decentissimè, ut par erat, collocavit. . . . .

O felix dies quâ tantus tamque immensus thesaurus Gas-

souvenir doit se graver profondément au cœur de la postérité! Illustre journée dont les Gascons devront rappeler la mémoire durant tous les siècles par une fête brillante et joyeuse! Habitants de Bazas, réjouissez-vous et tressaillez d'allégresse dans le Seigneur..... Pour sûr, en ce jour, tandis que vous étiez assis dans la région des ombres de la mort, la lumière éternelle commence à briller à vos yeux et vous apporte le salut. O mille fois heureux vous que le Dieu clément a illuminé d'une façon si généreuse! Vous étiez au bout du monde et Dieu a daigné vous y envoyer les rayons de son soleil, etc. »

Géraud Dupuy rappelle la même tradition :

« L'an 50, la dame bazadaize, revenant par mer de Jérusalem, essuie plusieurs tempêtes. Cependant, grâce aux prières de Saint-Jean-Baptiste, dont elle porte avec elle le sang, elle échappe au naufrage, aborde saine et sauve à Soulac, ville des Médules, et de là, arrive par terre à Bazas, prêchant Jésus-Christ partout où elle passe, et opérant un grand nombre de conversions [1]. »

conicas ingressus est oras! O verè jocunda et præclara dies! Omniumque posterorum pectoribus arctiùs imprimenda!

O lux inquam celeberrima et festivâ jocunditate Gasconum seclis omnibus per stata tempora donanda. Gratulamini et exultate Basatenses in Domino...... Quia pro certo, eodem die, vobis habitantibus in regione umbræ mortis lux et salus perpes exorta est. O terque quaterque beati quos sic largiflua salvatoris clementia irradiare dignata est, ut penè orbis in ultimo constituti, ab eo climate perennem merueritis suscipere solem, etc. (*Baptista Salvatoris, lib.* 2).

[1] Anno 50, matrona Vasatensis Hierosolymis nave rediens, multis agitatur procellis in mari; precibus tamen

Il est à remarquer que l'écrit de Garcias n'existait guère qu'en fragments et en lambeaux fautifs et abrégés, au moment où le chanoine Dibarrola, sur les instances du Chapitre, prit soin de les faire imprimer à Bazas, par Garnier, en 1530. *Illud comperi undique laceratum, confusum, diminutum, mendosum et in orthographiâ depravatum,* dit l'éditeur dans sa préface. Ce qui a dû nous priver de plusieurs détails circonstanciés, naïfs peut-être, qu'on trouvait bon de négliger au seizième siècle. Dupuy, qui a consulté, comme il nous l'apprend lui-même, une foule de fragments manuscrits et les journaux de Garcias, de Raymond et d'autres évêques de Bazas, paraît avoir emprunté au travail de Garcias les détails relatifs à la sainte femme. Quelle perte pour les annales bazadaises et pour notre cause que celle du travail original de Garcias! Nous avons pris la peine et le soin de transcrire, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, l'édition de Dibarrola, que nous publierons sous peu dans son entier et en *fac-simile.*

Quoiqu'il en soit, des récits que nous venons de transcrire, il résulte :

Que la sainte femme qui a introduit le christianisme à Soulac est venue de Jérusalem en Gaule;

Qu'elle y est venue sur un navire;

divi Joannis Baptistæ, cujus sanguinem secum deferebat, naufragium evasit, et sana ac incolumis Solacum médulcorum oppidum appellens, terrestri indè itinere ad Vasatenses revertitur, Christum quacumque transit prœdicans, multosque ad fidem convertens. (*Chronicon Vasatense*).

Qu'elle y a fondé, *pro tempore,* une église de-
Qu'elle a débarqué au lieu appelé Soulac;
venue plus tard importante et célèbre *(basilica);*
Qu'elle portait en outre une relique du sang de Saint-Jean-Baptiste, qu'elle avait recueillie elle-même à Jérusalem, lors de la décollation.

Au sujet de ce dernier fait, qu'on veuille bien remarquer les lignes suivantes, de Catherine Emmerich :

« Jeanne Chusa, Véronique, et une parente de Jean-Baptiste sont arrivées à Machéronte, venant d'Hébron, ...elles ont fait des tentatives pour obtenir, par de bonnes paroles et des présents, la tête de Jean; car il leur est douloureux de penser que cette sainte tête gît ignominieusement dans un cloaque immonde. On a su où elle était par ce qu'ont rapporté les servantes d'Hérode; on leur a assuré sous main qu'elles pourraient l'avoir quand le cloaque serait ouvert et vidé [1]. »

Garcias et Dupuy ne sont pas les seuls qui aient écrit à Bazas même des faits si glorieux pour l'antique cité.

Une histoire manuscrite des évêques de Bazas, rédigée par un bazadais, comme on le voit dans le cours du texte, est conservée aux manuscrits de la bibliothèque Impériale. On y lit :

« La ville de Bazas a esté beaucoup plus grande qu'elle n'est à présent, on en voit des marques, etc......... Mais rien ne marque plus son ancien lustre que la prédication de l'Evan-

[1] *Vie de N.-S.-J.-C.*, t. IV, p. 124.

gile, qu'elle receut sous l'empire de Tybère César, au rapport de Grégoire de Tours, chapitre XI, *de gloria plurimorum martyrum*, qui prouve cette vérité par la dédicace de l'église cathédrale à l'honneur de Saint-Jean-Baptiste, du sang précieux duquel elle conserve religieusement une partie de ce temps-là, qui s'y voit par un espèce de prodige en nostre temps, nonobstant les ruines que les Huns, les Vandales, les Normands, les évesques voysins et les Huguenots y ont causées successivement.

« On attribue ce gage précieux à la piété d'une dame chrestienne nommée *Vasa*, qui fonda l'église l'an 31 de nostre salut et lui donna la seigneurie entière qui lui appartenait, etc.......

« Le nom de cette dame semble estre celuy de la ville et est une preuve sensible qu'avec le changement de religion elle la fit une nouvelle cité, et ne permit pas qu'après le baptême elle retint le nom qu'elle avait auparavant.

Ici encore reparaît une sainte femme.

Ici reparaît l'an 31, c'est-à-dire l'année même où la sainte femme recueille à Jérusalem le sang de Jean-Baptiste.

Ici enfin la relique précieuse, fondement obligé de la gloire chrétienne de Bazas.

« La dicte dame, dit Hauteserre *(Rerum aquitanicarum)*, s'en revint en Aquitaine avec une partie de ce précieux trésor (sang de Saint-Jean-Baptiste dans un bassin d'argent), plus contente que ceulx qui reviennent des Indes chargés de perles, de pierreries et aultres

riches dépouilles de l'Orient, et remplit tout le païs où elle passa de la gloire du nom de Nostre Sauveur et de Saint-Jean-Baptiste, notamment la ville de Bazas, où elle dressa un oratoire et mit sous iceluy, dans un vase d'argent, le bénit sang du saint précurseur, lequel y a esté conservé durant plusieurs siècles [1], et honoré par le concours du peuple circonvoisin. De là vient la singulière dévotion des bazadais envers Saint-Jean-Baptiste, et leur *constante croyance* que leur ville a eu cognoissance du mystère de notre rédemption du vivant même de Nostre-Seigneur, par l'entremise de cette dame, laquelle, ainsi qu'une autre Samaritaine, a eu l'honneur d'avoir jeté la première semence de la foi dans sa patrie avec un si heureux progrèz, que depuis, elle n'a cessé d'y germer et produire des fruicts tels que si tous ne sont pas des raisins très exquis, aussy ne sont-ils pas tous des sauvageons et mauvaises lambrusches, desquelles Dieu se plaint par son prophète. »

Donc, ici encore :

La relique du sang de Saint-Jean-Baptiste apporté à Bazas par une sainte femme qui l'a recueilli elle-même lors de la décollation.

Enfin, comme dans Garcias, comme dans Géraud Dupuy, la prédication et l'apostolat de la sainte femme.

Avant de citer les pièces écrites de main bénédictine, rédigées sur des titres apportés de

[1] On verra plus loin, par l'histoire du sang de Saint-Jean à Bazas, que cette relique existait encore en 1792.

Soulac à Sainte-Croix et communiqués aux religieux qui travaillaient à l'histoire de l'Ordre, nous allons alléguer diverses autorités qui témoignent des mêmes traditions.

Bernard de la Guionie, évêque de Lodève sur la fin du treizième siècle, est cité par tous nos écrivains, dit M. Faillon, avec une estime et une confiance bien méritées. Il dit donc :

« De plusieurs anciennes chroniques on conclut aussi et on tient que le même Saint-Martial, venant au pays d'Aquitaine... eut en sa compagnie un homme de Dieu appelé Amadour, et son épouse, du nom de Véronique, qui avait été amie familière et de cœur de la bienheureuse Vierge, Mère de Dieu. Ces deux conjoints, Amadour et Véronique, par une disposition particulière de Dieu, portèrent avec eux du lait, des cheveux et des chaussures de la bienheureuse et bénie Vierge Marie............

« Pour Amadour, etc..................................

« Quant à son épouse Véronique, fidèle à suivre le bienheureux Martial dans ses prédications, et à l'écouter avec autant de piété que de dévouement, accablée enfin de vieillesse, elle se retira près des bords de la mer, sur le territoire Bordelais. Là, le saint homme de Dieu, Martial, éleva et consacra en l'honneur de la Vierge, Mère de Dieu, une chapelle qui porte le nom de Soulac, parce que le lait de la Vierge, Mère de Dieu, fut la seule relique qu'on y plaça, les autres de la Sainte-Vierge que possédait Saint-Martial ayant été distribuées en divers lieux.

Rien de plus clair que ce texte. Donc encore ici :

Le christianisme est porté à Soulac par Véronique;

Le nom de Véronique est attaché à la fondation de Notre-Dame de la Fin-des-Terres;

L'église de Soulac est enrichie d'une relique du lait de la Très-Sainte-Vierge.

Pierre Subert, évêque de Saint-Papoul, cité aussi par les Bollandistes, affirme les faits suivants :

Véronique était amie intime de la Très-Sainte-Vierge.

Elle était l'épouse de Saint-Amadour ou Zachée.

Ces deux époux sont venus dans les Gaules à la suite de Saint-Martial.

« Saint-Amadour s'étant retiré en un endroit appelé depuis *Roc-Amadour,* Sainte-Véronique suivit Saint-Martial et s'établit à Soulac près d'une chapelle qu'il avait élevée à la Très-Sainte-Vierge, et qui prit son nom de ce que, pour seule relique, elle conservait du lait de la Mère de Dieu. »

Saint-Antonin, archevêque de Florence, raconte au milieu du quinzième siècle, d'après les antiques traditions dont les monuments *demeurent en Italie et se trouvent encore en France,* que « Saint-Martial vint à Rome avec Saint-Pierre et fut envoyé par lui dans les Gaules, ayant à sa suite Amateur et son épouse Véronique, amie intime et familière de la Vierge

Marie. Amadour mena une vie solitaire dans un rocher qui maintenant porte son nom. Quant à Véronique, elle suivit Saint-Martial dans ses prédications sur le territoire bordelais, et finit sa vieillesse à Soulac. »

Jean Bouchet (Annales d'Aquitaine), traduit Saint-Antonin et ajoute quelques réflexions où se mêlent des détails importants pour notre cause :

« Sainte-Véronne véquit jusques à grand vieillesse au pays bourdelois, et y décéda. Et sur ce passage i'ay considéré une chose vraye et moult profitable pour la foy, que tous ceulx et celles qui assistèrent par compassion à la Passion de Nostre-Seigneur Iésus-Christ, luy estant en croix, n'ont esté martyrisés de martyre corporel, mais sont tous décédés de mort naturelle, après avoir vescu en toute doulceur, comme la Vierge Marie, Saint-Jehan l'évangéliste, la Madeleine, Marie Jacobé, Marie Salomé, Sainte-Véronne et Saint-Amateur. Plusieurs *aultres* gens de nom et renommée qui estoient chreştiens, vindrent de Rome en Aquitaine, après Saint-Martial, lorsqu'il eust converti le pays à la foy. »

Ici, deux faits capitaux :

La mort de Véronique à un âge très avancé, vérité que nous trouvons écrite dans toutes les traditions et que nous lirons plus bas, avec la science, sur le front même de notre Sainte.

Le nom de Véronique accolé à ceux de Saint-Amateur et de Saint-Martial, et la venue de

tous trois en Aquitaine après s'être trouvés ensemble à Rome.

Grégorio Lombardelli, dominicain Italien de la fin du seizième siècle, écrit une vie de Saint-Martial, raconte la résurrection d'Austriclinien, et fait accompagner l'apôtre de Saint-Amateur et de Sainte-Véronique.

Savaron soutient la même tradition sur la foi des chroniques et d'actes de Saint-Martial abrégés vers l'an 1271.

François de Bivar, cistercien Espagnol, commente Flavius Dester, et, sous l'an 48, accumule toutes les autorités en faveur de la venue de Véronique en Aquitaine.

Bertrand de la Tour, doyen de Tulle, docteur en théologie, et dont nous citerons plus bas le texte avec un document bénédictin, dit formellement que Véronique s'était retirée à Soulac pour y goûter le repos de l'oraison.

Baïole, dans son *Histoire sacrée d'Aquitaine,* raconte que Zachée, mari de la Véronique, vint trouver Saint-Martial à Bordeaux et travailla fort heureusement en Médouc où, ayant réussi en la conversion d'un personnage de condition, il pria Saint-Martial de venir le baptiser, ce qu'il fit. La Véronique, ajoute-t-il, s'estant arrêtée en ce pays-là, donna le nom au lieu de Soulac, comme qui dirait : *Sanctum lac,* du lait de la Sainte-Vierge qu'elle avait en un vase sacré.

Jacques Doublet, dans deux ouvrages pleins de critique, l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*

et l'*Histoire chronologique,* place dans le premier siècle, en Judée, à Rome, en Aquitaine, Martial, Véronique et Zachée.

L'*Italia sacra,* qui correspond à notre *Gallia christiana,* raconte ce qui suit à l'article : *Diocèse d'Else :*

« C'est chez ce peuple une tradition vivace venue des ancêtres, à travers une longue série de siécles. Un grand prodige eut lieu dans cette ville, lorsque Saint-Martial, un des soixante-dix disciples de Jésus-Christ, à l'aide du bâton de l'apôtre Saint-Pierre, ressuscita son compagnon Austriclinien, quarante jours après sa mort. Saint-Pierre avait désigné Saint-Martial pour évêque de Limoges dans les Gaules, et lui avait donné pour associés dans la prédication de la divine parole, Alpinien, Austriclinien, ainsi qu'Amateur et son épouse Véronique. Il s'était arrêté dans son itinéraire pour passer quelques jours à Sienne, où, par la prédication de l'évangile, par de nombreux miracles, il convertit beaucoup de Gentils du culte des idoles à la foi de Jésus-Christ. De là, avec le dessein d'aller à Florence, il se détourna vers *Gracchinum* (c'est-à-dire Colles, aujourd'hui Else). Tandis que par la vertu de la parole sainte, il y amenait grand nombre d'infidèles à la lumière de l'Evangile, Austriclinien tomba malade et mourut. L'ayant enseveli et laissant dans cette ville Amateur et Véronique, Martial retourna auprès de Saint-Pierre avec Alpinien..... *Suivi des mêmes compagnons,* Martial partit pour les Gaules où il

prêcha la foi de Jésus-Christ aux Limousins, aux Toulousains, aux Bordelais, aux peuples d'Aquitaine qui s'étendent du Rhône à l'Océan. »

L'*Histoire de Saint-Martial et du Limousin,* par le P. Bonaventure de Saint-Amable, carme déchaussé, né à Bordeaux, est un immense trésor de nos archives chrétiennes. Malgré ses défauts, elle est prodigieuse de recherches et de citations. Les mêmes traditions s'en dégagent.

Enfin, en plein dix-septième siècle, et même au dix-huitième, les Bréviaires de Limoges, de Toulouse, de Bordeaux, de Cahors, de Carcassonne, de Tulle, d'Agen, d'Angoulême, de Périgueux, malgré les mutilations qu'ils avaient subies, conservaient la substance des anciennes légendes.

De nos jours, le P. Caillau, prêtre de la Miséricorde, dans l'*Histoire de Notre-Dame de Lorette,* pleine de critique et d'érudition, défend les traditions de Roc-Amadour sur la mission de Sainte-Véronique, jusqu'à sa mort à Soulac.

« Tant de guides, ajouterons-nous avec M. Cirot de la Ville, auquel nous empruntons la plupart des dernières citations, tant de guides échelonnés sur la route ne suffisent-ils pas à diriger notre itinéraire de Jérusalem à Rome et de Rome à Soulac? D'une part les traditions orientales, romaines, partant des premiers siècles de l'Eglise; d'une autre, les traditions françaises, espagnoles, italiennes, vivaces aux dixième, douzième et treizième siècles. Là, Véronique de Jérusalem et de Rome, ici, Véronique de Soulac. »

Ce sont là des titres précieux sans doute, et parfaitement clairs; mais quel appui n'auraient pas donné à leurs auteurs les observations locales, les traditions du pays de Soulac, l'étude du monument qui conserve de pareils souvenirs! La plupart des écrivains que nous avons cité, outre qu'ils étaient presque tous étrangers à notre pays, vivaient à une époque où Soulac était d'un abord difficile, où sa merveilleuse basilique avait perdu son ancien lustre par les ravages des religionnaires ou par d'autres causes non moins déplorables. Les jours de la ferveur étaient passés. Des prieurs laïques et trop peu réguliers vivaient loin du sanctuaire de Notre-Dame. Nous verrons même, en 1532, les habitants de Soulac adresser une plainte solennelle au parlement de Bordeaux, contre Pierre de Bar, prieur de Soulac, *lequel ou d'autres pour lui*, incontinent après la provision, avoient expellé les religieux hors ladicte eglise et prieuré, et, qui pis est, avoient cessé faire ledict service, fors, seulement, par un simple prestre, soit vicaire, comme en une des autres moindres eglises paroissiales. Aussy, despuis ledict temps, ladicte eglise estoit fort ruynée et partie des voûtes s'estoient rouptes et effondrées, ledict Pierre de Bar ne tenant compte, puis sa provision, faire aucune réparation à ladicte eglise et prieuré, ni icelle entretenir d'ornements pour le service dyvin, au grand scandale des pèlerins et désolation de ladicte eglise [1].

[1] Archives de Bordeaux.

Ajoutons que la translation à Bordeaux des restes sacrés de Véronique avait ôté depuis longtemps à l'antique sanctuaire un de ses joyaux les plus brillants.

Seul, à peu près, le peuple de Médoc avait gardé intacte la foi traditionnelle à Notre-Dame de la Fin-des-Terres et à la sainte dame Véronique. Aussi vivaient-ils encore dans les récits populaires, ces souvenirs naïfs et touchants, qu'une prudence malencontreuse n'a pas cru devoir nous transmettre.

« Ie me garderay pourtant, (écrivait, il y a deux cents ans, un bénédictin étranger à Soulac, mais qui avait en main les titres du prieuré), en parlant ici du célèbre prioré de Soullac, de rapporter tout ce que la tradition du pays en dict, ni ce qu'on treuve dans quelques mémoires manuscripts de Saincte-Croix, et chez quelques autheurs, bien qu'ils semblent dignes de foy, parce que nous sommes dans un temps que cela passeroit pour une fable... ie ne veulx pas exposer ces belles choses à passer pour incroyables [1]. »

Il y a vingt ans, quand nous visitions, pour la première fois, les ruines vénérables de Notre-Dame de la Fin-des-Terres, dont le sommet, à certains endroits, dominait à peine la dune, un vieillard à cheveux blancs qui faisait partie de la modeste caravane, nous montrait la grande ogive de la chapelle septentrionale et nous

[1] Fonds bénédictins de Saint-Germain-des-Prés. Manuscrits de la bibliothèque impériale.

disait : « C'était ici la chapelle de Sainte-Véronique. » Il ajoutait que la sainte était enterrée dans l'église; que les anciens lui avaient raconté comme quoi Sainte-Véronique, *se souvenant de son ancien métier de servante de la Sainte-Vierge, venait laver pendant la semaine sainte, le linge de Notre-Dame;* que Sainte-Véronique avait sa fontaine dans l'église, qu'on y venait *boire* et *se frotter les yeux,* que sa statue dominait le *bénitier rempli d'eau de la fontaine,* et, qu'avant de sortir, on faisait le signe de la croix et la *révérence* à Sainte-Véronique.

Ces détails, que nous surprenons encore sur les lèvres tremblantes des vieillards du pays, étaient trop précis et d'un intérêt trop vivant pour ne pas tenter une curiosité légitime et pieuse. Aussi, pendant les deux mois que nous avons eu le bonheur de passer dans les bibliothèques de Paris, avons nous pris garde de parcourir tous les vieux titres, tous les fragments bénédictins, qui nous ont été confiés avec une courtoisie parfaite. Le résultat de nos recherches se résume par les chefs suivants :

Il y avait, dans l'église de Soulac, un autel de Sainte-Véronique, appelé autel de la nef.

Cet autel était était adossé au pilier du transept.

A côté de cet autel, dans la grande nef, était la fontaine, devenue *un puits* par le surhaussement du sol intérieur.

La tradition portait que Sainte-Véronique avait été ensevelie dans l'ancien oratoire et que

l'*autel du chœur* de la basilique avait été élevé plus tard sur la place du tombeau.

Derrière l'autel du chœur, au fond de l'abside principale, était le *cénotaphe* de Sainte-Véronique, auquel les pélerins venaient faire leur visite, aussi bien qu'à Notre-Dame, au retour de Jérusalem et de Saint-Jacques de Compostelles.

Sur le cénotaphe était une image ou statue de la sainte.

Les divers documents où ces faits sont consignés, furent écrits en général par des religieux bénédictins de Sainte-Croix de Bordeaux, sur des titres apportés de Soulac, lesquels titres étaient tellement anciens, que sur plusieurs l'écriture paraissait à peine; sur un bon nombre elle était entièrement effacée et *le papier ou parchemin pourri, de telle façon que plusieurs faits et détails n'ont pu estre conservés.*

De plus, il importe d'observer que les religieux, rédacteurs de ces notes, ont eu pour but de recueillir les faits les plus importants relatifs aux abbayes, églises et prieurés appartenant à leur ordre, pour transmettre des matériaux à ceux de leurs frères qui travaillaient à l'histoire de l'Ordre bénédictin.

Tous s'accordent sur les faits que nous avons énoncé.

« La collégiale de Saint-Surin, dit l'un d'eux, se glorifie de posséder le corps de cette bienheureuse femme (Véronique), qui y feut apporté de Soulac. »

« On tient par tradition, dit dom Abadie, que la Véronique est ensevelie dans l'église de Soullac, et on montre encore son sépulchre et son effigie dernier l'autel. Et ce n'est pas chose peu considérable, que dans ladite église le long du pilier, il y a un puits d'eau doulce, quoique dans le pays il n'y en ait que d'eau salée, à cause du voysinage de la mer. C'est ainsi que la sacrée Vierge a favorisé ce sainct lieu qui, sans doute, a esté un des premiers qui lui a esté dédié, puisque la tradition porte que la Véronique y bastit une église en son honneur et l'orna de plusieurs sainctes reliques, et que Sainct-Martial consacra. »

« Nostre-Dame de Soullac, dit un autre religieux, estoit aultrefois un célèbre monastère, dépendant de l'abbaye de Saincte-Croix de Bourdeaux. La raison pour laquelle il devint si illustre et si fâmeux, feut la grande dévotion que les fidelles portoient à ce sainct lieu, où Saincte-Véronique, suyvant la tradition du pays, avoit fait bastir une chapelle à l'honneur de la Très-Saincte-Vierge Marie, que Sainct-Martial consacra ensuite. La dévotion des chrestiens augmentant tous les iours dans ce sainct lieu envers la Mère de Dieu, ils y bastirent, par succession du temps, une eglise fort ample et magnifique, etc. »

Un autre écrit : « Monsieur Bertrand de la Tour, docteur en théologie et doyen de la cathédrale de Tulle, m'engage à m'arrêter un moment dans ce prioré (de Solac), que j'aurais

peut-être passé sans en dire un mot. Mais en ayant parlé lui-même avec tant d'éloge et avec des preuves qui paraissent si fortes, j'ai cru, qu'après un tel auteur, je pouvais y faire un peu de séjour pour en admirer les merveilles tant naturelles que spirituelles. »

En conséquence, il suit ce maître qu'il cite en partie :

« Zachée, autrement Amadour et sa femme Véronique. — Celle-ci ayant le bonheur d'être fort familière avec la sacrée Vierge, l'eut aussy d'avoir d'elle quelque peu de son précieux lait, de ses cheveux et de ses souliers, qu'elle conserva toujours comme un trésor des plus rares. Elle avoit aussy l'honneur, aussy bien que quelques aultres femmes, de fournir de ses facultés aux nécessités corporelles tant de Nostre-Seigneur Jésus-Christ que de sa sainete Mère et des apôstres. Ce qui se prouve par un ancien bréviaire manuscript de Tulle, auquel s'accorde celuy de Limoges, et à tous les deux conviennent les chroniques de Sainct-Antonin, archevesque de Florence, et c'est le sentiment de Jaques Chapuys dans son *Baston pastoral;* ce que la légende qui se lict dans l'église collégiale de Roquemadour en Quercy, le iour qu'on y faict l'office de la même Saincte-Véronique, favorise par ces paroles : *Veronica quæ virginis gloriosæ servitio totam se conferre meruit.* Sainct-Amadour, espoux de nostre saincte, s'estant arresté tout le reste de sa vie, par un esprit de pénitence, dans le désert qui porte son nom,

rupes Amatoris, son espouse, la Véronique, continua à suyvre Sainct-Martial. Mais après l'avoir accompagné iusques à Bourdeaux et dans le Médouc, voulant imiter son cher espoux Sainct-Amadour, se retira proche la mer, où elle finit ses iours, ce qui donna subiect d'appeler ce lieu Soullac, pour les raisons susdites. »

Un autre, après avoir dit que Notre-Dame de Soulac fut bâtie dans un faubourg de l'ancien Noviomagus, ville des Médulles, ajoute après divers faits :

« La tradition porte [1] que cette église de Soulac eut pour fondatrice Sainte-Véronique, qui présenta son mouchoir au Sauveur pendant qu'il montait au Calvaire. Aussi bien l'on assure qu'elle fut ensevelie dans cette même église qu'elle avait bâtie et fait consacrer en l'honneur de la Sainte-Vierge Marie. Les habitants du lieu montrent encore *son cénotaphe,* sous l'autel majeur, aux pélerins qui viennent encore quelquefois et qui venaient souvent, jadis, au retour de Jérusalem et de Saint-Jacques, prier à cette

[1] Hujus verò Solacensis ecclesiæ fundamenta posuisse tradunt sanctam Veronicam quæ Domino Christo ad Calvarium montem ascendenti sudarium obtulit. Sed et in ipsâ ecclesiâ quam construxerat, ac in honorem sanctœ Mariæ Virginis consecrari fecerat, sepultam fuisse asserunt, ejusque cenotaphium subtus majus altare hactenùs incolæ ostendunt peregrinis qui è Hierosolymitano ant Jacobæano itinere, olim frequenter et modò nonnumquam, ad præfatam ecclesiam sanctæ Mariæ Solaci et tumulum sanctæ Veronicæ oraturi accedunt, gratias Christo referentes quod sospites redierint, et à beatâ Mariâ Deiparâ, in viâ solatium et auxilium habuerint. (Fonds bénédictins de Saint-Germain-des-Prés. Manuscrits de la bibliothèque impériale.)

église de Sainte-Marie-de-Soulac *et au tombeau de Sainte-Véronique,* afin de rendre grâces à Jésus-Christ pour être revenus sains et saufs et avoir obtenu, pendant la route, aide et consolation de la part de la bienheureuse Marie, Mère de Dieu. »

Nous reviendrons plus tard, lors de l'étude historique, archéologique et hiératique du monument bénédictin, sur certains détails que les fouilles nouvelles éclairent déjà, qui s'éclaireront mieux encore aux fouilles à venir. Mais, sans nous étendre davantage pour le moment, nous croyons avoir établi par les écrivains, par les faits, par une tradition constante, le point fondamental de notre œuvre dont nous avons fait l'intitulé du présent chapitre : *Sainte-Véronique à Soulac.*

Nous allons maintenant suivre la sainte femme dans ses opérations apostoliques, jusqu'à sa mort; et, sur ce point, nous interrogerons encore les traditions locales, aussi bien que les échos de l'histoire chrétienne.

CHAPITRE IV.

Christum quàcumque transit prædicans, multosque ad fidem convertens. (Baptista Salvatoris.)

Apostolat de Sainte-Véronique à Soulac et en Médoc, à Bordeaux et à Bazas.

§ 1er.

APOSTOLAT DE SAINTE-VÉRONIQUE A SOULAC ET EN MÉDOC.

Soulac est donc le premier point de notre territoire médocain qui se soit ému sous des pas apostoliques. Que Véronique et Amadour aient abordé seuls à ce rivage, ou qu'ils y soient venus depuis Mortagne en la compagnie de Saint-Martial, c'est Soulac qui a reçu la première visite.

On ne se fait pas en général une juste idée de la manière dont l'Evangile fut prêché du temps et par le ministère des apôtres. Nous croyons volontiers ce qu'attestent à la fois l'Evangile et d'anciens récits, que la troupe apostolique se composait des apôtres, des disciples et des saintes femmes, aussi bien que des divers

personnages qui furent gagnés à la foi par la prédication des apôtres, entre la Pentecôte et le moment de la dispersion. Nous pensons que la grâce de l'apostolat, en action dans les chefs de la sainte phalange, communiquait sa flamme généreuse aux nouveaux convertis. On s'entretenait de la conquête du monde et on se promettait de réaliser la parole du maître : *Euntes in mundum universum, predicate evangelium omni creaturæ.* « Allez par le monde entier, prêchez l'Evangile à toute créature. » Des amis promettaient de suivre leurs amis; des proches de ne pas abandonner leurs proches. Marie-Madeleine, dit Raban-Maur, s'attacha de cœur à Maximin et promit de le suivre partout où le Seigneur l'appellerait. Ainsi des autres. Nous lisons trop, sur ce sujet, l'histoire toujours abrégée de l'Eglise universelle, et nous n'interrogeons pas assez les fastes mystérieux de chaque Eglise particulière. Chaque apôtre, chaque disciple n'est pas venu seul dans la province que le sort ou la voix de Dieu et de Pierre lui avaient assignée. Avant le départ, au moment du départ, chacun travaillait à former sa compagnie. L'apostolat s'exerçait comme de nos jours et se préparait de même. Les premiers conquérants de la foi comptaient sur Dieu; mais, à l'exemple de Dieu lui-même, ils faisaient concourir à l'œuvre sainte les moyens humains et ordinaires. Il n'y a pas comme les saints pour voir clair en ce dernier point. Non-seulement les premiers prédicateurs de l'Evan-

gile amenaient avec eux des collaborateurs, mais ils en recevaient encore après leurs premiers succès. Du temps même de Saint-Pierre, l'œuvre des missions était organisée. « Plusieurs autres gens de nom et renommée, dit Jean Bouchet *(Annales d'Aquitaine)*, qui estoient chrestiens, vindrent de Rome en Aquitaine, après Sainct-Martial, lorsqu'il euct converti le païs à la foy. »

Pour nous, par conséquent, rien de simple et naturel comme les conclusions de nos chroniques et de nos légendes :

Véronique quitte Jérusalem pour se rendre à Rome, soit seule et mandée par une ambassade impériale, soit accompagnée de divers personnages de Jérusalem, devançant l'arrivée du prince des apôtres, soit enfin venant avec Pierre et sa suite. Elle y séjourne, et fait assez grande figure au début des choses chrétiennes, pour qu'on y garde dans la suite les traces de son passage, la mémoire de son nom et le culte de sa personne.

Or, l'an 48 de l'ère chrétienne, la quatorzième année après le martyre de Saint-Etienne, la sixième après l'arrivée de Pierre à Rome; suivant quelques auteurs, un an après la mort de la Très-Sainte-Vierge, Martial reçoit sa mission pour les Gaules, dans la même année, d'après Raban-Maur, où Madeleine, Marthe, Lazare et autres viennent aborder sur la côte de Provence.

Martial était accompagné, entre autres, d'Al-

pinien, d'Austriclinien, d'Amadour et de Véronique. *L'Itinéraire de Saint-Martial* nous fait connaître les diverses étapes de l'apôtre et par conséquent celle de notre sainte. Ces étapes sont, en partant de Rome pour arriver jusqu'à nous : Ravenne, Colle, Marseille, Mende, Le Puy, Bourges, Tours, Poitiers, Limoges, Périgueux, Angoulême, Saintes, Mortagne et Soulac.

C'est donc près de l'embouchure de notre fleuve, beaucoup moins rétrécie alors que de nos jours, et en un lieu nommé, aux vieilles légendes, *Paldagrava,* que la sainte barque vint déposer nos premiers apôtres.

On s'accorde, en général, à décomposer le mot *Paldagrava* de la manière suivante : *palum* ou *palea* désigne ou bien un camp comme à Pau (ce qui a valu à la ville et aux habitants le nom qu'ils portent encore, *Palum, Paliens,*) ou bien le pieu auquel s'attachait l'étendard, signe de domination, de protection ou de conquête. *Grava* signifie bois, forêt, dans les actes publics des quatrième et cinquième siècles. On sait en effet que du temps des Romains et au moyen-âge, une vaste forêt s'étendait de la pointe du Médoc au *Cap des Boïens* (Teste de Buch), ainsi que le démontrent les savantes recherches de l'abbé Beaurein, à la page 134 et suivantes de ses *Variétés Bordelaises.*

Le mot Paldagrava revit encore dans notre *Pas-de-Grave,* dans Saint-Nicolas-de-Grave (Maison de Grave), et dans la rue du Pas-de-Grave de notre ancienne ville.

Ainsi, ce point reculé du monde Aquitain, cette pointe extrême du pays des Bituriges-Vivisques où la puissance romaine avait déjà planté son étendard, en face de l'Océan et à l'embouchure du grand fleuve, était le lieu que la divine Providence avait choisi pour arborer chez nous le premier étendard chrétien, dès l'aurore de l'Evangile.

Que la gloire des deux étendards devait être différente! Sans doute, aux jours de fête, les enseignes impériales se chargeaient d'ornements; on y suspendait des couronnes, de petits boucliers, des créneaux, des proues de navire. Ils étaient l'objet d'une espèce de culte. On les chargeait de lauriers et de fleurs, on brûlait des parfums à l'entour. On lisait au haut : *le Sénat et le peuple-roi.* Mais devant l'aigle romain, pour grande que fut sa gloire, le navigateur passait indifférent sur son esquif fragile. Cet étendard qui avait pourtant apporté au Capitole, dans ses plis victorieux, tous les dieux de l'univers, ne savait rien dire au matelot menacé par la tempête et suspendu sur l'abîme. Voici, au contraire, qu'au bout de quelques années, à la voix d'une sainte femme, notre beau pays de Médoc est réduit en province chrétienne. Au sommet d'un modeste oratoire paraît l'étendard du Calvaire. Plus tard, et pendant des siècles, le donjon d'une splendide basilique présentera le même signe aux yeux du matelot, et la voix de la tempête, devenue celle de Dieu, lui portera, avec les

noms bénis de Marie et de Véronique, un gage toujours assuré d'espérance et de salut.

De plus, et le nom même de *Paldagrava* nous amène à ce rapprochement, Rome avait confié à quelques légions le soin de garder sa conquête sur le littoral des Bituriges-Vivisques. Dieu aussi voulut former, au même lieu, comme un camp chrétien. C'est près du rivage de Notre-Dame de la Fin-des-Terres que fut établi le premier quartier général de nos apôtres. La gloire romaine a disparu. Les flots et les sables de la mer ont recouvert depuis deux cents ans ce sol classique, où la science trouvait par centaines les médailles et les monnaies des Césars. Seul, le vieux manoir de Notre-Dame, échappé par miracle de Dieu aux ravages de l'homme et des éléments, proteste en faveur des souvenirs antiques. Les pieds humides de la basilique pressent un sol gallo-romain qui dira plus tard ses secrets et son histoire. Chaque siècle a usurpé d'nne assise sur la fortune archéologique de l'auguste monument. Mais Dieu, Notre-Dame et Véronique ont sauvé la partie supérieure du berceau chrétien de nos aïeux. Ils nous l'ont rendu! A nous de reconquérir, la foi au cœur et la pioche en main, les souvenirs du passé, en descendant dans ces catacombes glorieuses où reposent, avec les assises du tombeau primitif de Véronique, les titres primordiaux de notre gloire chrétienne.

Donc, avant l'an 56 de notre ère, en ce temps et en ce lieu, Véronique et Amadour, conduits

par le souffle de Dieu, viennent aborder à la rive fortunée.

Avaient-ils laissé Saint-Martial au pays des Santons, et l'avaient-ils devancé, éclaireurs apostoliques sur le sol médocain, c'est ce que paraissent indiquer les chroniqueurs qui font arriver Saint-Martial à Soulac pour visiter Amadour et Véronique, baptiser les nouveaux convertis et consacrer plus tard l'oratoire de la Mère de Dieu. Toujours est-il que Soulac chrétien, dans les vieilles légendes, est l'œuvre de Véronique, plus encore que de Saint-Martial.

Il est probable que la basilique actuelle, bâtie sur l'emplacement de l'ancien oratoire, marque de très près le lieu du débarquement.

On ne saurait dire si ce débarquement eut lieu sur la rive même du fleuve ou sur une des nombreuses îles qui parsemaient la vaste embouchure de la Gironde. L'ancienne rive, entre Soulac et *le Gurp,* devait se diriger parallèlement aux falaises actuelles de Saintonge. Entre ces deux rives ne pourrait-on pas placer cette île d'*Antros* tant cherchée par les géographes et les historiens? Ne pouvait-elle pas se former de tout le territoire du vieux Soulac, de Saint-Nicolas et de Cordouan, territoire visible à mer basse dans son entier, et qui se décomposait, à mer haute, en plusieurs îles distinctes. La plage actuelle, depuis la *Négade* jusqu'à la Pointe-de-Grave, partagerait les anciennes îles en deux parts. La part occidentale aurait été effacée, sauf le rocher de Cordouan, par les

érosions de la mer. L'autre, du côté de nos plaines, serait en partie couverte sous les sables, en partie soudée par les conquêtes opérées de main d'homme sur les vases alluvionnelles du fleuve.

Mais laissons à la science le soin de débattre cette importante question. Bornons-nous à suivre et à compter les pas de Véronique; écoutons-là *prêchant* à nos pères; voyons-là *priant* dans son oratoire, *fondant des églises,* revenant au foyer de ses affections premières, ouvrant en ce lieu la source vive des bénédictions où vinrent puiser les ancêtres, et qui sourd encore, abondante et sainte, pour les générations présentes.

La voilà donc, la femme héroïque de la voie douloureuse, en possession du sol médocain; la voilà, soit sur la rive même du fleuve, soit dans une île voisine de la rive, à l'orient de ces établissements commerciaux, développés déjà par l'industrie romaine et que Ptolémée pourra désigner bientôt sous le nom de *Noviomagus,* la voilà aux portes de la seconde ville des Bituriges-Vivisques, au port où viennent aborder les denrées et les commerçants du pays, et d'où elle pourra rayonner à l'aise sur les campagnes et les bourgades qu'elle doit concourir une à une, ainsi que nous l'apprend l'antique tradition.

Avant de parler de la première fondation de Véronique, disons quelques mots d'Amadour ou Zachée, qui va disparaître ensuite sans retour.

Amadour était-il l'époux de Véronique? Nous n'en voyons aucune preuve. L'époux de Véronique paraît avoir été Sirach, qui descendait de la chaste Suzanne, et qui était membre du Conseil du Temple. Sirach, d'après Catherine Emmerich, « était dans le commencement très opposé à Jésus. Sa femme eut beaucoup à souffrir de lui à cause de son attachement pour le Sauveur. Joseph d'Arimathie et Nicodème le ramenèrent à de meilleurs sentiments, et il permit à Séraphia de suivre Jésus. Lors du jugement chez Caïphe, il se déclara pour Jésus avec Joseph et Nicodème, et se sépara comme eux du Sanhedrin. Selon Catherine Emmerich, ce n'est pas Sirach, mais Amador, fils de Véronique, qui se joignit aux disciples et vint plus tard en France. »

Le séjour de Zachée à Soulac, où il prêche avec Véronique, est attesté par divers auteurs. Nous en avons déjà cité; nous en citerons encore.

Rappelons d'abord la légende d'Hugues d'Angoulême, au dixième siècle, légende citée au concile de Limoges en 1031, comme une copie d'un écrit bien antérieur et comme une partie de la légende même de Saint-Martial. Nous avons dit que cette légende qui avait frappé le pape Martin V, et qui en avait reçu l'approbation, venait, en dernier lieu, d'être restituée au bréviaire de Cahors par la Congrégation des Rites.

Notre tradition ne saurait, par conséquent,

envier à aucun autre la valeur d'une sanction canonique.

Les Bollandistes, qui ne possédaient pas d'ailleurs toutes les pièces du procès, nous donnent au IV février un document des plus explicites : « Sainte-Véronique arriva d'Occident à Soulac avec Saint-Amadour. Là, ils élevèrent, sur un plan modeste, une pauvre cabane où ils vécurent en solitaires, et s'adonnèrent à la prière et au jeûne, jusqu'à ce que Saint-Martial, arrivant de Limoges, vint les rejoindre. Saint-Martial les aimait tout particulièrement comme étant de sa connaissance et ses compatriotes. »

Nous savons encore que Zachée fut député à Rome auprès de Saint-Pierre et le même document nous en instruit :

« Amadour laisse Véronique se livrer à Soulac à la prière et à la contemplation. Du conseil et sur l'ordre du bienheureux Saint-Martial, il se rend à Rome, visite Saint-Pierre et demeure pendant deux années auprès de lui. Il assiste au martyre de Saint-Pierre et de Saint-Paul. »

« Zachée, écrit Hauteserre, fit un voyage à Rome, et ayant assisté au martyre du prince des apôtres, s'en revint en Aquitaine, visita Saint-Martial, édifia deux églises en Médouc, et rebroussant chemin, alla finir ses jours en Quercy, dans un rocher qui depuis a été appelé de son nom, *Roc-Amadour,* comme qui dirait : *rupes Amatoris.* »

Ces deux églises édifiées en Médouc, sont :

Notre-Dame-de-Soulac ou de Fin-des-Terres, et Saint-Pierre de Lilhan ou mieux Saint-Pierre de Lignan, comme on lit dans les anciens titres : *Sanctus Petrus in Ligno,* Saint-Pierre-sur-le-Bois, Saint-Pierre-en-Croix, souvenir local du martyre dont Zachée venait d'être témoin dans la ville éternelle.

L'une de ces églises serait proprement la chapelle du premier souvenir, bâtie à l'extrémité de la ville, dans un faubourg ou sur un point voisin. La seconde serait l'église bâtie soit dans la ville même, soit plus près du centre de population. Et ici, comme partout ailleurs, le christianisme aurait suivi sa marche ordinaire. Il campe d'abord dans les faubourgs, près des villes, et après un certain nombre de conversions prudemment et mystérieusement opérées, il pénètre jusqu'au cœur de la cité.

Au sujet de Saint-Pierre-de-Lilhan, Beaurein fait cette observation : « A l'époque où l'on construisit l'église de Lilhan, Noviomagus, qui était placé sur la côte de l'Océan, et qui d'ailleurs était voisin de l'église de Lilhan, n'avait pas encore été submergé. »

Le même auteur remarque que dans la liève de 1546, la paroisse de Lilhan est placée en tête des paroisses de l'archiprêtré de Lesparre, « et il faut le dire, ajoute-t-il, c'est le rang qui lui est constamment assigné dans les anciens pouillés de ce diocèse, tant imprimés que manuscrits. Ce rang, dit-il encore, semble annoncer que Lilhan est une des paroisses les plus anciennes du Bas-Médoc. »

Les réflexions suivantes, que Beaurein propose ailleurs, appuient encore cette opinion : « L'archiprêtré de Lesparre a toujours tenu le premier rang entre tous les archiprêtrés du diocèse. On le trouve constamment placé le premier dans tous les pouillés soit anciens, soit nouveaux. Si on en cherche la raison, dit-il, il semble qu'on peut dire que le territoire de cet archiprêtré, ayant été celui où s'établirent, dans le principe, les Bituriges-Visques, il était dans l'ordre que lors de la division de ce diocèse en archiprêtrés, celui-là tînt le premier rang, dont le territoire dépendait particulièrement de ces anciens fondateurs de Bordeaux. » Nous ajouterons que le christianisme étant arrivé à Bordeaux par le pays des Médules, il était raisonnable de conserver ce souvenir jusque dans la place hiérarchique de l'archidiacre de Médoc.

Notre-Dame de la Fin-des-Terres et Saint-Pierre-de-Lilhan sont donc les premiers foyers de l'apostolat de notre Véronique. Laissons la vieille église de Saint-Pierre dormir son sommeil de gloire sous les vagues de l'Océan et disons quelques mots de l'oratoire primitif de Soulac.

Soulac est le nom de ce lieu qui doit à Véronique sa gloire passée et sa fortune présente.

Plusieurs étymologies courent les légendes et les histoires. Nous nous bornerons à les citer :

ETYMOLOGIE DE SOULAC.

QUESTION PHONÉTIQUE ET ORTHOGRAPHIQUE.

La prononciation du mot Soulac ne paraît pas avoir varié depuis le neuvième siècle. Les plus anciens documents que nous ayions pu recueillir nous donnent la forme latine de *Solaco, Solacum*, et la forme vulgaire *Solac*, devenu plus tard *Soulac*. Or, de l'aveu de tous les linguistes, l'*o* doux des latins s'est prononcé *ou* dans tout le Midi de la France. Donc *Solac* et *Soulac*, quoique différemment orthographiés, doivent se prononcer *Soulac*.

QUESTION PHILOLOGIQUE ET HISTORIQUE.

L'origine du mot Soulac peut appartenir aux trois époques Ibéro-celtique, Gallo-romaine et du moyen-âge.

Époque Ibéro-celtique. — Si l'on s'en rapporte à M. Bullet, dit Beaurein, le mot *Soul*, qui forme la première syllabe du mot Soulac, signifie *paille, chaumière* ou *maison couverte de paille.* D'après Oihénart, la lettre *a* est l'article que les Basques emploient au singulier, et la syllabe *ac* celle dont ils font usage au pluriel. Soulac voudrait donc dire les chaumières. Cette étymologie, dit l'auteur des *Variétés Bordelaises*, paraît d'autant plus vraisemblable que, du temps d'Ausone, les maisons de l'extrémité du Médoc n'étaient couvertes que de roseaux :

Vilis arundineis cohibet quem pergula tectis.

. . . .

Scirpea Domnotoni tanti est habitatio vati?

Fauriel, dans son *Histoire de la Gaule méridionale*, tire Soulac de *Soula*, pays couvert de bois.

M. Rabanis fait venir Soulac du Tudesque *Solo-ac*, ville de la plaine.

On cite encore *Soloa*, mot cantabre, qui veut dire champ fertile, et *ach* ou *achi*, tertres et monticules.

Subola (prononcez *Soubola*) en basque, pays boisé, d'où vient le nom d'une grande vallée pyrénéenne, *la Soule*. (Monlezun, Cénac-Moncaut, *étymologies de Gascogne)*, avec l'article *Subol-ac*, par contraction *Sul-ac*, la forêt.

Époque Gallo-romaine. — 1° Soulac dériverait de *Solus*, nom d'homme, comme Juliac, de *Julius*, Pauillac, de *Paulus*, Lugagnac, de *Lucanus*, Valeyrac, de *Valerius*. Les auteurs Gallo-romains ne citent aucun Bordelais du nom de Solus. Mais on trouve *Sullia*, NAMMIA SVLLIA LIVI etc. (Inscription n° 63, Musée de Bordeaux). (Sansas, Congrès scientifique, Bordeaux, t. IV, p. 502). Le nom de *Sullia* est noble en latin; c'est le même que *Sylla*.

2° On peut alléguer encore *Solum*, sol, plaine.

3° *Solus*, seul, solitude.

4° Avec moins de raison grammaticale, *Sabulum*, sable.

5° *Sol*, soleil. *Solacum à solis accubitu, ut opinor, accolæ numcupant*, dit Garcias de Bazas, au chap. VI du liv. II du *Baptista Salvatoris*.

Époque du moyen-âge. — 1° Ce nom aurait été donné au prieuré bénédictin lors de sa fondation, en souvenir du séjour de Saint-Benoît à *Sublacum*, aujourd'hui *Subiaco,* en Italie. A cela, trois objections : 1° Jusqu'ici nul titre n'a présenté l'orthographe *Sulac* ou *Sublac,* qui serait primitive et se prononcerait aussi *Soulac;* 2° On pourrait se demander si les bénédictins possédaient Soulac avant la donation du neuvième siècle, laquelle porte expressément le nom de Soulac, de *Solaco.* Nous renvoyons en leur lieu quelques réflexions à ce sujet; 3° Nulle part, dans les chroniques bénédictines consultées jusqu'à ce jour, on ne voit le prieuré de Soulac revendiquer cette noble assimilation de nom.

2° La dénomination de Soulac serait due à l'exposition sur un point regardant le midi. Cette hypothèse appartient à M. Cénac-Moncaut (Soulac du Gers). M. l'abbé Caudéran, auquel nous empruntons plusieurs des détails étymologiques qui précèdent, l'applique au nôtre. Mais pour lui ce n'est là qu'une simple hypothèse appuyée sur les considérations suivantes : dans le bassin sous-pyrénéen, un assez grand nombre de localités portent les noms de *Soulan, Juzan, Soubiran,* (il y en a un quatrième qu'il n'a pu retrouver dans ses notes,) répondant à quatre expositions principales. *Soulan* est l'exposition au midi; *Soubiran* la position sur le plateau; *Juzan* la situation au pied du coteau; la quatrième... désigne l'exposition nord. Ces mots dérivent des mots latins *sol*, soleil, *supre-*

mus, en haut, *jacens,* gisant. Ces dénominations, assez fréquentes dans le Gers, dans le Bigorre et dans les Landes, sont plus rares lorsqu'on s'éloigne des Pyrénées. Soulac serait-il de cette famille?

Ainsi, jusqu'à la découverte d'un titre positif, la signification du mot Soulac reste obscure et indécise pour la science.

Il n'en est pas de même pour la tradition légendaire :

L'étymologie la plus commune, la plus choyée, faut-il dire, des chroniqueurs sacrés, est celle que Bernard de la Guionie donne en ces termes : « La chapelle de Soulac, érigée par Saint-Martial à la Vierge Marie, reçut son nom de ce que le *lait* de la Mère de Dieu était la *seule* relique que Véronique y déposa.

Pierre Subert, évêque de Saint-Papoul, expose ainsi le même fait : Solac dicitur, eo quod *Solum lac* beatæ Virginis ibi positum est, aliis quas habebat Beata Veronica reliquiis Dominæ nostræ alibi distributis.

Les autres chroniqueurs répètent à peu près textuellement les paroles de la Guionie et de Subert :

« L'étymologie de Soulac serait fort glorieuse pour ce lieu, dit un chroniqueur bénédictin, (fonds bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, manuscrits de la bibliothèque impériale,) si ce qu'on en dit était véritable. On tient par tradition et selon quelques auteurs, que Sainte-Véronique y estant décédée, y avoit laissé du lait

de la Très-Sainte-Vierge, et qu'elle avoit coustume de dire que ce précieux trésor lui suffisoit pour toute richesse. Sufficit mihi, disait-elle, *Solum lac*. Et voilà d'où est venu le nom de Soulac. »

« Solac dicitur, dit Bertrand de la Tour, quià ex omnibus quæ Veronica ab ipsa tenebat Virgine solum lac sibi reservavit ut illud illic reponeret. Undi Solac quasi *solum lac*. »

Hauteserre : « La Véronique s'estant arrestée en ce païs-là, donna le nom au lieu de Soulac, comme qui dirait *Sanctum lac,* du lait de la Sainte-Vierge qu'elle avoit en un vase sacré. »

Les vieux titres portent généralement *Soullac*.

Toujours est-il que la *relique du lait de la Vierge* figure sur les plus anciens inventaires de l'église de Soulac.

Suivons M. Cirot de la Ville dans l'étude historique et si simple de ce précieux dépôt :

« Il faut laisser à Catherine Emmerich le soin de l'ouvrir.

« Les Mages venaient de se retirer. La Sainte Famille, poursuivie par les émissaires d'Hérode, quitta la crèche et se réfugia dans une grotte près du tombeau de Maraba. Mais dans un moment où elle se crut surprise, Joseph s'enfuit avec l'enfant. « Je vis alors la Sainte-Vierge, continue Catherine, livrée à ses inquiétudes, rester seule dans la grotte sans l'enfant Jésus pendant l'espace d'une demi journée. Quant vint l'heure où on devait l'appeler pour allaiter l'enfant, elle fit ce qu'ont coutume de faire des

mères soigneuses lorsqu'elles ont été agitées violemment par quelque frayeur ou quelque vive émotion. Avant de donner à boire à l'enfant, elle exprima de son sein le lait que ses angoisses avaient pu altérer, dans une petite cavité de la couche de pierre blanche qui se trouvait dans la grotte. Elle parla de la précaution qu'elle avait prise à un des bergers, homme pieux et grave, qui était venu la trouver, probablement pour la conduire auprès de l'enfant. Cet homme, profondément convaincu de la sainteté de la Mère du Rédempteur, recueillit plus tard avec soin le lait virginal qui était resté dans la petite cavité de la pierre, et le porta avec une simplicité pleine de foi à sa femme, qui avait alors un nourrisson qu'elle ne pouvait pas satisfaire ni calmer. Cette femme prit cet aliment sacré avec une respectueuse confiance, et sa foi fut accomplie, car son lait devint aussitôt très abondant. Depuis cet événement la pierre blanche de cette grotte reçut une vertu semblable, et j'ai vu que, de nos jours encore, même des infidèles mahométans en font usage comme d'un remède, dans ce cas et dans plusieurs autres. Depuis ce temps, cette terre passée à l'eau et pressée dans de petits moules, a été répandue dans toute la chrétienté comme un objet de dévotion. C'est d'elle que se composent les reliques appelées : *lait de la Très-Sainte-Vierge.*

Les voyageurs de la Terre Sainte ont recueilli, à des époques différentes, les mêmes traditions :

« Quaresme fait l'histoire de *la grotte de la bienheureuse Vierge Marie*...... « Là, dit-on, la Très-Sainte Mère de Dieu se cacha..... là, de son sein béni et rempli d'une fécondité céleste, le lait a quelquefois coulé et arrosé la terre. »

Antoine d'Aranda décrit ce même lieu : « Là est une grotte à laquelle on descend par des degrés..... quand la Sainte-Vierge fuyait en Egypte avec l'enfant Jésus, en compagnie de Joseph, ils passèrent là une nuit dans la crainte de perdre le trésor qu'ils portaient avec eux..... Lorsque la Mère de Dieu, dit le peuple chrétien de ce pays, allaitait son fils, une goutte précieuse de ce lait virginal et céleste tomba dans cette grotte. De là est née la croyance souvent justifiée en Palestine et en Italie, affirmée par des personnes d'autorité et que j'ai reçue moi-même de gens bien informés, que quand les femmes privées de lait boivent de la terre de cette grotte délayée dans de l'eau, à cause de la sainteté de ce lieu, le lait leur vient en abondance. »

« Le chanoine Doubdan, Pierre de Tressan, de Brèves, le P. Roger, le P. Naud, Ladoire, font remonter à la même origine le nom de la grotte, la vénération qu'on a pour elle, et les merveilles opérées par le *lait de Marie.* »

« La grotte du lait porte ce nom, dit M. Mislin, d'après une tradition locale, parce que la Sainte-Vierge, effrayée par les menaces d'Hérode, aurait perdu son lait..... D'après une autre tradition, la Sainte-Vierge serait venue souvent en ce lieu pour allaiter son divin enfant. Une

goutte de son lait, en tombant sur cette pierre, lui aurait donné cette couleur blanche et en même temps le don d'être utile aux nourrices. La roche dans laquelle se trouve la grotte est une craie extrêmement blanche et friable; on la réduit facilement en poudre et on en fait de petits pains qu'on envoie dans tous les pays... Il ne faut doncques pas esmerveiller, écrivait Surius, que les pélerins de ce temps distribuent avec grande révérence des pierrettes et pièces de terre qu'ils apportent des saincts lieux de la Palestine, veu que c'est une ancienne dévotion des chrestiens, comme tesmoignent Sainct-Augustin et Sainct-Grégoire, evesque de Tours..... »

La piété, l'archéologie et la science visitent encore chaque jour la *grotte du lait*. M. J. de Laurière, de la Société française d'archéologie, inspecteur divisionnaire de la Charente, nous adressait naguère la gracieuse lettre que voici :

« Voulez-vous, je vous prie, me permettre de tenir la promesse que je vous avais faite de vous envoyer un simple morceau de pierre provenant de la *grotte du lait* de Béthléem? Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce n'est pas avec la pensée qu'il puisse remplacer celui dont vous regrettez si justement la perte pour votre chère église, et qui était comme la base de la vénérable tradition que vous vous attachez à faire revivre. Je ne veux seulement que vous garantir l'authenticité de son origine, comme ayant été détaché par moi-même de la paroi de

la grotte située tout près de Béthléem, où suivant une pieuse légende, la Vierge se retira avec l'enfant Jésus, pendant la persécution d'Hérode et en attendant l'heure propice de sa fuite.....

« Un jour qu'elle présentait la mamelle aux lèvres divines, une blanche goutte de son lait tomba sur le sol. Le sol blanchit aussitôt et une large bande éclatante sillonna la grotte dans toute sa longueur. Cette blancheur est encore visible aujourd'hui; c'est la voie lactée du monde chrétien... Toutes les femmes des environs, grecques, arméniennes, catholiques ou musulmanes, sont fort dévotes à ce petit sanctuaire. Elles viennent chaque jour enlever quelques parcelles de la chaux molle et friable qui fait le fond de la grotte. Toutes sortes de guérisons sont attachées à cette substance précieuse. Entre autres priviléges, elle a, dit-on, celui de renouveler les sources du lait dans les mamelles taries... »

« Il y a encore d'autres reliques de ce nom. Quelques auteurs, et des plus graves, dit le savant bénédictin d'Achéry, veulent que ce lait soit une liqueur très blanche que la bienheureuse Vierge déjà régnant au ciel a répandu à ses plus fidèles serviteurs. Ainsi à Rome, au couvent de Saint-Sixte-le-Vieux, dans les peintures murales de la vie de Saint-Dominique, le saint, pendant une maladie, est consolé par la Sainte-Vierge, qui adoucit ses souffrances au moyen du lait qui jaillit de son sein. On raconte

la même chose du vénérable Fulbert de Chartres, et Saint-Bernard est représenté, dans plusieurs anciennes peintures, recevant, sur ses lèvres et dans son écritoire, des gouttes de ce lait mystérieux. »

« Dès les premiers temps chrétiens, on a attaché un grand prix à ces souvenirs de l'auguste Mère de Dieu. »..
.... « Au temps de Clovis, on voit le *saint lait* dans une fiole vénérée de l'église du Mans. Il est porté parmi les plus précieuses reliques dans la procession qui précéda la bataille d'Ascalon en 1224... L'évêque de Béthléem avait en main un vase où était renfermé le lait de la Sainte-Vierge. Saint-Louis, roi de France, en envoya à l'église de Tolède. La chapelle du *saint lait* de la cathédrale de Rheims lui dût son nom et sa beauté. L'abbaye de Sainte-Croix, de Poitiers, le comptait en 1450, parmi les objets les plus précieux de son trésor. Plusieurs autres lieux, plusieurs églises de Rome se glorifiaient d'un semblable héritage. »

D'après notre tradition, Véronique porta jusqu'à nous un souvenir semblable. Le *Baptista Salvatoris* s'exprime ainsi : *Quæ videlicet (concham cum sanguine divi Joannis) super aurum et topazion preciosa, cum aliis quampluribus sacrosanctis pignoribus adepta, nam et de Salvatoris indumentis ac beatissimæ genitricis ejus lacte precioso secum fertur detulisse.*

Pierre Subert, déjà cité, raconte que Véronique, amie familière de la Très-Sainte-Vierge,

ayant suivi avec Zachée Saint-Martial dans les Gaules, porta avec elle du lait de la Mère de Dieu, de ses cheveux et deux de ses souliers. L'un de ces derniers fut déposé au Puy et l'autre à Rhodez. Les cheveux furent laissés partie à Mende, partie à Clermont. Les titres de ces diverses églises font écho à ces traditions primitives et les justifient par un culte immémorial et populaire. Quatre inventaires du trésor de Soulac, que nous citerons plus loin, mentionnent la relique du lait de la Vierge. Cette relique était renfermée dans le pied même de la Vierge d'argent que vénéraient les pélerins, et contenue aussi dans un petit reliquaire qui existe encore et que nous n'avons pu ravoir malgré nos instances. Ce reliquaire, dit M. Cirot de la Ville, a passé quelques jours sous les yeux de M. Larrieu, supérieur du grand séminaire, qui examina attentivement le contenant et le contenu. Le reliquaire était une boîte ronde en vermeil, de 6 à 7 centimètres de diamètre, et de 2 ou 3 centimètres de profondeur. Sur la face antérieure s'ouvrait une porte circulaire avec quatrefeuille inscrit et entièrement évidé. Cette partie, de travail et de moulures très simples, présente le faire du treizième siècle. Un bouquet de tournesols très élégant tient, au sommet, lieu d'anneau. La face postérieure, tout unie et moins bien traitée, paraît appartenir à une autre époque. En dehors on y lisait, en majuscules romaines : LAC BEATE VIRGINIS. Au dedans, sur cette même face,

était grossièrement enchâssée dans un cadre à denticules, irrégulier comme elle, une pierre blanche. Cette matière, soumise aux acides nitrique et sulfurique, n'en a pas été modifiée; mais sous l'action du chalumeau, elle a passé à un état de blanc mat et friable. On dirait un morceau de gypse cristallisé, appelé vulgairement albâtre.

Véronique déposa, en outre, dans l'oratoire de Soulac, une relique d'un vêtement de la Vierge ou de son divin fils. Garcias suppose un vêtement du Sauveur : *de Salvatoris indumentis.* Trois inventaires que nous citerons plus bas s'expriment ainsi : *item de la robe de Nostre-Dame.* Les chroniqueurs y joignent, pour ce qui concerne Soulac, une relique de Saint-Jean-Baptiste, une pierre ou un caillou du martyre de Saint-Etienne. Et nous lisons dans les mêmes inventaires : *item un os du doigt de monsieur Saint-Jehan-Baptiste. Item une pierre de quoy Saint-Estienne feut lapidé.* Nous aurons occasion de parler plus loin du sort de ces reliques et d'en faire ressortir l'antiquité.

Mais que fut ce premier oratoire élevé par les mains de Véronique?

Remarquons d'abord que plusieurs s'effarouchent en entendant dès l'arrivée du christianisme sur nos plages, les mots de *construction d'églises,* de *consécration d'églises, d'autels* et autres, qui rappellent des usages assurément postérieurs, sinon dans leur institution, du moins dans leur forme.

On oublie de considérer en ce point un fait capital, qu'attestent de concert la critique et la science.

Dans l'histoire de la société chrétienne, comme dans celle de toutes les sociétés antiques, les souvenirs primitifs n'ont été conservés pendant longtemps que par la tradition orale, par des monuments plus ou moins modestes et fragiles, et surtout par des cérémonies et des usages plus résistants que les monuments bâtis, et dont la cause première va se perdre à la source mystérieuse des souvenirs originels.

Plus tard les poètes chantent les souvenirs; les historiens les écrivent. Les uns et les autres écrivent et chantent avec le langage et les expressions de leur temps. Rejeter une histoire, une légende parce que, traitant des premiers siècles de l'ère chrétienne, elle emploie des termes qui n'eurent cours qu'aux cinquième, sixième, septième, neuvième et onzième siècles, c'est très souvent faire preuve de peu de critique et de peu de science. « Les plus anciennes vies des saints des Gaules que nous possédons, dit M. Faillon, ont été composées au cinquième ou au sixième siècle, sur la tradition immémoriale des fidèles... On ne doit point avoir pour suspect le fond des choses que racontent ces anciennes vies. »

C'est donc l'œuvre d'une bonne critique de défalquer des textes anciens les expressions plus modernes, et de retrouver les faits primi-

tifs sous le couvert de termes plus récents. Ainsi pour ne citer qu'un exemple, quand nous lisons que Véronique portait elle-même, dans son tablier, l'argile et le gazon qui servirent à bâtir la chapelle de Soulac, nous supposons que le récit a été rédigé à une époque où l'on voyait les châtelaines et autres Dames, par honneur pour Dieu, pour Notre-Dame ou pour quelque saint, donner au peuple cet exemple de piété. Nous ne concluons du texte qu'une seule chose: le souvenir de Véronique se rattache à l'établissement du premier oratoire de la Fin-des-Terres.

Cet oratoire dut être pauvre *(vili schemate)*, et probablement, suivant la légende, c'était une simple cabane qui servait en même temps d'abri à la sainte femme. Quant à la consécration par Saint-Martial, on comprend qu'il ne s'agit pas d'une cérémonie solennelle pareille à celle qui se pratique de nos jours, et dont l'institution est d'ailleurs si ancienne. Il s'agit, à coup sûr, d'un acte quelconque mais réel, qui mérite véritablement le nom de consécration. Tous les auteurs font remonter aux sources évangéliques l'usage de consacrer d'une manière spéciale les lieux et les objets qui devaient servir aux mystères chrétiens.

Un savant Allemand, Frick, s'exprime ainsi : « Nous n'avons de preuves certaines et historiques de l'usage de la consécration des églises qu'à partir du moment où Constantin donna la liberté à l'Eglise. Mais à défaut de témoignages

certains et extérieurs, nous avons, dans tous les cas, des preuves intrinsèques; car il n'est pas vraisemblable que l'antiquité chrétienne ne se soit pas, à cet égard, conformée aux usages traditionnels de l'ancienne alliance..... On peut croire que les chrétiens ne restèrent pas en arrière des idolâtres pour consacrer le lieu de leurs réunions religieuses, d'aillenrs si vénérable à leurs yeux. Quand Saint-Basile recommande de ne pas célébrer les mystères chrétiens dans des lieux non consacrés, il est bien probable que ce langage était fondé sur une pratique remontant aux temps primitifs. Du reste, les expressions dont se servent les témoins de la dédicace à partir du quatrième siècle, sont de nature à faire présumer une haute antiquité. — Bona est du même avis et cherche à l'étayer par des preuves extrinsèques au livre II[e] : *rerum liturgicarum*, cap. 19.

Cette consécration par Saint-Martial ne peut donc être faite que vers l'an 67, c'est-à-dire onze ans environ après la première visite que l'apôtre fit au pays Bordelais. Cet espace de temps nous permet de croire, en effet, que les collaborateurs de Saint-Martial, aidés des nouveaux convertis, avaient déjà opéré des fruits merveilleux. Saint-Martial est représenté dans les légendes, parcourant notre vaste Aquitaine, visitant tour à tour les chrétientés qui ont fleuri à sa voix. Or, Dieu ayant permis qu'aucune persécution générale ne vint troubler l'établissement des premières églises, l'apôtre s'aperçoit,

au bout de quelques années, que le moment est venu de consacrer des lieux particuliers pour les réunions des fidèles. Ainsi, dans les récits comme dans les faits, tout marche et progresse logiquement. Les dates historiques viennent à l'appui des dates légendaires, et rien n'est harmonieux comme l'ensemble de nos vieilles traditions.

Véronique n'a pas prêché seulement à Soulac, mais encore à tout le pays de Médoc jusqu'à Bordeaux, et au-delà de Bordeaux jusqu'à Bazas. Débarquée à Soulac, dit le *Chronicon Vasatense,* elle arrive par terre à Bazas, prêchant Jésus-Christ partout où elle passe, et opérant un grand nombre de conversions. *Solacum medulcorum oppidum appellens, terrestri indè itinere ad Vasatenses revertitur, Christum quacumque transit prædicans, multosque ad fidem convertens.*

Tel est l'itinéraire. Les étapes en sont encore marquées par toutes ces églises, les plus anciennes de la contrée, et qui sont dédiées à des saints dont les noms rappellent essentiellement ceux de nos premiers apôtres.

Ces titulaires sont : Notre-Dame, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Etienne, Saint-Pierre. On peut y joindre les églises dédiées au Sauveur ou à ses mystères, tels que l'Ascension. Joignons-y, pour corroborer l'antiquité de nos églises, les saints qui succédèrent immédiatement à nos fondateurs ou les accompagnèrent dans leur prédication. Saint-Saturnin, contemporain et

collaborateur de Saint-Martial. Saint-Eutrope, Saint-Vincent, qui part d'auprès de Saint-Eutrope immédiatement après l'apostolat de Saint-Martial, parcourt le pays Bordelais, le Bazadais, et va mourir à Dax, dont il est l'apôtre et le premier martyr. Nous ne prétendons d'ailleurs tirer de cet ensemble frappant qu'un argument moral qui ne manquera pas de faire son impression sur les esprits familiarisés avec l'étude des antiquités chrétiennes.

Nous pourrions citer d'abord l'autel et le culte de Saint-Jean-Baptiste dans la vieille église de Soulac, conservés encore dans la nouvelle.

Près de Soulac, et successivement déplacé par les habitants, qui fuyaient devant les sables et les flots usurpateurs, Saint-Pierre de Lilhan, plus anciennement Saint-Pierre de *Lignan*.

Saint-Pierre de Grayan (peut être de graïa ou grava, forêt.)

L'Hôpital ou l'Hospitalet de Grayan, ou de la Grégène, ou de la Grayane, sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste. La fête patronale se célèbre le 29 août, jour de la décollation. Cette fête est connue, dans le langage populaire, sous le nom de Saint-Jean *Découllach* (decollatio). N'est-ce pas un souvenir du martyre dont Véronique elle-même avait été témoin dans la prison de Machéronte?

Naujac ou *Naviac*, où la fête de Saint-Martial attirait chaque année et attire encore un grand nombre de pélerins. La tradition fait consacrer

par Saint-Martial l'église de Naujac. Or, il n'est pas possible d'admettre que Saint-Martial se soit dédié à lui-même une église ou un oratoire. Ce n'est donc pas sur l'emplacement de la modeste chapelle qu'il faut chercher le point traditionnel. Ce point est situé au nord-est, à quatre cents mètres environ de la chapelle de Saint-Martial. On y voyait encore il y a quelques années des débris d'une ancienne église dont le titulaire était Saint-Pierre, ainsi que nous le lisons dans un ancien titre. (Communication de M. le curé de Naujac).

Carcans ou Carquans, avec la fête populaire de Saint-Jean-Baptiste. La légende de Cénebrun, ramassis grotesque de nos traditions primitives, mais titre curieux pour les esprits attentifs, raconte ainsi la fondation de Carquans [1] :

« ..... La dame de Soulac et son époux se dirigent vers Carquans, à travers une épaisse forêt... Mais il n'y avait aucune église en ce lieu. C'est pourquoi la dame Marie dresse sa tente auprès d'une fontaine. Là elle entend chaque jour sa messe avec une très grande dévotion. Et comme la dame Marie, qui était la plus belle dame qui fut sous le ciel, était encore plus dé-

[1] Hoc totaliter ordinato (testudinatâ pulchrâ ecclesiâ de Solaco), contigit ut præfatus Cenebrunus et uxor sua versùs Carquans per saltus et nemora ambularent... sed nulla ecclesia erat ibi. Quapropter Domina Maria tetendit ibi tentorium suum juxtà fontem, in quo missam suam omni die cum devotione maximà audiebat. Et quum Domina Maria esset pulchrior domina de sub cœlo, et etiam plus devota... ecclesiam de lapidibus construi fecit... de manu propriâ lapidem primum posuit et ibidem, extenso tentorio nobili, fecit solemniter celebrari.

vote que belle, ...elle bâtit, non loin de la fontaine, au couchant, une église... dont elle posa la première pierre de sa propre main. Puis ayant dressé au même lieu une tente fort riche, elle fit célébrer une messe solennelle. »

Saint-Pierre de Vensac ou Bensac, ou Bénac. — Saint-Pierre de Jau (Saint-Pierre ès-liens). qui remplaçait, dit la tradition, un temple de Jupiter. — Saint-Pierre de Dignac ou Vignac.

Non loin du port de Goulée, une antique chapelle, aujourd'hui disparue, dédiée à Notre-Dame, et dans le cimetière de laquelle on a trouvé dans ces derniers temps, des tombeaux antiques très curieux.

Notre-Dame de Balirac, aujourd'hui Valeyrac.

Bégadan, dédié à Saint-Saturnin, contemporain et coopérateur de Saint-Martial. On y célèbre chaque année, avec une pompe extraordinaire, la fête du Précurseur. On y porte processionnellement une représentation de la tête de Saint-Jean. Cette église possède encore un fragment du crâne de Saint-Jean-Baptiste. L'écriture est illisible sur le parchemin qui entoure la relique; mais le nom de Saint-Jean, son chef d'où tombent des gouttes de sang, dorés en relief sur la face principale, suppléent au silence de l'écriture. (Cirot de la Ville).

Saint-Pierre de Civrac ou Siorac, ou Siurac; Notre-Dame d'Uch; Saint-Pierre de Gaillan; Saint-Trélody ou Saint-Arlody, dédié à l'Ascension avant que le patron monastique ne prévalut.

Saint-Pierre de Blaignan, Saint-Pierre de l'Ile, dont les ruines subsistent encore. Dans l'ancienne église de cette abbaye, il y avait une chapelle dédiée à Saint-Jean-Baptiste. Elle a subi le sort de l'église abbatiale.

Sur les bords de cette baie fameuse qu'on appelle *marais de Reysson,* entre Vertheuil et Saint-Germain, rayonnant autour de ces débris romains où il a certainement existé quelque établissement important, nous trouvons Saint-Jean de Segondignac, chapelle autrefois très importante. Sa fondation remonte à la plus haute antiquité. C'est là que l'abbé de Verteuil venait prendre possession de sa charge, ce qui a fait croire à quelques-uns que l'abbaye était autrefois à Segondignac.

Verteuil lui-même, agrandi, dit-on, mais non fondé par Charlemagne, et dont l'église est dédiée à Saint-Pierre.

Plus haut et vers l'entrée de la baie, *la chapelle de Notre-Dame entre deux arcs,* foyer aujourd'hui disparu d'une dévotion célèbre qui revit chaque année dans l'église de Saint-Estèphe (Etienne), le 8 septembre. La foire annuelle, qui absorbe trop la fête religieuse, est connue dans le langage populaire sous le nom de *eyre de la capère* (foire de la chapelle.)

Notre-Dame de Cissac ou Sainte-Marie de Cissac.

Saint-Sauveur, dédié non pas à un saint qu'il est impossible de rencontrer, mais au Sauveur lui-même. La fête patronale, dit Beaurein, se

célébrait le quatorze juin, jour auquel on y célébrait l'office de la Transfiguration de notre Sauveur, *par un usage,* dit-on, *dont on ne connaît ni le motif, ni l'antiquité.* (Variétés bordelaises).

Notre-Dame de Benon, avec son culte, sa fontaine et sa légende populaire, fraternise avec Notre-Dame de la Fin-des-Terres.

Saint-Laurent, Cussac, avec culte spécial de Saint-Jean-Baptiste.

Ce même culte de Saint-Jean conserve encore des proportions considérables dans l'église de Listrac.

Saint-Jean d'Arcins, Notre-Dame de Macau, Saint-Saturnin de Moulis.

Saint-Pierre d'Avensan, avec culte particulier de Saint-Eutrope. Des détails relatifs à la mission de ce dernier se voient encore dans des reliefs en albâtre, fragments curieux d'un ancien rétable enchâssés dans le mur nord de l'abside romane.

Une ancienne église autrefois baptismale, dédiée à Notre-Dame, sur le territoire de Ludon.

Saint-Pierre de Parempuyre, Saint-Pierre de Bruges.

Tels sont, en restreignant et en choisissant nos citations, les points où s'élevèrent les plus anciennes églises de la contrée. Ensemble frappant, synchronisme précieux qui peut servir de commentaire et d'écho aux paroles de Géraud Dupuy : *terrestri itinere... Christum quàcumque transit prædicans, multosque ad fidem convertens.* Allant par la voie de terre, la sainte femme

prêche Jésus-Christ partout où elle passe et opère un grand nombre de conversions. (Chronicon Vasatense).

§ 2.

APOSTOLAT DE SAINTE-VÉRONIQUE A BORDEAUX ET A BAZAS.

A Bordeaux, nous trouvons, confondus dans des relations intimes : Martial, Véronique, Sigebert ou Gilbert et Bénédicte. Bénédicte a été convertie par Véronique. Sigebert, son époux, atteint d'une maladie cruelle, sachant les merveilles opérées par Saint-Martial, dit à Bénédicte : « Va trouver l'homme de Dieu : peut-être aura-t-il pitié de moi. » Martial accueille la sainte femme avec bonté et lui remet le bâton miraculeux qu'il tient de Saint-Pierre et au contact duquel Sigebert doit recouvrer l'usage de ses membres. Sigebert est guéri. Touché de la grâce, il amène, avec lui jusqu'à Mortagne, où se trouvait alors Saint-Martial, un grand nombre de soldats et de serviteurs qui reçoivent comme lui le baptême. Au retour, il renverse à Bordeaux les autels païens. Un seul, purifié par la consécration de Saint-Martial, proclama le triomphe de Dieu. Il porte cette inscription : *Jovi Augusto Arula donavit. SS. Martialis cum templo et ostio sacravit.* Arula a fait ce présent à Jupiter Auguste, Saint-Martial ou le prêtre Martial l'a consacré avec le temple et le vestibule. (Musée de Bordeaux).

Bénédicte continue à opérer des miracles et

des conversions par le bâton de Saint-Martial, et meurt en odeur de sainteté. Elle est ensevelie dans l'ancien oratoire de Saint-Seurin. On lit dans les *Vies des Saints du diocèse de Bordeaux,* imprimées en 1723. 8 juin. Sainte-Bénédicte. — « On croit qu'elle fût baptisée par Saint-Martial. Elle contribua beaucoup à la propagation de la foi dans cette province, par son zèle et sa ferveur. Une vie si sainte fut couronnée par la mort des justes. Il y en a qui assurent qu'elle était d'une qualité très distinguée. On conserve ses reliques dans l'église collégiale de Saint-Seurin de Bordeaux. » — Ne retrouvons-nous pas encore, sous la forme affaiblie du dix-huitième siècle, tous les jalons de l'ancienne légende?

Quant à Sigebert, ce prêtre des idoles que Saint-Martial convertit et met à la tête de l'église de Bordeaux, qui en devient le premier évêque et en est le premier martyr, quel est-il, sinon notre Saint-Fort, dont la tombe repose aux fondements romains de l'oratoire primitif, sur les reliques duquel, comme à Soulac au tombeau de Véronique, on viendra prêter les serments solennels. Le *Saint-Fort* de Saint-Seurin, probablement la sainte châsse, le *sanctum feretrum* gardé dans l'église Saint-Seurin, deviendra le dépôt le plus précieux qu'aient transmis à la ville métropolitaine les temps apostoliques. Perdu dans le mystère des âges primitifs, par delà les Seurin et les Amand, dormant sous les couches les plus profondes du cimetière gallo-romain de Burdigala, Saint-Fort trouve dans un

culte populaire immémorial une réponse triomphante aux négations froides et mal assises de tous les ennemis de nos gloires religieuses.

Le premier oratoire fondé à Bordeanx par l'apôtre de l'Aquitaine, avec le concours de Véronique, fut donc élevé en dehors des murs et dans le cimetière gallo-romain de la ville. Il était dédié à Saint-Étienne. Cet oratoire, vénéré depuis les âges apostoliques, devait emprunter un nom nouveau au tombeau et au culte de Saint-Seurin. Le nom de Saint-Étienne, donné à une rue voisine, garde la mémoire du premier vocable. L'oratoire s'est encore appelé le *Majestat* ou la Trinité, peut-être en mémoire des luttes contre l'arianisme, qui émurent si fort notre glorieuse Aquitaine.

Après diverses conversions, opérées dans l'enceinte même de la ville, Saint-Martial eut le bonheur d'y consacrer une église qui devait être plus tard le siège épiscopal de Bordeaux.

Au moment de consacrer ce modeste sanctuaire qui n'était, peut-être, que la maison d'un nouveau converti, l'apôtre reçut du ciel, par une révélation mystérieuse, la nouvelle de la mort du glorieux Saint-André, qui venait de souffrir en croix pour Jésus-Christ, à Patras, en Achaïe. Le pape Innocent VIII, dans une bulle où il rappelle les circonstances que nous venons de rapporter, déclare que l'église de Bordeaux est la première qui ait été fondée dans tout l'univers sous le vocable de Saint-André.

Bordeaux ne devrait-il pas également à Saint-

Martial et à la sainte femme Véronique la fondation de son église de Saint-Pierre? Elle paraît remonter haut dans les siècles, Grégoire de Tours mentionne et raconte un miracle dont elle fut le théâtre.

De Bordeaux, le christianisme va se diriger vers la cité des *Cocosates,* sur l'antique *Cossion,* auquel le *vase* d'argent qui renferme le sang de Jean-Baptiste et que Véronique porte avec elle, doit donner son nom chrétien : *Vasates, Vasarii, Cossio-Vasatum, Baso-Bocates* (notice manuscrite sur les antiquités de Bazas et ses évêques. Bibliothèque impériale). Garcias emprunte aux traditions légendaires une étymologie de même nature, *Vasarii* dicti,..... eò quod in primo Urbis *conditu* repertun sit *vas* et à *vase Vasarii* quemadmodum *capitolium* à *capite* ibi reperto. (Baptista salvatoris.) Ouf!!

Sur la route qui conduit de Cossion à Burdigala, et sur les flancs de cette route nous rencontrons encore ces vocables qui surabondent dans notre Médoc.

Saint-Pierre de Bègles, Saint-Pierre de Gradignan, Saint-Vincent de Canéjean, Saint-Pierre de Cadaujac.

Notre-Dame de Martillac, Saint-Jean de la Brède, Saint-Vincent de Portets.

Notre-Dame de Virelade, Saint-Vincent de Podensac, Saint-Vincent de Barsac, Saint-Vincent de Preignac.

Saint-Pierre de Pujols, Saint-Saturnin de Toulène, Saint-Pierre de Monts ou des Monts.

Notre-Dame de Fargues, Saint-Pierre de Sauternes, Saint-Vincent de Noailhan.

Notre-Dame de Mazères, Saint-Pierre de Cuilleron, siège aujourd'hui détruit d'un archiprêtré.

Notre-Dame d'Uzeste.

Bazas enfin.

A Bazas, les vieilles chroniques de l'ancien évêché font apparaître la sainte femme avant l'apôtre de l'Aquitaine. Rien n'empêche de les y supposer réunis, soit au début, soit dans le cours des opérations apostoliques.

Grégoire de Tours raconte, d'après la tradition locale, l'introduction du christianisme à Bazas, par une sainte femme qui avait recueilli elle-même, dans la prison de Machéronte, le sang du Précurseur dont elle enrichit le premier autel chrétien de Bazas. (De gloria martyrum.)

Géraud Dupuy qui recueille, sur mille fragments divers échappés à tous les orages, les anciens titres de l'évêché, formule ainsi la prédication de Saint-Martial à Bazas [1] : « An 56. — Saint-Martial, apôtre de l'Aquitaine, jetait à Bordeaux la semence des dogmes chrétiens. Désireux d'en enrichir aussi les champs du Bazadais, il vient chez eux et consacre, dans le vieux *pomérium* de la ville, un cimetière pour la sépulture des chrétiens. Pour cette raison,

[1] Anno 56. — Divus Martialus, Aquitaniæ apostolus, cum religionis christianæ dogmata Burdigalæ sereret, sparsurus eadem apud vasatenses, eos adit et in gratiam sepulturœ christianorum cæmeterium consecrat in veteri urbis pomærio quod indè vulgò *lou segrad de Saint-Marsau* appellatur.
(*Chronicon Vasatense*.)

le peuple appelle ce lieu : *lou segrad de Saint-Marsau.* »

Le même auteur nous fait lire sous la date 71 [1] « La dame Bazadaise, afin de cultiver la vigne du Seigneur et d'affermir les fondements de la religion chrétienne, bâtit, tant à ses frais qu'avec le secours des chrétiens de Bazas, trois églises en forme de croix. La première en l'honneur de Saint-Jean-Baptiste, où elle dépose la sainte relique; la seconde en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul; la troisième en l'honneur de Saint-Étienne.

L'auteur ajoute qu'on voit encore les débris des deux dernières, vis-à-vis l'église Saint-Jean, du côté du nord. (Commencement du dix-huitième siècle).

Il n'est pas hors de propos de joindre à ces détails le commentaire de Dupuy [2].

« Chopin, au livre IIe de *la police sacrée,* admire avec raison l'antiquité de l'église de Bazas, mais

[1] Matrona Vasatensis quo vineam Domini excolat et firmiùs religionis christianæ fundamenta stabiliat, tùm expensis propriis, quàm christianorum Vasatensium, tres ædes sacras ædificat in crucis formam. Ac priman quidem in honorem Divi Joannis Baptistæ, ibique sacrum sanguinis ejus dem depositum locat, alteram in honorem divorum Petri et Pauli apostolorum, et tertiam in gratiam sancti Stephani. (*Chronicon Vasatense.*)

[2] Copinus, lib. 2 *de sacra politia*, vetustatem ecclesiæ Vasatensis miratur; et benè. Tamen in eo errat, quod ex Grégorio Turonensi dixit templum in Vasati urbe, imperante orbi Tiberio, extructum fuisse à christianà matronà et divo Joanni dicatum. Gregorius enim non refert sub quo imperatore et chronicon nostrum constructionem trium ecclesiarum, primæ scilicet in honorem sancti Joannis, secundæ in honorem sanctorum Petri et Pauli et tertiæ in honorem sancti Stephani anno Christi 71 assignat, uno vel

il se trompe en affirmant que Grégoire de Tours dit qu'une église fut bâtie à Bazas sous Tibère, par une dame chrétienne et dédiée à Saint-Jean. Grégoire de Tours ne dit pas sous quel empereur, et notre chronique assigne la construction des trois églises (Saint-Jean, Saint-Pierre et Saint-Paul, Saint-Étienne) à l'an 71 de Jésus-Christ, un an ou deux après la mort de Néron. Cependant l'opinion de Chopin pourrait avoir du vrai. Bien que Grégoire de Tours ne le dise pas expressément, on peut l'inférer de ses paroles. Tibère occupa l'empire vingt-deux ans. Sous son règne, la dame en question put dédier une église à Saint-Jean, en supposant qu'elle *revînt* à Bazas peu de temps après l'ascension de Notre-Seigneu. Elle aurait bâti l'église de Saint-Étienne et elle aurait ajouté à ces deux l'église des saints apôtres, vers l'an 71.

La tradition Bazadaise joint à ces églises primitives Notre-Dame du Mercadil, dont le bâtiment se voit encore à l'ouest de l'ancien forum. Rebâti au treizième siècle, il a été retouché au quatorzième et au dix-septième.

« Saint-Martial, dit Géraud Dupuy, fut en si grande vénération chez les Bazadais, qu'après sa mort les habitants lui bâtirent une église en

duobus annis post Neronis obitum. Quamquam id à veritate non alienum videri possit, quià etsi Gregorius id clarè non dicat tamen ex ejus verbis inferri potest et Tiberius annis XXII imperavit. Potuit, eo imperante, templum divo Joanni dicari ab eâ matronà, si ipsa post Christi ascensionem, brevi interpositâ morâ, Vasatum repetierit imò et sancto Stephano; sanctorum apostolorum templo duobus aliis adjuncto circà annum 71. (*Chronicon Vasatense.*)

leur ville. » Et en effet, près du Palais de Justice, sous le sol de la plate-forme, contiguë au cimetière gallo-romain de la *Targue*, à deux pieds de profondeur, on trouve encore le pavé de ce sanctuaire historique ruiné par les calvinistes dans la seconde moitié du seizième siècle.

Cette visite de Véronique à Bazas, vers l'an 71, fut la dernière de toutes. Nous la retrouvons, la même année, au pied de son oratoire de Soulac, terminant sa longue carrière.

Avant de quitter Bazas, nous allons mettre sous les yeux du lecteur l'historique du sang de Saint-Jean-Baptiste, apporté par Véronique. La gloire de ce précieux dépôt a jeté un éclat incomparable sur l'antique et noble cité. Soulac, gardien du culte de la sainte apôtre, revendique de cette gloire une part trop belle pour qu'il ne soit pas à propos d'esquisser ici

L'HISTOIRE DE LA RELIQUE DU SANG DE SAINT-JEAN-BAPTISTE A BAZAS.

Bazas est la ville de Saint-Jean.

Voyez encore, chaque année, dès l'aurore du 24 Juin, les populations chrétiennes accourir des alentours et du loin, vers l'antique cathédrale. Un cierge à la main, chacun entend sa messe, puis, avec une fidélité sacrée, il fait neuf fois le tour du chœur de Saint-Jean. Avant 1792 c'étaient *les neuf tours du sang de Saint-Jean.* C'est depuis des siècles.

Remontez haut dans les âges, Saint-Jean est tout dans la ville épiscopale et dans la ville

municipale. La décollation de Saint-Jean, sa tête dans le plat d'Hérodiade, parent l'écu de la cité, la bannière de la commune et le blason du chapitre.

Le sang de Saint-Jean est le trésor de Bazas.

Trésor inappréciable, en effet, et que la piété des Bazadais devait entourer pendant tant de siècles d'hommages pieux et solennels.

Vénéré par les premiers chrétiens de l'antique cité, le gage précieux fut gardé avec soin dans l'autel de Saint-Jean pendant les jours de la paix, sitôt que grondait l'orage de la persécution ou que les flots de la barbarie menaçaient de tout emporter, les évêques, les prêtres et les fidèles prenaient soin de cacher, en lieu sûr, la sainte relique. Ainsi fut-elle soustraite aux violences des persécutions qui suivirent l'apostolat de Saint-Martial; ainsi échappa-t-elle à la main cruelle et sacrilège des Vandales, des Goths et des Vascons. C'est en ces jours désolés qu'un prêtre pieux de Bazas alla cacher la relique dans une campagne, au sud de la ville. L'endroit prit à cette occasion le nom de *Conque* (Concha sanguins), et il l'a conservé depuis. L'église élevée primitivement en ce lieu a disparu depuis quelques années; mais il nous revient que le propriétaire actuel se propose d'y ériger une croix et de rappeler ainsi, aux générations nouvelles, le lieu sacré où leurs pères vinrent autrefois invoquer en secret leur glorieux patron.

Sitôt le calme revenu, la relique fut rapportée dans l'église cathédrale.

Après un siècle et demi, le bruit se répand que des pirates du Nord remontent la Garonne, pillent et réduisent en cendres tous les lieux saints. Le sang glorieux disparaît alors de nouveau, caché par des mains discrètes et pieuses, Visitée par le fer et le feu, la ville épiscopale n'est bientôt plus qu'un monceau de ruines et cendre; la vieille basilique a disparu et tout souvenir semble à jamais effacé.

Mais voici que sur la fin du onzième siècle, l'église cathédrale venait d'être rebâtie sur l'emplacement de l'ancienne, par l'évêque Raymond. Touchés des regrets unanimes de tout le peuple, deux chanoines se livrent à l'envi à des jeûnes et à des mortifications volontaires pour obtenir de Dieu qu'il veuille bien rendre aux Bazadais la relique de leur saint protecteur. Dieu ne tarda pas à les exaucer. En creusant derrière le maître-autel, on trouva une colonnette de marbre, et sous cette colonnette un coffre de bois dans lequel était la conque d'argent pleine de sang, avec une inscription qui en faisait connaître l'origine.

Sur ces entrefaites, le pape Urbain II étant venu, au retour du concile de Clermont, consacrer à Bordeaux l'église métropolitaine de Saint-André, fut invité par l'évêque de Bazas à consacrer aussi la nouvelle cathédrale. Urbain fit étudier et reconnut l'authenticité de la relique. Il la vénéra pieusement, et comme l'évêque avait remarqué que le pape considérait, avec un intérêt curieux, la conque d'argent, vase

antique et d'un travail remarquable, il l'offrit au Souverain-Pontife comme un témoignage de sa gratitude et de celle de son peuple. Urbain agréa ce précieux souvenir, mais il laissa à l'église cathédrale son véritable trésor, le sang de Saint-Jean-Baptiste.

Plus tard, en l'an de grâce 1233, Arnaud *de Piis* ou *de Pins,* évêque de Bazas, reconstruisait sa cathédrale sur un plan nouveau. Le jour même de la fondation de l'autel, le sang de Saint-Jean fut transporté solennellement dans la nouvelle église. C'est à cette occasion que fût instituée la fête de la translation du sang de Saint-Jean-Baptiste. La fête se célébra depuis, à chaque anniversaire, le treizième jour de Juillet. La ville et le diocèse célébraient en outre : le 24 février, la découverte de la tête de Saint-Jean; le 24 juin, sa nativité; le 29 août, sa décollation; le 24 septembre, sa sanctification dans le sein de sa mère.

Enlevée par les calvinistes en 1562, la relique fut rachetée par Mme de Laburthe et les héritiers Dupuy qui furent assez heureux pour triompher par de généreux sacrifices (dix mille écus), de l'avarice des sectaires.

L'an 1559, d'illustres visiteurs vinrent prier devant le sang de Saint-Jean. Elisabeth, reine d'Espagne, fille de Henri, roi de France, se rendait avec sa suite dans sa nouvelle patrie. A son passage elle fut reçue en grande pompe par le clergé et par le peuple de Bazas. Arrivée dans l'église cathédrale, elle demanda avec

instance qu'on lui permit de voir la précieuse relique. Elle obtint cette faveur et s'inclina avec piété devant le sang glorieux, à la grande édification de toute l'assistance.

Parmi ceux qui accompagnaient la reine, se trouvait Charles, cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen. Celui-ci obtint, après bien des instances, une petite parcelle de la relique et la fit porter, sans délai, à son église métropolitaine, par M. de Pruets, docteur de Sorbonne.

Enfin, après avoir traversé tant d'orages, l'inestimable don devait périr sans retour à la fin du siècle dernier. Les jours funèbres annoncés par 89 allaient passer sur la France; l'antique cathédrale n'entendait plus que des accents profanes sous ces voûtes désolées. Le vénérable évêque Amédée-Grégoire de Saint-Sauveur n'était plus, et en 1792 l'administrateur révolutionnaire de Bazas écrivait et signait, à la marge même du *Baptista Salvatoris*, où l'évêque Garcias avait consigné au douzième siècle, l'histoire de la vénérable relique : « *J'ai jeté moi-même cette relique dans un égoût de ma maison.* »

Ainsi périt pour les Bazadais, après avoir reçu les hommages de dix-huit siècles, un des plus précieux gages de la bonté de Dieu pour l'église de Bazas.

Puisse le culte du cœur et de la piété suppléer au charme naturel que le chrétien éprouve en contemplant des yeux du corps les restes sacrés de ses saints et de ses patrons[1] !

[1] Extrait des chroniques de Garcias, de Dupuy et divers titres manuscrits ou imprimés de l'église de Bazas.

APPENDICE AU CHAPITRE IVe.

En quelle langue Véronique prêcha-t-elle la foi?

Et quomodo nos audivimus unusquisque linguam nostram in quâ nati sumus?
(Act. ap. chap. 2, v. 2.)

Véronique était au cénacle. Telle est la tradition, et Benoît XIV ne nous permet pas d'en douter:

« Quel était, dit-il, le nombre de ceux qui, réunis en un même lieu, reçurent le Saint-Esprit? Participèrent-ils aux mêmes faveurs, aux mêmes dons, conjointement avec les grâces *gratis datæ*? A cette question, on peut d'abord répondre qu'avec les apôtres, étaient en ce même lieu, les femmes, la bienheureuse Vierge Marie et les frères de Notre-Seigneur, ainsi que cela est rapporté au chapitre premier des actes, et qu'il est vraisemblable que tous ensemble étaient au nombre de cent vingt, car c'était le nombre de ceux qui, peu de jours auparavant, avaient concouru à l'élection de Mathias... On peut en outre répondre avec assurance, que, selon le texte sacré, le Saint-Esprit descendit

sur chacune des personnes présentes. *Sedit suprà singulos eorum.* Aussi, écoutons Saint-Jean Chrysostôme, dans son homélie IV sur le même chapitre des actes : « Quoi donc! Est-ce que le Saint-Esprit descendit exclusivement sur les apôtres et ne se communiqua pas aux autres? Nullement ; il descendit sur les cent vingt personnes présentes. « Saint-Augustin vient à l'appui de ce sentiment dans son traité 19 sur Saint-Jean : « Cent neuf étaient réunis avec les onze apôtres et tous ensemble étaient cent vingt lorsque ne formant qu'une seule assemblée, ils attendirent et reçurent le Saint-Esprit. » ...... Pierre, comme chef de l'Église, de concert avec les autres apôtres, s'avança en présence de cette multitude innombrable et déclara à haute voix..... qu'il s'agissait de l'accomplissement de la prophétie de Joël qui annonçait pour les derniers temps la venue de l'Esprit-Saint sur les hommes. Les interprètes observent à ce sujet que Joël a parlé des temps qui devaient suivre l'époque de la captivité des Juifs et des châtiments que Dieu avait infligés aux ennemis de son peuple. Et comme il a dit que Dieu se communique à un petit nombre de prophètes, il ajoute qu'un jour viendra où non seulement les hommes, mais encore les *femmes* seront remplies de l'Esprit-Saint, non pas d'une manière transitoire, mais pour un temps de longue durée. Or, cette prophétie ne s'était jamais réalisée complètement, si ce n'est après la résurrection du Sauveur ; car les apôtres ne

furent pas *seuls* gratifiés du don des langues et des miracles; cette faveur s'étendit encore à plusieurs de ceux qui furent régénérés dans les eaux du baptême. Cette grâce des langues et des miracles se manifesta de la manière la plus éclatante durant les trois premiers siècles de l'Église pour établir solidement la foi chrétienne.... Godefroy Thil, écrivain protestant, démontre que les apôtres reçurent le don des langues afin de pouvoir annoncer l'évangile à tous les peuples.... Christophe de Haremberg, auteur hétérodoxe (miracle pentécostal), souscrit très volontiers à la croyance de l'infusion du don des langues sur les apôtres et même sur les chrétiens de la primitive Église qui, par ce moyen, pouvaient amener les nations au bercail du divin pasteur. » (Benoît XIV. *Histoire des Mystères*. La Pentecôte).

Sur de pareilles autorités, nous pouvons donc légitimement conclure que notre Véronique reçut au cénacle *l'infusion des langues*, non pas d'une manière transitoire mais *pour toute la durée de son apostolat ;* que destinée par Dieu à *annoncer l'évangile à divers peuples,* elle a parlé ou entendu les langues de ces peuples, et aussi que, parlant sa propre langue, elle a été entendue dans l'idiôme propre à chacun, Dieu renouvelant chaque jour pour elle, comme pour les autres messagers de l'évangile, le miracle de la Pentecôte. *Qui loquuntur Galilæi sunt. Et quomodò nos audivimus unusquisque linguam nostram in quâ nati sumus?*

CHAPITRE V.

Cinis ipse jacentis
Visitur, et tumulo est nunc quoque sacra suo.
(Incerti in Græciæ ruinam.)

Mort de Sainte-Véronique à Soulac. — Son tombeau. — Son culte. — Translation de ses reliques à Saint-Seurin de Bordeaux. — Cénotaphe de Sainte-Véronique à Soulac.

§ 1er.

MORT DE SAINTE-VÉRONIQUE A SOULAC, SON TOMBEAU, SON CULTE.

Chaque station de l'apostolat de Saint-Martial a gardé le souvenir de Véronique. La basilique Vaticane, ainsi que nous l'avons vu, montre parmi ses chefs-d'œuvre la statue de notre sainte, son autel et l'histoire des miracles qu'elle opéra dans Rome même avec son voile sacré. L'ancien Gracchianum (Else), se souvient de son passage et raconte qu'en quittant ses murs, le groupe apostolique dont la sainte femme faisait partie se dirigea vers la Gaule. La légende de Cénebrun la fait stationner à Marseille. Mende et Cahors gardent, l'une dans des souvenirs authentiques,

l'autre dans une chapelle vénérée, la mémoire de deux reliques jumelles : deux souliers de la Mère de Dieu, apportés par Véronique et donnés en présent aux premiers chrétiens de ces villes illustres. Le Puy vénère dans ses légendes des cheveux de Notre-Dame apportés par Véronique et un prêtre de notre diocèse, originaire de la Haute-Loire, aussi distingué par ses talents que par ses vertus, nous assurait, il y a peu de semaines, avoir prié, il y a quarante ans, dans la chapelle de Sainte-Véronique au fond de la cathédrale du Puy. La légende d'Aurélien et Hugues d'Angoulême achèvent l'itinéraire. Saint-Bonaventure, le grand docteur franciscain du treizième siècle, dans une homélie jusqu'à nos jours inédite, représente Véronique dans une humble cabane, visitée au *Pas-de-Grave* par Saint-Martial arrivant de Mortagne.

La tradition bordelaise, celle de Bazas, comptent les derniers pas de la sainte héroïne.

Mais ni Rome, ni Gracchianum, ni Marseille, ni Mende, ni Rhodez, ni le Puy, ni Limoges, ni Bordeaux, ni Bazas ne nous montrent son tombeau. Bazas, du moins, Bazas qui dans sa légende fait de notre sainte une dame bazadaise, *matrona vasatensis,* Bazas qui a gardé à travers les vicissitudes des âges le trésor sacré qu'il tenait de Véronique, n'aurait-il pas gardé avec la même foi et avec un culte parallèle le tombeau de la sainte apôtre?

Tout se tait. C'est à Soulac que Véronique

finit ses jours; c'est la terre sainte de Soulac qui a recouvert les ossements sacrés. Ici les chroniqueurs sont unanimes.

« Véronique a suivi Saint-Martial dans toutes ses prédications, *Beatum Martialem prædicantem ubique seguens,* dit Subert, mais enfin, arrivée à une grande vieillesse, elle s'arrête dans le pays bordelais, près de la mer, à l'endroit où Saint-Martial avait dédié une chapelle à la bienheureuse vierge Marie, au lieu appelé Soulac. »

« Véronique, dit Saint-Antonin, après avoir suivi Saint-Martial dans sa prédication, arrive au territoire de Bordeaux où elle vieillit audit Soulac, autrement Sainte-Marie de Soulac. »

Ainsi des autres.

Tous aussi s'accordent à faire mourir la sainte femme à un âge fort avancé. « Sainte-Véronne véquit jusques à grand vieillesse au pays Bourdelois et y décéda, » dit Jean Bouchet (Annales d'Aquitaine). Elle était accablée de vieillesse, nous a déjà dit Subert, *confecta senio*. La légende peut dire *cent ans.*

Ces témoignages, ainsi que nous le verrons plus bas, reçoivent de la science un commentaire autorisé.

Si Véronique était déjà dans le temple quand la mère du Sauveur vint s'y présenter, si elle avait alors dix ans, elle pouvait avoir vingt ans à la naissance de Jésus. L'an 33, au moment de son acte héroïque, elle aurait eu cinquante-trois ans. L'an 48, au moment de son départ pour la Gaule, elle avait soixante-huit ans. L'an 71, elle

avait exercé dans notre Aquitaine un apostolat de vingt-trois ans et elle mourait à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Dieu, d'ailleurs, lui avait donné une de ces complexions fortes qui bravent les fatigues, et une taille majestueuse que ses glorieux restes permettent encore de mesurer.

La légende de Cénebrun ne pourrait-elle pas nous fournir quelques indices de la tradition populaire sur la sépulture de Véronique? La dame *Marie* la Phénicienne (Phœnix, mulier syro-phœnissa!), cette femme venue d'Orient avec des circonstances si merveilleuses, qui *a appris la langue des Médocains*, qui a fait de l'église de Soulac une église magnifique (pulchram ecclesiam), qui en a fait *son* église (ecclesià sua), cette femme qui a été favorisée d'apparitions divines ou angéliques, pour laquelle Dieu a fait jaillir une source miraculeuse qui doit guérir les pieux pélerins d'un mal si commun dans nos parages (ab omnibus febribus quotidianis, triduanis et quartanis), aussi bien que des autres maladies (aliis languoribus), cette femme qui est en relation continuelle avec le gouverneur de Bordeaux, dont l'origine se mêle au souvenir de Vespasien et touche à nos dates historiques. Cette femme a qui on veut faciliter le moyen d'aller de Bordeaux à Soulac, en lui préparant une voie romaine très plaine et très droite comme une corde (iter planissimum et rectissimum sicut corda). Cette femme, disons-nous, quelle est-elle, sinon notre Véro-

nique à laquelle les fioritures et les fantaisies indigestes du quinzième siècle n'ont pu enlever entièrement son cachet historique et légendaire?

Or, cette noble et sainte dame, après avoir accompli ses différentes œuvres et fondations pieuses, « entra dans la voie de toute chair et fut ensevelie avec de grands honneurs que lui rendirent à l'envi le clergé et le peuple, dans *son* église de Soulac qu'elle avait doté d'une manière insigne. On la déposa sous le degré de l'autel de la bienheureuse Vierge, mère de Jésus-Christ [1]. »

Ce dernier détail, concernant la place du tombeau de Véronique, se répète dans les documents bénédictins où nous lisons ces mots : *subtùs majus altare, retrò altare, dernier l'autel.* C'est à cette même place que nous trouvons indiqué d'abord le tombeau (tumulum), puis le cénotaphe (cénotaphium).

Répétons ici un document déjà cité :

« Les habitants montrent encore le cénotaphe de Sainte-Véronique sous le maître-autel, aux pélerins qui viennent prier à ladite église de Sainte-Marie de Soulac et au tombeau de Sainte-Véronique [2]. »

« On tient par tradition, dit le bénédictin

[1] His actis..... Domina..... ingressa est viam universæ carnis et sepulta est cum honore maximo cleri et populi in ecclesià suà de Solaco quam ipsa dotaverat notabiliter, in gradu altaris beatæ virginis matris Christi. (Légende de Cénebrun, dans Florimond de Lesparre, par M. Rabanis.)

[2] Notice bénédictine.

dom Abadie, du monastère de Sainte-Croix, que la Véronique est ensevelie dans l'église de Soulac et on montre encore son sépulchre et son effigie dernier l'autel. » (Fonds bénédictins de Saint-Germain-des-Prés. Bibliothèque Impériale).

Dans l'étude et la description du monument bénédictin de Soulac, nous aurons l'occasion de décrire le dernier cénotaphe, d'esquisser les formes de ceux qui l'ont précédé et enfin de rappeler la manière dont les tombeaux et les châsses des saints étaient exposés à la vénération des fidèles ou des pélerins.

La légende de Cénebrun nous permet aussi une conjecture raisonnable : « Le corps très pur de la sainte, nous dit-elle, fut enseveli par l'archevêque de Bordeaux. *Corpus serenissimum tradidit sepulturæ..... archiepiscopus Burdigalensis.* Or, nous connaissons cet évêque contemporain de Véronique. Notre cardinal de Sourdis, un des prélats les plus saints et les plus instruits de son siècle, nous dit, dans une ordonnance célèbre, la tradition de son diocèse sur la collégiale de Saint-Seurin. Il signale cette église comme ayant été consacrée par Saint-Martial, disciple de Saint-Pierre, en l'honneur de Dieu tout-puissant, de la bienheureuse Vierge et de Saint-Étienne, premier martyr. Il rappelle que c'est dans cette église que l'apôtre de l'Aquitaine ordonna évêque Sigilbert, qui était auparavant prêtre des idoles [1].

[1] Ecclesia quam sanctus Martialis beati Petri apostoli-

Ce Gilbert ou Sigebert, ou Sigilbert, qui porte dans la première syllabe de son nom (sig), le sens de *fort* ou *victorieux,* qui est ordonné premier évêque de Bordeaux et en devient le premier martyr, se confond dans la tradition antique avec notre Saint-Fort dont le culte est plus répandu qu'on ne pense dans notre Aquitaine et même au-delà de nos limites. Serait-il étonnant qu'averti par les premiers chrétiens de la mort de Véronique, il se fut transporté au fond de notre Médoc pour rendre les derniers honneurs à la grande sainte qui avait converti Bénédicte et à laquelle, par conséquent, il devait lui-même son propre salut?

Quoiqu'il en soit, notre sainte fut donc ensevelie dans son oratoire de Soulac, vers l'an 70 ou 71. On peut affirmer sans crainte que l'autel du chœur de la basilique actuelle marque la place historique du tombeau, si l'on a égard au respect sacré qu'eurent de tout temps les chrétiens, le peuple surtout, pour le lieu de la sépulture des saints. Protégés au temps de trouble ou de persécution par la terre qui les recouvrait, ces gages précieux, vrais trésors de nos pères s'exposaient aux jours de paix, d'une manière permanente, à la vénération des fidèles. On connaît l'expression : *lever le corps d'un saint.* Le jour où se faisait cette cérémonie

discipulus..... ad gloriam Dei omnipotentis, beatæ Mariæ et divo Stephano proto martyri consecravit, Sigilbertumque anteà idolorum ministrum in eâ ordinavit, archiepiscopum. (Ordonnance du cardinal de Sourdis en faveur du chapitre de Saint-Seurin, 4 nov. 1616.)

solennelle on vit souvent le peuple exiger avec instances que quelques fragments du corps saint fussent laissés à la place première pour garder et consacrer le souvenir originel. De tout temps l'église a compris que sa principale force gît dans le respect sacré des traditions.

Ainsi en fût-il sans doute de notre Véronique. La terre heureuse qui recouvrit sa dépouille, arrosée par les larmes des premiers chrétiens, devint bientôt le rendez-vous de la piété, le centre des plus touchants souvenirs. Pendant que l'Église priait et ensevelissait ses martyrs aux catacombes, alors que par le monde entier les cent têtes de l'hydre romaine broyait et dévorait les enfants de Dieu, la foi de nos pères, ingénieuse et discrète portait ses pas mystérieux au tombeau de son apôtre. Ici, comme partout, la tradition fidèlement gardée attendait les jours de la liberté. La liberté vient et s'asseoit, parée du diadème impérial, sur le trône des Césars. Alors, jusqu'aux extrémités les plus reculées de l'empire et du monde, se révèlent des églises régulièrement et hiérarchiquement constituées. Semé dès l'aurore des jours chrétiens, le grain de sénevé s'est développé en silence. Maintenant, l'arbre évangélique étend partout au soleil ses rameaux féconds et son ombre bienfaisante. En ce temps, comme toujours après l'ère des combats, les premières heures du repos sont consacrées à chanter les héros de la grande lutte. Leurs actes se lisent, des monuments s'élèvent en leur honneur et les ossements bénis

soulevant la poussière sainte, pliés dans l'or et la soie, chantent à leur manière les triomphes de Dieu. *Exultabunt ossa humiliata.*

A Soulac, le tombeau de Véronique devait recevoir de nos évêques des hommages particuliers. Tant que l'oratoire historique abrita les reliques sacrées, les évêques de Bordeaux, avant de prendre possession de leur siège, vinrent à la Fin-des-Terres rendre hommage à l'auguste tradition et à la hiérarchie même des souvenirs.

« Ce détail mérite trop d'être conservé, dit une notice bénédictine, pour que nous le passions sous silence. Autrefois, les évêques de Bordeaux, sitôt élus, se rendaient par Blaye à Soulac pour demander au Seigneur la sagesse qui se tient auprès du trône de Dieu et qui leur était nécessaire pour bien gouverner leur diocèse [1]. »

Ce dernier fait pourrait donner une consistance nouvelle à l'opinion de ceux qui font rebâtir par Saint-Léonce la célèbre église de Notre-Dame, dont parle Fortunat de Poitiers [2]. Beaurein fait remarquer qu'en dehors de Sou-

[1] Ne verò excidat quod traditio asserit nempè... electos oliis Burdigalæ antistites statius è Blavià, statius ab electione Solacum accessisse ut sapientiam sedium Dominicarum assistricem et ad diœcesis bonum reginus necessariam à Domino postularent. (Fonds bénédictins de Saint-Germain-des-Prés. Bibliothèque impériale.)

[2] Ecce beata sacræ fundasti templa Mariæ
Nox ubi victa fugit semper habendo diem.
Lumine plena micans imitata est aula Mariam;
Illa utero lucem clausit et ista diem.
(Fortunatus in Leontium).

lac, « il n'est fait mention en aucune part d'une église aussi ancienne érigée sous l'invocation de la Vierge. »

Sitôt que des travaux importants nous permettront de dessécher et de déblayer la basse-œuvre de l'église, peut-être trouverons-nous, soit dans la construction, soit dans les débris, quelque indice archéologique qui nous permettra de légitimes conjectures. Déjà, à trois mètres au-dessus du sol du douzième siècle, nous avons retrouvé les formes d'une crypte superposée sans doute à plusieurs autres et dont nous donnerons les détails en décrivant la basilique. Notre espoir est d'autant mieux fondé qu'à l'époque où l'église fut remblayée de main d'homme, en plein treizième siècle, on voyait encore en mille endroits de notre Aquitaine des monuments assez conservés qui se rapportaient aux époques gallo-romaine, romaine, mérovingienne. N'avons-nous pas déjà aux arcatures de l'abside, sur des bases et sous des chapitaux qui ne furent pas faits pour eux, trois fûts de marbre de façon gréco-romaine tirés d'un édifice plus ancien et que le respect de la tradition réunit en place d'honneur dans l'œuvre du douzième siècle.

Le temps et les découvertes diront mieux encore. Pour le moment, cherchons à nous rendre compte des causes qui ont amené la translation à Bordeaux des reliques de notre sainte. Tâchons aussi de conjecturer l'époque où ce précieux trésor quitta notre Fin-des-

Terres pour aller recevoir à côté de Sigilbert et de Bénédicte les hommages de la cité métropolitaine.

§ 2.

TRANSLATION DU CORPS DE SAINTE-VÉRONIQUE A BORDEAUX. — CÉNOTAPHE DE SAINTE-VÉRONIQUE A SOULAC.

Quelques mots du P. Bonaventure de Saint-Amable, pourraient devenir le thème d'une étude historique sur les causes de la translation de notre sainte à Bordeaux :

« Sainte-Véronique, dit-il, mourut l'an 70 de Notre-Seigneur et fut ensevelie à Soulac. Toutefois, ou *pour cause de guerre* ou *autres désolations du païs,* son corps fut transporté à Bordeaux et repose dans l'église de Saint-Surin. (*Hist. de Saint-Martial.* t. II p. 287, t. III, p. 58.)

Ces *désolations du pays* nous paraissent mériter, autant que les guerres, une attention spéciale.

Avant de proposer ici les indices fornis sur cette matière par la tradition orale ou écrite, lisons attentivement les lignes suivantes sorties de la savante plume de M. Sansas *(Origines aquitaniques) :*

« Il importerait de bien connaître les causes de ces migrations (des Celtes). Les historiens de Rome les attribuent à l'exubérance de la population et au désir de trouver un climat préférable à celui de la Gaule. Et cependant après avoir

nommé des peuples dont aucun n'habitait les bords de la mer, Tite-Live nous dit que les Gaulois qui attaquèrent Rome venaient *des rives de l'Océan et des limites du monde;* ce qui est en contradiction avec l'énumération qu'il donne. »

« Ephore, mieux instruit, à notre avis, des choses de la Gaule que les écrivains venus longtemps après lui, attribue une cause bien autrement sérieuse aux migrations celtiques. »

« Les Cimbres, dit-il, prennent leurs armes quand une inondation les menace. » Et bien des siècles après on a vu les descendants de ces peuples lancer des flèches contre la tempête. « Les Celtes, dit-il encore, pour entretenir leur intrépidité, laissent les flots renverser leurs maisons et les reconstruisent ensuite de manière qu'il meurt chez eux plus d'hommes *par l'eau* que par la guerre. »

« Enfin, Possidonius ou mieux Ephore, parlant des diverses migrations des Cimbres et de leurs congénères, en attribue la cause aux *invasions de la mer.* »

Après quelques détails et considérations qui vont à son sujet, le même savant ajoute :

« Mais encore, depuis les temps historiques, le territoire de l'Aquitaine ne s'est-il pas profondément transformé sous l'influence des vagues de l'Océan? Que sont devenues les villes de *Boios,* de *Noviomagus* et enfin l'île d'*Antros* dont parlent les géographes romains? Que sont devenues ces forêts immenses dont il est fait

mention dans les titres du moyen-âge et qui paraissent encore en partie, près de Soulac, sous les eaux de la mer, lorsque le temps est calme. »

« De nos jours, malgré toutes les ressources de la science moderne, on peut à peine, à l'aide de dépenses énormes auxquelles les finances d'un grand État, parvenu au plus haut degré de civilisation, peuvent seules suffire, défendre contre les flots de l'Océan l'entrée de la Gironde. Que pouvaient faire, pour protéger le même territoire, ses anciens habitants réduits à l'état de Société naissante, sans industrie et sans organisation financière? Évidemment rien. »

« Et d'ailleurs, qui oserait affirmer qu'à ces époques reculées, dont les annales sont pour nous perdues, il n'est pas survenu quelqu'un de ces cataclysmes de nature à effrayer les plus intrépides? »

Ajoutons à ces détails si importants qu'un autre historien latin témoigne des mêmes traditions. Ammien Marcellin (lib. xv, cap. ix), nous représente les Gaulois chassés de leurs foyers soit par les vicissitudes de la guerre, état permanent de ces contrées, soit par les invasions de l'élément fougueux qui gronde sur leurs côtes : *Alluvione fervidi maris sedibus suis expulsos.*

Rien donc ne s'oppose à ce que nous admettions plusieurs cataclysmes diluviens qui se seraient produits à diverses époques sur la pointe extrême du Médoc. Les habitants du pied des dunes et de la péninsule ne gardent-ils

pas la mémoire de ce qu'ils appellent *le déluge de l'an 600?* Ermoaldus Niger, chroniqueur carlovingien, assigne à ce cataclysme une date flottante entre le septième et le neuvième siècle. La science ne croit-elle pas reconnaître à l'inspection des ossements de notre sainte qu'ils ont dû séjourner dans la vase? Nous produirons dans l'étude du monument et de ses remblais des données historiques qui pourront jeter quelque lumière sur les diverses modifications de notre littoral et sur leur date.

Donc, première cause possible : un envahissement momentané de la terre ferme par les eaux.

L'autre cause de la translation de notre Véronique à Bordeaux, serait l'invasion normande; et ici, à défaut de titres positifs, le champ est encore ouvert à des conjectures raisonnables.

« Les Normands, dit le chroniqueur Hilderic, ravagent l'Aquitaine; puis, pénétrant plus avant, ils affligent de la manière la plus affreuse Bordeaux et le pays de Saintes [1].

« L'an 853, dit une chronique bazadaise, feut la désolation des Normands qui, après avoir pillé la ville de Bazas, rasèrent les murailles et effacèrent toutes les marques de l'antiquité, en sorte que tout fut réduit en forme de désert affreux, ainsi que dans le reste de la Guienne. »

« Les Daciens, lisons-nous dans les *Annales d'Aquitaine,* ne pouvant descendre ni en Flandre

[1] Northmanni Aquitaniam vastant..... Mox longiùs progressi, Bourdegalum Sanctonas miris modis afflixerunt. (Hildricus mutius, lib. XI de Germanis.)

ni en Neustrie que nous appelons Normandie, à cause des garnisons de gens d'armes qui y estoient et fortifications qu'on y avait faictes, descendirent impétueusement en Aquitaine par les sables d'Aulonne, La Rochelle et autres ports dépourvus de gendarmes et de suffisantes munitions, et, par soudaines courses, dépopulèrent, gastèrent et pillèrent plusieurs églises, châteaux et villes. »

Besly, dans son *Histoire des comptes de Poictou*, nous apprend que « Guillaume Ier, comte de Poitou et duc de Guyenne, avait institué à Saint-Junien de Brioude vingt-cinq chevaliers pour faire la guerre aux Normands, lesquels depuis ont été convertis en chanoines. C'est le premier endroit où l'on peut remarquer un corps de société ou compagnie de chevaliers ordonné pour l'exaltation de la religion chrétienne; à l'exemple de quoy plusieurs rois et princes ont depuis inventé et basti plusieurs ordres. Tant y a que l'honneur et l'invention en est deue aux ducs de Guienne. »

On assure que ce fut à l'occasion des déprédations sacriléges des Normands que l'Église de France ajouta à l'hymne de tous les saints la strophe suivante :

Auferte gentem perfidam
Credentium de finibus
Ut unus omnes unicum
Ovile nos pastor regat (1).

[1] Chassez une race perfide
De la terre sainte des Francs.
Et qu'un pasteur unique guide
L'unique troupeau des croyants.

Les chroniqueurs nous représentent ces pirates remontant le fleuve de Garonne et même la rivière de Dordogne.

La tradition leur fait détruire un *Metullium* que plusieurs placent en Médoc et que Beaurein suppose dans le voisinage de Segondignac. Metullium paraît venir de *Metallum.* Ce nom pourrait avoir été donné à des places spécialement fortifiées pour la confection des monnaies et dès lors, jusqu'à preuve contraire, nous supposerions qu'il a pu exister plusieurs *Metullium.* Melle (Metullium), en Poitou, près duquel se trouve Segonzac, Metullium en Médoc, etc. Si le Metullium de la chronique désignait une ville du Poitou, il nous paraîtrait singulier que l'auteur nous fît passer, sans aucune transition, de Bordeaux à une ville si éloignée. Si, au contraire, l'auteur veut désigner une localité sise au territoire de Bordeaux on s'explique sans peine la forme de son énoncé. *Northmanni Burdegalam aquitaniæ, Judæis prodentibus captam depopulatamque incendunt, deindè Metullium vicum populantes incendio tradunt* (Chron. de gestis Northmannorum). On sait d'ailleurs, et tous les savants en conviennent, que le Médoc est une des contrées où l'on a battu monnaie sous la seconde race de nos rois.

« Les Normands, dit encore Besly, descendirent entre Xaintes et Bourdeaux. Ils s'espandirent par toute la Guyenne, brûlèrent Hério, qui est Noirmoutiers, ravagèrent Marènes, Bourdeaux, Limoges, Angoulême et infinis monas-

tères, églises et chasteaux souffrirent pareille infortune et furent saccagés et destruits (Besly, *Hist. des comptes de Poitou*).

Les évêques, les prêtres, les fidèles, prenaient soin de soustraire aux mains profanatrices les corps et reliques des saints :

« Lesdits Danois, disent encore les *Annales d'Aquitaine,* firent tant de grands excès et dommages en France, qu'on ne le saurait réciter au long qu'il ne feut ennuyeux. Pour laquelle cause et qu'ils estoient infidèles et dépopulaient les citez de gens de vertu, despouilloient les eglizes de joyaux et brusloient les corps saints et reliques, aucuns ministres des eglizes où reposoient les corps d'aucuns saincts et sainctes de grande renommée, firent transporter d'ung lieu en l'autre lesdicts corps saincts et reliques, comme il est contenu en la grande mer des histoires; et récite Sigebert que le corps de Sainct-Maur, disciple de Sainct-Benoist, feust transporté de l'eglize où il estoit en Bourgogne, à l'abbaye de Foussac; et le corps de Sainct-Martin de son eglize de Tours en l'eglize cathédrale d'Ausserre, comme récite Antoninus Florentinus au 17e titre de la seconde partie de sa chronique. J'ay leu au calendaire de l'eglize Saincte-Radégonde de Poictiers que le corps de ladicte saincte feut ainsi transporté de son eglise de Poictiers en l'abbaye de Sainct-Benoist de Quinçay, distant dudict Poictiers de demi-lieue ou environ, et depuis rapporté en ladicte eglize..... Il est à conjecturer que

ledict transport feust durant la persécution desdicts Danois. »

Ne pourrions-nous pas revendiquer au profit de notre Véronique la conclusion de cette dernière ligne?

Quoiqu'il en soit, nous croyons raisonnable d'affirmer que la translation de la sainte a dû avoir lieu dans le temps que Soulac n'appartenait pas encore aux Bénédictins de Sainte-Croix. S'il en eut été autrement, les ossements sacrés auraient été transportés non pas à Saint-Seurin, mais bien à Sainte-Croix de Bordeaux.

Assigner une date nous paraîtrait téméraire. Nous nous bornerons à affirmer avec M. Cirot de la Ville que le tombeau de Sainte-Véronique, tel qu'il se voit à Saint-Seurin, est une œuvre évidemment romaine par les stries dont il est sillonné et par son toit primastique très aigu. Ce détail prouverait seulement que les reliques ont été déposées dans un tombeau dont l'exécution pourrait bien être antérieure à la translation. — Devant le tombeau, on voit un autel, simple table de marbre qui rappelle l'époque mérovingienne. L'abside qui renferme le tombeau et l'autel a été retouchée au onzième siècle et formée de débris romains.

Gardées sous le sceau de nos évêques et vénérées par les fidèles de la cité métropolitaine, les reliques de notre auguste patronne devaient traverser sans altération, sans profanation aucune les plus rudes épreuves des guerres et des révolutions. Si bien que le jour même où le

cardinal de Sourdis, au comble de ses vœux, célébra la dédicace de son église de la Chartreuse, il crut donner à cette nouvelle création une marque spéciale de sa bienveillance en faisant sceller par l'évêque de Condom, dans l'autel de Saint-Louis, des reliques des plus glorieux patrons de son diocèse : Saint-Fort et Sainte-Véronique.

C'est aux mêmes reliques que fait allusion le même prélat dans une ordonnance du 23 avril 1616. Après avoir rappelé que l'église collégiale de Saint-Seurin est insigne entre toutes les églises de la ville métropolitaine, qu'elle a été dédiée au vrai Dieu dès l'aurore des temps chrétiens, qu'elle a fourni au champ du Seigneur un grand nombre d'excellents ouvriers, le cardinal ajoute : témoin les reliques des saints qui furent ensevelis avec honneur et que l'on garde dans cette église avec un soin religieux et dont la mémoire vénérable ne cesse de répandre sur notre diocèse des trésors intarissables de grâces et de guérisons. « *Testantur id sacra sanctorum pignora ibidem honorificè condita et religiosè asservata, è quorum venerandis memoriis gratiosa manat in diœcesim curationum series ac sanitatum.* »

Un autre fait de haute valeur est la demande adressée en 1659 par le curé de Saint-Eustache et dont la teneur suit :

« Le dixiesme du mois d'octobre mil six cents cinquante-neuf...... en conséquence de la délibération du mois d'aoust dernier portant qu'il a

esté exposé par M. Merlin, curé de Saint-Eustache de Paris, qu'il y a une célèbre confrèrie establie dans son eglise sous le nom de Saincte-Véronique..... et supplié le chapitre de lui donner quelque portion de relique. Estant entrés dans la cave appelée vulgairement *la cave de Saint-Fort,* dans laquelle reposent les corps et reliques de Saint-Fort évesque et martyr, de Saint-Amand, archevesque de Bordeaux, de Sainte-Bénédicte et de Saincte-Véronique, chaque relique dans une grande châsse dorée et azurée; et après avoir fait descendre la châsse de Sainte-Véronique et icelle fait mettre sur l'autel de Saint-Fort qui est dans ladite cave; laquelle ayant esté ouverte, avons trouvé une autre caisse dans icelle sur le dessus de laquelle s'est trouvé un billet de parchemin collé contre la table où sont escripts ces mots : *reliques de Sainte-Véronique, 1568.* Et après avoir fait faire ouverture de ladite caisse, avons trouvé dans icelle un grand nombre d'ossements dans un vieux sac sur lequel est inscrit : *Sainte-Véronique,* et duquel sac il a esté tiré environ la moitié de l'os fémur du costé d'en haut et remis au sieur Faure, qui a promis de le remettre au curé. La feste de ladite Saincte-Véronique est célébrée annuellement dans la présente église de temps immémorial, le quatriesme de février : *Sub officio duplici secundœ classis, de communi nec virginis, nec martyris.* La tradition est qu'Elle et son mari Amatorius estoient de Hierusalem et disciples de nostre sauveur Jesus-Christ, en foi

de quoi, etc..... signé : Constant, doyen; Drouillard, sacristain; de Benoist, Minvielle, Fournier, Fonteneil, Raoul, Dufresne, Constant, Higonneau, prestres; Landreau, secrétaire (Archives départ., n° 413, act. cap. f. 367).

Le dernier inventaire a permis de nos jours au savant docteur Oré de reconnaître sur les précieuses reliques la marque d'une haute antiquité. En outre, l'enquête signale « un point important à remarquer, vu qu'il permet jusqu'à un certain degré de déterminer l'âge du sujet; c'est l'ossification complète des articulations unissant les pariétaux au frontal ». Et encore : « il est facile de constater, à l'extrémité supérieure du fémur gauche, une raréfaction du tincis osseux indiquant un grand âge. » (Procès-verbal d'enquête).

Ici encore la science vient à l'appui de nos traditions, en établissant : la haute stature de la sainte, sa mort à un âge fort avancé, l'identité des saintes reliques et par conséquent leur merveilleuse conservation au milieu de tant d'orages.

C'est donc avec grande raison que notre vénérable prélat nous remettait, en nous confiant la garde du vénérable sanctuaire de Soulac, un fragment insigne de ce trésor qu'abrita jadis la basilique de notre Fin-des-Terres. Son Eminence croyait, comme nous, que le retour de Véronique après tant de siècles devait apporter à l'œuvre de résurrection son meilleur gage de succès et de triomphe chrétiens.

Nous l'avons dit, Notre-Dame de la Fin-des-Terres a constamment gardé depuis la disparution de Véronique le souvenir de l'antique tombeau. Le cénotaphe commémoratif s'est échelonné pendant tous les siècles du moyen-âge sur les diverses couches des remblais. Nous possédons encore les fragments de la dernière cave. Les déblais de 1864 nous en ont révélé une autre qui peut nous reporter au treizième siècle. Les fouilles à venir diront le reste. En attendant, prions avec confiance devant la modeste représentation que nous avons élevée en mémoire du cénotaphe d'autrefois et dans laquelle nous avons déposé la sainte relique. Pour justifier la forme qu'affecte aujourd'hui cette modeste installation, nous renvoyons au chapitre descriptif où nous ferons connaître quelle était, dans les siècles de foi, la manière d'exposer à la vénération des fidèles, les châsses et les tombeaux des saints.

CHAPITRE VI.

Soulac aux Bénédictins de Sainte-Croix de Bordeaux. — Donation de Saint-Guillaume. — Droits qu'elle confère. Contestation entre l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux et celle de Saint-Sever du cap de Gascogne. — Soulac adjugé à Sainte-Croix.

§ 1er.

SOULAC AUX BÉNÉDICTINS — DONATION DE SAINT-GUILLAUME.

« Les Normands ayant abandonné Bordeaux, où ils avaient demeuré pendant soixante ans, dit dom Devienne, on songea à rebâtir cette ville qu'ils avaient totalement ruinée. Quand on en eut réparé l'intérieur, on voulut réparer ses dehors. C'était alors la dévotion de construire des monastères. Guillaume-le-Bon, qui possédait le comté ou gouvernement particulier de Bordeaux, assembla un jour les principaux de sa maison et leur dit : « Donnez-moi un conseil sur une entreprise que je veux faire. J'apprends que l'on bâtit de toutes parts des maisons religieuses pour le salut de son âme. Dites-moi quel lieu dans la ville ou hors de la ville est plus convenable pour y édifier un monastère? » Alors un jeune homme de grande condition

nommé Trencard se leva et dit : « Il ne conviendrait pas qu'une si belle province fut privée du secours des moines. J'ai entendu dire à des vieillards qu'il y avait anciennement, hors la ville, un monastère dans l'endroit où est le monastère de Sainte-Croix et que ce monastère avait été détruit par les païens. J'ai hérité ce lieu de mes ancêtres. Je le cède volontiers pour qu'on rebâtisse ce monastère. On applaudit au discours de Trencard et la proposition fut acceptée. Guillaume, fils du comte Raymond, ayant commencé et achevé ce bâtiment, y fit venir treize moines et un abbé nommé Elis. Ayant ensuite convoqué dans l'église de Sainte-Croix une nouvelle assemblée, où se trouvèrent sa femme Entregode et sa mère Aremburge, il fit plusieurs donations au monastère. »

La donation de Soulac est ainsi conçue : « Je donne à Dieu et à cet autel, bâti en l'honneur de la sainte Croix, la ville de Soulac avec l'oratoire de la sainte Mère de Dieu, avec les étangs doux, depuis la mer salée jusqu'à la mer d'eau douce, avec les montagnes, avec les forêts de pins, avec le droit de pêche, avec toutes les prairies et soussaies, avec les serfs des deux sexes [1]. »

[1] Villa quœ vocatur Solac cum oratorio sanctæ Deigenitricis Mariæ, cum aquis dulcis (sic) de mare salissà usque ad mare dulce, cum montanis, cum pinetâ, cum piscatione, cum cunctis pratis, salvissinà capiente, cum servis et ancillis, cuncta hœc do Deo et huic aitari in honorem sanctœ crucis œdificato. (E cartular. Sœ crucis Burdigal. Bibl. imperiale.)

Plus tard, Sanche Guillaume, duc de Gascogne, croyant que le comte Guillaume-le-Bon avait empiété sur ses droits en donnant Soulac à l'abbaye de Sainte-Croix, en fit lui-même don à l'abbaye de Saint-Sever qu'il fonda sur la fin du dixième siècle. Ce fut l'origine du procès dont nous allons bientôt parler et qui ne se termina qu'en 1079 sous le pontificat de Saint-Grégroie VII.

La charte de Guillaume Sanche a conduit Besly et quelques autres à douter de l'authenticité de celle de Guillaume-le-Bon. Mais, on le voit, Guillaume Sanche ne nie pas le fait, mais seulement le droit. C'est pourquoi de Marca, dom Mabillon et les auteurs du *Gallia christiana* ont pris la défense de la première donation. Ce qui lève toute difficulté, dit dom Devienne, c'est que cette charte a été citée dans des actes forts anciens et non suspects, et spécialement dans une bulle d'Alexandre III de 1164 qui, confirmant à l'abbaye de Sainte-Croix les donations qui lui avaient été faites par le duc de Gascogne, rappelle celle du comte Guillaume qu'il appelle le *fondateur* de ce monastère.

Cette donation de Guillanme est le point de départ de tous les historiens de l'abbaye de Sainte-Croix. Dom Abadie, dans son chapitre *des droits que le monastère de Sainte-Croix a sur Soulac,* s'exprime ainsi : « Le comte Guillaume, restaurateur de notre monastère de Sainte-Croix, lui donna pour l'entretien de treize moynes et de l'abbé le lieu appelé Soulac avec

l'église dédiée à la Sainte-Vierge et ce lieu-là est distant de Bourdeaux de dix-neuf ou vingt lieues le long de la mer. Il donna ladite ville avec toutes ses appartenances tant sur l'eau, etc... d'où il appert maintenant, ajoute-t-il, que ledit Soulac a esté une des premières dépendances du monastère de Sainte-Croix.

De Marca, dom Mabillon, le *Gallia christiana*, croient que la charte de Guillaume-le-Bon est de l'an 902. Si les Normands n'ont quitté Bordeaux qu'en 911, il serait plus raisonnable de la rapprocher du milieu du dixième siècle. C'est l'opinion de dom Devienne.

En donnant à Guillaume-le-Bon le titre de saint, nous nous conformons à plusieurs notices bénédictines et à l'ancien bréviaire de Bordeaux qui contient sa légende et son office.

§ 2.

DROITS QUE LA DONATION DE SAINT-GUILLAUME CONFÈRE AU PRIEURÉ DE SOULAC.

Les droits conférés par la donation de Saint-Guillaume au prieuré de Soulac sont consignés tout au long dans la notice de dom Abadie déjà citée :

« Il est certain et indubitable que la justice haute, moyenne et basse appartient au prieur de Soulac dans le lieu, territoire et juridiction dudict Soulac. Et s'estend ladicte juridiction despuys la pinède jusques à la poincte de Sou-

lac et despuis la poincte jusques au port de Thallas, et tout le long du canal dudict Thallas jusques aux grandes montaignes de sable et à la mer de Gironne. Ce qui se preuve par les hommages rendeus en divers temps et par advis contradictoire donné contre la dame de L'Esparre par lequel elle feut condamnée à faire replanter les fourches patibulaires que ledict seigneur de Soulac avait fait planter au pont de Thallas, extrémité de sa iuridiction, et n'a point esté troublé dans l'exercice de sa iustice dans toute l'estendue de ladicte iuridiction que despuys quelques années que les officiers de L'Esparre ont voulu terminer la iuridiction dudict prieur aux quatre croix du lieu de Soulac, ce qui n'a peu induire prescription, ledict seigneur de Soulac ayant toujours faict ces actes au contraire et s'estant tousiours maintenu dans la iouissance de ladicte iustice dans toute ladicte estendue, malgré les efforts desdicts officiers. »

« Ledict seigneur de Soulac a le droit de créer les officiers, comme lieutenant, greffier, procureur, sergent. »

« Audict seigneur de Soulac appartient encore le four banal dans ledict lieu de Soulac où personne ne peut faire construire aucun four dans toute l'estendue de sa iuridiction sans la permission du seigneur et inféodation. Si le seigneur de L'Esparre s'acquittait présentement des obligations qu'il a de fournir du bois pour le four banal, suivant la transaction de l'an 1195,

il vaudrait cent escus de revenu pour le moins, et ne vaut présentement que deux cents livres de rente. Ledict seigneur a cessé de s'acquitter de cette obligation despuys les troubles. Les rentes se montent à quarante livres dix sols en argent, une barrique de vin et trois poules, suivant les dernières reconnaissances. Plus est deu au sacristain et infirmier de Saincte-Croix trois livres six blancs en argent et un boisseau de sel de rente foncière sur deux salines; et c'est à remarquer que les los et ventes sont très considérables, à raison que lesdites ventes sont sur diverses salines, maisons, jardins et bois, etc. »

« Appartient encore au prieuré de Soulac le droit d'agrière au quint des fruits sur diverses salines, vignes et terres, jusques au nombre de soixante et une pièces suivant les levées et dernières reconnaissances et trois autres pièces, l'une au sixain, l'autre à huit, l'autre au dix. »

« Le droit de pêche appartient aussi au seigneur de Soulac, où est à remarquer que la pêche des huîtres se fait dans la iuridiction du prieur qui peut faire passer trois muyds de sel et les apporter dans Saincte-Croix sans payer aucun subside, ledict privilége lui a esté accordé par Saint-Guillaume et confirmé par Richard et par le pape Clément V par bulle du 23 mars 1308. »

« Appartient encore audict prieur le droit d'entrée, mesurage et boucherie, comme aussi le droit de naufrage contre lequel le seigneur

de L'Esparre ne peut prétendre prescription, puisque ledict seigneur prieur, ses fermiers et agents ont tousiours iouy du droict. Que si les officiers de L'Esparre s'y sont ingérés, ils l'ont faict appuyés d'une force maieure en faveur de laquelle la prescription ne court pas. Ledict droit se preuve par le tiltre de la donation faicte dudit Soulac au monastère de Saincte-Croix par ces termes : cum aquis etc..... lesquels termes expliqués par la possession apportent le droict de naufrage et ne se peut dire qu'ils signifient la pêche puisque ledict tiltre l'expésifie par après, disant : *cum piscatione.* »

« Et doibt aussi ledict seigneur de L'Esparre au seigneur prieur de Soulac, vingt-quatre lapins de rente annuelle pour raison de certains lieux qu'il tenait de luy suivant la transaction de 1195. »

« Item appartiennent encore audict seigneur plusieurs vacances de bois, marets et aultres qu'il peut donner à fief nouveau. »

Nous allons citer encore quelques lignes de dom Abadie, non point parce qu'elles appartiennent directement au titre de notre paragraphe, mais parce qu'on y trouve mentionnés d'anciens droits des archevêques de Bordeaux sur Soulac.

« Ie ne passeray pas sous silence l'accord qui feut passé entre Bertrand archevesque de Bordeaux et Bertrand abbé de Saincte-Croix l'an 1166, touchant les droicts queledict archevêque prétendoit sur Soulac et ceulx de l'abbé, dont voicy l'abrégé : Premièrement feut accordé que

la nomination de la cure appartient à l'abbé et que l'archevesque est tenu de mettre ledict curé en possession après son élection, et parce que ledict seigneur archevesque avait quelques droicts dans ledict Soulac, ils sont convenus par ensemble que l'archevesque de nouveau esleu viendra au chapitre de Saincte-Croix pour être mis dans l'investiture de ses droits par l'abbé du monastère, par la tradition de l'anneau dudict archevesque. Après quoy l'archevesque promettait audict abbé toutes sortes de protections et de garder tous les pactes qui avoient esté faicts entre leurs prédécesseurs et pourraient estre faicts entre eux-mêmes. »

Malgré des droits si légitimes, « Soulac, dit toujours dom Abadie, n'a pourtant pas esté si asseuré pour Saincte-Croix qu'il n'aye esté bien contesté par le monastère de Saint-Sever. »

§ 3.

CONTESTATIONS ENTRE L'ABBAYE DE SAINT-SEVER ET L'ABBAYE DE SAINTE-CROIX AU SUJET DE SOULAC. — SOULAC ADJUGÉ A SAINTE-CROIX.

Nous l'avons déjà vu; Guillaume Sanche, par sa charte en faveur de Saint-Sever, niait le droit et protestait contre le fait de Guillaume-le-Bon.

Guillaume-le-Bon qui, d'après dom Devienne, possédait le comté ou gouvernement *particulier* de Bordeaux pourrait bien n'avoir été ni duc de Guienne, ni duc de Gascogne. Serait-il étonnant

qu'après les désolations normandes les villes et les provinces eussent avisé à un gouvernement pour ainsi dire provisoire? Nous trouvons dans une note prise sur un titre bénédictin à la bibliothèque impériale : « Il y a eu des comtes de Bourdeaux différents des ducs de Guyenne. » D'un autre côté, nous savons que « les ducs de Guyenne, comtes de Poictiers, avaient toujours prétendu que la Guyenne d'outre-mer, qui est le duché de Gascogne, faisait partie de leur duché, suivant le département et division faite depuis Auguste » (Besly). Nous savons aussi que les ducs de Gascogne étaient comtes de Bordeaux et d'Agen et qu'en cette qualité ils étaient *forcés* de reconnaître les ducs de Guyenne (Besly).

Tout le monde sait la place qu'occupent, dès après Charlemagne, dans notre histoire politique, les chocs divers de ces prétentions rivales. L'indépendance gascone lutte sans cesse contre l'élément français. N'oublions pas non plus notre histoire religieuse. Souvenons-nous de Saint-Abbon de Fleury, ce grand homme et ce grand saint, martyr à La Réole, des moines gascons qui ne veulent ni des Français ni de la réforme d'un Français.

N'y aurait-il rien d'analogue dans la rixe qui nous occupe? Soulac a été donné à Sainte-Croix par un comte de Bordeaux qui sera plus tard regardé comme un comte de Poitiers et duc de Guienne, qui l'a été peut-être. — Soulac est donné à Saint-Sever, abbaye du *cap de*

Gascogne par Guillaume Sanche, *duc de Gascogne.*

Quoiqu'il en soit, la lutte entre les moines de Sainte-Croix et ceux de Saint-Sever dura longtemps et prit de grandes proportions.

Sitôt en possession de la charte de Guillaume Sanche, les moines de Saint-Sever se mirent en mesure de prendre possession de Soulac. Ceux de Sainte-Croix s'y opposèrent, basant leurs prétentions sur un titre antérieur et légitime. C'était vers la fin du dixième siècle. Sainte-Croix jouissait déjà de Soulac depuis au moins cinquante ans, ou du moins elle s'en regardait comme le propriétaire.

Le premier détail que nous ayions trouvé sur cette querelle dans les fonds bénédictins, est une espèce de confirmation qui n'existe qu'en fragments. Aucun nom n'y est apposé. Elle porte la date 1019. A la suite de cette pièce on lit quelques réflexions. Nous avons noté la suivante : Quelques-uns pensent que Saint-Guillaume n'a fait que confirmer à Sainte-Croix la possession de Soulac et affirment que ledit Soulac avait été acheté depuis longtemps par un abbé de Sainte-Croix. Nous ne voyons pas trop quelle valeur on pourrait attribuer à une pièce de cette nature tant qu'elle ne s'appuiera sur aucun fondement connu.

Soulac, dit une notice bénédictine, avait un monastère en 1022, époque à laquelle Benoît VIII accorda au susdit monastère de Sainte-Marie de Soulac la protection du Saint-Siége apostolique, déclara à jamais inviolables ses droits temporels

et exempta les moines de tout joug et de toute juridiction autre que celle de l'abbé de Sainte-Croix et de ses religieux [1].

Guillaume, dit Geoffroi, fils du comte Raymond, confirme et renouvelle la donation de Saint-Guillaume, et se sert des mêmes termes : *Do villam quæ vocatur Solac,* etc...... La charte est signée : Adelbert, archevêque; W. (Guillaume); Eycaret, Adelelme. Quatre exemplaires de cette charte portent : le premier, la date 1021; le second, la date 1022; le troisième 1026; le quatrième 1027.

Vers le milieu du onzième siècle, Benoît IX confirme Sainte-Croix dans la possession de Soulac. Le titre est daté du mois d'octobre, Indiction 5e. Il est bon de remarquer que quelques auteurs bénédictins confondent, avec raison peut-être, ce dernier titre avec celui de 1022, par Benoît VIII.

L'an 1079, la cause des deux abbayes fut appelée devant le concile de Bordeaux. L'archevêque Goscelin, Amat d'Oleron et Hugues de Die examinent attentivement le point litigieux. « On laisse crier; on entend la cause. Les abbés susnommés se présentent au concile avec leurs avocats et tous leurs défenseurs. Chacun a tout

[1] In cænobium evaserat anno MXXII quo Benedictus VIII præfatum sanctæ Mariæ de Solaco monasterium apostolicæ sedis auctoritate munivit et omnia ejus pertinentia perenni jure inviolabiliter permanenda confirmavit ac absque omni jugo vel subditione cujuscumque personnæ excepto abbate sanctœ crucis et suis monachis constabilivit. (Notice Bénédictine. Saint-Germain-des-Prés. Manuscrit de la bibliothèque impériale).

le temps et toute la liberté voulue pour plaider sa cause. Le concile écoute attentivement toutes les raisons et les pèse avec un soin scrupuleux. Enfin il juge à propos d'imposer silence à tout jamais, par une sentence canonique, à l'abbé de Saint-Sever et à ses successeurs, au sujet de l'église de Sainte-Marie de Soulac. »

« Par l'autorité du Saint-Siége apostolique et par celle du concile, disent-ils en terminant, nous avons adjugé, dans ce concile même, l'église de Sainte-Marie de Soulac à Arnaud de Trencard, abbé de Sainte-Croix [1]. »

Le même concile eut aussi à prononcer sur quelques plaintes portées par Guillaume VII, dit Geoffroy, au sujet des moines, probablement des moines de Saint-Sever.

Quinze ans après cette sentence canonique, Aliénor, reine d'Angleterre, duchesse de Normandie et d'Aquitaine donnait, à Soulac même, au mois de juillet de l'an 1094, une preuve de sa munificence envers l'église de Notre-Dame de Soulac et les religieux de Saint-Benoît. Sa charte confirme la donation de Guillaume en

[1] Clamoribus et tenoribus auditis... prænominati abbates cum advocatis et ratiocinatoribus suis in concilio astiterunt et prout quisque meliùs potuit causam suam licenter et enarrando peroraverunt... Concilium omnibus rationibus diligenter auditis ac subtiliter pertractatis... ut perpetuum silentium abbati sancti Severi et ejus successoribus super ecclesià sanctæ Mariæ de Solaco canonicâ censurà imponeretur... Apostolicâ ergò et concilii fulti auctoritate Arnaldum Trencaldi abbatem sanctæ crucis de ecclesià sanctæ Mariæ de Solaco in ipso concilio revetivimus. (Anno 1079). (Fonds bénédictins de Saint-Germain-des-Prés).

présence de Henri, évêque de Saintes, de Guiffard, Didon, Hubert, Defort, de Fara, Pierre Capier, Geoffroy de Calvinhac, Geoffroy de Mailli, Jean Franc et plusieurs autres. Fait, est-il dit, par la main de Roger, notre chapelain et notre notaire [1].

En 1096, Guillaume VIII, duc d'Aquitaine, octroie aux religieux de Sainte-Croix une charte de protection pour tous leurs droits et en particulier pour ceux qu'ils ont sur Soulac.

En 1099, Urbain II rappelle le jugement d'Amat, légat du Saint-Siége au concile de Bordeaux, et confirme sa sentence.

Les droits de Sainte-Croix sur Soulac sont encore reconnus par des actes authentiques de Pascal II en 1103, et d'Alexandre III en 1165. Ce dernier confirme spécialement l'abbé de Sainte-Croix dans la possession de Soulac en 1167.

Il en est de même de Henri, roi d'Angleterre, duc de Guienne, en 1174.

De même du pape Lucius III en 1185.

De Richard, roi d'Angleterre, duc de Guienne, en 1189 et dix ans plus tard en 1199.

Enfin l'an 1193, le pape Célestin III confirme ce qu'a fait Alexandre, son prédécesseur... En outre, dit-il, je déclare de nouveau définitive la sentence prononcée au sujet de la contestation

[1] Alienor Dei gratia regina Angliæ, ducissa Normanniæ et Aquitaniœ... Confirmamus etc... Testibus Henrico episcopo Xantonensi, Guiffardo, Didone, Huberto, Defort, de Fara, Petro Capiero, Gaufrido de Calviniaco, Gaufrido de Mailli, Joanne Franco et aliis multis. — Data apud Solacum per manum Rogeri capellani et notarii nostri. Anno 1094 die Julii... (Fonds bénédictins de Saint-Germain-des-Prés.)

qui s'éleva autrefois entre votre monastère et celui de Saint-Sever au sujet de l'église de Sainte-Marie de Soulac, sentence qui fut promulguée par Amat d'Oleron et Hugues, au concile de Bordeaux, et confirmée depuis par les papes Urbain et Pascal [1].

Tant d'appuis, tant de reconnaissances authentiques assurèrent à l'abbaye de Sainte-Croix la tranquille possession de Notre-Dame de Soulac.

[1] Præterea definitivam sententiam super querelâ illâ quæ inter vestrum et beati severi monasterium de ecclesiâ sanctæ Mariæ de Solaco præteritis temporibus vertebatur per Amatum quondam Oleronensem et Hugonem in Burdigalensi concilio promulgatam et ab Urbano et Pascali confirmatam. (Fonds bénédictins etc.

CHAPITRE VII.

L'oratoire primitif de Soulac. — L'église bénédictine du douzième siècle, ses proportions, sa dynamique.—Caractère architectonique du vaisseau roman de Notre-Dame de la Fin-des-Terres. — Ses formes symboliques, hiératiques et liturgiques. — Le monastère de Soulac.

Œdificatâ pro tempore basilicâ.
(Baptista Salvatoris).

§ Ier.

L'ORATOIRE PRIMITIF DE SOULAC.

Il dût être modeste. C'était une *cabane*, disent les vieilles traditions. *Parvum Tuguriolum*, dit un auteur déjà cité, Garcias de Bazas qui se sert d'un terme plus pompeux, prend soin d'ajouter un mot décisif : « œdificatâ pro *tempore* basilicâ. » C'était l'abri d'un tombeau. Ce tombeau lui-même devait reposer avec honneur dans un souterrain qu'on avait soin de cacher aux regards profanes et dont on pouvait garder le souvenir après la destruction de l'édifice supérieur. Tout nous autorise à revendiquer au profit de notre sainte ce que l'Église primitive pratiquait d'une manière si générale :

« Vers le cinquième siècle, dit Viollet-le-Duc,

lorsque le nouveau culte put s'exercer publiquement, deux principes eurent une action marquée sur la construction des église en Occident : La tradition des basiliques antiques qui, parmi les monuments païens, servirent les premiers de lieu de réunion pour les fidèles ; puis le souvenir des sanctuaires vénérables creusés sous terre, des cryptes qui avaient renfermé les restes des martyrs et dans lesquelles les saints mystères avaient été pratiqués pendant les jours de persécution. Rien ne ressemble moins à une crypte qu'une basilique romaine ; cependant la basilique romaine possède à son extrémité opposée à l'entrée un hémicycle voûté en cul-de-four, le tribunal. C'est là que dans les principales églises chrétiennes on établit le siége de l'évêque ou du ministre ecclésiastique qui le remplaçait. Autour de lui se rangent les clercs. L'autel était placé en avant à l'entrée de l'hémicycle relevé de plusieurs marches. Les fidèles se tenaient dans les nefs, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. Habituellement, nos premières églises françaises possèdent sous l'hémicycle, l'abside, une crypte dans laquelle était déposé un corps saint, et quelquefois le fond de l'église lui-même rappelle les dispositions de ces constructions souterraines, bien que la nef conserve la physionomie de la basilique antique. Ces deux genres de construction si opposés laissent longtemps des traces dans nos églises et les sanctuaires sont voûtés, élevés suivant la méthode concréte des édifices ro-

mains bâtis en briques et blocages, que les nefs ne consistent qu'en des murs légers reposant sur des rangs de piles avec une couverture en charpente comme les basiliques antiques.... En Occident, près des rivages de l'Océan, nous trouvons dès le dixième siècle une influence byzantine marquée dans la construction des édifices religieux. » (Viollet-le-Duc. *Diction. de l'Archit. française,* t. V, p. 162).

En nous basant sur ces données et en admettant avec Beaurein et d'autres la reconstruction de Soulac par Saint-Léonce, archevêque de Bordeaux, nous pourrions supposer pour l'oratoire primitif, soit la forme de la basilique romaine, soit du moins la forme de l'Église franco-latine qui est beaucoup plus simple. Une salle quadrangulaire avec abside carrée ou semi-circulaire. Cette dernière hypothèse satisfait à deux exigences topographiques de notre église actuelle. L'ancien autel de *retrò* ou *des reliques* marque la place historique et traditionnelle du tombeau de Sainte-Véronique. On sait combien cette place des tombeaux des saints était sacrée pour le peuple et pour le clergé. D'autre part, la fontaine coule à vingt-deux mètres du tombeau. Ces vingt-deux mètres suffisent à l'oratoire primitif. La fontaine pouvait être dans le baptistère, séparé de l'église comme toujours dans les premiers siècles. Elle pouvait aussi servir aux fidèles qui entraient dans le lieu saint. « On avait, dit Tertulien, la coutume de s'asperger d'eau ou de se laver les

mains ou le visage avant d'entrer dans la maison de Dieu. » L'eau avait chez les Juifs et chez les païens une signification symbolique. Elle rappelait la pureté avec laquelle on doit procéder aux cérémonies et aux actes de la religion. L'usage s'en perpétua d'autant mieux dans le culte chrétien que le Christ avait transmis une vertu surnaturelle à l'eau par l'institution du baptême. De plus la tradition portait que Dieu avait fait jaillir par miracle, dans le voisinage de la mer, cette source unique d'eau douce pour la sainte dame Véronique; nouvelle cause de respect pour le peuple, pour les voyageurs et pour les pélerins. Aussi quand des besoins nouveaux sont venus dilater l'enceinte sacrée, n'est-il pas étonnant que le tombeau, gardant sa place d'honneur au fond du nouveau temple, la fontaine sainte se soit trouvée fatalement enfermée dans l'église et qu'alors, comme plus tard à Notre-Dame de Lorette, près Monségur, ont ait élevé sur la source vive un autel où devait s'immoler l'agneau sans tache. *Agnum..... de sub cujus pede fons vivus emanat.*

Trois fûts romains en marbre qui portent encore les arcatures de l'abside principale appartiennent sûrement à l'oratoire primitif ou à l'église de Saint-Léonce. On voit sans peine que le respect des souvenirs a pu seul déterminer l'architecte à les appuyer sur des bases et à les couronner de chapiteaux qui n'étaient pas faits pour eux. C'était un droit sacramentel de remettre en place d'honneur dans la construction

du nouveau temple des reliques de l'ancien et nous allons retrouver tout à l'heure cette donnée archéologique et historique dans l'étude de la basilique actuelle.

Si les Normands ruinèrent l'oratoire, comme il n'est guère permis d'en douter, pouvons-nous admettre que les bénédictins de Sainte-Croix aient tardé longtemps à rétablir le sanctuaire vénéré? Non, sans doute, et avant la fin du dixième siècle, la donation de Saint-Guillaume devait avoir porté son fruit. Nous savons par un titre déjà cité que Soulac avait un monastère dans la première moitié du onzième siècle, sous Benoît VIII en 1022.

Au milieu du même siècle, en 1043, Ama, comtesse de Périgord, donne sa terre de Médrins au monastère qui a été bâti en l'honneur de Sainte-Marie de la Fin-des-Terres appelée aussi de Soulac, pour venir en aide à la pauvreté des moines qui y servent Dieu et accomplissent dignement leur tâche [1].

Que nous reste-t-il de l'édifice du dixième ou du onzième siècle? C'est ce que nous essaierons d'indiquer dans l'étude suivante.

§ 2.

L'ÉGLISE BÉNÉDICTINE DU DOUZIÈME SIÈCLE. — SES PROPORTIONS ET SA DYNAMIQUE.

Nous lisons dans un chroniqueur bénédictin

[1] Ama comitissa Petragoriæ dedit hœreditatem suam Medrins vocatam monasterio constructo in honore sanctœ Mariæ de finibus terrœ (alias de Solaco) ut ibi Deo famulantibus sivè dignè obsequium persolventibus esset supplementum inopiœ (*Cartulaire de Sainte Croix*. Biblioth. impér.).

(Fonds de Saint-Germain-des-Prés) : « La dévotion des chrestiens augmentant tous les iours dans ce sainct lieu (de Solac) envers la mère de Dieu, ils y bastirent, par succession des temps une église fort ample et magnifique qu'ils enrichirent de beaucoup d'argenterie, d'un grand nombre de précieuses reliques fort considérables......... enfin on y bastit un monastère dont on ne voit maintenant aucun vestige des anciens bastiments réguliers, excepté l'église qui subsiste encore bastie de la même façon que celle de Saincte-Croix, mais elle n'est pas tout à fait si grande. »

C'est cette église que nous possédons encore.

Beaurein en fait une description « prise, dit-il, sur des plans qui en furent tirés avant qu'elle ne fut entièrement couverte sous les sables. » Ces plans, on le voit, sont postérieurs aux ravages des religionnaires. Ils ne mentionnent ni l'existence de la tour centrale, ni celle des transepts, ni celle de la basse œuvre du monastère. Ils sont d'ailleurs assez exacts dans leurs mesures et détails.

Nous allons donner à notre tour les proportions de l'édifice, telles que les révèlent les déblais opérés, telles que les sondages exécutés dans la basse-œuvre permettent de les conjecturer.

Proportions. — Notre-Dame de la Fin-des-Terres est un édifice barlong mesurant sur sa coupe longitudinale une longueur, hors œuvre, de 47 mètres; dans œuvre, de 44 mètres; et sur

sa coupe transversale une longueur, hors œuvre, de 20m,56, dans œuvre de 17m,60.

Elle est composée d'une nef principale et de deux collatéraux. Un transept de 34 mètres dans œuvre et de 37 mètres hors œuvre, forme la croisée.

Le nef principale mesure, d'axe en axe, 7m,93; les collatéraux mesurent chacun, d'axe en axe, 4m,87.

Six piliers ont deux mètres de diamètre dans les deux sens. Les deux autres, voisins du transept sont fortifiés par des prolongements dans le sens de la partie inférieure de l'église. L'un d'eux renferme encore l'escalier par lequel on montait à la tour centrale. Sa circonférence est de 14 mètres.

Chacun des collatéraux mesure sur son axe 40m, 55. Ils se terminent comme la nef centrale par une abside semi-circulaire.

Les absides étaient en contrebas de la nef et des collatéraux.

Quand les derniers déblais permettront au visiteur de fouler les dalles primitives, son œil pourra mesurer, dans la nef principale, une hauteur sous clef de 17 mètres ; dans les collatéraux, une hauteur de 15m,50; sous la coupole, une hauteur de 19 mètres ; sous la clef du berceau roman de l'abside principale, 13m,50; sous la clef des absides collatérales, 9m,33; sous la clef des travées extrêmes du transept, 10 mètres.

L'épaisseur des murs est de 1 mètre; la

saillie des pilastres intérieurs, de 70 centimètres; la saillie des contreforts extérieurs, de 48 centimètres.

L'élévation des murs latéraux sera de 15 mètres; celle de la faitière, de 23 mètres; celle du pignon de façade, de $23^{m},60$.

La croix de la tour centrale pourra s'élever à une hauteur approximative de 45 mètres au-dessus du sol.

La superficie intérieure de l'édifice étant de 819 mètres carrés, les piliers, les pilastres et le sanctuaire couvrant un espace de 119 mètres, il reste net pour les fidèles une superficie de 700 mètres carrés.

Dynamique. — « Quand l'ordre de Saint-Benoît se réforma au onzième siècle, dit M. Viollet-le-Duc, (tom. IV, p. 11), les tendances des réformateurs ne visaient à rien moins qu'à changer toute une société qui, à peine née, tombait déjà en décomposition. Ces réformateurs, en gens habiles, commencèrent donc par abandonner les traditions vermoulues de la société antique... Ils se bâtirent eux-mêmes des cabanes de bois... Ces premiers pas eurent une influence persistante lorsque même la richesse croissante des monastères, leur importance au milieu de la société, les porta bientôt à changer leurs cahutes contre des demeures durables et bâties avec luxe... Quelques riches et puissants que fussent les moines, ils ne pouvaient espérer de construire comme l'avaient fait les romains. Ils s'efforcèrent donc d'élever des construc-

tions solides et durables (car ils comptaient bien bâtir pour l'avenir,) avec économie. Employer la méthode romaine la plus ordinaire, c'est-à-dire en composant leurs constructions de massifs de blocages enfermés entre des parements de brique ou de moëllon, c'était mettre à l'œuvre plus de bras qu'ils n'en avaient à leur disposition. Construire au moyen de blocs énormes de pierre de taille soigneusement taillés et posés, cela exigeait des transports impossibles faute de routes solides, un nombre considérable d'ouvriers habiles, de bêtes de somme, des engins dispendieux ou d'un établissement difficile. Ils prirent un moyen terme. Ils élevèrent les points d'appui principaux en employant pour les parements de la pierre de taille comme un revêtement, et garnirent les intérieurs de blocages. Pour les murs en remplissage, ils adoptèrent un petit appareil de moëllon smillé pour les parements, ou de carreaux de pierre enfermant de même un blocage de cailloux et de mortier... Afin de relier les diverses parties des bâtisses, de chaîner les murs dans leur longueur, ils noyèrent dans les massifs, à différentes hauteurs, sous les appuis des fenêtres, au dessous des corniches, des pièces de bois longitudinales... Les constructeurs romans, dès le onzième siècle, voulurent voûter la plupart de leurs grands édifices; ils avaient hérité des voûtes romaines, mais ils étaient hors d'état de les maintenir par les moyens puissants que les romains

avaient pu adopter. Il fallut donc encore que leur intelligence suppléât à ce défaut de puissance. La voûte ne se peut maintenir qu'à la condition d'avoir des points d'appui stables, car cette voûte forme une croûte homogène sans élasticité qui se brise en morceaux s'il survient quelques gerçures dans sa concavité. Voulant faire des voûtes à l'instar des Romains et ne pouvant leur donner des points d'appui absolument stables, il fallait que les constructeurs romans trouvassent une méthode nouvelle pour les maintenir en rapport avec l'instabilité des points d'appui destinés à les porter et à les contrebutter. La tâche n'était pas aisée à remplir; aussi les expériences, les tâtonnements, les essais furent-ils nombreux. Mais cependant, dès l'origine de ces essais, on voit naître un système de construction neuf, et ce système est basé sur le principe d'élasticité remplaçant le principe de stabilité adopté par les Romains. La voûte romaine, sauf de rares exceptions, est faite en blocages. Si elle est renforcée par des arcs en briques, ces arcs sont noyés dans l'épaisseur même des blocages et font corps avec lui. Les constructeurs romans, au lieu de maçonner la voûte en blocages, la construisirent en moellon brut noyé dans le mortier, mais posé comme des claveaux, ou en moellon taillé et formant une maçonnerie de petit appareil; déjà ces voûtes, si un mouvement venait à se déclarer dans les points d'appui, présentaient une certaine élasticité par suite de la réunion des cla-

veaux, ne se brisaient pas comme une croûte homogène et suivaient le mouvement des piles. Mais cette première modification ne rassurait pas entièrement les constructeurs romans; ils établirent sous ces voûtes, de distance en distance, au droit des points d'appui les plus résistants, des arcs-doubleaux en pierres appareillées, cintrés sous l'extrados des voûtes. Ces arcs-doubleaux, sortes de cintres permanents, élastiques comme tout arc composé d'une certaine quantité de claveaux, suivaient les mouvements des piles, se prêtaient à leur tassement, à leur écartement et maintenaient ainsi, comme l'aurait fait un cintre en bois, les concavités en maçonnerie bâties au-dessus d'eux. ».....

« Lorsque les constructeurs romans voulurent élever des voûtes sur des piles posées aux angles de parallélogrammes, ils adoptèrent le berceau ou demi-cylindre continu sans pénétration......... Cependant, les obstacles, les difficultés, semblaient naître à mesure que les constructeurs avaient cru trouver la solution du problème. Les effets des poussées des voûtes, si parfaitement connus des Romains, étaient à peu près ignorés des constructeurs romans. Le premier, parmi eux, qui eut l'idée de bander un berceau plein-cintre sur deux murs parallèles, crut certainement avoir évité à tout jamais les inconvénients attachés aux charpentes apparentes et combiné une construction à la fois solide, durable et d'un aspect monumental. Son illusion ne dut pas être de longue durée, car,

les cintres et les couchis enlevés, les murs se déversèrent en dehors et la voûte tomba entre eux. Il fallut donc trouver des moyens propres à prévenir de pareils sinistres. On renforça d'abord les murs par des contreforts extérieurs, par des piles saillantes à l'intérieur; puis, au droit de ces contreforts et de ces piles, on banda des arcs-doubleaux sous les berceaux. Noyant des pièces de bois longitudinales dans l'épaisseur des murs, d'une pile à l'autre, à la naissance des berceaux, on crut ainsi arrêter leur poussée entre ces piles. Ce n'était là, toutefois, qu'un palliatif; si quelques édifices ainsi voûtés résistèrent à la poussée des berceaux, un grand nombre s'écroulèrent quelques temps après leur construction. »

Nous avons cité avec complaisance cet exposé de l'éminent artiste, parce qu'il trouve dans le monument de Soulac son application détaillée et son commentaire encore vivant.

Ici, comme en tant d'autres lieux, les moines, *comptant sur l'avenir, s'efforcèrent d'élever des constructions solides et durables, bâties avec luxe.* Ces Romains de l'art religieux bâtirent néanmoins *avec économie.* Ne pouvant employer la *méthode romaine, ils élevèrent les points d'appui principaux en employant, pour les parements, de la pierre de taille comme un revêtement, et garnirent les intérieurs de blocages. Afin de relier les diverses parties des bâtisses, de chaîner les murs dans leur longueur, ils noyèrent dans les massifs, à différentes hauteurs, sous les appuis des fenêtres, au-*

dessous des corniches (nous en avons déjà découvert), *des pièces de bois longitudinales. Ils voulurent des voûtes dans ce grand édifice.* Pour y parvenir, ils remplacèrent *le principe de stabilité adopté par les Romains* par le *principe d'élasticité.* Au lieu de maçonner les voûtes en blocages, *ils les construisirent en moellon brut noyé dans le mortier, mais posé comme des claveaux. Ils établirent sous ces voûtes, de distance en distance, au droit des points d'appui les plus résistants des arcs-doubleaux, en pierres appareillées, cintrés sous l'extrados des voûtes. Ils renforcèrent les murs par des contreforts extérieurs et par des piles saillantes à l'intérieur.* Mais, hélas! à Soulac aussi, les voûtes par leur poussée amenèrent l'écartement des murs et *s'écroulèrent quelques temps après leur construction.*

L'œil le moins exercé s'aperçoit, en effet, que les voûtes actuelles de Notre-Dame de la Fin-des-Terres ont été exécutées longtemps après la construction de l'édifice, dont l'aspect général présente le faire du douzième siècle avec la tradition fidèlement accusée de l'appareil du onzième. Les murs sont déversés, en moyenne, de 20 à 25 centimètres et les voûtes sont là sans gerçure et sans travail; donc elles ont été construites sur des murs déjà déversés.

Les voûtes primitives étaient assurément en plein-cintre, comme les grands arcs qui relient les piles, comme les fenêtres, comme les arcs du transept et des absides, comme toutes les arcatures extérieures. Elles étaient d'une épaisseur considérable et partaient de l'aplomb des

murs si toutefois elle n'étaient pas en porte-à-faux sur les corniches qui les couronnent. Telle est la règle invariable des architectes du onzième et du douzième siècles. Or, les voûtes actuelles ne sont ni sur l'aplomb, ni en porte-à-faux sur la corniche romane, mais en recul de plus de 33 centimètres sur ledit aplomb. Elles sont relativement légères, exécutées, quand à la construction, selon les données du onzième siècle, et accusant l'ogive. Les arcs-doubleaux sont eux-mêmes en recul sur le pilastre roman et sur le chapiteau. Ces voûtes nous paraissent appartenir à la fin du douzième siècle et même au commencement du treizième. Leur peu d'épaisseur et leur forme ogivale explique leur conservation jusqu'au temps présent. Les premières, plus épaisses, par conséquent plus lourdes et en plein-cintre, poussaient à l'écartement dans la partie supérieure des murs; les dernières, par leur arc ogive, déplaçaient, au profit de la stabilité générale, la résultante des poussées qui venaient expirer dans la partie inférieure de l'édifice et en respectaient l'équilibre. Ajoutons que l'étroitesse de la nef (six mètres dans œuvre), et le diamètre considérable des piles neutralisent à peu près l'action de la poussée principale, de sorte que les murs extérieurs ne contre-buttent que la poussée des voûtes latérales, dont le diamètre est d'ailleurs insignifiant.

L'architecte du treizième siècle a donc résolu d'une manière admirable, croyons-nous, un

grand problème de statique tout en conservant à notre édifice la forme grandiose et majestueuse de l'ancien berceau.

Entre l'écroulement de la voûte primitive et la construction de l'actuelle, nous soupçonnerions volontiers l'existence d'un plafond ou d'une charpente apparente. La corniche qui pénètre encore le berceau des voûtes à l'intérieur du mur de façade, les arrachements naguère retrouvés des murs qui s'élevaient d'aplomb sur la ligne des piles jusqu'à cette corniche, nous permettent de le conjecturer.

Tout ceci pour les nefs.

Quant au transept, sa travée principale était couronnée, suivant l'usage, par une voûte proéminente ou coupole que surmontait au dehors la tour centrale. Cette dernière est encore représentée sur une gravure du quinzième siècle. L'architecte lui avait ménagé pour points d'appui les deux piliers du côté de la nef, fortifiés par le prolongement dont nous avons parlé, et les deux pilastres de l'abside. Ces quatre points d'appui se reliaient aux murs de la nef, à ceux de l'abside et, par les arcs des nefs latérales, aux ailes du transept perpendiculaires à l'axe du vaisseau.

Les trois absides étaient solidaires comme les trois nefs. Les deux latérales formaient, par leur berceau, la contrebuttée naturelle du berceau principal. La toiture reposait directement sur le blocage des voûtes.

Telle est l'église bénédictine du douzième

siècle. Nous dirons bientôt quelle modification dût subir son chevet sur la fin du treizième.

§ 3.

CARACTÈRE ARCHITECTONIQUE DU VAISSEAU ROMAN DE NOTRE-DAME DE LA FIN-DES-TERRES.

Nous avons eu déjà l'occasion de signaler une pratique qui demeura longtemps sacrée pour nos pères. Elle consistait, lors de la réédification d'un monument religieux, à garder de l'ancien tout ce qui avait échappé soit à la ruine, soit à la main sacrilége des dévastateurs. On rassemblait véritablement les pierres dispersées du sanctuaire, tous ces nobles débris qui avaient entendu la prière des générations écoulées. C'était un hommage rendu à la mémoire et à la foi des ancêtres. *Le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob, le Dieu de nos pères,* telle est la devise de la tradition catholique au point de vue du dogme, aussi bien qu'au point de vue de l'histoire, de la morale et de l'art. Trop de nos monuments chrétiens ont été sacrifiés de nos jours au niveau, pour eux cruel, de l'unité. Quel sujet de méditation consolante pour l'âme soucieuse des triomphes de la foi, que de relire, sur un monument réparé ou embelli à diverses époques, l'unité de foi des siècles qui nous ont précédé et la variété de l'expression qu'ils ont dû donner à cette foi! Ce principe de respect nous paraît autrement artistique, archéologique et chrétien que la fièvre maudite de tout réduire

à l'unité de style dans nos vieux monuments et souvent de tout remplacer par une construction moderne, sans âme et sans esprit, qui ne rappelle en rien l'œuvre sainte des aïeux.

Pour ne citer qu'un exemple, achevez par la pensée le vaste plan indiqué par le chevet de notre église primatiale de Bordeaux. A la place de la nef actuelle, conduisez aujourd'hui vers la place Rohan, dans les proportions du chœur, une nef flanquée de quatre collatéraux. Vous aurez assurément un des monuments les plus harmonieux et les plus grandioses de l'Europe. Mais les grands souvenirs, où seront-ils?... Outre l'incomparable majesté de ses voûtes et de ses proportions, notre nef métropolitaine ne garde-t-elle pas dans sa basse-œuvre romane la trace des saintes onctions qu'y imprima, sur la fin du onzième siècle, le grand pape Urbain II? Pouvons-nous, dans cette œuvre admirable, regretter l'unité de formes ou de plan, lorsque, à ce rond-point de la fin du treizième siècle, nous retrouvons le nom glorieux de notre Clément V? Lorsque la suite nous rappelle nos plus illustres prélats du quatorzième siècle? Quand le transept nous parle du glorieux Pey-Berland? Quand les deux flèches, jumelles uniques, nous répètent d'autres noms bénis? Ce monument est l'œuvre de tous les siècles, et l'honneur de l'âge présent sera d'en avoir compris et respecté toutes les gloires.

Il est une chose, une seule, que nous pouvons, que nous devons changer; c'est le mobi-

lier si mal entendu de nos églises, grandes et petites; ce sont ces autels construits en dépit du goût et de l'art; ce sônt ces baldaquins, grandes et lourdes machines qui figurent un abri sans le réaliser en effet, et qui souvent couvrent tout, excepté la table de l'autel. Revenons, sur ce point, à la noble tradition de nos pères. Replaçons, au centre de nos temples, avec le *ciborium* de l'art et de la liturgie, ces autels à la foi simples et grandioses dont les pareils, dit M. Violet-le-Duc, « furent témoins des faits les plus émouvants de notre histoire nationale ». Nous dirons plus loin et en leur lieu, comment le même artiste déplore, en termes éloquents, la révolution presque universelle qui se fit au dernier siècle, dans l'ameublement de nos églises, au profit du mauvais goût et de l'irrespect le plus fatal.

L'ensemble et les détails de Notre-Dame de la Fin-des-Terres sont là, comme une protestation vivante, en faveur du respect traditionnel. Les pierres des anciens monuments qui ont précédé la basilique actuelle occupent encore aujourd'hui leur place d'honneur. Cette place sera pour nous sacrée. Nous la révélerons aux regards. Nous l'abriterons; nous la parerons comme au douzième siècle avec un égal respect de l'art et des règles hiératiques et liturgiques.

Jetons un coup-d'œil sur notre monument et lisons sur la pierre la mise en pratique des principes que nous lui empruntons :

A Soulac, comme dans la plupart des églises

romanes de notre contrée, nous trouvons des bandeaux sculptés profilant au dedans et au dehors de l'abside principale. Le dessin présente, comme partout, diverses solutions de continuité. Après des rinceaux régulièrement fouillés, viennent des dessins géomètriques, des entrelacs dont les extrémités se terminent en fleur de lys. Le cordon sculpté qui décore l'archivolte des fenêtres présente le même disparate. On a bien voulu ne voir là que les caprices d'une bizarrerie sans règle. C'est faire peu d'honneur à des artistes dont l'œuvre dénote par ailleurs tant d'unité, tant de suite et tant d'harmonie. Que pas un chapiteau ne soit reproduit sous la même forme, que chaque bandeau ait son dessin particulier, à la bonne heure, l'artiste a dû le vouloir et l'a voulu; mais que sur un bandeau de quatre mètres, deux mètres soient décorés d'entrelacs, que le mètre suivant porte un autre dessin, le dernier mètre encore un autre, alors surtout que les joints interrompent brusquement un rinceau, un dessin géométrique, tout autre ornement, ne craignons pas d'assigner à ce fait sa véritable cause : Les bandeaux en débris de l'ancien édifice ont été recueillis, triés, juxtaposés, remis en place d'honneur dans l'édifice nouveau. C'est le présent prêchant le respect du passé. Ce fait est plus commun qu'on ne pense généralement. Il rend de plus en plus difficile le classement des produits divers de notre architecture romane. Nous croyons en particulier que l'ignorance de

ces détails fait classer parmi les œuvres du onzième siècle plusieurs monuments qui n'ont été élevés qu'en plein douzième et quelquefois au treizième siècle. Soulac en est là, croyons-nous. L'aspect général dénote un édifice du douzième siècle, et pourtant que de détails remontent au onzième et probablement au dixième siècle? Quelle époque assigner à ces chapiteaux qui ont reposé sur un fût carré de 16 centimètres et qui, de l'aveu des prétendus archéologues, sont les pièces les plus anciennes de l'édifice? Deux arcatures de l'abside principale ne reposent-elles pas sur un chapiteau simple et nu, qui n'est que l'évasement du fût, particularité qui dénote aux yeux de l'art une exécution antérieure au dixième siècle? Que signifient ces deux fûts de marbre obéissant aux règles grecques par la diminution de leur diamètre au premier tiers de leur venue? Ne portent-ils pas à leur sommet le congé, le filet et l'astragale grecque? C'est bien là une œuvre romaine. Ces fûts, d'ailleurs, reposent sur des bases préparées pour un autre diamètre et le chapiteau qui les surmonte et qui a son astragale propre n'est-il pas un emprunt fait par l'ouvrier au monument qui précéda?

Autre preuve : Divers chapiteaux, trois au moins, offrent cette particularité : les tambours des colonnes qui les portent s'élèvent en assises d'égal diamètre jusqu'à 60 ou 80 centimètres au-dessous du chapiteau. A partir de ce point le fût diminue brusquement pour racheter la

différence qui existe entre le tambour commencé et le diamètre de l'ancien, marqué par l'astragale du chapiteau. A un autre endroit, c'est le fût dont les proportions sont insuffisantes et qui est débordé d'une manière disgracieuse par une astragale qui couronnait naguère un tambour plus puissant.

Nous croyons donc pouvoir affirmer que plusieurs des chapiteaux et autres sculptures décoratives de Notre-Dame de la Fin-des-Terres appartiennent, pour une bonne part, à des édifices antécédents. Tout esprit familiarisé avec l'étude de notre archéologie régionale se convaincra sans peine de ce fait.

Signalons tout spécialement à l'attention de l'artiste :

Deux chapiteaux fort archaïques qui portent les arcatures intérieures de l'abside et qui paraissent avoir couronné dans un autre édifice, peut-être dans une crypte, des colonnes isolées. Ils représentent Daniel entre les lions.

Un troisième, qui porte l'arc-doubleau du rond-point, nous donne le même sujet. Ces trois chapiteaux ont-ils appartenu à un même édifice?

Signalons encore :

Un chapiteau qui paraît de même cachet, représentant le sacrifice d'Abraham. Un autre, le prophète Habacuc enlevé par un ange. Un autre, toujours dans l'abside, nous offre Saint-Pierre-ès-Liens.

Le chapiteau en forme de tombeau avec colonnettes et arcatures décoratives. — Son corres-

pondant, où l'on remarque un autel antique, une châsse, un cierge et deux pélerins.

Cinq ou six chapiteaux, dans la partie inférieure de l'église, où l'on retrouve la tradition mérovingienne et carlovingienne.

Cinq chapiteaux décorés de feuilles d'acanthe et de volutes. Tradition corinthienne.

Une douzaine d'autres, presque tous admirablement fouillés, composés de rinceaux et d'animaux symboliques, présentent le faire du douzième siècle.

Enfin, à l'extérieur de l'abside collatérale nord, un chapiteau gallo-romain à feuilles de fougère parfaitement conservé.

§ 4.

LES FORMES SYMBOLIQUES, HIÉRATIQUES ET LITURGIQUES DE L'ÉGLISE BÉNÉDICTINE DE NOTRE-DAME DE LA FIN-DES-TERRES.

Partie symbolique. — La première donnée symbolique est indiquée par la forme même de l'église. C'est une croix latine formée par la nef et le transept. C'est la forme, pour ainsi dire, classique et obligée de nos grands édifices religieux. La croix est partout dans l'histoire de l'église, c'est l'autel où s'offrit le grand sacrifice; c'est le trône sur lequel le Sauveur des hommes a pris possession de sa royauté : *si posuerit pro peccato animam suam..... regnum in manu ejus dirigetur;* c'est un étendard royal, *vexilla regis;* c'est un signe mystérieux et sym-

bolique, *fulget crucis mysterium.* Aussi l'Église l'*adore* et la produit partout. C'est logique. Toute la science de la religion se résume dans la science de la croix. *Non enim existimavi me scire aliquid inter vos nisi Jesum Christum et hunc crucifixum.* Les premiers chrétiens, le prêtre encore, prient les bras en croix. Le signe sacré se reproduit à l'infini dans nos cérémonies saintes. L'art a voulu que l'édifice chrétien présentât la même figure dans son plan terrier, afin qu'aux jours d'assemblée l'église vivante format la croix aussi bien que l'édifice matériel.

Un autre fait symbolique, c'est l'inclinaison de l'axe du chevet. Il penche légèrement vers le nord. L'art a voulu traduire par là ces paroles de l'Évangile : *inclinato capite emisit spiritum.* Inclinant la tête il expira. La déviation est des plus sensibles à Notre-Dame de Paris. Chez nous elle est de 35 à 40 centimètres. Nous nous souvenons d'avoir remarqué la même inclinaison dans l'ancienne église romane de Vendays, dans celle de Saint-Trédoly et dans celle de Loupiac (près Cadillac).

Nous remarquerons encore dans la nef une particularité qui, bien sûr, a sa cause dans un calcul de l'artiste. La tangente des grands arcs qui relient les piles l'une à l'autre va s'élevant du côté du nord depuis l'entrée jusqu'au transept, et s'abaissant du côté sud dans le même sens. Les chapiteaux suivent la même ligne et ne sont pas même posés deux à deux à la même hauteur. On a voulu, et il ne nous répugne pas

de l'admettre, voir dans cette disposition la figure des justes montant vers Dieu du côté droit, et des réprouvés descendant aux abîmes du côté gauche. Il y a peut-être aussi dans cette combinaison un symbole hiérarchique. Primitivement le plus digne occupait la droite du président de l'assemblée. Le suivant occupait la seconde place, toujours à droite, l'autre la troisième, encore à droite, ainsi de suite, de sorte que le dernier, le moins digne, suivant ce progrès descendant, se trouvait le premier à gauche du président, c'est-à-dire le dernier en hiérarchie.

Il est un symbolisme dont les mystères sont plus difficiles à pénétrer, c'est celui des chapiteaux décorés et historiés. Le champ est libre et la carrière ouverte.

Le doute ne nous paraît guère possible sur la légende des huit chapiteaux que l'on voit encore dans l'abside et dans le transept.

Trois d'entre eux, avons-nous dit, représentent Daniel dans la fosse aux lions. Deux fois il est représenté bénissant d'une main et tenant de l'autre son livre de prophéties. Sur le troisième, il tient les bras étendus et levés, on le dirait captif, priant ou en croix. Cette donnée reparaît mille fois dans les premiers siècles. Daniel n'est qu'une figure. Son livre, sa main bénissante, sa posture priante ou en croix, les lions qui l'entourent, ce sont : l'Évangile, Jésus qui bénit, qui prie, qui meurt en croix, qui triomphe de ses ennemis.

Le quatrième chapiteau traduit le sacrifice d'Abraham. Il est autrement archaïque et accentué que celui où l'on retrouve la même scène sous le porche de Saint-Seurin de Bordeaux. Isaac est étendu sur un autel. D'un côté un ange retient le bras du patriarche qui va frapper. De l'autre un personnage se précipite amenant le bélier qui doit remplacer la victime innocente. Tout commentaire est superflu.

Le cinquième nous offre Daniel dans la même posture que précédemment, les bras étendus, priant, captif ou en croix. Un ange apporte jusqu'à lui, par les cheveux, un personnage que nous savons être le prophète Habacuc. Nous lisons au chapitre XIV de Daniel : « Il y avait dans la fosse sept lions et on leur donnait chaque jour deux corps et deux brebis. Mais on ne leur en donna point alors afin qu'ils dévorassent Daniel. En ce même temps le prophète Habacuc était en Judée, et ayant apprêté du potage, il le mit avec du pain trempé dans un vase et allait le porter dans un champ à ses moissonneurs. L'ange du Seigneur dit à Habacuc : portez à Babylonne le dîner que vous avez pour le donner à Daniel qui est dans la fosse aux lions. Habacuc répondit : Seigneur, je n'ai jamais été à Babylonne et je ne sais où est la fosse. Alors l'ange du Seigneur le prit par le haut de la tête et le tenant par les cheveux, il le porta, avec la vitesse et l'activité d'un esprit, jusqu'à Babylonne où il le mit au-dessus de la fosse; et Habacuc dit avec un grand cri : Daniel, servi-

teur de Dieu, recevez le dîner que Dieu vous a envoyé. Daniel répondit : O Dieu, vous vous êtes souvenu de moi et vous n'avez point abandonné ceux qui vous aiment. Et se levant il mangea; mais l'ange du Seigneur remit aussitôt Habacuc dans le même lieu où il l'avait pris [1].

Le sixième chapiteau nous fait voir sous l'arc d'une prison un personnage dont la tête est dépourvue de cheveux. Deux chaînes lient ses bras et ses pieds. D'un côté, des soldats armés gardent le prisonnier. De l'autre, un ange tend les bras et semble l'appeler. C'est le récit sculpté des lignes suivantes des Actes des Apôtres : « Pendant que Pierre était ainsi gardé dans la prison, l'Église faisait sans cesse des prières à Dieu pour lui. Mais la nuit de devant le jour où Hérode avait résolu de l'envoyer au supplice, comme Pierre dormait entre deux soldats, lié de deux chaînes, et que les gardes qui étaient devant ce poste gardaient la prison, l'ange du Seigneur parut tout d'un coup; le lieu fut rem-

[1] Porrò in lacu erant leones septem, et dabantur eis duo corpora quotidie et duœ oves et tunc non data sunt eis ut devorarent Danielem. Erat autem Habacuc propheta in alveolo et ibat in campum ut ferret messoribus. Dixitque angelus Domini ad Habacuc; fer prandium quod habes in Babylonem Danieli, qui est in lacu leonum. Et dixit Habacuc : Domine Babylonem non vidi, et lacum nescio. Et apprehendit eum angelus Domini in vertice ejus, et portavit eum capillo capitis sui, posuit que eum in Babylone suprà lacum in impetu spiritûs sui. Et clamavit Habacuc, dicens : Daniel, serve Dei, tolle prandium, quod misit tibi Deus. Et ait Daniel : Recordatus es meî, Deus, et non dereliquisti diligentes te. Surgens que Daniel comedit. Porrò angelus Domini restituit Habacuc confestim in loco suo. (*Daniel*, chap. XIV, v. 31-38.)

pli de lumière et l'ange poussant Pierre par le côté le réveilla et lui dit : Levez-vous promptement. Au même moment les chaînes tombèrent de ses mains [1].

Reste le chapiteau représentant le tombeau, et l'autre qui porte la châsse historique de notre sainte. Dans ce dernier, la châsse repose sur un autel antique. Un cierge brûle à droite; voilà le culte religieux des reliques. Un pélerin, privé aujourd'hui de sa tête, prie à gauche appuyé sur son bâton. Un autre pélerin a disparu sur l'angle droit, où l'on ne distingue plus que son pied sur l'astragale du chapiteau. Ce n'est plus que de l'histoire locale.

Les autres chapiteaux, ceux de la nef, permettent des conjectures raisonnables. On s'accorde en général à voir dans ces monstres sculptés au haut des chapiteaux, l'image des démons ou des vices; et, dans les aigles ou les colombes, l'emblème de la foi et de l'âme chaste et chrétienne.

Une colombe perçant de son bec un monstre ailé qui est sous ses pieds, peut figurer le triomphe de l'innocence sur les tentations les plus séduisantes.

[1] Et Petrus quidem servabatur in carcere; oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesià ad Deum pro eo. Cum autem producturus eum esset Herodes, in ipsa nocte erat Petrus dormiens inter duos milites vinctus catenis duabus : et custodes aute ostium custodiebant carcerem; et ecce angelus Domini astitit; et lumen refulsit in habitaculo : percusso que latere Petri, excitavit eum, dicens : Surge velociter. Et ceciderunt catenœ de manibus ejus. (*Act. Ap.*, ch. 22, v. 5 8 .

Une femme au buste exagéré, tenant dans ses deux mains les tiges d'entrelacs fort capricieux, un aigle mordant fièrement l'extrémité d'un autre entrelac, peuvent figurer l'âme humaine et la foi triomphant des ruses et se riant des piéges de l'ennemi.

Un monstre à tête de chien, entouré d'entrelacs, pèse triomphalement sur un homme qui se débat impuissant sous ses étreintes. C'est l'esclavage et la chûte, la chûte honteuse.

Un homme assis sur un dragon tenant à l'aise, d'une main, la queue du monstre, de l'autre, sa gueule. C'est le triomphe de la force chrétienne sur le serpent tentateur.

Tels sont les emblèmes généraux qu'offre notre monument. A chacun de se pénétrer mieux encore de son esprit par une étude plus détaillée et surtout plus savante.

Partie hiératique et liturgique. — D'où vient que parmi nos églises nouvelles il y en a si peu de bien faites? D'ou vient que parmi les anciennes si peu satisfont d'une manière commode aux exigences du culte? A ces deux questions nous ne craignons pas de répondre : c'est que les architectes du jour ont perdu les bonnes traditions, c'est que nous n'observons plus dans nos vieux monuments les dispositions des maîtres qui les élevèrent.

On se plaint partout de ce que la masse des piliers cache l'autel aux fidèles placés dans les bas-côtés. La plus grande partie des ailes du transept, quand transept il y a, devient inutile

par suite du même inconvénient. Et cependant il faut convenir que le plus habile architecte est obligé de proportionner le diamètre de ses piles à la masse qu'elles doivent porter. Il peut bien, avec des matériaux choisis, élancer des piles de 60 centimètres de diamètre comme dans la collégiale d'Uzeste ou d'un mètre au plus comme dans la cathédrale de Bazas. Il peut distancer ses piles pour ménager l'air et la vue comme on va le pratiquer dans la nouvelle église de la Bastide. Mais ces précautions demeurent encore insuffisantes. Tant que l'autel occupera le fond de l'édifice, il faudra ou supprimer les piles ou renoncer à ménager au peuple la vue des saints offices.

Les artistes chrétiens du moyen-âge n'ont jamais placé l'autel majeur de leurs églises dans le chevet. Ni l'esprit de la liturgie, ni celui de l'art de veulent ainsi le reléguer.

Quelle place l'autel doit-il occuper dans le temple chétien? Nous répondons tout naturellement : la place d'honneur. Quelle est la place d'honneur? Le point central, sans doute, ou le cœur de l'édifice.

L'autel, dit Durand de Mende, doit occuper dans l'église la place que le cœur occupe dans l'homme. Or le cœur n'est pas dans la tête, et nous plaçons l'autel dans la tête. Nous le plaçons mal. Nous violons la règle la plus élémentaire du respect et nous n'accordons pas à Dieu l'honneur qui fut fait de tout temps aux princes et aux seigneurs. Quelle est, dans un palais, la

place logique des appartements du souverain? Le pavillon principal le plus orné, le plus élevé. Voyez les Tuileries, c'est sous le pavillon le plus majestueux que flotte le drapeau national. C'est sous ce pavillon qu'habite le souverain [1].

Le seigneur, au moyen-âge, habite sous le donjon *(dominium)*. C'est là la place naturelle du maître.

Et dans nos temples où la loi du respect est celle de la foi, nous placerions la souveraineté ailleurs que sous un abri noble et hiérarchique? Nos absides sont en général la partie la moins élevée de l'édifice. La place de l'autel n'est pas dans l'abside.

Voyez au contraire dans tous les édifices que nous a légué le moyen-âge. Il y a dans l'axe principal trois niveaux de voûte différents. L'abside est la partie la plus basse, la nef s'élève un peu plus; entre les deux et au-dessus de toutes les deux s'élève une travée proéminente, une coupole très-souvent, et cette travée et cette coupole sont surmontées au dehors par la tour centrale qui n'est autre chose, dans l'esprit de l'art, que l'abri de l'autel, qu'un pavillon extérieur sur lequel est planté le drapeau chrétien. L'école bénédictine avait fait de cette tour, dans nos contrées, une véritable tente, *ciborium* aérien, couronné par une toiture à quatre versants comme la tente militaire. L'œil, alors,

[1] Une gravure du palais des Tuileries de l'an 1800 porte encore une espèce d'attique dominant la plateforme actuelle du pavillon principal, et distinguant ce pavillon de tous les autres. — (Estampes de la bibliothèque impériale).

apercevait de loin la véritable maison de ce Dieu qui veut bien habiter sous une tente au milieu des hommes : *ecce tabernaculum Dei cum homnibus et habitabit cum eis*. Donjon sacré, à l'ombre duquel la faiblesse opprimée n'invoque jamais en vain l'éternelle justice.

La règle du respect ne permettait pas qu'aucun point de l'édifice s'élevât au-dessus de celui qui marquait la place de Dieu. C'est cette sainte exigence qui empêcha, dit-on, l'architecte de Notre-Dame de Paris de couronner les deux tours de façade par deux flèches qui auraient porté leur cîme plus haut que celle de l'aiguille centrale qui marquait la place d'honneur.

La difficulté d'asseoir la tour sur quatre points puissants, la fit placer quelquefois sur un angle de la travée maîtresse. Mais là encore la tour marquait la place de Dieu. La réserve reposait dans le mur même de la tour.

Les douze cents estampes bénédictines que nous avons déroulé à la Bibliothèque impériale ou bien portent encore la tour centrale ou en montrent les arrachements.

L'art ogival fut fidèle à cette tradition hiératique. Amiens porte encore son aiguille centrale. Notre-Dame de Paris l'a retrouvée. Rheims la montre dans son plan achevé. La Sainte-Chapelle l'a reprise au-dessus de son ancien autel. Saint-Sulpice de Paris, lui-même, la possédait encore avant les orages de 1793. Coutance montre encore son admirable *cibo-*

rium. Que d'autres monuments pourraient être cités? Nous nous bornons à ceux qui se présentent naturellement à notre mémoire.

L'Italie garde ses dômes, abris dorés du tabernacle.

Ici, chez nous, outre Notre-Dame de la Fin-des-Terres dont la tour centrale a dû s'écrouler dans le cours du seizième siècle, nous trouvons l'ancienne église de Grayan, aujourd'hui remplacée, Gaillan, l'ancien clocher de Civrac, les anciens clochers de Saint-Trélody, de Saint-Seurin-de-Cadourne, de Saint-Sauveur en Médoc, les deux tours de l'église abbatiale puis collégiale de Vertheuil, encadrant l'ancien autel. Le clocher actuel de Moulis, les anciens de Bassens et de Mérignac, les actuels de Lafosse et de Saint-Gervais, l'ancien de Lansac. La basilique de Saint-Michel de Bordeaux possédait, avant sa restauration, un clocheton fort modeste, sans doute, mais significatif, au point d'intersection de sa nef et de son transept

Ailleurs, ce sont de simples pignons, de simples campaniles élevées sur l'arc triomphal sous lequel était l'autel principal.

Nous avons la ferme confiance que nos meilleurs artistes reviendront tôt ou tard à cette règle sainte de la hiérarchie, et donneront ainsi ou rendront à nos monuments leur condition essentielle d'harmonie, de raison et, par conséquent, de véritable beauté.

A Soulac, donc, l'autel principal, public, officiel, occupait la place d'honneur, sous la cou-

pole et la tour centrale, au point d'intersection de la nef et du transept. C'est là que nous avons établi l'autel provisoire sur le massif encore enterré de l'autel bénédictin. Placé au centre du temple, le prêtre est à la vue de tous. Trente-trois mètres dans les nefs, trente dans le transept, onze dans l'abside sont livrés aux fidèles et aux officiers sacrés. Tous regardent et voient naturellement l'autel, le prêtre et les cérémonies saintes. Déplacez l'autel, reléguez-le au fond de l'abside, le transept et les bas-côtés deviennent inutiles; de la nef seule on voit l'extrémité de l'édifice. La majeure partie des assistants demeure privée de la vue à la fois si édifiante et si instructive des pompes sacrées. Ainsi la commodité même du service vient unir son exigence aux exigences de la logique, de la règle et de l'art.

Cette disposition en amène une autre toujours au bénéfice de l'art et du goût.

Cet autel posé au cœur du temple, vraie table du sacrifice, doit demeurer simple et libre de toutes ces superfétations qui ne sont le plus souvent que de grotesques échaffaudages sous le nom de rétables. Aucune ligne supérieure à la table elle-même ne doit rompre l'harmonie de la perspective. Et pourquoi, d'ailleurs, une surcharge quelconque? Pour y poser cette boîte mesquine qu'on ose appeler tabernacle? Mais non! La réserve doit reposer dans un sacraire à part à une des piles de la tour hiérarchique.

L'esprit des règles, les règles elles-mêmes ne

veulent pas que l'office liturgique se célèbre à un autel où serait gardée la réserve. La raison en est toute simple. Les cérémonies de la messe comme toutes les autres, exigent divers mouvements de va et vient, de retour vers le peuple etc., toutes choses qui ne peuvent s'exécuter qu'en manquant de respect et de courtoisie à l'égard de l'hôte divin. C'est parce que les autels maîtres où se célèbre l'office public ne possédaient ni tabernacle ni réserve que la *liturgie* prétendue *parisienne* dispense l'officiant de faire la génuflexion aux autels d'aujourd'hui. C'est tout simplement une irrévérence dans laquelle je vois un souvenir et comme une protestation en faveur des usages et des règles antiques.

La table de l'autel sera couverte de l'*antipendium,* draperie riche de la couleur liturgique tombant devant l'autel et derrière l'autel. L'*antipendium* est croisé par la nappe, une vraie nappe tombant elle aussi jusqu'à terre sur les deux faces latérales de l'autel. Franchement, ce simple appareil si vrai, si liturgique ne vaut-il pas ces tours d'autels plus ou moins mesquins, ces prétendues nappes tirées à plusieurs épingles et qu'on trouverait si ridicules et si peu étoffées sur la dernière de nos tables?

L'art et les convenances hiérarchiques abritent aussi l'autel par un dais de la couleur liturgique appelé *ciborium*. C'est le dais qui reposait sur quatre tiges aux quatre angles de l'autel. Quatre clercs l'arrachaient autrefois du sol

pour accompagner le Dieu de l'Eucharistie quand il allait visiter et bénir ses enfants. C'est, en somme, le dais actuel aux panneaux symétriques, cloués, mesquins; c'est cette niche *(proh pudor!)* qui domine encore tant d'autels, exposition permanente n'abritant rien, alors que l'ostensoir exposé sur l'autel n'est protégé par aucun abri. Rendons à la table de l'autel son abri liturgique, son dais ou *ciborium*. Laissons à la table du sacrifice sa noble et sainte nudité. Ce n'est que par surcroît de tolérance que les saintes règles permettent de poser sur l'autel l'évangile, la croix et deux chandeliers. Retranchons pour l'ostensoir sacré ce piédestal sans honneur qu'on nomme *tabouret*, qu'on ose nommer *thabor*, invention de quelque marchand français, vers 1825, et qui n'est autorisé par aucune règle. Ne nous est-il pas prescrit de veiller avec le plus grand soin à ce que les saintes espèces ne reposent que sur l'autel consacré?

Nous croyons encore que les dimensions de l'autel sont aujourd'hui singulièrement exagérées. L'autel, comme tous les meubles du monde, est assez grand quand il se prête d'une manière commode à l'usage auquel il est destiné. Primitivement, l'autel ne portait que le calice. Le livre, la croix, les chandeliers étaient en dehors de la table du sacrifice. L'autel, alors, avait les dimensions de nos pierres sacrées actuelles qui sont les vrais autels. Plus tard, l'usage et une grande tolérance admirent sur

l'autel l'évangile, la croix et deux chandeliers. Rien de plus n'a été autorisé. Donc, l'autel est assez grand quand il peut contenir d'une manière commode le calice, le livre, la croix et les chandeliers. En se bornant à ces agrès, je vois déjà facilitée la pratique d'une règle hiérarchique. L'autel qui peut être élevé sur plusieurs degrés n'en possède, en rigueur, qu'un seul à lui, le degré hiérarchique qui est pour le prêtre et pour le prêtre seul. Voyez comme pendant l'office liturgique les règles saintes échelonnent sur divers degrés, le prêtre, le diacre, le sous-diacre, les autres officiers. Si le degré de hiérarchie est peu étendu, s'il n'a qu'un mètre, par exemple, le diacre n'aura jamais besoin de le franchir pour prêter son ministère au célébrant, et voilà une règle de convenance observée. De plus, le prêtre qui représente au saint autel la dignité par excellence, la représentera mieux s'il garde autant que possible son immobilité. L'art et la règle disent que le prêtre à l'autel doit être servi de tous. Souvenons-nous des mots : *diacre, sous-diacre, acolythe* et enfin *servant, servir* la messe. Si l'autel et le degré sont peu étendus, les mouvements sont épargnés au profit de la dignité du ministre et de celle du culte. Dilatez l'autel et le degré, le prêtre devient trop souvent à lui-même son propre serviteur. Il est au service des *services* mêmes qu'il va chercher à plusieurs pas du foyer de son opération divine.

Simplifions toutes choses et revenons aux

données primitives de la règle et de l'art. Elles sont toujours les plus pures.

Beau rêve! dira-t-on. Oui, beau rêve! mais il est fondé sur des vérités trop fondamentales pour qu'il n'arrive pas, tôt ou tard, bientôt peut-être, dans un siècle de vraie renaissance chrétienne, à une réalisation consolante.

Écoutons, en finissant, la science artistique nous dire par un de ses organes les mieux accrédités :

« Il ne nous appartient pas de décider si ces changements (dans les formes de nos autels) ont été favorables ou non à la dignité des choses saintes, mais il est certain qu'au point de vue de l'art, les autels ont perdu cette simplicité grave qui est la marque du bon goût, depuis qu'on a surchargé leurs dossiers d'ornements parasites, depuis qu'on a remplacé les suspensions du saint ciboire par des tabernacles qui s'ouvrent au milieu du rétable, depuis que les rétables eux-mêmes, convertis en gradins, ont été couverts d'une quantité innombrable de flambeaux, de vases de fleurs artificielles; depuis que des tableaux avec encadrements présentent des scènes réelles aux yeux, et viennent distraire plutôt qu'édifier les fidèles. Notre opinion sur un sujet aussi délicat pourrait au besoin s'appuyer sur celle d'un auteur ecclésiastique que nous avons déjà cité bien des fois dans le cours de cet article. Thiers, en parlant de ces innovations, qu'il regarde comme funestes, dit : « Les petits esprits, les esprits faibles,

les dévots de mauvais goust, qui ont plus de zèle que de lumières, et qui ne sont pas prévenus de respect pour les antiquités ecclésiastiques, louent, approuvent ces nouvelles inventions, jusqu'à dire qu'elles entretiennent, qu'elles excitent leur dévotion. Comme s'il n'y avoit point eu de dévotion dans l'antiquité; comme si l'on ne pouvoit pas être dévot sans cela; comme s'il n'y avait pas de dévotion dans les églises cathédrales, où les tabernacles sont extrêmement simples, aussi bien que les autels, quoique les embellissements leur conviennent incomparablement mieux qu'aux églises des réguliers entre autres. » Que dirait donc Thiers aujourd'hui que toutes les églises cathédrales elles-mêmes ont laissé perdre la vénérable simplicité de leurs autels sous des décorations qui n'ont pas même le mérite de la richesse de la matière ou de la beauté de la forme? Depuis l'époque où écrivait notre savant auteur (1688), que de tristes changements dans les chœurs de nos églises mères, quelle monstrueuse ornementation est venue remplacer la grave et simple décoration de ces anciens autels, témoins des faits les plus émouvants de notre histoire nationale! Qu'eut dit Thiers en voyant le chapitre de la cathédrale de Chartres démolir son jubé et son autel du treizième siècle; le chapitre de Notre-Dame de Paris présider à la destruction de son ancien autel, de ses reliquaires, de ses tombes d'évêques; celui de la cathédrale d'Amiens remplacer par du stuc, du plâtre et

du bois doré son magnifique maître-autel? Peut-on, après cet aveuglement qui entraînait, pendant le cours du dernier siècle, le clergé français à jeter au creuset ou aux gravats des monuments si vénérables et si précieux, pour mettre à la place des décorations théâtrales, où toutes les traditions étaient oubliées; peut-on, disons-nous, trouver le courage de blâmer les démolisseurs de 1793, qui renversaient à leur tour ce qu'ils avaient vu détruire quelques années auparavant par les chapitres et les évêques eux-mêmes [1]. »

§ 5.

LE MONASTÈRE DE SOULAC.

Il est au nord de la basilique. Nous en possédons encore la basse-œuvre, et nous verrons au chapitre suivant pour quelle cause les religionnaires ne la renversèrent pas, n'en soupçonnèrent pas même l'existence en 1621.

Tout ce que nous pouvons dire de ce bâtiment, en attendant le déblai qui nous permettra de l'étudier en détail, c'est qu'il se compose de deux ailes et d'une clôture. Une des ailes fait suite au transept nord. Le bâtiment étant au moins carré et peut-être barlong, l'autre aile doit tourner en angle droit vers l'ouest paral-

[1] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'archit. française*, tom. 2, p. 50.

lèlement au mur latéral nord de l'église. On voit encore à l'ouest le mur de clôture auquel s'appuyait la charpente du cloître. On distingue encore, le long du mur nord de l'église, les corbeaux qui portaient, dans ce sens même la charpente. Les rangées de colonnes devaient régner à 4 mètres environ des murs de clôture, de l'église et des ailes.

La porte qui donnait accès de l'église dans le cloître et qui servait pour les processions *au claustre,* se voit encore à la quatrième travée nord. Elle présente le caractère de la fin du treizième siècle et parait entée sur une porte plus ancienne.

Dans la travée extrême du transept nord, nous avons découvert, affleurant au sol actuel, une petite porte ouvrant dans le cloître et par laquelle les religieux entraient dans l'église sans traverser la partie réservée aux fidèles. Cette porte paraît contemporaine de l'église. Il est probable qu'après le dégagement complet du transept nord, nous trouverons à son extrémité la porte de la salle qui faisait suite au transept.

« Ledict monastère, dit un chroniqueur bénédictin, a duré dans son entier jusques aux dernières guerres civiles causées par les calvinistes qui détruisirent ledict monastère de façon que plusieurs des religieux se retirèrent dedans Saincte-Croix. » « Quand aux bâtiments réguliers, dit un autre, les religionnaires les ont renversés ou les eaux de la mer les ont

couverts et écrasés. Ainsi le changement a été profond dans ce monastère de Soulac qui suffisait amplement autrefois à l'entretien de douze moines et qui maintenant aurait de la peine à faire vivre un prieur et deux religieux [1].

On voit que ces chroniqueurs ne soupçonnaient ni l'existence de la basse-œuvre du monastère, ni les remblais opérés de main d'homme dans le cours du treizième siècle et dont nous parlerons au prochain chapitre.

[1] Adificia verò regularia aut neoterici everterunt aut aquœ maris inundaverunt et obruerunt. Itaque hinc indè vagi effecti monachi, cœnobium Solaci deserentes, nonnulli ad asceterium Sanctæ-Crucis sese receperunt et ità mutatum est ab illo hoc Solaci cœnobium ut cùm olim duodecim monachis saltem alendis satisfberit, modò priori ac duobus monachis vix sustentandis sufficeret.

CHAPITRE VIII.

Les reliques de Notre-Dame de la Fin-des-Terres. — Ces reliques étaient-elles dans une cripte? — Détail sur les fouilles déjà opérées dans le chevet de l'église. — Remblais de l'église sur la fin du treizième siècle. — Transformation du chevet de Notre-Dame de la Fin-des-Terres. — Le trésor de Notre-Dame de la Fin-des-Terres.

Et mortuum prophetavit corpus ejus.
(Eccl. 48-14.)

Ut sit memoria illorum in benedictione et ossa eorum pullulent de loco suo.
(Eccl. 46-14.)

§ 1er.

LES RELIQUES DE NOTRE-DAME DE LA FIN-DES-TERRES.

Le saint concile de Trente ordonne aux évêques et à tous ceux qui sont chargés d'instruire et de diriger les âmes « d'enseigner aux fidèles, conformément à l'usage de l'église catholique et apostolique remontant aux premiers temps du christianisme, et d'après le consentement unanime des Pères et les décrets des saints conciles, à prier et à invoquer les saints, à honorer les reliques, à faire un raisonnable usage des images, à leur enseigner, en même temps, que les saints qui règnent avec le Christ offrent les prières des hommes à Dieu; que les corps

des saints martyrs et des autres saints vivant auprès de Jésus-Christ, qui avaient été les membres vivants du Christ et les temples du Saint-Esprit, et qui seront un jour ressuscités à la vie éternelle et glorifiés par lui, doivent être un objet de vénération pour les fidèles; qu'ils servent à distribuer de nombreuses grâces aux hommes de la part de Dieu, et que ceux qui prétendent que les reliques des saints ne sont dignes ni d'honneur, ni de respect; que c'est en vain que les fidèles vénèrent tel ou tel monument sacré et visitent les tombeaux des saints pour obtenir leur assistance, sont absolument condamnables comme l'Eglise les a antérieurement condamnés et les condamne encore [1]. »

Donc il est de foi qu'il faut vénérer les reliques des saints.

Or, ce que le concile de Trente a confirmé par ses décrets, était la foi et la pratique de l'Eglise depuis les premiers temps. L'histoire atteste que cette foi et cette pratique, telles qu'elles existent aujourd'hui, sont une tradition adoptée par tous les siècles comme provenant des apôtres. L'Eglise ne vénère pas seulement les corps des saints, mais encore les objets qui ont été en contact avec eux et qui servent à en rappeler le souvenir.

Toutes les églises, dans tous les siècles, ont regardé les reliques comme étant après l'eucharistie leurs trésors les plus précieux. Toutes

[1] Sessio XXV.

les villes en voulaient. Elles les gardaient et les protégeaient avec un soin jaloux. Les bienfaiteurs couronnés en enrichissaient leurs sanctuaires de prédilection. C'était bien naturel. « Les justes, dit l'ecclésiastique, méritent que leurs os refleurissent dans leurs sépulchres. » Le corps d'un saint, comme autrefois celui d'Elisée, fait voir par les grâces qui en émanent qu'il fut véritablement l'ami de Dieu : *prophetavit corpus ejus.*

La primitive église avait recueilli avec respect les souvenirs de Béthléem, de Nazareth, des scènes de la vie mortelle de Jésus, du Calvaire et de la croix. Le *Baptista salvatoris* nous représente Véronique, avant son départ de la Judée, empressée à recueillir tout ce qu'elle peut des souvenirs les plus sacrés. « Elle prend, dit-il, cette relique (le sang de Saint-Jean-Baptiste) plus précieuse pour elle que l'or et la topaze; elle y joint *un très grand nombre* d'autres gages sacrés et en particulier des vêtements du Sauveur et du lait précieux de sa très sainte mère [1].

Nous devons faire observer qu'il arrive quelquefois qu'une relique n'est qu'un *fac-simile* de l'authentique avec laquelle elle a été mise en contact. C'est ainsi que nous avons des représentations des clous de la vraie croix, des *fac-simile* de l'anneau de la très sainte Vierge, etc.

[1] Quœ videlicet exenia super aurum et topazion preciosa cum aliis quampluribus sacro-sanctis piguoribus adepta, nam et de salvatoris indumentis ac beatissime genitricis eius lacte precioso secum fertur detulisse. (*Baptista Salvatoris,* lib. II, cap IV.)

Quelques-unes des reliques que nous allons énumérer sont peut-être dans ce cas. Quand au froment *creu tout en une heure,* nous supposons parfaitement connue la *légende du froment* pendant la fuite en Egypte. On a vu aussi précédemment qu'elle explication raisonnable on peut donner à la relique du *lait de Nostre-Dame.* Ces explications données, nous pouvons citer dom Abadie, bénédictin de Saincte-Croix :

Ie feray le dénombrement des reliques qui estoient et sont encore dans l'église de Soulac; selon que i'ay trouvé dans les inventaires qui ont été dressés pour cela. Voicy le dénombrement selon un vieux inventaire que i'ay trouvé dans nos archives de cette teneur :

S'ensuyvent les reliques des saincts et sainctes estant dans l'églize de Soulac.

Premièrement, du bois de la vraye croix de I.-C.

Item, de la pierre sur laquelle feut posée ladicte croix.

Item, du bois de la crêche où I.-C. feut né.

Item, du lait de Nostre-Dame.

Item, de la robe de Nostre-Dame quand elle conceut Iésus-Christ.

Item, de la chandelle qui feut portée par l'ange à la nativité de Iésus-Christ.

Item, huit grains de froment qui feurent semés et creus tout en une heure quand Nostre-Dame s'enfuit en Egypte.

Item, trois feuilles de palme qui feurent iettées devant Iésus-Christ en l'entrée de Iérusalem.

Item, de l'onguent que Marie-Madeleine oignit I.-C.

Item, un os du doigt de Saint-Pierre.

Item, un os du doigt de M^r^. Saint-Jean-Baptiste.

Item, une pierre de quoy Saint-Estienne feut lapidé.

Item, de la chair de M^r^. Saint-George.

Item, de la chair de M^r^. Saint-Barthélemy.

Item, des cheveux de M^r^. Saint-Guillaume.

Item, des cheveux de Sainte-Marie-Madeleine.

Item, des cheveux d'autre Sainte-Madeleine.

Item, de la robe de Saint-Amand.

Item, des ossements de Saint-Léonard.

Item, des ossements de Saint-Gilles.

Item, de l'uille de Sainte-Catherine.

Item, des ossements de Sainte-Anne.

Item, des ossements de Sainte-Agnès.

Item, des ossements de Saint-Privat.

Item, des ossements de Saint-Maixent.

Item, du sépulchre de Nostre-Dame.

Item, du sépulchre de Saint-Claude.

Item, des ossements de Saint-Hérème.

Item, du chef de Sainte-Luce.

Item, des ossements des onze mille vierges.

Item, de la chausse de Saint-Christofle.

Item, un os du doigt de Sainte-Marie-Madeleine.

Item, un saint innocent tout entier.

Item, une dent de Sainte-Apollonie.

Item, un os de Saint-Blaise.

Item, de la croix de Saint-André.

Item, y a plusieurs autres reliques desquelles on n'a cognoissance à présent à cause que les billets sont pourris. »

« Voilà ce que contient cet inventaire fort vieux et un peu déchiré, ce qui est cause que ie n'ay pu sçavoir le temps auquel il feut faict. »

« Les principales, les plus précieuses de ces reliques, ajoute un autre bénédictin après un inventaire absolument pareil, feurent apportées par Saint-Martial et par Sainte-Véronique, comme sont apparemment toutes celles qui sont marquées vers le commencement de l'inventaire. »

§ 2.

CES RELIQUES ÉTAIENT-ELLES DANS UNE CRYPTE? DÉTAILS SUR LES FOUILLES DÉJA OPÉRÉES DANS LE CHEVET DE L'ÉGLISE.

« Les premières cryptes ou grottes sacrées, dit Viollet-le-Duc (crypte), ont été taillées dans le roc ou maçonnées sous le sol pour cacher aux yeux des profanes les tombeaux des martyrs. Plus tard au-dessus de ces hypogées vénérées par les premiers chrétiens, on éleva des chapelles et de vastes églises; puis on établit des cryptes sous les édifices destinés au culte pour y renfermer les corps saints recueillis par la piété des fidèles. »

La basilique de Soulac posséda-t-elle une

crypte sous le sol du douzième siècle? Nous avons plus d'une raison de le penser. La présence d'un corps saint, puis d'un cénotaphe qui en rappelait la sépulture, le grand nombre et l'antiquité des reliques, tout nous fait supposer que le moyen-âge dût donner à ces trésors leur abri ordinaire et sacré.

Les fouilles pratiquées jusqu'à ce jour dans le chevet de Notre-Dame de la Fin-des-Terres nous paraissent jeter quelque lumière sur cette intéressante question.

Sur la fin du treizième siècle, l'église de Soulac était déjà remblayée de main d'homme, au dedans et au dehors. Nous en rechercherons tout à l'heure les causes. Or le remblai de cette époque présente cette particularité qu'il n'élève le sol des nefs qu'à trois mètres au-dessus du sol primitif, tandis qu'il porte les dalles de la grande abside à six mètres du même sol. Si l'on peut avec juste raison attribuer le remblai des nefs à l'envahissement de la basse-œuvre par les eaux, il faut chercher une autre cause à l'exhaussement si considérable du chevet. Cet exhaussement n'accuserait-il pas le dessein de ménager sous la grande abside une crypte pour la garde et le culte des reliques. On sait que dans un bon nombre d'églises romanes, comme à Sainte-Radegonde de Poitiers, le chœur était élevé de plusieurs degrés au-dessus du pavé du pourtour. Les cryptes recevaient ainsi le jour par d'étroites fenêtres ouvertes sur le dehors de l'église ou sur les

bas-côtés du sanctuaire. Ainsi les ouvertures qui donnaient de l'air et de la lumière dans la crypte débouchaient dans l'enceinte du lieu consacré. Ce qui permettait à l'assistance de voir ce qui se passait dans la crypte.

Eh bien! qu'avons-nous découvert à Soulac? Le dallage du treizième siècle, une crédence de même époque bâtie dans le mur à trois mètres au-dessus du sol de la nef, lequel est encore indiqué par le seuil de la porte nord ouvrant dans le cloître. Voilà, sans aucun doute, un cerveau suffisant pour l'établissement d'une crypte. D'autant mieux que toutes les cryptes n'étaient pas voûtées. Témoin l'incendie qui se déclara, dit Hugues de Poitiers, « à la voûte qui s'élève au-dessus du sépulchre de la bienheureuse Marie-Madeleine, amie de Dieu. Et ce feu fut tellement violent, que les supports même que les Français appellent des poutres et qui étaient placés dans la partie supérieure, furent tout à fait consumés ». Ce qui ferait croire que l'incendie détruisit le plancher couvrant une crypte, ajoute Viollet-le-Duc, c'est la suite du texte; les moines ayant trouvé des reliques dans l'image de bois de la Vierge, les populations environnantes accourent..... Gilon, le prieur du monastère, explique comment on devait rendre grâces à Dieu..... A ce récit, dit encore Hugues, tous pleurèrent de joie et lorsque ensuite on voulut établir sous la voûte le sépulchre de la bien aimée de Dieu..... Ainsi donc on peut croire que c'était la voûte ou le

plancher servant de voûte à la crypte qui avait été incendié [1].

Mais suivons. Les deux arceaux qui primitivement faisaient communiquer la grande abside avec les collatérales, après avoir été fermées par des grilles de fer dont on voit encore les traces, avaient été murés dans la suite par un épais blocage. Dans le blocage de l'arceau qui donne dans l'abside latérale sud se trouvait une ouverture en meurtrière qu'au premier abord et dans notre simplesse nous crûmes destinée à l'arquebuse [2].

Cette meurtrière ne serait-elle pas une de ces *étroites fenêtres ouvertes sur le bas-côté du sanctuaire par où la crypte recevait le jour?* Cette observation nous paraît d'autant plus importante que le remblai de l'abside latérale sud est certainement postérieur à l'établissement des dalles de la grande abside. Le pilastre enté sur le mur roman de l'abside latérale et dont la première assise marque la ligne extrême du remblai n'est pas antérieur au milieu du quatorzième siècle.

Ajoutons qu'au niveau du sol actuel de l'abside principale nous trouvons encore près du rond-point un mur adossé à un massif d'autel,

[1] Viollet-le-Duc. (Crypte.)

[2] L'erreur fut causée par l'aspect noirâtre et comme calciné des maçonneries. L'étude et l'analyse semblent démontrer que l'humidité jointe au séjour des cadavres inhumés plus tard sur cette couche du sol suffisent pour donner à la pierre cette teinte noire qui règne sur toute la ligne des murs et suit le même niveau.

diverses maçonneries qui paraissent marquer des sépultures dominant le sol, et diverses cachettes dont il serait difficile d'indiquer la destination.

Nous admettons donc volontiers qu'au moment où les eaux vinrent disputer aux enfants de Saint-Benoît la crypte primitive et la basse-œuvre de leur basilique, les religieux cherchèrent à reproduire dans les nouvelles dispositions la tradition du passé. Cette tradition, d'ailleurs, n'est-elle pas conservée jusqu'à la fin dans cette cave qu'on appelait encore au dernier siècle le *cénotaphe de Sainte-Véronique,* et dans laquelle plus d'un touriste a pénétré depuis 1860 jusqu'aux fouilles de 1864.

§ 3.

REMBLAI DE L'ÉGLISE SUR LA FIN DU TREIZIÈME SIÈCLE. — TRANSFORMATION DU CHEVET DE NOTRE-DAME DE LA FIN-DES-TERRES.

Ce remblai est un fait.

Quelles en furent les causes?

Nous avons déjà dit de quels cataclysmes étaient menacés, dans les temps anciens, les riverains de l'Océan sur la côte du Médoc. Nous croyons volontiers avec M. l'abbé Caudéran [1] que « la marche lente mais implacable des dunes qui, refoulant sans cesse leurs lagunes vers le levant, obligeaient plusieurs paroisses du

[1] Note sur une formation d'eau douce dans la falaise sableuse du vieux Soulac. Bordeaux 1865.

littoral à rebâtir ou abandonner leurs églises », pourrait avoir menacé depuis longtemps l'existence de Notre-Dame de la Fin-des-Terres. La Canau a été rebâtie trois fois. Sainte-Hélène a transporté à dix kilomètres ses maisons et son église paroissiale. Hourtin qui compte à peine deux siècles d'existence a, pour ainsi dire, recueilli dans les eaux de l'étang son titre paroissial. On montre encore au milieu d'un îlot sans étendue quelques arbres que la tradition fait croître sur les ruines de l'ancienne Sainte-Hélène, que le peuple appelle encore *Senta-Lénote*, Sainte-Hélenotte, la petite Sainte-Hélène.

Plus près de nous, n'avons-nous pas Montalivet où paraît avoir existé une ancienne église. Artigues-Extremeyres dont le prieuré a disparu sous les sables et sous les eaux. Saint-Pierre de Lignan ou de Lilhan dont il est dit, il y a deux cents ans, qu'il est abandonné et couvert par les eaux. *Est deserta et cooperta aquis*. N'avons-nous pas vu que l'île de Cordouan possédait à la fin du onzième siècle une abbaye, un abbé du nom d'Etienne et un prieur nommé Ermenald. C'est peut-être vers cette époque que l'on pouvait encore arriver à Cordouan en charrette depuis la terre ferme, suivant un titre qui existe entre mains sûres et que nous n'avons pas encore eu le bonheur de nous procurer. Nous savons aussi qu'à cette même époque, en 1092, l'abbé et le prieur de Cordouan menacés par les érosions chaque jour plus effrayantes

qui se produisaient sur leur île, vinrent s'établir au lieu de la *Grave*, dans une île dépendant du monastère de Cluny et qu'ils y bâtirent, du consentement de l'abbé Hugues, une abbaye qu'ils dédièrent à Saint-Nicolas, patron des marins. L'église de cette abbaye disparut sous les sables dans le cours du siècle dernier.

Soulac était assez voisin du fleuve, surtout avant la formation de la pointe du Verdon et avant sa soudure avec l'île de Grave, pour qu'il ne nous répugne pas d'admettre pour lui, pendant le moyen-âge, l'existence d'un autre danger. Non seulement la vieille basilique était menacée par les étangs qui précédaient les dunes voyageuses du littoral, mais encore du côté du fleuve dont la rive était beaucoup plus voisine qu'aujourd'hui, les marées d'équinoxe pouvaient conduire les flots jusqu'aux murs sacrés de Notre-Dame et imposer aux gardiens du sanctuaire le remblai dont nous traitons.

Si Notre-Dame de la Fin-des-Terres n'a été ni abandonnée, ni déplacée pendant le moyen-âge, c'est qu'elle abritait des souvenirs trop précieux et demeurait le but d'un pélerinage célèbre. La terre sanctifiée par la présence et la mort des saints, arrosée par les larmes de la prière ou de la pénitence demeure sacrée à jamais.

Donc, la famille bénédictine dut, à regret, sacrifier, sans l'abandonner, ce sol primitif que les éléments lui disputaient. En plein treizième siècle elle opéra au dedans et au dehors de la

basilique un remblai considérable dont il nous est impossible de mesurer l'étendue et dont la masse a été confondue plus tard avec une colline naturelle.

« L'ancienne église de Soulac, dit Beaurein, était située sur une hauteur dont le fond paraissait ferme et solide. » Ce que rapporte ensuite le même auteur ferait supposer que divers remblais de même genre furent exécutés par d'autres que par les moines, pour sauver leurs maisons ou pour en fixer de nouvelles. « Les anciens habitants de cette paroisse, dit-il, prétendaient que les terres situées au midi, couchant et nord de cette église formaient autrefois une vaste et fertile plaine d'un terrain inégal et mêlé de monticules, de pays plat et de quelque marais [1].

Un nivellement par trois fois repris nous permet d'affirmer que les dalles du douzième siècle sont assises au niveau de la plaine ambiante. Ceux qui avaient renseigné Beaurein, Beaurein lui-même et les anciens habitants de Soulac prenaient ce sol factice pour le sol primitif. C'est ce qui fait que les calvinistes après avoir dérasé le monastère jusqu'au sol du treizième siècle pensèrent avoir tout effacé. Enfin c'est ce qui fait dire aux chroniqueurs du dernier siècle qu' « il ne reste plus rien des anciens bastiments réguliers. »

[1] *Variétés bordelaises*, t. 1, p. 44. Ce sont peut-être ces monticules que désigne le mot *puy* plusieurs fois répété dans le catalogue des rues et lieux de la baronnie de Soulac. Puy, *podium*, signifie monticule, éminence.

Quoiqu'il en soit, sitôt le remblai opéré, les absides romanes qui se trouvaient de plusieurs mètres en contrebas des nefs n'offraient plus un cerveau suffisant pour l'usage auquel elles étaient destinées. Les murs romans de grande épaisseur présentaient une assiette solide pour des constructions nouvelles. L'architecte abattit donc les ronds-points et les berceaux romans, et enta, sur l'épaisseur des murs, trois absides dans le goût du temps. Deux d'entre elles, la principale et la septentrionale portent le caractère du treizième siècle. L'abside secondaire sud et sa voisine, qui n'est indiquée que par des arrachements ouvrant dans la travée extrême du transept, paraissent du quatorzième siècle. Les données actuelles ne permettent pas d'en indiquer la forme.

L'abside principale correspond à la partie romane qu'elle surmonte. Elle est composée d'une travée à peu près carrée et de cinq pans coupés inégaux et distribués de manière à ménager la poussée des voûtes. Des trois pans coupés du fond deux étaient éclairés par une fenêtre à un meneau, celle du milieu possédait deux meneaux. L'abside supérieure nord est composée d'une travée barlongue de même architecture que l'abside principale. Rien d'ailleurs dans ces pièces historiques qui mérite l'attention de l'archéologue. Les peintures elles-mêmes, dont quelques débris paraissent encore, ont été surfaites par l'ignorance et par un enthousiasme intempestif. Les plus vantées sont

l'adoration des mages, peinture du quinzième siècle, que n'avoueraient pas certains apprentis, et deux anges de même époque qui paraissent à genoux devant un reliquaire qu'ils encensent. Les plus dignes d'attention ont été relevées avec soin par le crayon éminemment artistique et chrétien de M. Villiet. Ce sont : l'annonciation, sur un rétable du quinzième siècle dont nous avons encore les fragments, et une peinture du treizième siècle sous l'abri voûté d'un ancien autel de *retro*. Elle représente le Christ entouré des quatre symboles évangéliques. On pourrait aussi étudier, au point de vue de l'histoire de notre monument, deux évêques peints dans le goût du treizième siècle. Mais ces deux peintures sont dans un état désespérant de dégradation.

Disons un mot aussi d'une disposition qui fut générale au moyen-âge et qui persévéra jusqu'aux mauvais jours du siècle dernier. Elle paraît avoir existé à Notre-Dame de la Fin-des-Terres.

Les églises collégiales, abbatiales et monastiques étaient généralement divisées en deux parts. Le transept et les absides formaient l'église du chapitre ou des moines. Les nefs étaient l'église de la paroisse. Les traditions de l'art étaient déjà viciées; l'unité du monument brisée. Les chœurs des églises formaient souvent une véritable église dans une autre. Nous possédons encore à la métropole des murs de cinq mètres qui dégradent le chevet. La cathé-

de Bazas avait son chœur muré de même sorte et plus encore. Le chapitre n'avait pu s'empêcher néanmoins d'offrir à la vénération des fidèles la relique historique du sang de Saint-Jean. Elle était dans son reliquaire sur un autel, au sud de la porte du chœur donnant dans la nef. Du côté nord, sur un autel aussi, était la tête de Saint-Alain, évêque breton, dont le corps fut trouvé intact et transporté à Saint-Jean lors de l'incendie de l'église Saint-Martin. Saint-Macaire présentait la même disposition aussi bien que Sainte-Croix. Soulac eut aussi sa clôture aux deux piles qui portaient la coupole, mais ici, comme à Bazas, il avait fallu ménager aux fidèles et aux pélerins le grand souvenir historique. A la pile sud était adossé l'autel de Sainte-Véronique appelé *autel de la nef,* sur lequel on prêtait, comme autrefois à Bordeaux sur le tombeau de Saint-Fort, les serments solennels. *Lousquaus aven jurat sobre l'auta de la Santa-Veronica à Solac,* dit un titre du 3 avril 1302. A gauche de l'autel, dans la nef même, *iouxte le* pilier, était la fontaine de Sainte-Véronique dont nous possédons encore les maçonneries. Les gonds qui tenaient la petite porte de la fontaine sont encore scellés dans la pierre.

§ 4.

LE TRÉSOR DE NOTRE-DAME DE LA FIN-DES-TERRES.

Nous citons encore dom Abadie :

« Pour l'argenterie, voicy ce que i'ay tiré de deux inventaires, le premier de l'an 1601 et du

9e avril, et le deuxième du 16 octobre 1624 :

Premièrement, le grand reliquaire de Nostre-Dame avec sa couverture. Deux anges sans ailes, lesquelles sont dans un petit coffre d'argent, le tout d'argent couvert de crystal et d'argent.

Une grande custode avec sa couverture, le tout d'argent.

Plus une image de Nostre-Dame avec sa couronne, son pied et le petit Jésus, et un agnus, le tout d'argent surdoré.

Plus une image de Mr. Saint-Jean avec son pied et sa couronne, le tout d'argent.

Plus quatre calices et leurs patènes, le tout d'argent. Plus un autre calice avec sa patène, plus deux autres calices rompeus.

Plus un encensoir d'argent rompeu.

Plus un petit coffret d'argent où sont les ailes des anges, deux reliques et autres lopins d'argent.

Plus deux autres petits coffrets d'argent dans lesquels il y a des reliques.

Plus un reliquaire de crystal avec son pied et sa couronne d'argent.

Plus un autre petit reliquaire d'argent.

Plus une croix d'argent avec son pied rompeu, deux images d'argent surdoré, avec une chayne d'argent.

Plus un pied de croix d'argent surdoré.

Plus une croix double couverte de platine d'argent, enchâssée de bois.

Plus une image faite en platine d'argent.

Plus une image d'un crucifix d'argent.

Plus une main d'argent avec un bouquet aussi d'argent.

Plus deux lampes d'argent.

Plus un reliquaire d'argent et de crystal ayant cinq piliers.

Plus une sonnette avec sa chayne d'argent.

Plus une lanterne avec sa chayne et son anneau d'argent.

« La plupart de cette argenterie icy dessei-gnée s'est perdue par le malheur des guerres, et les deux inventaires dont i'ay tiré les sus-dits dénombrements avoient été faicts lors-qu'on vouloit cacher sous terre ou autres lieux secrets les sainctes reliques et argenteries, ainsy qu'il appert par lesdicts actes. »

Les diverses pièces de ce trésor étaient en assez mauvais état sous le cardinal de Sourdis. L'Eminent prélat, ainsi que nous le verrons en son lieu, se fit apporter à Bordeaux tous les re-liquaires. On les fondit pour en former deux grands et beaux. Il fit nettoyer aussi la Vierge miraculeuse d'argent où étaient enfermées les reliques les plus précieuses. Mais hélas! ces richesses devaient bientôt tomber aux mains des religionnaires.

C'est aux deux reliquaires du cardinal de Sourdis que fait allusion le bénédictin déjà cité quand il dit, à la suite d'un inventaire des reliques : « Ces reliques étaient gardées dans

deux châsses d'argent surdoré, qu'une bande de dissidents dispersa et enleva pendant les troubles du siècle dernier [1].

[1] Hœ verò reliquiæ asservabantur in duabus capsis argenteis auro obductis quas quidam segreges in bellicis tumultibus sœculo auteacto excitatis majori ex parte dissipaverunt et abstulerunt. (Saint-Germain-des-Prés.)

CHAPITRE IX.

Les prieurs, les religieux, les vicaires perpétuels, etc., de Notre-Dame de Soulac.

Dom Devienne nous apprend que vers le milieu du douzième siècle, le nombre de ceux qui demandaient à être reçus dans l'abbaye de Sainte-Croix augmenta tellement qu'il fallut se déterminer à en envoyer une partie dans les dépendances du monastère. On réduisit la communauté à vingt religieux, non compris le chapelain, les quatre prébendiers et les novices. Tous les autres furent distribués dans différentes églises qui dépendaient du monastère et formèrent des prieurés. Les supérieurs de ces nouveaux monastères étaient obligés de se présenter tous les ans, le lundi de la Trinité, dans le chapitre de Sainte-Croix, pour y rendre compte des revenus de leur temporel et recevoir les règlements propres à réformer les abus et à mettre en vigueur l'observance régulière. L'abbé ne manquait pas non plus d'aller chaque année visiter chacune de ces maisons par lui-même ou par un commissaire.

L'importance des souvenirs religieux de Soulac avait sans doute déterminé les abbés de

Sainte-Croix à y envoyer des religieux dès l'origine, puisque nous avons vu qu'il y existait un monastère en 1028; puisque l'an 1043, la comtesse Ama fit un don à Notre-Dame de la Fin-des-Terres pour venir en aide à la pauvreté des moines qui y demeuraient. *Ibi Deo famulantibus*. Il se peut, néanmoins, que le monastère d'alors ne fut composé que de ces cahutes dont parle Viollet-le-Duc et que la mesure dont parle dom Devienne ait donné l'occasion d'élever le monastère dont nous possédons encore la basse-œuvre.

Avant la construction des prieurés, les abbés de Sainte-Croix signaient souvent : N. abbé de Sainte-Croix et prieur de Soulac, de Macau, etc. En sorte que nous pouvons à bon droit compter parmi nos prieurs tous les abbés de Sainte-Croix qui ont précédé la construction du monastère de Soulac, c'est-à-dire la première moitié du douzième siècle.

Nous allons donner la nomenclature des abbés-prieurs, puis des prieurs proprement dits de Soulac, aussi bien que des autres religieux et prêtres que les anciens titres mentionnent. Cette nomenclature ne saurait être complète. En outre, nous prions le lecteur d'observer que nos dates ne marquent ni la prise de possession, ni la mort ou la démission, mais seulement l'année où nos personnages se trouvent mentionnés dans les cartulaires ou sur les titres.

Lors du rétablissement du monastère de Sainte-Croix par Saint-Guillaume, duc d'Aqui-

taine, nous trouvons Elis, Hélis ou Hélie abbé de Sainte-Croix, que nous pouvons dès-lors compter comme premier titulaire de Soulac, sous les papes Martin II et Agapit II, en suivant l'opinion émise par dom Devienne; sous l'archevêque Adelbert; sous les rois Charles et Louis d'outre-mer.

En 1043, nous trouvons Gombaud, abbé de Sainte-Croix et prieur de Soulac, sous le pontificat de Benoît IX; sous l'archevêque Archambault; Guillaume Geoffroy étant duc de Guienne et Robert roi de France.

Puis Arnaud de Trencard que nous trouvons en 1066 et 1087, sous les pontificats d'Alexandre II, de Nicolas II, de Grégoire VII et de Victor III; sous l'archevêque Goscelin de Partenay; Guillaume IX étant duc de Guienne et Philippe Ier roi de France. Ce Trencard est peut-être le même, dit dom Devienne, qui donna généreusement le lieu où l'on rebâtit le monastère de Sainte-Croix. La prière souvent répétée par les religieux n'en fut que mieux accomplie. *Retribuere dignare domine omnibus nobis bona facientibus propter nomen tuum vitam æternam* [1].

En 1097 : Foulques, abbé de Sainte-Croix et prieur de Soulac. Nous le trouvons encore en 1111. Sous les papes Urbain II, Pascal II et Gélase II. Archevêques : Amat et Arnaud Géraud de Cabanac. Rois de France : Philippe 1er et Louis VI.

[1] Seigneur, donnez la vie éternelle en échange à tous ceux qui nous font du bien pour l'amour de votre nom.

Le premier religieux que nous trouvions désigné sous le titre pur et simple de prieur de Soulac est Guillaume de Gombaud en 1131, sous le pontificat d'Innocent II, sous l'archevêque Arnaud Géraud de Cabanac. Andron étant abbé de Sainte-Croix et Louis-le-Gros roi de France.

Sous la même date, nous trouvons Jean, ouvrier de Soulac, Ausbert de Fleury, Arnaud de Camiran, Maurain, religieux du même monastère.

En 1196 : Robert de Fleury, prieur de Soulac sous le pape Clément III; Elie de Malemort, archevêque; Arnaud de Veyrines, abbé de Sainte-Croix; Philippe-Auguste, roi de France.

Immédiatement après : Guillaume de Seguin, prieur de Soulac; papes : Célestin III et Innocent III; archevêques : Elie de Malemort et Guillaume II; abbé de Sainte-Croix : Arnaud de Veyrines; Philippe-Auguste, roi de France.

1214 et 1220 : Aiquelm de Cambes, prieur de Soulac; papes : Innocent III et Honorius III; archevêques : Guillaume II; abbé de Sainte-Croix : Guillaume de Gombaud; rois de France : Philippe-Auguste et Louis VIII.

1233 : B., prieur de Soulac, sous le pape Grégoire IX, l'archevêque Géraud de Malemort, l'abbé Ponce de Blancfort, sous le roi Saint-Louis.

1254 : Guillaume de Montignac, prieur de Soulac; pape : Innocent IV; archevêque : Géraud de Malemort; abbé de Sainte-Croix : Pierre de Linhan; Saint-Louis, roi de France.

1258 : R. Sans, sacriste de Soulac. Pape : Alexandre IV; archevêque : Géraud de Malemort; abbé : Pierre de Linhan; Saint-Louis, roi de France.

1301 : Bertrand de Tresses, ouvrier de Soulac; pape : Boniface VIII; archevêque : Bertrand de Gout; abbé : Guillaume IV de la Loubère; Philippe-le-Bel, roi de France.

1307 : G. des Périlh, prieur de Soulac; pape : Clément V; archevêque : le cardinal Arnaud IV de Canteloup; abbé de Sainte-Croix : Imbert d'Ante; roi de France : Philippe-le-Bel.

1337 : Fort ou Forton de la Mote, sacriste de Soulac, sous le pape Benoît XII; l'archevêque Pierre II; l'abbé Pierre III de Fermat; le roi Philippe VI de Valois.

1361 et juin 1367 : Arnaud de la Lande ou de la Planche, seigneur de la Lande, prieur de Soulac, sous les papes Innocent V et Urbain V; sous l'archevêque Philippe; l'abbé Pierre IV de Camiada; le roi Charles V.

Sous la même date, Fulcrade Gualdra, sacriste de Soulac.

1373 : Arnaud d'Hauvensan ou d'Avensan, prieur de Soulac; pape : Grégoire XI; archevêque : Philippe; abbé : Raymond-Bernard de Roqueis ou des Roches; roi : Charles V.

1387 : Pierre de Montausier, prieur de Soulac; pape : Urbain VI; archevêque : Raymond II de Roqueis; abbé : Amanieu de la Mote; roi de France : Charles VI.

1413 : Pierre Bergoing, religieux de Soulac,

sous le pape Jean XXIII; l'archevêque-cardinal François Hugossion; l'abbé Pierre V Andrieu ou André; le roi Charles VI.

1421 : Bernard de la Planche, prieur de Soulac, vicaire-général de l'archevêque de Bordeaux; sous le pape Martin V; l'archevêque-cardinal François II Hugossion; l'abbé Pierre V Andrieu ou André; le roi Charles VI.

1455 : Benoit de Thérou, prieur de Soulac; sous les papes Nicolas V et Calixte III; sous les archevêques David de Montferrand et Pey-Berland; le cardinal Pierre VII de Foix, dit le jeune, étant abbé de Sainte-Croix. Roi de France : Charles VII.

Sous la même date : Bernard du Rival, clerc et procureur du monastère de Soulac.

1480 : Linnard, prieur de Soulac; sous le pontificat de Sixte IX; sous le cardinal André d'Espinay, archevêque de Bordeaux; sous le cardinal Pierre VII de Foix, dit *le jeune*, abbé de Sainte-Croix. Roi de France : Louis XI.

1532 : Pierre de Bar, prieur de Soulac; sous le pape Clément VII; sous l'archevêque-cardinal Gabriel de Grammont; l'abbé François d'Aux; le roi François Ier.

1532 et 1533 : Ginot, prieur de Soulac. Même synchronisme.

1536 : Jean de Comet, prieur de Soulac; pape : Paul III; archevêque : Charles de Grammont; abbé : Auger Hunault de Lanta; roi : François Ier.

1536 : Jean Gua, prieur de Soulac. Même synchronisme.

1542 : Clément Molle, prieur de Soulac. Même synchronisme.

1580 : Antoine Florentin, prieur commendataire de Soulac; sous le pontificat de Grégoire XIII; sous l'archevêque Antoine Prévôt de Sansac; l'abbé de Sainte-Croix Jules Salviati; le roi de France Henry III.

1581 : Gilles de Nouailles, seigneur de l'Isle et de Saint-Amand, prieur de Soulac; pape : Grégoire XIII; archevêque : Antoine Prévôt de Sansac; abbé de Sainte-Croix : Jules Salviati; roi de France : Henri III.

1585 : Yves de Caulx, prieur de Soulac; papes : Grégoire XIII et Sixte-Quint; archevêque : Antoine Prévôt de Sansac; abbé : Jules Salviati; Henri III, roi de France.

1597 : Jean de Chastenet, prieur de Soulac; sous le pape Clément VIII; pendant la vacance qui sépara la mort de Prévôt de Sansac de l'élection du cardinal de Sourdis; sous l'abbé Jules Salviati; sous le règne d'Henri IV.

1603 : Jehan Vissule, vicaire de Soulac; pape : Clément VIII; archevêque : le cardinal de Sourdis; abbé : Jules Salviati; roi de France : Henri IV.

1609 : Léonard de Bessières, prêtre et vicaire perpétuel de Soulac; sous le pape Paul V; l'archevêque cardinal de Sourdis; l'abbé Pierre d'Ornano; le roi Henri IV.

1615 et 1637 : Pierre de Mauriac, prieur de Soulac, conseiller au Parlement de Bordeaux; sous les papes : Paul V, Grégoire XV et Ur-

bain VIII; sous les archevêques cardinal de Sourdis et Henri de Sourdis; sous les abbés Pierre d'Ornano et Jacques des Aigues et le roi de France Louis XIII.

En 1627, le cardinal de Sourdis introduisit dans le monastère de Sainte-Croix la congrégation de Saint-Maur. Dom d'Espinasse prit possession de l'abbaye comme prieur et au nom de la nouvelle congrégation. Le nouvel abbé fut Jacques des Aigues, sus-nommé.

Besse, curé de Soulac. Il a précédé Campistron. L'un des deux était du diocèse de Lombez.

1622 : Campistron, curé de Soulac; sous le pape Paul V, l'archevêque-cardinal de Sourdis, le roi Louis XIII.

1642 : Ange Compain, prieur de Soulac; pape : Urbain VIII; archevêque : Henri de Sourdis; abbé : Henri de Sourdis; roi : Louis XIII.

1643 : Noël Poncet, prieur de Soulac; sous le pape Urbain VIII; Henri de Sourdis étant archevêque de Bordeaux et abbé de Sainte-Croix; sous les rois Louis XIII et Louis XIV.

1643 et 1644 : Nicolas Pégourie, prieur de Soulac. Même synchronisme. Louis XIV, roi de France.

1660 et 1667 : Daunefort et d'Aunefort, curé de Soulac et titulaire de Saint-Pierre de Lilhan; pape : Alexandre VII; archevêque : Henri III de Béthune; abbé : François Molé de Champlatreux; Louis XIV, roi de France.

1664 : Joseph Blanc, docteur en théologie, curé de Soulac. Même synchronisme.

1666 : Athanaze Poncet, prieur de Soulac. Même synchronisme.

1668 : Benoît de Gérard, procureur du prieuré de Soulac; sous Clément IX; Henri de Béthune archevêque; François Molé de Champlatreux, abbé; Louis XIV, roi.

1676 : Coudert ou Couderet, curé de Soulac; sous le pape Clément X. Même synchronisme.

1683 et 1715 : Dom Pierre Lebrun, prieur de Soulac; papes : Innocent XI, Alexandre VIII, Innocent XII, Clément XI; archevêques : Louis d'Anglure de Bourlemont et Armand Bazin de Bezons; abbé : François Molé de Champlatreux; Louis XIV, roi.

1693 et 1695 : Dom Gautier, procureur du prieuré de Soulac; pape Innocent XII. Même synchronisme.

1694 : Raymond Dutrau, vicaire perpétuel de Soulac; Innocent XII. Même synchronisme.

Sous même date : Joseph Savanier, qui paraît appartenir au prieuré de Soulac.

1696 et 1697 : Dom Jean Baquier, procureur du prieuré de Soulac. Même synchronisme.

1715 : Dom le Comte, prieur de Soulac; sous le pape Clément XI; l'archevêque Armand Bazin de Bezons; l'abbé François de Beringhen. En cette année mourut Louis XIV.

1729 : Dom Jacques Bourdais, prieur de Soulac; sous le pape Benoît XIII; l'archevêque Casaubon de Maniban; l'abbé François de Beringhen, évêque du Puy; le roi Louis XV.

1745 et 1753 : Joseph Blanc, docteur en théo-

logie, curé de Soulac; sous Clément XII; sous l'archevêque Audibert de Lussan; les abbés Louis-Joseph de Montmorency-Laval et Vincent de Salaberry et le roi Louis XV.

1748, 1750 et 1764 : Dom Jean Louis Secousse, prêtre, religieux profès de la congrégation de Saint-Maur, prieur titulaire du prieuré simple et régulier de Nostre-Dame de Soulac, plus tard conventuel de Sorèze; sous les papes Benoît XIV et Clément XIII; sous l'archevêque Louis-Jacques d'Audibert de Lussan; les abbés Louis-Joseph de Montmorency-Laval et Louis-Charles-Vincent de Salaberry; le roi de France Louis XV.

Dom Joseph Gaudar, procureur constitué du révérend père dom Jean-Louis Secousse.

1753 : Pierre Pichon, curé de Soulac. Même synchronisme.

1757 : Durand Fontès, curé de Soulac; sous Benoît XIV; archevêque : Audibert; abbé : Vincent de Salaberry; roi : Louis XV.

1771 : Jean-Joseph Gaspard Mas, curé de Soulac; sous Clément XIV; Ferdinand de Rohan-Mériadeck, archevêque; Jean-Louis de Buisson de Beauteville, abbé de Sainte-Croix; Louis XV.

1775, 1778 et 1781 : Dom Bernard Lade ou Lades, religieux de Saint-Germain-des-Prés, professeur de théologie en ladite abbaye, prieur titulaire de Soulac; sous le pape Pie VI; l'archevêque Ferdinand de Rohan-Mériadeck; l'abbé Jean-Louis de Buisson de Beauteville, évêque d'Alais; le roi Louis XVI.

1777 et 1790 : Dominique Eyraud, docteur

en théologie, curé de Soulac; sous Pie VI. Même synchronisme.

Depuis 1745, les curés de Soulac résidèrent à la nouvelle église et furent témoins des derniers hommages rendus à Notre-Dame de la Fin-des-Terres par les pélerins du Médoc.

Avec la Révolution française, cessa, Dieu le permettant dans sa justice insondable, l'exercice du droit sacré des enfants de Saint-Benoît sur notre vénérable sanctuaire. Mais nous savons que lorsque Dieu frappe « il détermine, dans sa sagesse profonde, les limites qu'il veut donner aux souffrances de son église [1] ». Qui sait? Peut-être qu'un nouveau Trencard, riche et bien né, va bientôt « se lever et dire : il ne convient pas qu'une si belle province soit privée du secours des moines [2] ». La terre sainte du Médoc ne reverra-t-elle pas à l'œuvre *ces moines noirs qui priaient au bord de la fontaine sacrée?*

Fils de l'homme, pensez-vous que ces ossements revivront? — Prophétisez sur ces ossements. — Serviteurs de Dieu, vos ossements seront délivrés de l'humble poussière qui les couvre et le champ où vous dormez fleurira comme un jardin. — Et vos ossements seront riches de fécondité. — Et la foi les visitera de nouveau. — Oui! oui [3]!

[1] Bossuet.

[2] Fondation de Sainte-Croix par Saint-Guillaume.

[3] Fili hominis putasne vivent ossa ista? — Vaticinare de ossibus istis. — Et ossa tua liberabit et erit quasi hortus. — Et ossa vestra germinabunt. — Et ossa ipsius visitata sunt!!! Fiat! fiat!!

CHAPITRE X.

Divers faits historiques relatifs à Notre-Dame de la Fin-des-Terres depuis le neuvième siècle jusqu'aux jours présents.

> Invenies illic et facta domestica vobis
> sæpè tibi pater est sæpè legendus avus.
> (Ausone.)

Les notes que nous allons soumettre au lecteur seront, comme le sommaire, d'un travail que les découvertes ultérieures permettront de compléter.

§ 1er.

ONZIÈME SIÈCLE.

Une note de dom Devienne nous paraît mériter une attention d'autant plus sérieuse, qu'elle ne peut avoir sa source que dans les documents bénédictins de Soulac et de Sainte-Croix.

« Avant l'invasion des Normands, dit-il (t. II, p. 23), il y avait à Soulac une ville considérable et un monastère célèbre par le grand nombre de reliques qu'il possédait et par la dévotion des fidèles à la Sainte-Vierge et à Sainte-Véronique. »

Ce serait le cas de se demander s'il est possi-

ble d'admettre encore au milieu du neuvième siècle l'existence de Noviomagus. Le silence absolu d'Ausone, de Sidonius Apollinaire et des titres nous a fait affirmer que Noviomagus avait cessé d'être dès le cinquième siècle. Les auteurs, au milieu d'une nuit si épaisse, ne marchent qu'à tâtons. « *Noviomagus intercidit,* dit l'un d'eux, *nisi fortè est Solacum.* » Un autre émet l'avis que « peut-être Noviomagus est cette ville que Pierre Louvet, dans son *Histoire d'Aquitaine* dit avoir été détruite de fond en comble par les Normands [1]. La marche constante des eaux, *les désolations du pays,* n'expliquent-elles pas suffisamment le vague des souvenirs? Quel que soit le nom de la ville ou des établissements qui en prennent le nom, n'est-il pas probable que si les diverses constructions élevées sur notre littoral depuis Ptolémée jusqu'à nous, venaient à émerger tout d'un coup, nous verrions comme une immense ville dont les alluvions séculaires pourraient nous raconter l'histoire. Le noyau primitif disparu, le nom disparut-il aussi? Soulac domine par l'importance de ses souvenirs et son nom triomphe avec sa gloire; mais Noviomagus demeure à l'état historico-légendaire. Soulac, rameau chrétien, ente féconde sur un tronc historique, voit ainsi reculer l'horizon de sa gloire et trouve, dans les nuages lointains du passé, le secret de sa généalogie mystérieuse.

[1] Ea forte est quam à Normannis solo æquatam fuisse scribit Petrus Louvet (*Hist. Aquit* part. 1e).

Légende des trois jeunes Bordelais. — Nous en ignorons la source. C'est pourquoi nous nous bornerons à en emprunter le récit à M. Kérédan :

« C'était au milieu du neuvième siècle. Les Normands assiégeaient pour la deuxième ou troisième fois la ville de Bordeaux. Pressée par l'ennemi, pressée par la famine et réduite à la plus déplorable nécessité, elle allait se rendre, quand trois jeunes gens animés d'un zèle patriotique, résolurent de tenter un dernier effort pour sauver leur patrie et l'arracher des mains des barbares. Pleins de cette espérance et de ce courage que donne la conscience du devoir, ils se jettent, au milieu d'une nuit obscure de janvier, dans une frêle barque afin d'aller, à travers les *drakars* normands, prévenir le gouverneur de la province qui était alors en Saintonge, du danger imminent que courait la ville. Déjà l'esquif bordelais venait de passer sous les barques ennemies, déjà les intrépides jeunes gens croyaient au succès certain de leur entreprise, quand tout à coup le ciel se couvre de nuages et la neige tombe à gros flocons. Ne pouvant plus diriger leur embarcation, les jeunes mariniers la laissent flotter à l'aventure. Poussée par le vent, elle va échouer sur la plage du Médoc, infestée aussi de pirates Normands. A ce dernier malheur, les jeunes gens sentent faiblir leur courage. Persuadés qu'ils ne peuvent sans un miracle échapper à un si grand péril, ils tombent à genoux et implorent

la protection divine. Aussitôt, les nuages se dissipent et font place à un demi-jour. Le ciel s'ouvre; toute resplendissante de lumière, la Vierge descend d'un air de grâce et de majesté vers les trois jeunes Bordelais saisis d'admiration, et tendant les bras au-dessus des flots, elle apaise la tempête et la neige cesse de tomber. « Soyez sans crainte, fit-elle avec une touchante bienveillance, mon fils vous conduira où vous voulez aller, » et elle disparut. Ces braves enfants étaient sauvés. La barque échouée se remit d'elle-même à flot, et à la faveur d'un vent propice et d'étoiles brillantes, qui guident leur course, elle aborda dans la nuit même aux côtes de la Saintonge. » (*Soulac et sa plage,* p. 41.)

En reconnaissane, les trois jeunes Bordelais auraient rebâti ou enrichi l'oratoire de Notre-Dame.

§ 4.

DIXIÈME SIÈCLE.

Le fait capital est la donation de Saint-Guillaume. Donation authentique, puisque nous avons vu que les moines de Saint-Sever ne plaidaient pas contre une charte apocryphe, mais bien contre une donation prétendue illégitime.

Quand à la date nous n'avons pas cru pouvoir conserver l'an 902 qu'on trouve dans les cartulaires. Si les Normands n'ont quitté Bordeaux qu'en 912, il n'est guère possible qu'un

duc de Guienne ait fondé sous leurs yeux le monastère de Sainte-Croix. Nous avouons, néanmoins, qu'il ne nous répugne pas de supposer la donation antérieure à l'an 950. Dom Devienne a mûrement pesé cette question, dit-il. Il adopte le milieu du dixième siècle, mais sans exposer ses motifs.

On a vu quels droits la donation de Saint-Guillaume conférait aux religieux sur le territoire de Soulac. Le prieur avait le titre de baron et seigneur justicier de Soulac.

§ 3.

ONZIÈME SIÈCLE.

Sous la date 1019, on trouve dans un manuscrit intitulé : *Statuta monastica Sanctæ-Crucis Burdigalensis antè annum 1305*, une espèce de confirmation des générosités de Saint-Guillaume. L'auteur semble indiquer que Guillaume lui-même n'a fait que confirmer une possession déjà ancienne, acquise à une époque reculée par les religieux de Sainte-Croix. Cette pièce n'étant qu'un fragment lacéré, il nous a été impossible d'en tirer bonne lumière.

Nous trouvons aussi dans les cartulaires une bulle de Benoît VIII que d'autres attribuent avec moins de probabilité à Benoît IX. Un titre bénédictin nomme expressément Benoît VIII, sous la date 1022.

« Benoît, serviteur de Dieu, à l'abbé Gombaud, aux moines de Notre-dame de Soulac, salut et bénédiction apostolique. — Le pape

commence par confirmer l'abbé dans la possession de Soulac, puis il ajoute : « Nous accordons aux moines le pouvoir de lier et de délier pour s'en servir contre tous les mauvais chrétiens qui oseraient entreprendre contre le monastère de Sainte-Croix et contre le lieu de Soulac..... Nous accordons aussi à vous et à vos frères qui demeurent au monastère de Sainte-Marie de Soulac, et à tout évêque qu'il vous plaira d'y inviter, la permission d'ordonner et de consacrer tous les vases du sanctuaire, et aussi d'ordonner vos clercs..... En outre, le pape exempte les religieux de Soulac de toute autre juridiction que celle de l'abbé de Sainte-Croix et de ses moines..... Nous voulons aussi que tout excommunié qui arrivera en pélerinage sur le territoire de Notre-Dame (de Soulac) de quelque pays qu'il vienne, soit absous de la part de Dieu et de la nôtre de toute excommunication, soit archiépiscopale, soit épiscopale, et qu'il ne relève que de l'abbé de Sainte-Croix et de ses religieux qui habitent Soulac, autant de temps qu'il demeurera sous la puissance de Notre-Dame [1].

[1] Benedictus servus servorum Dei, Gumbaldo abbati et monachis Sanctæ-Crucis et suis monachis in monasterio Sanctæ-Mariæ Dei genitricis quod nuncupatur de Solaco habitantibus salutem et apostolicam benedictionem...... Damus monachis potestatem ligandi atque solvendi contrà omnes malos christianos qui aliquid mali contrà præfatum monasterium et locum Solaci facere voluerint..... Damus quoque licentiam vobis ac vestris fratribus in monasterio Sanctæ-Mariæ de Solaco habitantibus ac qualicumque volueritis episcopo omnia vasa sanctuarii ordinare atque consecrare et vestros clericos..... absque omni jugo vel

En 1043, ainsi qu'on l'a remarqué précédemment, Ama, comtesse de Bordeaux et de Périgueux, troisième épouse du duc Geoffroy, donne sa terre de Médrins, dans l'entre-deux mers, au monastère construit en l'honneur de Sainte-Marie de la Fin-des-Terres, autrement dite de Soulac. La pieuse donatrice songe à rétablir la sainte église de Dieu, à sauver son âme et à faire du bien aux âmes de ses parents. Cette donation a lieu sous Godefroy, archevêque d'une incomparable sagesse et d'une éclatante sainteté, sous Henri roi de France, Gombaud, abbé, étant supérieur en particulier des monastères de Sainte-Croix, de Soulac et de Saint-Macaire [1].

Nous n'avons rien à ajouter aux détails donnés en leur lieu sur les prétentions des moines de Saint-Sever et sur la sentence rendue au concile de Bordeaux, en 1079.

subditione cujuscumque personæ excepto abbate Sanctæ-Crucis et suis monachis..... absolvimus ut si aliquis excommunicatus ad matrem Christi de quacumque regione advenerit, ex parte Dei et nostrà absoluti sint, quamdiù in potestate sanctæ Deigenitricis fuerint, ab omni excommunicatione sive ab archiepiscopo, sive episcopo, excepto abbate Sanctæ-Crucis et suis monachis in suprà dicto loco habitantibus.

Datum per manum Sergii archiscrinii nostri palatii. Mense octob. Indictione V^{a}.

[1] Ama, comitissa Burdigalensis seu Petragoriæ, ad restaurationem sanctæ Dei ecclesiæ, ob remedium animæ suæ necnon parentum suorum, dedit hereditatem suam inter Dordoniam sitam, Medrins vocatam, monasterio constructo in honore Sanctæ-Mariæ de Finibus-Terræ (alias de Solaco), anno 1043. Godefrido, archiepiscopo et incomparabili luce sapientiæ ac morum honestate fulgente. Henrico rege Francorum, Gumbaldo, abbate assistente monasteriis in primis Sanctæ-Crucis, Sanctæ-Mariæ et Sancti-Macharii.

L'an 1092, eut lieu la fondation de l'abbaye de Saint-Nicolas-de-Grave ou de la Grave, qui passera en 1131 aux religieux de Soulac. Rappelons les causes de la fondation :

Etienne, abbé et ermite de l'île de Cordouan, et Ermenald, prieur du même lieu, fuyant les menaces des tempêtes, vinrent s'établir au lieu de la Grave, en face de l'Océan, dans une île qui dépendait du monastère de Cluny. Là, du consentement de l'abbé Hugues, ils construisirent une abbaye qu'ils dédièrent à Saint-Nicolas. L'ermite Etienne en fut le premier abbé [1].

En 1094, Aliénor de Guienne confirma la donation de Saint-Guillaume. Sa charte, ainsi qu'on l'a vu, est datée de Soulac.

En 1096, Guillaume VIII, duc d'Aquitaine, octroie à son tour une charte de protection aux moines de Sainte-Croix et à ceux de Soulac.

Enfin, l'an 1099, le pape Urbain II confirme l'abbé de Sainte-Croix dans la possession de Soulac, et rappelle le jugement d'Amat au concile de Bordeaux.

§ 3.

DOUZIÈME SIÈCLE.

Le douzième siècle nous offre en 1103 une confirmation de Pascal II, qui n'est que la reproduction des précédentes.

[1] Les anciennes cartes représentent sur l'île de Cordouan une église au milieu d'un village assez considérable. Quand le rocher fut dénudé, un religieux, véritable ermite, y de-

En 1131, Arnaud Géraud de Cabanac, archevêque de Bordeaux et légat du Saint-Siége, donne à Andron, abbé du monastère de Sainte-Croix, l'investiture de l'église de Saint-Nicolas de la Grave, qui était, affirmait-il, sous sa juridiction, et située dans la paroisse de Notre-Dame de Soulac. Guillaume, prieur de Saint-Nicolas et ses moines avaient reçu plusieurs sommations à comparaître; mais ils n'en tenaient aucun compte; ils ne se présentaient ni avec leur abbé, ni avec des lettres ou la défense de leur abbé. Ils n'envoyaient aucune pièce qui put les excuser. (C'est qu'ils tenaient pour Innocent le pape légitime). Lorsque Andron et ses frères se trouvèrent devant l'archevêque pour plaider leur cause, celui-ci leur alloua Saint-Nicolas avec cette réserve : « Sauf les droits que pourrait avoir sur le fond le monastère de Cluny [1]. »

meura pour entretenir pendant la nuit un grand feu qui servait de phare aux matelots. L'ermitage devait être d'un accès difficile. Peut-être même a-t-on voulu jouer sur ce détail en donnant pour titre à une des mazarinades : *l'Ermite de Cordouan.*

[1] Geraldus Burdegalensis archiepiscopus et sanctæ romanæ ecclesiæ legatus investivit Andronem abbatem monasterii sanctæ crucis Burdegalensis de ecclesiâ Sancti-Nicolai de Gravâ quæ est, ut asserebat, sui juris et in parochiâ ecclesiæ sanctæ Mariæ de Solaco sita erat; contrà Willelmum ejusdem ecclesiæ priorem et monachos in eâ morantes, longo termino posito invitatos nec tamen cum abbate suo vel cum litteris et responsalibus ejus se prœsentantes, aliquamve pro se allegationem mittentes, (ab Innocentio enim legitimo pontifice stabant.) Cùm ad caussam agendam prœsto antè eum fuissent Andro et ejus fratres : salvo tamen, inquit, jure fundi, si quod jus ibi in fundo Cluniacense monasterium habet, (an. 1131).

Ce document est précieux pour l'histoire religieuse de notre province. Il nous montre que le roi d'Angleterre Henri Ier reconnaissait encore encore en 1131 l'antipape Pierre de Léon, qui avait pris le nom d'Anaclet II. L'abbé de Sainte-Croix et l'archevêque de Bordeaux faisaient de même, tandis que les moines de Saint-Nicolas, dépendant de Cluny, reconnaissaient, comme leur abbé, le pape légitime. Glissons ici quelques renseignements historiques.

Grégoire, cardinal de Saint-Ange, n'accepta qu'en pleurant la pourpre romaine. Comme il se déclarait indigne d'un si haut rang : « Ce n'est pas à l'honneur que nous vous invitons, lui répondirent les cardinaux, c'est plutôt au péril. » Grégoire prit le nom d'Innocent II le 17 février 1130. Le même jour, Pierre de Léon se fit élire par des cardinaux dissidents et se fit couronner sous le nom d'Anaclet II. Louis-le-Gros repoussa les caresses de l'intrus et demeura fidèle au pape légitime. Mais Henri Ier, roi d'Angleterre, hésita quelque temps entre les deux obédiences. « Prince, dit Saint-Bernard au monarque, que craignez-vous donc en vous soumettant à Innocent? — Je crains, répondit le roi, de faire un péché. — Si c'est là ce qui vous arrête, reprit l'abbé de Clairvaux, ayez la conscience en repos. Songez à satisfaire à la justice de Dieu pour vos autres fautes, car je prends celle-ci sur moi. » Henri Ier n'en demanda pas davantage. Il embrassa le parti d'In-

nocent et vint le trouver à Chartres, se prosterna à ses pieds et lui promit en son nom et au nom de ses sujets une obéissance filiale.

Ce service éminent ne fut pas le seul que Saint-Bernard rendit à la cause de l'Église sur notre terre de Guienne. « Guillaume, comte de Poitou, dit d'Arnal, fondateur des *Blancs manteaux* de Paris, fut, en son commencement, de mauvaise vie, adhérant aux hérésies; mais corrigé par la sainte véhémence de Saint-Bernard et par ses prières, il fut tellement converti, qu'il fit de belles fondations et dons à diverses églises, même à Poictiers, et pour se préparer à bien mourir, il mena une vie saincte; sur ses vieux ans, s'en alla en pélerinage en Espagne, mourut dans un ermitage, implorant dévotement l'assistance de Dieu et demandant avec pleurs à sa divine majesté pardon de ses fautes. »

Le fruit de cette conversion nous est indiqué par de Lurbe, lequel nous apprend que « l'an 1132 Géoffroy, évêque de Chartres, fut envoyé en Guienne comme légat du saint siége apostolique par le pape Innocent, par l'autorité duquel et exhortations de Saint-Bernard, Guillaume, duc de Guienne, ayant quitté le parti d'Anaclet, pape schismatique, se remit en l'obéissance de l'Église romaine, et *les églises de Guienne lesquelles par les mauvais artifices dudit Guillaume avaient recognu ledit Anaclet,* sont réconciliées avec ledit Innocent. »

Une autre pièce qui porte aussi la date de 1131, nous fait connaître quelques noms qui se

rattachent à la donation de Saint-Nicolas. « Amalvinus, archidiacre de Saintes, donne aux moines de Sainte-Croix l'église de Saint-Nicolas de Grave, en face de Soulac. Le prieur de Saint-Nicolas était alors Pierre de Bucy (P. de Buciaco). Soulac avait pour prieur Guillaume de Gombaud et parmi les religieux, nous voyons : Jean, ouvrier; Ausbert de Fleury, Arnaud de Camiran, Maurain. Etienne, abbé et ermite de l'île de Cordouan, était présent à cet acte.

1165. Le pape Alexandre III confirme les priviléges de Sainte-Croix. Il confirme spécialement Soulac en 1167.

Admonestation du même pape à Cénebrun, seigneur d'Esparre.

1166. Nous avons déjà mentionné, en citant dom Abadie, l'accord passé en 1166 entre Bertrand, archevêque de Bordeaux, et l'abbé de Sainte-Croix. « Il feut accordé que la nomination de la cure appartient à l'abbé et que l'archevêque est tenu de mettre ledit curé en possession après son élection. Et parce que ledit seigneur archevêque avait quelques droits dans ledit Soulac, ils ont convenu par ensemble que l'archevêque de nouveau esleu viendra au chapitre de Sainte-Croix pour être mis dans l'investiture de ses droits par l'abbé du monastère et par la tradition de l'anneau dudit archevêque. » Peut-être faut-il faire remonter à cette date le droit qu'avaient les chanoines de Saint-André d'être reçus dans Soulac comme s'ils étaient moines de Sainte-Croix.

1174. Confirmation de priviléges par Henri, roi d'Angleterre.

1176. Confirmation par Richard, duc d'Aquitaine.

1182. Sentence du cardinal-commissaire, pour Alexandre III, de l'avis des évêques de Poitiers, du Puy, de Maguelonne et Lodève, donnée à Poitiers.

1186. Confirmation des droits de Sainte-Croix sur Soulac, par le pape Lucius III.

En 1193, Célestin III confirme ce qu'a fait Alexandre, son prédécesseur. « En outre, ajoute-t-il, nous déclarons définitive la sentence qui fut portée au concile de Bordeaux par Hugues de Die et Amat d'Oleron, sur la querelle qui divisa autrefois le monastère de Saint-Sever et le vôtre, au sujet de l'église Sainte-Marie de Soulac; sentence déjà confirmée par les papes Urbain et Pascal. Nous approuvons, en outre, la chapellenie de votre monastère pour qu'elle soit baptismale et qu'on y jouisse de tous les droits paroissiaux. En temps d'interdit général nous vous permettons, par notre autorité, de célébrer les divins offices dans vos églises, portes fermées, cloches muettes, point de chant, avec exclusion des excommuniés et des interdits [1]. »

[1] Prœtereà definitivam sententiam super querelâ illâ quœ inter vestrum et B. Severi monasterium de ecclesiâ Sanctœ-Mariæ de Solaco prœteritis temporibus vertebatur per Amatum quondam Oleronensem et Hugonem in Burdigalensi concilio promulgatam et ab Urbano et Pascali confirmatam. Specialiter autem capellaniam prœscriptam

« L'an 1195, l'église de Sainte-Croix de Bordeaux remit à Aiquelm Guillem, seigneur d'Esparre, à Cénebrun son frère et à leurs héritiers la dîme des moulins et salines que le seigneur d'Esparre avait à Soulac. Lesdits frères, pour cette remise, accordèrent pour toujours à l'église de Sainte-Croix la moitié de la dîme des moulins et des salines qu'ils avaient à Soulac. Ils donnèrent aussi la moitié d'un revenu annuel de deux cents sols, pour laquelle somme ils abandonnèrent purement et simplement la saline qu'ils avaient au port de Larrou. Ils accordèrent, en outre, à l'église de Soulac le droit exclusif des fours dans toute la sauveté et hors la sauveté, avec le droit de s'approvisionner, à perpétuité, pour chauffer lesdits fours, dans les bois du seigneur d'Esparre. Le susdit Aiquelm Guillem s'engagea aussi à payer chaque année, pour dîme, entre la fête de Saint-André et l'octave de Saint-Hilaire, vingt-quatre lapins de sa chasse avec leurs peaux et leur viande. Il voulut aussi que l'église de Soulac jouit de la moitié des revenus de la place qui est devant elle, à la charge d'entretenir un cierge pendant tout le carême et jusqu'à l'octave de Pâques. Si cette moitié ne suffisait pas, le seigneur d'Esparre devrait y pourvoir par

monasterii cum baptismate et omni parochiali jure. Cùm generale interdictum interfuerit, liceat vobis et ecclesiis vestris, de auctoritate nostrâ, clausis januis, non pulsatis campanis, exclusis excommunicatis et interdictis, suppressâ voce divina officia celebrare.

(*Cartular Sanctæ-Crucis.*)

ailleurs. Ceci fut juré en présence d'Arnaud de Veyrines, abbé de Sainte-Croix; d'Aiquelm, prieur; de Pierre Guillaume, Guillaume de Seguin, Bertrand de Pessac et tout le chapitre; devant Elie, archevêque; Géoffroy de Sellis, sénéchal de Poitou et de Gascogne; Bernard, trésorier de Saint-André; Guillaume Castet, prieur de Saint-Jacques; Raymond de Blaye, archiprêtre de l'entre-deux mers; Gombaud de Robert, de l'Esparre, homme d'armes; Amanieu de Veyrines, Garsion et Boson ses fils, également hommes d'armes [1].

[2] Decimam molendinorum et salinarum domini de Lesparrâ apud Solacum ecclesia Santœ-Crucis Burdigalensis remisit Aiquelmo Willelmi domino de Lesparrâ et Senebruno fratri ejus eorumque hœredibus..... Ipsi vero fratres pro hujusmodi remissione donaverunt et concesserunt nominatæ ecclesiæ perpetuis temporibus medietatem decimœ de molendinis et salinis suis quas habebant apud Solacum et redituum similiter medietatem annualium ducentorum solidorum pro quibus salinam quœ erat apud portum Larrou purè quitaverunt. Concesserunt prætereà ut nemini liceret habere furnum in totà salvitate vel extrà nisi ecclesiæ de Solaco quœ de nemoribus domini de Lesparrà ad furnos calefaciendos perpetuò ligna colligeret. Viginti etiam quatuor cuniculos cum pellibus et carnibus prœdictus Aiquelmus Willelmi de venatione suà se soluturum annuatim pro decimâ à festo Sancti-Andreœ usquè ad octabas Sancti-Hilarii firmavit, necnon quod ecclesia de Solaco haberet medietatem riditûs plateœ quœ antè eam erat ad opus candelœ per totam quadragesimam et usquè ad octabas paschœ arsurœ. Si verò hœc medietas adhùc sufficere non posset, dominus de Lesparrâ aliundè suppleret. Hœc jurata fuerunt concedentibus : Arnaldo de Vitrinis abbate, Aiquelmo priore, Petro Willelmo, Willelmo Seguino, Bertrando de Pessac et universo capitulo; astantibus Heliâ Burdigalensi archiepiscopo, Gaufrido de Sellis senescallo Pictaviœ et Vasconiœ, Bernardo thesaurario Sancti-Andreœ, Willelmo de Castet priore Sancti-Jacobi, Raymundo de Blaviâ archipresbytero de inter duo Maria, Gumbaldo Roberti de Lesparrà, milite, Amaneo de Vitrinis et Garsione ac Bosone filiis ejus similiter militibus. (Actum an. 1195.)

1198. Aliénor confirme les droits et privilèges de Sainte-Croix sur Soulac et autres lieux.

Sur la fin du douzième siècle, Gaillard de la Mothe, évêque de Bazas, prend sous sa protection Sainte-Croix et toutes ses appartenances, en présence de R. archidiacre de Bazas; d'Arnaud de Fenolet, chapelain de l'évêque; des clercs Arnaud de Conques, Arnaud de la Caal, Pierre d'Aubiac, Falquin. Témoins pour les religieux : R., abbé de Sainte-Croix; Aiquelm, prieur; Bertrand de Pessac, infirmier; Guillaume de Seguin, sacriste; Bertrand de Maurin, cellerier; Amalvin de Fremeis, Austen Garnon, Guillaume de Gombaud, moines; Wid-Pompéiac, Guillaume de Linhan, laïques; Arnaud de Palu, Pierre du Prat, prêtres, et plusieurs autres. *(Cartulaire de Sainte-Croix.)*

Dans le cours de ce même siècle, l'histoire mentionne divers pillages et dévastations des églises par les armées du roi d'Angleterre, en Guienne. Un évêque de Bazas se voit réduit à excommunier les gens du roi d'Angleterre, à cause des mauvais traitements qu'ils font subir aux gens d'église et aux églises elles-mêmes. Bayole, le savant auteur de l'*Histoire sacrée d'Aquitaine,* donne à ce fait, qui le surprend, une explication raisonnable : « Que les mahométans, que les Iuifs..... ruynent les églises, ie le comprends..... mais que les Anglais qui estoient catholiques et qui ne disputaient que l'intérêt civil de la couronne s'en soient néanmoins pris aux choses sainctes et ayent abattu les églises,

c'est une chose que ie ne puis comprendre, aussi est-elle extraordinaire et n'a iamais esté usitée entre catholiques pour implacable qu'ait esté la hayne qui les a armés les uns contre les autres. Cela néanmoins est, et les Anglais firent autant de ravages contre les églises que contre les forteresses. Ce que ruminant quelquefois en mon esprit pour en rechercher les causes et excuser, si faire se peut, les Anglais, ie ne m'en suis peu imaginer d'autre, sinon que par adventure, comme ce sont ordinairement de forts édifices, le peuple y portoit son petit de quoy, et comme les Anglais estoient aspres à la pille, ils vouloient envahir les églizes pour faire curée des comodités que le peuple y avoit retirées comme en un azyle inviolable à l'exemple des Iuifs desquels il est parlé au deuxième livre des Machabées, à l'occasion de certain Héliodore qui feut si bien fustigé par les anges. Les Anglais donc, autant cupides que celui-cy, attaquaient les églises, et, pour venir à bout et des hommes qui les défendoient et des biens qui y estoient, ils ruynoient les édifices. » (Bayole, *Histoire sacrée d'Aquitaine.*)

TREIZIÈME SIÈCLE.

Pélerinage annuel voué par les populations médocaines.

Ce grand siècle, un des plus grands de l'histoire, nous fournit peu de documents écrits sur Soulac; et pourtant c'est dans ce siècle qu'eut lieu ce remblai considérable au dedans

et au dehors du monastère et de la basilique, qui changea l'aspect du sol en recouvrant, les dalles primitives, le cimetière et le sol historique. C'est alors que furent entées sur les murs romans ces absides ogivales, dont les ruines pittoresques faisaient l'admiration du touriste et du pélerin.

Ruines inébranlées, ni nos prières ni nos larmes n'ont pu vous retenir! La force a vaincu et le vandalisme triomphe! *Cuique suum.*

Ce silence s'explique, sans doute, par le grand cataclysme qui nécessita les remblais et qui dut faire de Soulac, pendant de longues années, une terre noyée, humide, inabordable.

C'est vers la fin du treizième siècle que nous croyons pouvoir faire remonter le vœu solennel qui amenait, chaque année, sous les voutes de Notre-Dame de la Fin-des-Terres, les populations médocaines.

« Le vœu le plus connu, dit le docteur Kérédan *(Soulac et sa plage)*, est celui de Lesparre. Affligée d'une peste affreuse (la peste noire) qui faisait tomber les chairs en lambeaux et décimait la population, cette ville fit vœu d'aller tous les ans en procession à l'église de la Fin-des-Terres. C'était un pélerinage pittoresque, ressemblant beaucoup aux caravanes des Arabes dans le désert. La troupe des pélerins se divisait en deux compagnies, celle des cavaliers où figuraient le curé et le porte-croix, marchant en tête, et celle des piétons, munis de havre-sacs, de paniers, et portant des pro-

visions. A chaque village, tous faisaient halte et entraient dans l'église de l'endroit pour chanter l'hymne du patron. Puis on continuait son chemin en chantant les litanies jusqu'à Soulac. Le 20 juillet, jour anniversaire du vœu, on célébrait avec une pompe de cathédrale à Notre-Dame de la Fin-des-Terres, magnifiquement parée et illuminée. C'était, pour les pélerins, des heures de contemplation suave et de ferveur brûlante, où la confiance dans la Vierge se raffermissait de plus en plus, et où se ravivait l'enthousiasme pour tous les miracles que l'on disait avoir été opérés par la reine de ce sanctuaire. On accourait de très loin à cette solennité pour invoquer la patronne du Médoc, pour entendre raconter ses prodiges et pour prendre part aux prières communes, ces concerts des cœurs et des âmes vers la même pensée, le même sentiment, la même inspiration. Après l'office, les pélerins festoyaient et venaient promener sur les bords de la mer. Le lendemain, la procession quittait Soulac dans le même ordre et retournait à Lesparre. »

Ces détails, parfaitement historiques, ont été fournis au savant docteur par un des plus vénérables vieillards de notre Bas-Médoc, M. Audoy père, qui se souvenait d'avoir passé tant d'agréables heures sous le toit noble et hospitalier du baron d'Arès. Cette maison est aujourd'hui ensevelie sous une immense dune appartenant à M. Lespine. Au pied de cette dune a coulé, jusque vers 1830, une fontaine aujourd'hui

tarie et comblée, où les pélerins venaient puiser avec la pieuse croyance que depuis l'ensablement de l'église, Sainte-Véronique avait conduit en ce lieu une veine de sa source sacrée.

Mainte maison de la contrée du Bas-Médoc garde encore avec un soin religieux, et comme un des plus précieux souvenirs de famille, le bissac qui servait à la provision du pélerinage.

Des chapelles, échelonnées sur la route, s'ouvraient aux pélerins pour de saintes stations. La paroisse de Saint-Trélody, dans la juridiction de laquelle se trouvait alors la majeure partie de la ville actuelle de Lesparre, stationnait d'abord à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, dont on voit encore la porte ouvrant dans la rue principale. La seconde station était à l'église de Notre-Dame de Lesparre qui ne fut longtemps que la chapelle du château, et qui ne devint paroissiale qu'à l'époque où les Seigneurs permirent d'élever autour de leur donjon des habitations particulières. Un gracieux carillon de quatre cloches, dit la tradition, annonçait aux échos des marais le départ des pélerins.

Une nouvelle station s'offrait à deux pas de la ville. C'était une chapelle dédiée à Sainte-Catherine, dont le souvenir revit encore dans la propriété que le nom béni de M. Denjoy rendra chère à jamais à notre Médoc. Le domaine est scindé depuis longtemps, mais le nom de Sainte-Catherine lui demeure à bon droit, bien que l'emplacement de la chapelle

historique soit aujourd'hui en dehors de ses limites. Cette chapelle fut fondée en mars 1407, par Menault de la Claverie et Jean Martin.

Sainte-Catherine fut de tout temps invoquée contre la peste. C'est peut-être le motif qui rendit son culte si populaire à Bordeaux et ailleurs pendant le quinzième siècle, où le fléau sévit d'une manière si affreuse.

Deux autres saints également honorés en pareil cas avaient leurs chapelles sur la route des pélerins, c'étaient Saint-Sébastien dont la chapelle, aujourd'hui détruite, a laissé son nom au petit village que la route départementale traverse vis-à-vis Gaillan et qu'on appelle encore *la Capère* (la Chapelle), et Saint-Roch dont la chapelle subsiste encore au village de l'Escapon, sur le territoire de Queyrac.

Plus loin la procession stationnait à Vensac, au Temple de Planquetorte, près Saint-Vivien, à Saint-Vivien même, à la chapelle Saint-Martin de Talais, à l'Hôpital de l'Aronde (domaine de Soulac); elle arrivait enfin sous les voûtes antiques de Notre-Dame [1]. Chaque pélerin offrait son cierge avec le ruban traditionnel des fêtes et des réjouissances médocaines. L'église du nouveau Soulac, héritière des nobles débris, possédait encore il y plusieurs années une masse énorme de rubans, souvenir des anciens pélerinages. Les dernières proces-

[1] A l'occasion du vœu populaire, un des autels latéraux de Notre-Dame de Soulac avait été dédié à Saint-Roch et à Saint-Sébastien. (Manuscrit de la Bibliothèque impériale).

sions s'arrêtèrent, d'ailleurs, au nouveau Soulac, car le souffle des tempêtes, instrument des mystères de la providence, conduisait chaque jour dans l'enceinte sacrée de Notre-Dame la poussière triomphante du rivage. Les pélerins venaient encore saluer les saintes ruines et verser sous les voûtes assombries leurs larmes et leurs regrets.

Il est un détail touchant dont nous ne devons pas priver le lecteur : « Quand on arrivait sur l'endroit le plus haut, entre Saint-Vivien et Talais, racontait un vénérable prêtre que nous avons vu s'éteindre dans la paix de Dieu [1], et sitôt qu'on apercevait le clocher de la vieille église, on descendait de cheval pour saluer la Sainte-Vierge à genoux. Je me souviens, ajoutait-il, que mon père me dit à cet endroit : François, il faut descendre pour saluer Notre-Dame, voilà le clocher. »

Donjon sacré que saluait à la fois le voyageur de la plaine et le voyageur des grandes eaux. Pour l'un comme pour l'autre, Marie était vraiment l'astre propice *Maris stella.*

Pendant cinq siècles le Médoc fut fidèle à son vœu. C'est que Dieu et Notre-Dame lui rappelaient sans cesse le besoin qu'il avait de leur protection. La peste est demeurée pendant des siècles le fléau le plus redoutable et le plus persévérant de nos contrées. « Le pays de

[1] M. Vidal, ancien curé de Saint-Trélody. Souvenir rappelé et attesté par M. l'abbé Bonnore, diacre, son confident et son ami.

Médoc, dit un auteur (La Boétie, je crois), est de tout temps réputé le tombeau de ses habitants.

Bordeaux, qui était dans la même situation que nous, entouré de marais pestilentiels, garde dans ses annales les diverses dates de l'apparition du fléau. Il nous est permis de croire que le Médoc, aux mêmes époques, subissait la même influence. La peste apparaît donc et exerce de grands ravages à Bordeaux en 1411, 1473, 1495, 1501, 1515, 1546, 1555, 1565, 1567, 1581, 1585, 1599, 1603, 1604, 1605, 1607, 1608, 1629, 1631, 1632, 1644, 1653 et 1664.

A l'occasion de ces terribles visites la foi se réveillait. Pendant que le Bas-Médoc courait implorer merci à Notre-Dame de la Fin-des-Terres, pendant que Bazas, visité par la peste au seizième siècle, se dirigeait processionnellement vers Notre-Dame d'Uzeste, Bordeaux faisait aussi des processions et des prières solennelles. C'est ainsi que l'an 1581, « le jour de Saint-Sébastien il y eut procession générale en ladite ville en laquelle le Saint-Sacrement de l'autel feut porté, où assiste le seigneur duc d'Anjou, la reyne de Navarre et aultres grands seigneurs, la Cour de parlement en robes rouges et les iurats avec leurs robes de Iurade ayant chacun un cierge de cire blanche en ses mains. » (de Lurbe.) « En 1585, il se fit une procession de Saint-André à Saint-Seurin pour la santé de la ville. On voua une lampe à Notre-Dame de Lorette, et cette lampe fut portée par

le sieur Moysset, curé de Sainte-Colombe, qui rapporta certificat des prélats. La lampe portait cette inscription :

Vovit et exsolvit tibi lampada Virgo parensque
Burdigala afflictis civibus adfer opem [1].

Le 2 juillet 1608, nouvelle procession.

En 1632, procession de Saint-André aux Jacobins où prêche Nicolas de Grillée, évesque de Bazas. L'usage de chanter les litanies de la très Sainte-Vierge, tous les samedis, en action de grâces, pour la cessation du fléau, s'est perpétué jusqu'aux mauvais jours du dernier siècle aux Jacobins et à Saint-Seurin.

QUATORZIÈME SIÈCLE.

Le pape Clément V, bienfaiteur de Notre-Dame de la Fin-des-Terres.

Le 20 mai de l'an 1300, Pierre Amanieu, captal de Buch, légua à Notre-Dame de Soulac une somme de cent sols.

En 1308, nous trouvons sur le trône de Saint-Pierre Bertrand de Got, naguère archevêque de Bordeaux, pape sous le nom de Clément V. Clément, illustre victime des haines italiennes, des sociétés secrètes et d'une école, soi-disant historique, ennemie de nos gloires les plus pures. Parvenu à la tiare, le pape gascon aima d'un amour de prédilection sa ville et son dio-

[1] Vierge mère de notre Dieu, Bordeaux vous a promis et vous donne en ce moment cette lampe. Venez-lui en aide dans sa détresse.

cèse de Bordeaux. Il ouvrit en leur faveur les trésors dont ses mains étaient pleines. Soulac ne fut pas oublié.

« Clément V, pape, désirant que l'église de Sainte-Croix ainsi que les églises de Saint-Macaire et de Notre-Dame de Soulac qui en dépendent, soient visitées par les fidèles avec l'honneur qui leur revient, voulant aussi inviter, pour ainsi dire, les fidèles au bien par l'appât des saintes récompenses, confiant en la miséricorde du Dieu tout puissant et en l'autorité des saints apôtres Pierre et Paul, accorde, pour chaque année, un an et quarante jours d'indulgence à tous ceux qui, vraiment contrits et confessés, visiteront avec respect l'église abbatiale les jours de l'Invention, de l'Exaltation de la Sainte-Croix et de Saint-Benoît, et les églises de Saint-Macaire et de Notre-Dame de Soulac à chaque fête de la très Sainte-Vierge, à la fête de Saint-Michel, archange, et de Saint-Jean-Baptiste; en outre, il accorde, par une effusion miséricordieuse de sa bonté, cent jours d'indulgence à ceux qui visiteront dévotement les susdites églises pendant les huit jours qui suivront immédiatement les fêtes indiquées. »

Donné à Villandraut, le 12 des Calendes de décembre, l'an 1308 [1].

[1] Clemens papa V, cupiens ut ecclesiæ Sanctæ-Crucis, Sancti-Macharii et Sanctæ-Mariæ de Solaco ad ipsum monasterium pertinentibus congruis honoribus à christi fidelibus frequentarentur et ut fideles ipsos quasi per prœmia salubriter invitaret ad merita, de omnipotentis Dei misericordià et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisus, omnibus verè pœnitentibus et confessis qui

Clément V ouvrit encore les trésors sacrés pour les fidèles qui, par leurs aumônes, viendraient en aide au prieur de Soulac pour construire un pont près de l'hôpital de l'Aronde, dans le territoire de Soulac. L'Aronde ne garde aujourd'hui d'autre souvenir que son nom.

1336. Benoît XII confirme toutes les faveurs et priviléges accordés par ses prédécesseurs.

1353. Edouard, roi d'Angleterre, octroie au prieur de Soulac des lettres de sauvegarde pour tous ses droits et priviléges. Son fils renouvelle le même acte en 1357.

Il en est de même de Grégoire XI en 1372.

Le 7 août 1373, Blanche de Foix, veuve de Jean de Grailly, captal de Buch, donne quatre léopards d'or pour le luminaire et l'œuvre de Notre-Dame de Soulac *(luminari et obra)*.

QUINZIÈME SIÈCLE.

Pey-Berland, bienfaiteur de Notre-Dame de Soulac.

Au commencement de ce siècle, les seigneurs d'Esparre et autres nobles de la contrée foulaient aux pieds les droits du prieur de Soulac. On dût aviser et obtenir justice :

« Dans l'assemblée de l'an 1414 on nomma procureurs et avocats spéciaux : P. Reperie et

in Inventionis et Exaltationis Sanctœ-Crucis et Sancti-Benedicti, prioratuum verò ecclesias in singulis beatœ Mariæ Virginis, Beati Michaelis archangeli, beati Joannis-Baptistæ festivitatibus venerabiliter annuatim unum annum et quadraginta dies; illis verò qui per octo dies festivitates ipsas immediatè sequentes ad dictas ecclesias causâ devotionis accederent, centum dies de injunctis eis pœnitentiis misericorditer relaxavit.

Datum apud Vignandraldum, 12 Kal. déc. an. 1308.

J. de Bordil, docteurs en droit civil; Arnaud Guillem et de Sochis, docteurs en droit canon; Bernard de la plante (ou peut-être de la Planche), moine de la communauté et bachelier en droit canon; Simon Lapierre et trente-quatre autres bacheliers soit en droit civil, soit en droit canon, tant bourgeois que notaires, pour requérir et infliger au nom des religieux tant au Seigneur d'Esparre et aux autres agents et gouverneurs de la terre et du district de Lesparre qu'aux autres nobles et gens de toutes conditions, le juste châtiment qu'ils avaient mérité en entreprenant sur les libertés, priviléges et autres antiques concessions de l'abbaye de Sainte-Croix et de ses prieurés [1]. »

1425. Le pape Martin V excepte les religieux de Soulac de la juridiction, de la visite et de la correction de l'archevêque de Bordeaux.

Un fait important. Pascal ou Paschase Guillot ou Guilbort, de Londres, fut élu abbé par les religieux de Sainte-Croix, et confirmé par Henri VII, roi d'Angleterre, vers 1435. En même temps, des moines *qui ne voulaient pas*

[1] In conventu an. 1414, constituerunt legitimos procuratores et actores speciales : P. Reperie, J. de Bordili legum; Arn. Guillelmi, de Sochis decretorum doctores; Bernardum de la Planta, monachum suum in decretis baccalaureum; Simonem Lapis, et alios triginta quatuor in decretis vel in legibus baccalaureos, quùm burgenses quùm notarios, ad petendum et exigendum nomine ipsorum à Domino de Sparrâ et aliis ministris et aliis gubernatoribus totius dominii et districtûs de Sparrâ, et aliis quibuscumque nobilibus, seu alius cujuscumque conditionis existerent, pœnam seu pœnas quas incurrerant infringendo libertates, privilegia et alias concessiones prœfatœ abbatiæ et ejus prioratibus ab antiquo concessa.

de la régularité, dit le texte, esleurent Henry de Cavier, évesque de Bazas. Celui-cy recoureut au roi d'Angleterre Henri qui confirma sa nomination et exclut Guillot, l'an 1435 ou 1436.

Henri de Cavier fut le premier abbé commendataire. « A partir de cette élection, dit un religieux de Sainte-Croix, le monastère alla toujours en décadence. »

Vers 1440, le saint archevêque Pey-Berland, le plus illustre des enfants du Médoc, comble de ses faveurs l'église de Notre-Dame de la Fin-des-Terres. Des peintures et un autel dont le cachet nous reporte au milieu du quinzième siècle sont attribués à la munificence de ce prélat. On a même cru pouvoir assurer qu'une inscription encore lisible en 1860 témoignait de cette auguste générosité. Il nous serait dur de l'admettre. 1° L'inscription régnait sur la platebande d'un arc surbaissé qui remonte sans contredit au treizième siècle; 2° les détails polychromés qui encadraient l'inscription et qui paraissent encore, sont à peu près contemporains de l'arc et remontent au moins aux premières années du quatorzième siècle.

Ce qui est indubitable, c'est que le 5 décembre 1446, « le susdit seigneur archevêque de Bordeaux règle dans son testament, reçu par Pierre de la Lande, que dans l'église de Notre-Dame de Soulac on entretiendrait allumée jour et nuit la lampe d'argent donnée par lui. — Le même seigneur archevêque avait acheté le quart de la dîme de la paroisse de Tresses pour la

somme de deux cent-six nobles d'or; pour laquelle dîme ledit prieur (de Saint-Raphaël) et ses successeurs doivent pourvoir à l'huile nécessaire pour une lampe qui doit brûler à perpétuité à Notre-Dame de Soulac au nom du susdit archevêque, patron dudit collége. — Le même seigneur archevêque voulut dans son testament que quatre anniversaires seraient célébrés, dans la même église, par le prieur, le sacriste, un moine et le vicaire perpétuel, le lendemain des quatre fêtes de la bienheureuse Vierge. Et pour chaque anniversaire il sera payé vingt sols de monnaie courante bordelaise sur les revenus achetés par ledit seigneur archevêque sur le lieu de Soulac [1].

Janvier 1452. Talbot débarque ses troupes partie à Soulac, partie au *Gurp,* à 5 kilomètres de Soulac.

L'an 1455 et le 9 décembre, nous trouvons un serment solennel de fidélité prêté par des hom-

[1] Supradictus dominus archiepiscopus ordinavit in suo testamento recepto per Petrum de Landa quod in ecclesiâ beatæ Mariæ de Solaco teneretur lampas illuminata de die et de nocte quam ipse dedit de argento. — Emit quartam partem decimæ parochiæ de Tressis pro summâ ducentorum et sex nobilium auri. Pro quâ decimâ dictus prior et et ejus successores debent providere de oleo necessario pro unâ lampade continuè accensâ beatæ Mariæ de Solaco ordinatâ in perpetuum, per suprà dictum archiepiscopum patronum dicti collegii. — Ordinavit in suo testamento quod quatuor anniversaria fierent in eadem ecclesiâ per priorem, sacristam et unum monachum ac vicarium perpetuum ipsius ecclesiæ, videlicet in crastinum quatuor festivitatum beatæ Mariæ Virginis. Et pro quolibet anniversario solventur viginti solidi monetæ currentis burdigalœ de reditibus per dictum dominum archiepiscopum in loco de Solaco emptis. (Testament de Pey-Berland).

mes de Soulac à l'abbé de Sainte-Croix et au prieur dudit Soulac. Les moines jugeaient bien qu'un grand appareil religieux serait la meilleure garantie de leurs droits déjà trop facilement violés.

« Arnaud Bayes et cent-cinq autres habitants de Soulac, à genoux devant le susdit frère Mathieu Pecoli, vicaire général et procureur, les mains posées, chacun à leur tour, sur les saints évangiles de Dieu et sur la sainte croix, tête nue, sans ceinture, sans couteau ni aucune autre espèce d'arme, ont promis qu'ils seraient bons, loyaux et obéissants au susdit cardinal administrateur (le cardinal Pierre VII de Foix, abbé de Sainte-Croix) et au prieur de Soulac, ainsi qu'à leurs représentants, officiers et domestiques; qu'ils conserveraient leurs biens et leurs droits, qu'ils empêcheraient tout dommage, qu'ils n'obéiraient pas à un autre seigneur et qu'ils leur rendraient leurs devoirs. »

« Fait devant l'autel principal dudit lieu, dédié à la très Sainte-Vierge, le 9 décembre 1555, en présence de Benoît de Thérou, prieur dudit lieu Soulac et de maître Bernard du Rival, clerc et procureur dudit monastère [1].

[1] Juramentum fidelitatis hominum de Solaco. — Arnaldus Bayes et alii loci de Soulac quinque suprà centum genibus flexis coràm supradicto fratre Matthœo Pecoli vicario generali et procuratore, manibus suprà sancta Dei evangelia et venerandam crucem sigillatim positis, sinè capitis operimento, cingulo, cultello aliove armorum genere, promiserunt se prœdicto cardinali administratori, priorique de Solaco eorumque bajulis, officiariis et domesticis bonos, legales et obedientes fore, eorumque bona et jura conservaturos, mala vitaturos, alii domino non pari-

« Le 5 janvier 1462, Jean de la Lande et quatre-vingt-neuf autres, tous habitants de Soulac, chefs de famille, à genoux devant Raymond de Cleu, vicaire général, font serment de fidélité en la manière décrite sous l'année 1455, à Pierre de Foix, notaire du pape, administrateur perpétuel du monastère de Sainte-Croix; et cela devant l'autel de Notre-Dame de Soulac, en présence de Benoît de Thérou, prieur, et d'autres [1].

SEIZIÈME SIÈCLE.

Décadence.

Le relâchement était à son comble et l'heure de la justice divine approchait. En ce siècle Dieu laissa sortir du puits de l'abîme la fumée qui obscurcit le soleil, c'est-à-dire l'erreur et l'hérésie. Dieu, dit Bossuet, quand il veut punir les scandales ou réveiller les peuples et les pasteurs, permet à l'esprit de séduction de tromper les âmes hautaines et de répandre partout un chagrin superbe, une indocile curio-

turos, deveria eis soluturos. Actum coràm arâ principali ejusdem loci beatæ Mariæ Virgini sacrâ die IX mensis decembris anno domini MCCCCLV. Prœsentibus Benedicto de Thérou ejusdem loci priore, magistro Bernardo de Rivali clerico et procuratore dicti monasterii. (*Cartulaire de Sainte-Croix.* Bibliothèque impériale.)

[1] Joannes de la Lande et alii octognita et novem loci de Solaco incolœ, patres familiarum in genua coràm Raymundo de Cleu vicario generali provoluti, fidem clientelarum qualem suprà anno 1455 retulimus exhibuerunt in personâ P. de Foix domini papæ notario, monasterii Sanctœ-Crucis administratore perpetuo. Antè aram ecclesiæ Sanctæ-Mariæ de Solaco, die 5ª mensis januarii 1462, fratre Benedicto de Thérou, priore et aliis.

sité et un esprit de révolte. Voici venir Luther, Luther le père, après satan, de toutes les erreurs religieuses et sociales qui devront désormais travailler le monde. Singulière réforme que celle de Luther, soit qu'on la considère au point de vue de la foi, soit qu'on la considère au point de vue moral et social. Mais les peuples et les hommes d'église, prêtaient trop bien le flanc à l'arme terrible du tribun.

Notre terre de Guienne devait, comme tant d'autres, redouter la divine colère. Sur plusieurs points, les nobles monuments des ancêtres se couvraient de ronces et de lière. La négligence des prêtres et des religieux, commendataires surtout, se faisait la complice de l'action du temps et hâtait la ruine des sanctuaires les plus vénérables. Ceux-ci par leur vaste étendue écrasaient non pas la fortune de leurs gardiens, mais leur foi glacée et leur générosité insouciante. « Le relaschement et la négligence, dit dom Beaunier, religieux bénédictin, avaient mis l'église de la Sauve en si mauvais état, qu'on disait communément que l'on allait dans les autres églises pour recevoir les sacrements, mais qu'il fallait les avoir reçus pour entrer dans celle de la Sauve. On pouvait en dire de même de Notre-Dame de la Fin-des-Terres. Témoin la requête présentée en 1532 au Parlement de Bordeaux par les habitants de Soulac, et dont nous transcrivons ici le texte tel qu'on le lit encore aux archives de Bordeaux :

« 1532. Du dixième de mars. — Sur certaine

requeste baillée à la court par le syndic des habitants de la paroisse de Notre-Dame de Soulac, contenant que l'église de ladite paroisse est notoirement de très ancienne fondation et une des premières fondées à l'honneur de ladite Dame en ce païs à laquelle depuis le temps de ladite fondation ont accoustumé aller en voyage et pellerinage plusieurs personnages de divers et estranges païs. Et pour l'entretenement de ladite église et divyn service ordinaire feut donnée la justice, fondalité et dixmes de ladite paroisse au prieur du prieuré de ladite église, lequel aussy estoit tenu de résider en icelle et néantmoins y entretenir ordinairement deux religieux de l'ordre de Saint-Benoist, lesquels célébraient avec d'aultres prestres séculiers l'office divyn et disoiênt les heures canoniales tant de nuict que de iour en ladite église et faisaient aussy leur résidence en la maison dudict prieur, ce qui a esté faict et continué tousiours, iusques à ce que maistre Pierre de Bar, à présent prieur dudict prieuré, a esté pourvu d'iceluy, lequel ou aultres pour luy, incontinent aprez ladicte provision expellèrent lesdicts religieux hors ladicte eglize et prieuré et qui pis est ont cessé faire ledict service, fors seulement par un simple prestre soit vicaire, comme en une des aultres moindres eglizes paroissiales. Aussy despuis ledict temps ladicte eglize est fort ruynée et partie des voultes se sont rouptes et effondrées. Et quant à la maison dudict prieuré et logis desdits religieux est la

plupart tombé par terre, de sorte qu'il n'y a à présent aucune chose que les simples fondements, ni habitation, fors seulement une chambre. En outre combien ledict prieuré reçoive et presne toutes les oblations faictes à l'honneur de Nostre-Dame et des aultres sainctes reliques, soit seulement ladicte eglise qui monte grands deniers, et sans ce, l'aultre revenu dudict prieuré soit de la valeur de quatre ou cinq cents livres et plus, néantmoins n'a tenu, ne tient compte puis sa provision faire aucune réparation à ladicte eglize et prieuré ni icelle entretenir d'ornements pour ledict service divyn, au grand scandale des pellerins et désolation de ladicte eglize; par quoy requérait suyvant les saincts droicts, ordonner le tiers revenu dudict prieuré estre pris et levé dorénavant par aultres que par ledict prieur et mis entre les mains de commissaires pour iceluy employer à la réparation et entretenement de ladicte eglize et prieuré iusqu'à l'entière réparation d'icelle et néantmoins condamner ledict de Bar à remettre et entretenir audict prieuré et eglize lesdits deux religieux et leur faire faire le servyce que anciennement y soulait estre faict et en tous les arrérages puis ladicte provision. Vu laquelle requeste icelle court (du Parlement de Bordeaux) ordonne que le sénéchal de Guienne ou son lieutenant pourvoira auxdits suppliants sur le contenu en icelle requeste au plustôt que faire se pourra et en certifiera la court auquel en iustifiera. »

Nous croyons pouvoir placer ici le coutumier suivant dont la rédaction nous paraît toucher à la même époque :

C'est l'Estat des services accoustumés estre faicts en l'église Nostre-Dame de Soulac suivant la coustume ancienne.

Et premièrement toutes les festes annuelles et solennelles dire matines à neuf psaumes et neuf laissons et Laudes seullement.

Les festes de Nostre-Dame aussy matines de mesme à neuf psaumes et neuf laissons et Laudes. La feste de la Nativité de Nostre-Dame, la Conception, Purification, Annonciation, Visitation et Assomption et à toutes les vigiles d'icelles festes dire vespres avec encensement aux autels et lieux accoustumés.

Item faire procession par le bourg des grands rues et lieux aussy accoustumés le premier dimanche de chacun mois de l'année et toutes les festes susdites, et dire messe chantée lesdits iours.

Item à toutes les festes faire aussy procession et dire messe haute et vespres aussy haultement.

Item dire le iour de la Circoncision matines à la poincte du iour et le iour des Rois de mesme.

Item suyvant l'ancienne coustume on disoit vespres de Nostre-Dame tous les iours de l'année pour ce que l'églize et paroisse est fond de Nostre-Dame.

Et les dimanches de Caresme, vespres et complies aussy le soir tout incontinent.

Item faire les commémorations accoustumées estre faictes les iours de dimanche suyvant le sauptier (psautier), savoir de Nostre-Dame, des SS. apostres, de la paix et puis après s'en aller à l'autel de S. Roch et de S. Sébastien et dire les antiennes accoustumées avec les oraisons et puis aller au cimetière dire le *Libera me* et de là s'en retourner à l'autel et oratoire de Nostre-Dame en chantant le *Salve regina* ou le *Salutary*, suyvant le temps.

Pour M. Prieur, les vicaires perpétuels de Solac ou curéz dudict lieu.

De temps immémorial les curéz et vicaires perpétuels ont suyvi et faict le service accoustumé estre faict en l'églize de Solac suyvant la coustume que les anciens ont laissé et montré à ceux qui sont à présent habitants et paroissiens laquelle ne se doibt changer ni pervertir par ceux qui seront et viendront estre curéz de temps en temps à l'advenir.

Premièrement lesdits curéz doibvent assister aux offices accoustumés les iours de dimanche, sçavoir : Tous les premiers dimanches des mois de l'année à la procession par le bourg par le lieu accoustumé et les aultres dimanches par le cimitière ou claustre s'ils sont en estat ou bon ordre.

Item au temps des Rogations est la procession de bon matin vers le soleil levé par les

lieux accoustumés et dire les évangiles et bénédictions aux lieux aussy accoustuméz et au revenir de ladicte procession dire la saincte messe et force habitants y resteront; et les iours de Saint-Marc et le iour Saint-Nicolas sera la procession à la coustume du lieu que les habitants monstreront et au revenir dire la saincte messe.

Item le vicaire ou curé, lorsqu'il ira au synode dira la saincte messe le dimanche à l'heure accoustumée et non plus matin et dira vespres de bonne heure et pourra monter à cheval et s'en aller vers Lesparre ou ailleurs où bon luy semblera et ne pourra s'en aller que vespres ne soyent dictes.

Item que si le curé ou vicaire a des affaires particulières ne pourra partir de la paroisse sans laisser un prebstre ou religieux pour servir, ou aultrement les habitants s'en plaindront à l'archevesque son supérieur.

Item estoit arrêté que le curé ne se mesleroit des affaires temporelles de la paroisse ni de l'églize, ains seulement des spirituelles.

Nota. — Que le iour du *Corpus Christi* matines se disent toutes au long avec neuf psaumes et neuf laissons, laudes, prime, tierce, none ensuyvant et encensement à l'endroict de l'autel de Sainct-Rocq et vespres le iour de la vigile.

Et le iour de S. Iehan-Baptiste, tout de mesme que le iour du Corps de Dieu. *(Archives de Bordeaux.)*

On peut demander ici quel était aux jours de

la ferveur et de la régularité le nombre des religieux qui résidaient au monastère de Soulac et y disoient l'office *de nuict et de iour.*

On a dû remarquer qu'une notice bénédictine déjà citée atteste que douze religieux au moins vivaient des revenus du prieuré de Soulac, tandis qu'au moment où écrit l'auteur lesdits revenus sont à peine suffisants pour entretenir le prieur et deux moines.

« Ie n'ay peu sçavoir précisément, dit dom Abadie, le nombre des religieux qui estoient audict monastère (de Soulac). Tout ce que ie puis coniecturer et tirer des collations qui sont haux archives, c'est qu'outre les religieux simples, il y avait prieur, sacristain et ouvrier. Pour les religieux simples ie trouve quelques collations faictes par lesdits abbéz de Saincte-Croix qui n'exspésifient pas le nombre. »

Le même religieux nous apprend qu'en 1646 « Il n'y a que le prieur, (Mais résidait-il? Était-il seulement religieux? Était-il seulement prêtre?) et encore ne jouit-il pas de tout le revenu du prieuré par suite de diverses usurpations. »

Dom Devienne assure (tom. 2, p. 23) qu'on trouve un arrêt du Parlement rendu dans le seizième siècle portant que vu les incursions des religionnaires, les reliques de Soulac seront transportées à Bordeaux. Cet arrêt reçut-il son exécution et les religionnaires parurent-ils à l'extrémité de notre péninsule avant le dix-septième siècle? C'est une question qu'il est difficile d'élucider. Nous trouvons qu'en 1574

« Le commerce étoit empêché sur mer par les huguenots » et que « Bordeaux résolut d'armer douze navires pour attaquer ceux des ennemis » (d'Arnal). Cette expression *sur mer* désigne, on le sait, la *mer de Gironde.* « Les huguenots, dit encore d'Arnal, avoient des navires dans les ports de Meschets, de Talamon et Royan. » Ne seraient-il pas venus alors *courir et brigander* l'autre rive? Le même chroniqueur nous apprend que l'an 1592 « des gens de guerre feurent envoyés à la coste de Médoc. »

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Au commencement du dix-septième siècle, la science, le zèle et la piété s'étaient assis sur le siége primatial de Bordeaux, en la personne du cardinal de Sourdis. Dieu l'envoyait pour réparer des ruines et pour en conjurer de nouvelles. On sait avec quelle ardeur persévérante et toute apostolique l'éminent prélat poursuivit sa tâche. Il renouvela la face de son diocèse et il demeure encore une des plus vénérables et des plus radieuses figures de l'Aquitaine et de l'église entière.

Le cardinal de Sourdis fut le bienfaiteur de Notre-Dame de la Fin-des-Terres comme de toutes les églises de son diocèse. Le zèle de la maison de Dieu le dévorait. En 1609, sur le rapport de Pierre de Lurbe, son archidiacre, il ordonne..... que la coupe de la custode soit dorée..... qu'il y aura un tabernacle sur l'autel;

que tant à raison de l'absence et non résidence des curéz que pour le rétablissement d'icelle eglize les fruits et revenus de ladite cure seront saisis jusqu'à plein et entier rétablissement; que les habitants et paroissiens fourniront les deux tiers des frais qu'il conviendra faire pour ladite eglize. L'autre tiers sera pris des revenus ecclésiastiques d'icelle paroisse, et au préalable seront employéz les deniers de la fabrique de ladite église.

Le 20 mars 1612, le cardinal visite en personne Notre-Dame de la Fin-des-Terres. Sa piété s'alarme du mauvais état des vases sacrés et des reliquaires. Il avise par l'ordonnance suivante :

« François, cardinal-archevêque de Bordeaux....., aprez avoir veu et visité les saintes reliques de l'eglize de Soulac qui sont en grand nombre; considérant que par l'iniure des guerres les reliquaires ayant esté cachés et transportés se sont rompeus et gastés; désirant que la révérence qui leur est deue leur soit rendue en l'honneur de Nostre-Dame et des saints, Nous ordonnons que le lundy d'aprez le dimanche de la Passion prochaine les syndics de ladite eglize nous viendront donner à Bordeaux et nous apporteront lesdites reliques et argenterie, voulant que de tous lesdits reliquaires en seront faits deux beaux d'argent, décents et honnestes, pour tenir lesdites reliques. — Ordonnons que des cinq calices rompeus en seront faits deux convenables. — Quant à

l'ymage d'argent de Nostre-Dame, ordonnons qu'il sera réparé et bien nettoyé pour y tenir quelqu'une desdites reliques et veu que la custode qui tenoit le Saint-Sacrement n'est dorée que par le dedans, ordonnons qu'elle le sera promptement pour y tenir le Saint-Sacrement sans linge. — Ensemble sera fait un soleil d'argent pour exposer le Saint-Sacrement et le porter en procession, lequel pourra être mis sur ladite custode. Et du surplus de ladite argenterie, attendu que la croix de ladite eglize n'est pas décente, ordonnons qu'il sera fait une belle croix d'argent. Et pour exécuter promptement ces présentes, et attendant nos ordres pour la réparation de ladite eglize, nous en avons chargé le curé de la paroisse et le sieur de Lapillane. Fait à Soulac en nostre visite, le 20[e] iour de mars de l'an 1612. Signé ✝ François, card.-arch. de Bordeaux. »

Le trésor et les reliques, nous le verrons tout à l'heure, durent bientôt être cachés *sous terre ou ès autres lieux secrets*. On en connaît la cause :

« L'an 1622, Jehan de Favas, seigneur de Castets-en-Dorthe, un des chefs les plus renommés parmi les religionnaires Rochelais, ayant mouillé devant Soulac une quantité de vaisseaux, y avait débarqué une infanterie considérable, de la cavalerie et de l'artillerie. Il emporta le bourg d'emblée et l'église ne tint que vingt-quatre heures. Sur les ravages que cet officier avait déjà faits l'année précédente, le Parlement avait rendu un arrêt qui le con-

damnait à avoir la tête tranchée, le dégradait de noblesse et confisquait ses biens après avoir pris préalablement sur eux trois cent mille livres applicables, moitié aux pauvres de Saint-André et moitié aux réparations du palais. Favas n'avait pas perdu le souvenir de cette flétrissure, et dans son ressentiment il s'attacha spécialement à dégrader les terres des membres du Parlement qui se trouvaient dans le Médoc. »

« Bientôt, Favas est maître de Lesparre. Le Parlement, dans un cas si grave, crut ne pouvoir mieux placer sa confiance qu'en priant Sainte-Croix, justement cher à la province, de se charger du commandement des troupes. »

« La cavalerie de Favas lui donnait un très grand avantage dans un pays de plaine et ouvert de tous côtés. Comme les Bordelais n'avaient que de l'infanterie, Sainte-Croix revint à Bordeaux et leva une compagnie de quarante chevaux qui prêta serment entre les mains des conseillers de Voluzan et de Verteuil. Il en partit aussitôt avec ce renfort et trois cent fantasssins. Étant arrivé à Soulac par un chemin écarté, il attaque le bourg, égorge une sentinelle, force une barricade qui était à l'entrée, tue trente soldats, fait seize prisonniers, emmène seize chevaux et se retire en bon ordre à Lesparre, avec un butin considérable et sans avoir fait aucune perte. Chemin faisant, il oblige le capitaine Charron qui s'était jeté dans Grayan avec trente hommes, d'abandonner ce poste, le

poursuit et le laisse avec quelques uns de ses gens sur la place. »

« Favas, pour réparer ses pertes, écrivit au baron de Saint-Seurin qui commandait dans Royan pour les religionnaires, de lui amener du renfort et peu après il le vit arriver avec cent hommes. Favas tira aussi des vaisseaux Rochelais qui étaient en rivière sept cents hommes et ayant réuni toutes ses forces marcha vers Saint-Vivien où il savait que La Salle était posté avec deux compagnies. Cet officier fit une défense qu'on n'avait pas lieu d'attendre de la faiblesse de sa troupe. Mais ayant été blessé il se voyait près d'être accablé par le nombre lorsque d'Ornano, qui n'était pas fort éloigné, accourut au bruit de l'artillerie avec sa compagnie de chevau-légers et plusieurs volontaires, rétablit le combat et obligea l'ennemi de prendre la fuite après lui avoir tué environ cent vingt hommes. Cet échec ne permettant plus à Favas de rien entreprendre dans le Médoc, il retourna à La Rochelle après avoir laissé quelques troupes pour la garde du fort qu'il avait bâti à Soulac. Ce fort ayant été investi quelque temps après, ceux qui le défendaient furent obligés de se rendre prisonniers de guerre. Telle fut l'issue de l'expédition des religionnaires dans le Médoc. (Dom Devienne, t. 1, p. 214 et suiv.)

A l'occasion des guerres religieuses, Notre-Dame de Soulac surhaussa ses murs latéraux et les crénela sans doute aussi, bien qu'il ne

reste en ce moment aucune preuve visible de ce dernier détail. Une pièce de canon gisait encore il y a peu d'années dans les combles du collatéral sud. Emportée sur les épaules robustes d'un hercule de la localité, elle tient aujourd'hui, dans sa bouche muette, la hampe du drapeau national devant le poste des douaniers.

La pièce qui suit nous donne quelques détails sur l'ensevelissement des reliques et du trésor à l'approche des ennemis :

« Attendu que cy-devant auparavant les troubles derniers, ledict de Lapillane pour lors syndic de ladicte eglize aurait par l'avis de la plus grande voix des paroissiens d'icelle, fait cacher et mettre sous terre les sainctes reliques à ladicte eglize appartenantes et les aurait baillées à charge à Jean Fideau et à feu Jean Bernom; et voyant que par la grâce de Dieu icedit trouble aurait pris fin, ledict de Lapillane se serait mis et délibéré de faire sortir et retirer lesdictes sainctes reliques pour remettre et réinstaller en ladicte eglize, tant pour la crainte que par succession de temps elles ne vinssent à se perdre et dissiper estant comme dit est, sous la terre, qu'aussy pour les tenir en plus grande révérence et netteté, estant icelles dans ladicte eglize; laquelle susdite délibération lesdits syndics auraient mis à effet et exécution après nous avoir appelé pour assister à l'ouverture d'icelles en la susdite qualité de curé; ce que nous aurions fait, et les aurions sorties et por-

tées en ladicte eglize, où estant, par l'avis desdits syndics et aultres paroissiens aurions icelles baillées et remises entre les mains de Pey Bernom et Jean Demons Saumier, habitants dudict Solac auxquels aurions remonstré avec toute modestie et décence le devoir qui les obligeait à conserver les susdites sainctes reliques; lesquels auraient promis avec serment pardevant nous faict, d'icelles bien et fidellement conserver en la mesme forme que les aultres prédécesseurs avoient faict et mieux s'il leur estoit possible. Le nombre desquelles susdites sainctes reliques leur aurions baillé en compte devant eux et devant tous ceux qui l'ont voulu voir. — Campistron, curé, 6e d'octobre 1624. »

L'an 1676, un inventaire dressé par M. Coudert ou Couderet, curé de Soulac, mentionne comme subsistant encore :

« Dans le tabernacle un porte-Christ qui a coûté trois écus. »

« Plus dans la sacristie où il y a un petit tabernacle, un calice doré et une petite croix d'argent pesant trois écus. »

Dans un grand coffre, dans la sacristie, un calice d'argent avec sa patène pesant dix écus. »

« Plus une custode ancienne pesant six écus. »

« Plus une Nostre-Dame où il y a du *lait de la Vierge,* pesant un marc et demi, d'argent doré. »

« Plus un grand reliquaire sur lequel on a

monté un soleil d'argent doré pesant environ quatre marcs. »

« Plus un reliquaire pesant deux marcs, où il y a des reliques de Saint-Barthélemy, de Saint-Pierre et des innocents. »

« Plus un autre reliquaire d'argent, pesant environ deux marcs, où sont les reliques de Saint-Projet, du foin de la crèche où Jésus reposa, de la Madeleine et de la palme que Jésus porta entrant en triomphe. »

« Plus dans le même grand coffre avons trouvé un caillou duquel Saint-Estienne feut lapidé. »

C'est pendant le cours de ce siècle que dût disparaître en grande partie la ville ou bourg de Soulac, qui, au quinzième siècle, dit une note bénédictine, était encore protégé contre l'envahissement des vagues par des chaussées pavées. Ces chaussées ayant disparu dans la première moitié du siècle suivant, Soulac vit dès-lors les sables marcher à grandes journées à la conquête de la plaine.

Les terriers du seizième et du dix-septième siècles nous ont gardé les noms de seize rues :

Rue du Pas de Grave.

Grand'Rue.

Rue Processionale.

Grand'rue de l'Anjouin.

Rue de la Sauveté.

Ces cinq rues, mentionnées en 1503, ne sont plus nommées en 1615.

Rue des Bancs.

Rue de Castillon.
Rue de Châtelleraut.
Rue Duprat.
Rue Fort.
Rue d'Hespaigne.
Rue de Jau.
Rue de les Peyres.
Rue Maumusson.
Rue Maubec.
Rue Montauban.

Les mêmes terriers mentionnent comme noms des terres, maisons et lieux de la baronnie de Soulac :

L'Anjouin, la Joale, Mirande, Labat, l'Aggin, Peyrounin, Peysfort, Port neu, La Riu, Sainche, Saubeu, Sépian, la Ventouse, l'Aiguilley, l'Artigue, l'Artigue du Couloumey, Basset, Biganeau, au Bon compte, à la Bouquette, au Brun, à Pampergut, Cagouilley, Cantegrue, Casau de Magnon, Caufignon, Coudert, la Crabeyre, la Croix du Bois, la Croix de la Pierre, l'Estatge Bruneau, Estubery, Faurat, la Fenestre, au Four, aux Gahets, au Gay, au Grand Casau, Hergon, aux Homenades, au Jeanbon ou Deserta, à la Fon de Corales, Lambert, la Sale, la Lesque, Machecoulac, l'Estatge, Lapillane, Malebarbe, les Martins, Matricot, Mauran, la Videau, Molsempey, au Moulin, Paradis, au Pin, Puy Galiney, Puy du Guet, Puy de By, à la Plante du Sable, aux Quatre livres basses, la Roudey, le Sable, la Salargue, Salefranque, Seney, aux Six livres ou Cruchon, Lestapis, aux Terreis, la

Tournelle, à la Treille, Verdot-Biganeau, la Vieille Menauld. *(Archives de Bordeaux.)*

DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Cession et abandon de Notre-Dame de la Fin-des-Terres.

Sur la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, une modification importante survient dans l'intérieur de l'église. Le seuil du quatorzième siècle s'élevait d'un mètre environ au-dessus du dallage intérieur. Le sable, sans doute, menaçait déjà la façade et les flancs de l'édifice. On dût lutter encore. Des remblais de main d'homme surhaussèrent le sol intérieur de un mètre et la porte du quatorzième siècle permit aux fidèles de pénétrer de plein pied dans l'auguste enceinte. Pendant que Mgr de Bezons faisait la visite dans l'église de Queyrac, son vicaire-général visait à Soulac les comptes rendus par Michel Morin, syndic de la fabrique de Notre-Dame. Nous trouvons dans lesdits comptes : Payé le 12 mars 1699, pour transport de terre dans l'église, 16 livres 15 sols. Le 22 du même mois, pour le même objet, 27 livres 7 sols, etc. Plusieurs autres payements de même nature attestent l'importance relative de ces transports. La même année, on paya diverses sommes au maçon, au forgeron, au charpentier, pour des réparations importantes, pour fourniture de chaux, achats de pierres, de carreaux, de tuiles, etc. 80 livres

sont payées en une fois, en 1700, au maçon, pour le carrelage de l'église; 69 livres au vitrier qui a *vitré* l'église; 69 livres à Bonnet, maçon, pour avoir couvert l'église. On compte 24 livres pour portail à l'église. Pour avoir carrelé Saint-Jean, payé à Bonnet 8 livres. Posé le balustre du grand-autel, 6 livres. Pour le baniteau, 24 livres, etc., etc.

Vaines précautions! Quarante-quatre ans après, les habitants de Soulac ont déjà commencé à transporter bien avant dans la plaine leurs habitations et le centre de leurs intérêts. Les sables environnent le noble monument. Pour leur ménager un accès moins facile, on avait déjà muré par un parpaing solide la baie de la porte occidentale. Une petite porte pratiquée sur un côté de ce parpaing dût bientôt être murée à son tour. En vain, livrant aux sables envahisseurs les premières travées des nefs, voulut-on se créer un accès mieux protégé dans le transept nord, les sables, au bout de peu d'années, projettent leur pente fatale jusqu'à ce dernier retranchement. Le reste des habitants va s'éloigner. Il faut que leur Dieu les suive.

Voici l'acte authentique de l'abandon :

Du 16 février 1744.

« Par devant le notaire royal en Guienne soussigné, furent présents à l'issue de la messe paroissiale de Soulac et se sont assemblés en la forme ordinaire MM. Jean-Baptiste de la Ville, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de

Saint-Louis, Pierre Camain, Pierre Hourcade, Guillem Augeau, François-Raymond Baguenard, employé dans les fermes du Roy, Jean Bouchet, Jacques Naud, Jean Arnaud, Michel Giron, Pierre Blanc, Jean Goullard, Raymond Pacara, Jacques Blanc, Isaac Reynaud, Jean Reynaud, Michel Cassadre, Jean Reversé, François Comte, Martial Métayer, Pierre Rémora, Jean Roux, Jean Latour, Pierre Birot, Jean Guillocha, André Garbajeat, Pierre Goullard, Jacques Beaucheyre, Pierre Pinet, Raymond Reynaud, François Reynaud, Jean Bordonneau, Pierre Bordonneau, François Reversé, Claude Guillocha, Jean Végea, André Raulet. »

« Les tous propriétaires, manants et habitants et composant la majeure de la paroisse de Soulac, assistés de M. Joseph Blanc, prêtre, docteur en théologie, curé de ladicte paroisse, icy présent, lesquels ont dit que quoique ladite église ne puisse être de longues années détruite par les sables de la mer que les vents ont jeté autour, ils s'y sont cependant eslevés de façon à en boucher l'entrée et à même d'y empêcher le service divin, de sorte qu'il aurait fallu faire des réparations très coûteuses pour pouvoir jouir de cette église. Cela aurait déterminé lesdits habitants de délibérer entre eux de faire la démolition de cette église pour en transporter les matériaux ailleurs, dans un lieu convenable qui serait plus que suffisant pour en bastir une nouvelle de la grandeur qui leur con-

vient et pour en payer la façon au moyen de la vente qu'ils auraient peu faire de l'excédant desdits matériaux. Ce qui allait ainsi s'exécuter. Mais le projet desdits habitants étant venu à la connaissance de Messieurs de la Chambre de commerce, ils auraient représenté à Monseigneur le Ministre que la cage du clocher de ladite eglise estoit une valise absolument nécessaire et indispensable pour la navigation, de sorte que leur représentation aurait été trouvée juste par M. le Ministre qui a reconnu la nécessité qu'il y a de laisser subsister ladite eglise de Soulac. Il aurait fait offrir auxdits habitants, par Monseigneur l'Intendant de Bordeaux, la somme de *dix mille livres,* pour les indemniser desdits matériaux en par lui faisant une cession et abandon de ladite eglise; ce à quoy tous les habitants susnommés ayant meurement refléchi et voulant d'ailleurs se prêter au bien public quoique ladite somme de dix-mille livres ne saurait suffire aux frais qu'il convient faire pour la construction d'une nouvelle; ils ont délibéré tous d'une voix unanime de faire, comme ils font par le présent acte cession, abandon et transport de ladite eglise en faveur et au profit du Roy pour en disposer ainsy et comme il le trouvera à propos, moyennant ladite somme de *dix-mille livres* à eux offerte et pouvoir retirer les matériaux qui ne sont pas nécessaires pour la conservation de la cage du clocher, et dans l'espérance qu'ils ont que ladite somme de dix-mille livres sera

remise entre les mains d'un syndic qu'ils nommeront, pour être employée, avec ce qu'ils sont obligés de fournir de leur chef, pour en bastir une nouvelle. Ce qui a esté ainsi convenu, accepté et promins entretenir par lesdits habitants pour les obligations, soumissions et renonciations en pareil cas. Ce qui feut fait au devant la porte de l'eglize de Soulac à l'issue de la messe paroissiole, l'an 1744 le seizième de février. En présence de Bernard Faugère, Etienne Laveyrie, domestiques, habitants de Bordeaux, rue des Aides, paroisse de Sainte-Eulalie, témoins à ce requis. Lesdits susnommés à l'exception desdits sieurs Baré, Blanc, Baguenard, Augeau, Garbajea, Raulet, Naud, Faugère, et Laveyrie, ont déclaré ne savoir signer, de ce requis.

Signé : Blanc, curé; Baguenard, Baré, Augeau, Naud, Faugère, André Garbajea, Raulet, Laveyrie.

Cruon, *notaire royal.*

A partir de 1745, la piété visite encore les nobles souvenirs; de temps à autre le sang divin coule encore sur l'autel de Notre-Dame, mais bientôt c'en est fait! Les dunes, implacables voyageuses, s'envolent chaque jour plus rapides sur l'aile des vents et s'étendent dans la plaine. En 1756, douze ans après la cession de l'église, il ne fallait rien moins que deux attelages employés toute l'année, aux frais du baron d'Arès, pour sauver le moulin qui domi-

nait l'église et servait de signe aux navigateurs aussi bien que le clocher. Les vastes nefs étaient combles déjà. La dernière habitation du curé, voisine du moulin, allait à son tour disparaître lorsqu'une délibération de la fabrique du nouveau Soulac autorisa, le 27 mars 1757, M. Durand Fontés, alors curé, à réparer son presbytère de la plaine avec tous les matériaux qu'on pourrait extraire de l'ancien. C'est la dernière nouvelle que nous apportent les titres.

Puis vient le silence, le silence de la mort. Le murmure de l'océan, la voix de Dieu, retentit seule sur les ruines saintes. Et pourtant, que la piété se console. Dieu voulut épargner aux échos de Notre-Dame les blasphèmes et les délires de l'orgie révulotionnaire. Dormez en paix, murailles sacrées! oui, dormez; car je viens de me tromper en appelant le silence qui vous protége un silence de mort. Saintes femmes du Médoc, nos mères et nos sœurs, pèlerins des grands souvenirs et de l'art chrétien, prêtres pieux, disciples fidèles de Jésus, ouvrez vos cœurs à l'espérance. *Lazare notre ami n'est* pas mort; il n'est *qu'endormi*. Le maître de la vie a dit : « *Je viendrai et je le réveillerai de son sommeil.* »

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE,

Vers 1800, l'immense dune qui domine le chevet paraît avoir recouvert dans son entier le vaisseau de Notre-Dame. La tour seule émer-

geait de quelques mètres. Par bonheur que les berceaux des voûtes se découvrirent en quelques années sous l'action des vents et permirent de mesurer à la fois et les proportions de l'édifice et sa valeur architectonique.

Livré à la discrétion de l'administration forestière, le vénérable monument ne dût qu'à la dureté granitique de ses ciments d'échapper à une démolition complète. La Commission des monuments historiques de la Gironde parut un moment s'en émouvoir; mais ici comme tant d'autres fois, comme en tant d'autres lieux, sa sympathie fut platonique et inféconde. Bénissons en le ciel. Restaurée à cette époque, notre fière basilique n'aurait pu échapper à l'opprobre d'une restauration inintelligente. La science vraiment historique de notre art religieux est toute jeune encore. Je ne parle que de la science des formes les plus matérielles; car pour les formes hiératiques, qui sont l'âme obligée de cet art divin, les plus éminents du jour s'en doutent à peine; les hilotes n'en soupçonnent ni l'existence dans les œuvres du passé, ni la nécessité dans celles du présent. Après quelques années de vraie renaissance de l'art chrétien nous serons étonnés et un peu bien confus de l'admiration que nous aurons accordée à toutes ces conceptions modernes ou contemporaines, séduisantes et limées, mais froides et sans vie, qui n'ont rien de commun avec les œuvres si harmonieuses et si vivantes de nos pères. Nous reviendrons et des clochers poin-

tus, toujours pointus, et de la place fatale qu'ils occupent au détriment des convenances hiérarchiques, et des dispositions impossibles de nos églises et de nos autels si peu liturgiques, si peu artistiques. L'ère de la *science,* de la vraie science, reviendra aussi pour l'art chrétien et Dieu lui réserve auprès des grandes âmes un apostolat fécond et victorieux.

Il ne convenait qu'à la foi et à la piété de préparer aux ruines saintes une résurrection digne de leur gloire. Le véritable restaurateur de Notre-Dame de la Fin-des-Terres, c'est le successeur des Sourdis, des Pey-Berland, des Bertrand de Got, des Léonce et des Martial. Honneur au cardinal Donnet! Le vieux manoir de Notre-Dame portera son nom historique sur ses murailles sacrées. *Laudent eum in portis opera ejus.*

D'autres noms aimés s'y joindront, mais avant tous les autres, à côté de celui qu'il sut si bien aimer et comprendre, la reconnaissance gravera le nom de M. Denjoy. Ame généreuse et chrétienne, M. Denjoy avait fixé sa vie dans ces hautes régions qu'illuminent de leur gloire, la foi, la science, l'art, la noble passion du beau, celle plus noble encore du bien. Comme l'éminent prélat, M. Denjoy mesura du regard la portée d'une pareille résurrection au point de vue la foi, de l'histoire et de l'art chrétien. Hélas! il ne devait contempler que du sein de Dieu les merveilles que nous voyons aujourd'hui. Sainte Madone de Soulac, noble Dame

Véronique, radieuses souveraines de ce Médoc qu'il aima, vous bénissez cette chère âme. Bénissez, protégez, perpétuez un nom dont la gloire sereine vous revient à si bon droit.

CONCLUSION

Au moment que nous terminons l'esquisse de tant de souvenirs dont les uns remontent si haut et si loin dans les âges, dont les autres, bien que plus proches de nous, ont déjà tant souffert des injures du temps, nous nous rappelons l'allégorie suivante de l'Anglais sir Charles Lyell, président de la Société géologique de Londres :

« Un jour, dit le Génie des Temps, dans une allégorie arabe, je passai par une très ancienne ville, extraordinairement peuplée, et je demandai à un des habitants combien il y avait de temps qu'elle avait été fondée. — Oui, répliqua-t-il, c'est une grande et puissante ville; mais nous ne savons pas depuis combien de temps elle existe et nos ancêtres n'en savent pas plus loin que nous sur ce point. »

« Cinq cents ans après, comme je passai par le même lieu, je ne vis pas la moindre trace de la grande ville. Je demandai à un paysan qui coupait de l'herbe à la place où était autrefois la ville, s'il y avait longtemps qu'elle avait été détruite. — En vérité, reprit-il, voilà une singulière question! Ces lieux n'ont jamais été autrement que vous les voyez maintenant. —

N'y avait-il pas là, il y a longtemps, une grande et belle ville? — Jamais nous n'avons rien vu de pareil et jamais nos pères ne nous ont parlé de rien de pareil. »

« Je revins cinq cents ans après, et je trouvai la mer couvrant la même place. Sur le rivage il y avait des pêcheurs à qui je demandai s'il y avait longtemps que le pays était envahi par les eaux. — Un homme comme vous, dirent-ils, peut-il faire cette question? Cet endroit a toujours été comme il est. »

« Je revins encore cinq cents ans après, la mer avait disparu et je demandai à un homme qui était seul sur la plage quand avait eu lieu ce changement. J'en reçus la même réponse. Enfin, revenant encore une fois après le même espace de temps, j'y trouvai une ville florissante plus peuplée, plus riche et plus magnifiquement bâtie que la ville que j'y avais vue la première fois, et quand je me hâtai de m'informer de son origine, les habitants me répondirent : — Sa fondation se perd dans la nuit des temps; nous ne savons pas depuis combien d'années elle existe et nos pères eux-mêmes n'en savent pas plus que nous. »

Qu'il nous suffise, comme au savant traducteur de cette pièce [1], « de trouver dans cette fable un emblème expressif du temps, qui entraine dans sa course les choses et les souvenirs des hommes. »

[1] Saint Marc Girardin. — *Les fabulistes anglais du* XVIII[e] *siècle.* (*Correspondant* du 25 décembre 1865, p. 820.)

Gloire à Dieu! Les faits humains, les souvenirs profanes ne vivent qu'à l'ombre des grands faits et des grands souvenirs religieux. Babylone, elle-même, Ninive, les villes coupables, tant d'autres qui se perdent dans la nuit des temps historiques, auraient-elles encore un nom sous le soleil si l'Esprit de Dieu n'avait pris garde de nous faire connaître leur gloire, leurs prévarications et leur châtiment. Le nouveau monde, ancien comme l'autre, quelle est son histoire?..... Dieu lui manquait. — Et, pour descendre chez nous, ces comptoirs quasi-problématiques, ce port des Bituriges-Vivisques, ce Noviomagus qui réclame ses droits à l'existence vers la pointe extrême de notre péninsule, nous intéresserait-il encore si les titres chrétiens de Notre-Dame de la Fin-des-Terres ne venaient plaider sa cause au tribunal de la science et de l'histoire? Habitants du Médoc, votre mère fut comme une vigne féconde plantée au bord des grandes eaux : *Mater tua quasi vinea super aquam plantata est* [1]. C'est elle qui résume et garantit les gloires du passé, les bénédictions du présent et les espérances de l'avenir.

Soulac, manoir sacré de Notre-Dame, terre sainte qui recouvris les restes glorieux de Véronique, qui tressaillis sous les pas de Martial et de Zachée, je te salue! Tu es le premier point de mon pays touché par les amis de Dieu. La légende, l'histoire, les monuments, un culte

[1] Ezechiel.

populaire l'attestent à l'envi. Dix-sept siècles l'ont proclamé et la science de nos jours dissipe de mieux en mieux le nuage séculaire qui voilait la meilleure part de notre gloire.

Pèlerinage auguste! Outre la cause des origines chrétiennes, tu serviras aussi, pour un siècle inquiet de vérité religieuse, la cause du surnaturel et de ces miracles de Dieu dont notre Fin-des-Terres fut l'heureux théâtre pendant tant de siècles. La confiance et la piété viendront puiser encore à la fontaine miraculeuse de Véronique. Mille feux, emblèmes sacrés de l'amour et de la foi, brûleront encore devant la Madone et autour du tombeau. Pèlerins de Notre-Dame et de la Dame Véronique, bon espoir et bon courage! Oui, aux bénédictions que reçurent vos pères, et qui vous reviennent, s'ajouteront encore les bénédictions de leurs aïeux. *Benedictiones patris tui confortatæ sunt benedictionibus patrum ejus.*

Et voici notre œuvre terminée. Œuvre modeste et d'une plume inconnue. Puisse l'auteur de tous les biens faire passer sur ces pauvres pages et sur les nobles débris qu'elles exhument un souffle divin de résurrection et de vie! avant de les adresser comme un faible gage de reconnaissance aux nobles amis de l'œuvre sainte, nous les déposons avec une confiance filiale aux pieds de l'auguste Reine de la Fin-des-Terres et sur le tombeau de Véronique.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE.

LESPARRE. — IMPRIMERIE RIVET.